

amoureuse, MOL. *Pourc.* II, 4. Avant que nous lier, il faut nous mieux connaître; Et nous pourrions avoir telles complexions. Que tous deux du marché nous nous repentirions, ID. *Mis.* I, 2. Le ministre ou le plénipotentiaire est un caméléon, est un protégé: semblable quelquefois à un joueur habile, il ne montre ni humeur, ni complexion, LA BRUY. X. Il y a une dureté de complexion; il y en a une autre de condition et d'état, LA BRUY. VI. Vous voyez que l'amour de la retraite et du silence n'est pas commun à tous les dévots, et que, comme je vous le disais, c'est l'effet de leur complexion plutôt que de la piété, PASC. *Prov.* 9.

— SYN. COMPLEXION, CONSTITUTION, TEMPÉRAMENT. La complexion est l'ensemble des signes extérieurs qui caractérisent la constitution ou le tempérament. La constitution, expression plus spéciale que tempérament, désigne la manière du corps considéré quant à la santé en général, tandis que le tempérament désigne le résultat de la prédominance d'action d'un organe ou d'un système. Une bonne complexion. Une constitution vigoureuse. Un tempérament sanguin; nerveux.

— HIST. XIII^e s. Cil qui vivent plus, si lor avient par boine complexion qu'il ont, ALEBRANT, f° 2. Tuit ont de lor complexion, Par naturele entencion, Ruile [règle] qui ne faut ne ne ment, *la Rose*, 19175. [Les choses] Sunt muables en tant de guises Qu'el puent lor complexions Par diverses digestions Si changier.... ib. 16293. Se feme se marie à home de froide complexion, *Livre de just.* 207. Garder diete, Que sa complexion nel mette En maladie.... RUTEB. II, 212. || XIV^e s. Il les convient varier selon plusieurs choses qui sont à considerer comme la complexion de la personne, ORESME, *Eth.* 36. Eustace respond que telle passion peut estre considérée en tant comme elle vient de nature et de complexion, ID. ib. 51. Et c'est assavoir que plusieurs causes sont par quoy un homme peut estre negligent de bien faire: une est la malice de sa complexion qui le rend peasant, ID. ib. 73. || XY^e s. Ce pape estoit de petite complexion, FROISS. II, II, 20. Comme il soit que quatre elemens Soient avec quatre saisons, Aussi quatre complexions Sont en un corps encorporées, E. DESCH. *Poesies miss.* f° 434, dans LACURNE. Ainsi nous tenons [la France] de region chaulde et aussi de la froide, parquoy nous avons gens de deux complexions, COMM. IV, 6. || XVI^e s. Quoy qu'il feust de nature debile, et de petite et foible complexion, si ne laissa il pas pourtant d'estre vaillant homme, AMYOT, *Caton*, 42. Que c'estoit de destin, si les influxions Des astres commandoient à nos complexions, RONS. 663. Quand par quelque complexion solitaire et melancholique on le verroit adonné d'une application trop indiscrete à l'estude des livres, MCNT. I, 181. On prefere l'art à la nature, l'acquis au naturel, le difficile et studié à l'aisé, les boutées et secousses à la complexion et habitude, CHARRON, *Sagesse*, p. 347, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenc. *complexio*, *complicio*; espagn. *complección*; portug. *compleição*; ital. *complessione*; du latin *complexionem*, entrelacement, arrangement, constitution; de *complexus* (voy. COMPLEXE).

† COMPLEXIONNE, ÈE (kon-plè-kshio-né, née), adj. Qui a une certaine complexion. Bien, mal complexionné.

— HIST. XIV^e s. Sain et bien complexionné en corps et vertueux en ame, ORESME, *Thèse de Meunier*. || XV^e s. Il n'estoit point complexionné pour porter le travail qui seroit nécessaire à ung roy d'Angleterre qui vouldroit faire conquête en France, COMM. IV, 14. || XVI^e s. Nous voyons souvent les riches ignorants et mal complexionnés, et les pauvres vertueux, YVER, p. 602. Il estoit également bien complexionné et pour la force et pour la santé, AMYOT, *Caton*, 2.

— ÉTYM. *Complexion*; provenç. *complexionat*; espagn. *complexionado*; ital. *complessionato*.

COMPLEXITÉ (kon-plè-kshio-té), s. f. Qualité de ce qui est complexe.

— ÉTYM. *Complex*.

COMPLICATION (kon-pli-ka-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. Action de compliquer; résultat de cette action. La complication des intérêts. Dans une comédie, la complication des incidents rebute le spectateur. Machine d'une grande complication. Les complications de la politique. || Terme de médecine. Complication de maladies, de symptômes, coexistence de deux maladies, de plusieurs symptômes. || Affection qui survient pendant le cours d'une autre affection déjà déclarée. La pneumonie est quelquefois une complication de la rougeole. || Terme de jurisprudence. Se dit, en général, de toutes les

affaires où il y a un grand nombre d'objets et de demandes respectives.

— HIST. XVI^e s. Es tumeurs contre nature, la couleur monstrue la différence desdites tumeurs ou complication d'icelles, PARÉ, *Introd.* 44. Le chirurgien prend indication des accidens et complications de la maladie, ID. ib. 22. Comme une corde ou tissu de poil, ou de laine, ou de fil, qui acquiert grande force par complication des choses assemblées, combien que chacune d'icelles séparement soit fort foible, ID. XVIII, 7.

— ÉTYM. Le latin *complicatio*, de *complicare*, compliquer.

COMPlice (kon-pli-s'), adj. || 1^o Qui participe à un délit, à un crime. Non je ne serai point complice de ses crimes, RAC. *Andr.* III, 8. Il est froid et indifférent sur les observations que l'on fait sur la cour et sur le courtisan; et, parce qu'il les a entendues, il s'en croit complice et responsable, LA BRUY. VIII. || Fig. C'est bien mal connaître les droits et les priviléges de l'amitié que de vouloir la rendre complice des crimes, et protectrice des actions injustes, ROLLIN, *Hist. anc. Oeuvres*, t. IV, p. 238, dans POUGENS. Eh bien, il va périr, ta haine en est complice, CORN. *Héracl.* III, 3. Je lui prête à regret un silence complice, ID. *Médée*, III, 1. || 2^o Substantivement. Terme de droit criminel. Celui qui participe à un crime ou délit commis par autrui. Le complice se distingue de l'auteur principal qui prend part à l'exécution du crime. Les complices d'un assassin. Le complice d'un vol. Mais si pour s'excuser il nomme sa complice, CORN. *Cinna*, III, 1. Et livrant sans regret un indigne complice, RAC. *Baj.* IV, 6. || Familièrement, celui qui participe à un acte. Nous leur avons fait une surprise, et vous avez été notre complice. || Fig. Il en fit le complice de sa haine.

— HIST. XIV^e s. Et quant il ne puet faire touz seulz ses grans malices, Si fait du pis qu'il puet par ses malvais complices, *Girart de Ross*, v. 3105. Par crainte de son dit frere et ses autres complices, *Lett. de rémission. Bibl. des Chartes*, 5^e série, t. V, p. 82. C'est voir [vrai], tu l'as bien retenu, Ce dit Raison, et à cuer mis; Puisqu'estre veulx de mes complices, Garde bien que tu accomplisses Mes commandemens.... BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 33. || XVI^e s. La ville se trouva grandement troublée pour ce meurtre; et fut assemblé le conseil là dessus, qui condonna sur le champ Damon et ses complices à mourir, AMYOT, *Cimon*, 44. En ce temps icy fut envoyé de la part du roy monsieur de Gonnor vers monsieur le prince de Condé et ses complices, à Orleans, pour voir s'ils vouldroient laisser les armes, CONDÉ, *Mémoires*, p. 682.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *complice*; du latin *complicem*, *complex*, de *cum*, et *plex*, plié, de même radical que *complex*.

COMPlicité (kon-pli-si-té), s. f. Qualité de complice. Acte de complicité. Agir de complicité.

— ÉTYM. *Complice*; ital. *complicità*.

† COMPLIÉ, ÈE (kon-pli-é, èe), adj. Terme de botanique. Qui est plié sur soi-même.

— ÉTYM. Le latin *complicatus* (voy. COMPLIQUER).

COMPLIES (kon-plie), s. f. plur. Terme de liturgie. La dernière partie de l'office divin, qui se chante après vêpres.

— HIST. XII^e s. Ne verrai jà la complie sonant, RONC. p. 100. E quant li moinie [moines] vindrent leur complie chanter, TH. *le mart.* 48. || XIII^e s. Et li curez ne puet avoir, S'à paine non du pain por vivre, Ne acheter un petit livre Où il puisse dire complies, RUTEB. 293. Le soir ooit ses complies, JOINV. 199. Un semblant font de dire ou vespres ou complie; Se à Dieu plaist ou non, certain je ne suis mie, J. DE MEUNG, *Test.* 4219.

— ÉTYM. Provenc. et espagn. *completas*; du latin *completæ*, sous-entendu *horæ*: heures complètes (voy. COMPLET). *Complies* est le féminin pluriel de l'ancien participe *compli*.

COMPLIMENT (kon-pli-man), s. m. || 1^o Discours solennel adressé à une personne revêtue d'une autorité. Toutes les compagnies allèrent faire compliment au gouverneur. || Petit discours en prose ou en vers qu'on fait apprendre à un enfant pour une fête. || 2^o Paroles de civilité adressées à quelqu'un de vive voix ou par lettre, au sujet d'un événement heureux ou malheureux qui le touche ou d'une visite qu'on lui doit. Compliment de remerciement, de félicitation, de condoléance, d'amitié. Allez le voir, il attend votre compliment. Compliment bien troussé. Je veux que l'on soit homme, et qu'en toute rencontre Le fond de notre cœur dans nos discours se montre, Que ce soit lui qui parle, et que nos senti-

ments Ne se masquent jamais sous de vains compliments, MOL. *Mis.* I, 4. On vous en devait bien au moins un compliment, ID. *F. sav.* IV, 4. Voilà les compliments que l'amour leur suscite, ROTR. *Vencesl.* III, 3. Quel adieu vous dirai-je? et par quels compliments.... CORN. *Hor.* II, 8. Il s'est défaît de cet esprit jaloux [de cet homme jaloux] Avec un compliment encor plus court qu'à vous, ID. *Tite et Bér.* III, 4. Allons de sa réponse à votre compliment Prendre l'occasion de parler hautement, ID. *Nicom.* II, 4. Cléopatre s'enferme en son appartement, Et, sans s'en émouvoir, attend son compliment [de César], ID. *Pomp.* III, 4. Un gentilhomme qui voulut être le premier à lui faire son compliment [à la mort de Turenne], SÈV. 204. Il est revenu exprès pour faire son compliment ici, ID. 5. Il fait à la donzelle Son compliment comme homme bien appris, LA FONT. *Orais*. Il a des formules de compliments pour l'entrée et pour la sortie, à l'égard de ceux qu'il visite ou dont il est visité, LA BRUY. IV. || Tourner un compliment, l'arranger d'une façon agréable. Comment, sans vous compromettre, Vous tourner un compliment? BÉRANG. *Halte-là*. || Faire compliment à quelqu'un de, le louer de. || Par ironie. Je vous en fais mon compliment, se dit à quelqu'un qui a fait une maladresse, une faute. Les chansons commencèrent à lui faire compliment sur ses nouveaux attributs, HAMILT. *Gramm.* 9. || Familièrement, rengâner son compliment, revenir sur un éloge ou sur l'intention qu'on avait de donner son approbation, et, en général sur ce qu'on avait dit ou avancé. || 3^o Au plur. Paroles de civilité. Rien n'est si inutile qu'une lettre de compliments, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 mai 1773. || Terme de civilité qu'on emploie pour se rappeler au souvenir de quelqu'un. Il vous fait mille et mille compliments, SÈV. 218. J'ai fait vos compliments à Mme de Lafayette, ID. 49. J'ai mille compliments à vous faire de M. de la Rochefoucault, ID. 4. Il m'a prié de vous faire ses compliments pour celui que vous lui avez fait, BOSS. *Lett.* 71. || Paroles cérémonieuses. Laissons là les compliments. Pas tant de compliments et venons au fait. Trêve de compliments, s'il vous plaît. Je ne vous ferai pas plus de compliments qu'il ne m'en fit, PASC. *Prov.* 9. || Au singulier. Non, m'a-t-il répondu, je suis sans compliment, Et j'y vais pour causer avec toi seulement, MOL. *Fdch.* I, 1. || Sans compliment, franchement, sans flatterie. || 4^o Vaines paroles, vaines promesses. Il vous fait des offres de service, mais c'est pur compliment. || 5^o Par antiphrase, paroles désobligeantes, mauvaise nouvelle. Voilà un tel compliment. On ne peut faire un plus mauvais compliment. Comme vous refusez d'épouser ma sœur après la parole donnée, je crois que vous ne trouverez pas mauvais le petit compliment que je viens vous faire [proposition de duel], MOL. *Mar. forcé*, 46. Hé! monsieur, rengânez ce compliment, je vous prie, ID. M. de Pomponne est disgracié; il eut ordre de se défaire de sa charge.... Ce fut M. Colbert qui lui fit ce compliment [qui lui annonça cette mauvaise nouvelle], SÈV. 386.

— HIST. XVI^e s. Ce n'est pas assez que vous vous contentiez de faire et accomplir toutes ces choses bonnes et généralement les autres qui regardent le compliment [accomplissement] de vos actions, PASQUIER, *Lett. t. III*, p. 262, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenc. *complimen*; catal. *cumpliment*; espagn. *cumplimiento*; portug. *cumprimento*; ital. *compimento*. Le mot signifie, proprement, achèvement, terme, perfection, et de là, par une transition qui se concorde, parole qui remplit, qui satisfait, compliment. *Compliment* est le substantif verbal dérivé de l'ancien verbe *complir*, tandis que *complément* dérive directement du latin *complementum*.

† COMPLIMENTAIRE (kon-pli-man-té-r'), s. m. Ancien terme de société marchande. Celui des associés, sous le nom duquel se faisait tout le commerce.

— ÉTYM. *Compliment*, parce que c'était celui à qui on faisait *compliment*, à qui on s'adressait.

COMPLIMENTÉ, ÈE (kon-pli-man-té, tée), part. passé. || 1^o Qui a reçu un compliment. Henri IV complimenté à la porte de la ville par le maire. || 2^o Loué. Complimenté par ses chefs pour sa belle conduite.

COMPLIMENTER (kon-pli-man-té), v. a. || 1^o Faire un compliment. Il a été complimenté à l'occasion de la mort de son père. || 2^o Absolument. Faire des civilités. Ne perdons pas le temps à complimenter. || 3^o Louer. On l'a complimenté de son courage.

— ÉTYM. *Compliment*.

COMPLIMENTEUR, EUSE (kon-pli-ma-n-teur, teu-z'), adj. Qui fait trop de compliments. C'est un homme complimenteur. || Substantivement. Un fade

complimenteur. Une complimenteuse. C'était [d'Har-court] un très-petit homme, vif, sémillant, ambitieux, bas complimenteur sans fin, ST-SIM. 95, 9. Qui de nous, je vous prie, est le complimenteur? BOURSAULT, *Fables d'Esopé*, v, 4. L'ours, très-mauvais complimenteur, Lui dit: viens-t'en me voir.... LA FONT. *Fabl.* VIII, 40. Cérémonieux, complimenteurs jusqu'à la fadeur et à l'excès, BUFF. *De l'homme, Variétés*.

— ÉTYM. *Complimenter*.

COMPLIQUÉ, ÉE (kon-pli-ké, kée), *part. passé*. Qui offre des complications. Affaire, machine compliquée. Plus le procès devient compliqué, plus il semble que les préjugés augmentent, VOLT. *Lett. Morangiès*, 30 oct. 1772. || Maladie compliquée, maladie à laquelle une autre est venue s'ajouter. La guerre civile est une de ces maladies compliquées, dans lesquelles le remède, que vous destinez pour la guérison d'un symptôme, en aigrit quelquefois trois ou quatre, RETZ, II, 333.

COMPLIQUER (hon-pli-ké), *v. a.* || 1^e Rendre une chose moins simple qu'elle n'était. Compliquer un mécanisme. Une maladie qui vient en compliquer une autre. || 2^e Par extension, rendre difficile à démêler, à comprendre. Cela complique la question. L'auteur a trop compliqué l'action de sa pièce. || 3^e Se compliquer, *v. réfl.* Devenir compliqué. L'affaire se complique. La pneumonie se complique souvent d'une pleurésie. Les passions dans les animaux ont un effet plus simple et plus certain; car les nôtres se compliquent par nos réflexions, et s'embarrassent mutuellement, BOSS. *Connais.* v, 9.

— HIST. XVI^e s. Les maladies compliquées requièrent estre curées par ordre, les unes après les autres, PARÉ, *Introd.* 23. Ceste gresse est souvent compliquée [combinée] avec un autre humeur visqueux et gluant comme le blanc d'un œuf, ID. I, 6.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *complicar*; du latin *complicare*, de *cum*, avec, et *plicare*, plier (voy. ce mot).

COMPLÔT (kon-plo; le *t* se lie seulement dans le parler soutenu: un kon-plo-t affreux; au pluriel, l's se lie: des kon-plo-z affreux; complots rime avec repos, faux, sauts), *s. m.* || 1^e Résolution concertée secrètement et pour un but le plus souvent coupable. Former, tramer un complot. Celui qui met un frein à la fureur des flots Sait aussi des méchants arrêter les complots, RAC. *Athal.* I, 4. Ils font des complots contre St-Paul, BOSS. *Hist.* II, 7. Les rois et les princes font des complots inutiles, ID. ib. II, 4. Maximien fit un dernier complot, ID. ib. I, 40. || Terme de droit. Résolution concertée pour un attentat politique. || 2^e Par extension, cabale. Le Parnasse français, ennobli par ta veine, Contre tous ces complots saura te maintenir, BOIL. *Epit.* VII. || Mettre quelqu'un dans le complot, l'informer de ce qui se trame et l'y faire participer.

— HIST. XII^e s. Quant Sarrasin voient mourir Mar-got, Plus de vint mille viennent plus que le trot; Chascuns portoit ou lance ou javelot; Entor Guiliaume veissiez grant complot [soule], BAT. d'Ale-schans, v. 6053. || XIII^e s. Moult estera honi qui verrat tel complotte [bataille]. Et partira du champ.... *Roman d'Alexandre*, f° 22, dans LACURNE. Bras à bras jurent [ils furent couchés] en la couche; La borgoise ama le complot [lutte amoureuse], *Fabliaux mss.* p. 303, dans LACURNE. || XIV^e s. Et un jour estoient assemblés plusieurs d'iceulx jeunes hommes romains, et prindrent complot ensemble de souper tantost, Ménagier, I, 4. Si avoient pour ce prins complot, si comme ils disoient, d'aler tous ensemble en chascun hostel de chascun d'eulx, ib. I, 6. || XVI^e s. Demosthenes doncques ayant ouy les maistres d'eschole qui faisoient leur complot ensemble de se trouver à ce jugement, AMYOT, *Démosth.* 7. Ils ont, par complot, armé le monde à l'encontre de luy, MONT. I, 97.

— ÉTYM. On trouve un dérivé de ce mot dans l'ancienne langue: ariere turne al bruisseis Et au très fier compleoteis, BENOÎT, II, 10494. Ce mot est formé de *com*, et d'un radical *plot* qui est dans l'anglais où il signifie: morceau de terre, champ, plan, menée, intrigue. Au sens de *morceau de terre*, se rapporte peut-être *complai*, terre détrempée: Il ot pleu, si fist molt lai complai, *Raoul de Cambrai*, 409. Maintenant d'où vient l'anglais *plot*? Y a-t-il deux mots différents, l'un signifiant *morceau de terre*, l'autre *complot*, ou bien un seul mot avec une transition de sens qui nous échappe? Diez propose avec doute *complicitum*, qui peut, il est vrai, à la rigueur, donner *complot*; mais cette étymologie paraît difficilement conciliable avec le radical

plot qui est en anglais, et qui reste, avec le mot français, dans l'obscurité.

CÖMPLOTÉ, ÉE (kon-plo-té, tée), *part. passé*. Le meurtre de César comploté par les chefs du parti républicain.

CÖMPLOTER (kon-plo-té), *v. a.* Chercher à exécuter par un complot. Ils ont comploté sa perte, sa ruine. Ils avaient comploté de livrer une porte de la ville à l'ennemi. || Absolument. Ils complotent ensemble.

— HIST. XVI^e s. Comploter de commencer et entretenir, soubz prétexte de religion, ceste guerre civile, CONDÉ, *Mémoires*, p. 660. Si ne m'osteront-ils pas de la teste, que ce ne soit un très convenable mariage du plaisir avecques la nécessité, avecques laquelle, dict un ancien, les dieux complotent toujours, MONT. IV, 305.

— ÉTYM. *Complot*.

† **CÖMPLOTEUR** (kon-plo-teur), *s. m.* Celui qui complotte.

— HIST. XVI^e s. Comploteur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Comploter*.

COMPLU (kon-plu), *part. passé* du verbe complaire.

† **COMPOIDS** ou **COMPOIX** (kon-po-i), *s. m.* Terme de coutume. Dans certaines provinces du Midi, répartition des impositions sur les fonds d'une communauté, et rôle de cette répartition.

— ÉTYM. *Com*, et *poids*.

† **CÖMPON** (kon-pon), *s. m.* Terme de blason. Partie d'une componure.

— ÉTYM. Voy. *COMPONÉ*.

COMPONCTION (kon-pon-kson; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* Douleur profonde d'avoir offensé Dieu. L'action de grâces ne demande ni componction de cœur, ni effort, BOSS. *Or.* 4. Ils n'étaient pas touchés de componction, ID. *Souff.* 4. Il persévérait dans la componction et dans l'anéantissement de lui-même, FLÉCH. *Panég.* I, p. 329. Mais que savez-vous si la componction que vous lui offrez [à Dieu] de votre défaut dans la prière ne vous purifie pas? MASS. *Car. Prière*. La componction de leurs fautes.... ID. *Paraphrases, Ps. XVII, vers. 45*. Il y avait parmi eux beaucoup d'esprit de dispute et peu d'esprit de componction, BOSS. *Variat.* XI, § 144. Que savez-vous s'il né veut point vous inspirer plus de componction de vos crimes passés? MASS. *Carême, Prière*. On s'en reconnaît coupable sans componction, ID. *Car. F. légères*. Heureux qui peut tenir ses forces ramassées Dans le recueillement de la componction! CORN. *Imit.* I, 21. Si son exacte vigilance Ne s'exerce avec diligence Dans les saintes douleurs de la componction, ib. I, 20. || Dans le langage ordinaire. Un air de componction, un air qui témoigne du regret; se dit parfois avec une nuance de raillerie. Il est venu, avec un air de componction, me faire des excuses.

— HIST. XII^e s. Tu demustras al tuen pople dures choses, abevras nus del vin de compunctiu, *Liber psalm.* p. 77. Cant [il] nos avironeit de la lumiere de compunction, *Job*, 443. Se la vertuz de compunction nos destrent par dedenz, ib. 454. || XVI^e s. Ils requierent ces trois choses à penitence, componction de cœur, confession de bouche et satisfaction d'œuvre, CALV. *Instit.* 480. La souvenance de toutes ces turpitudes et desordres nous doit donner une grande componction en nos coeurs, LANOUË, 58.

— ÉTYM. Provenç. *compuncio*; espagn. *compuncion*; ital. *compunzione*; du latin *compunctionem*, action de piquer, de *cum*, avec, et *pungere*, piquer, poindre (voy. ce mot).

† **CÖMPONÉ**, ÉE (kon-po-né, née), *adj.* Terme de blason. Il se dit d'une bordure ou pal divisé par émaux différents, mais de même grandeur; chacun de ces émaux ou divisions est appelé compon.

— HIST. XIV^e s. Un escriptoire de cuir componée d'or à fleur de lys entaillée, DE LABORDE, *Emaux*, p. 222.

— ÉTYM. Le latin *componere*, disposer, de *cum*, avec, et *ponere*, mettre (voy. *PONDRE*).

COMPONENDE (kon-po-nan-d'), *s. f.* Office de la cour romaine, où l'on paye les droits du pape pour les grâces qu'il accorde, suivant le prix dont on est convenu avant l'expédition.

— ÉTYM. Le latin *componendus*, qui doit être arrangé, de *componere*, arranger, de *cum*, avec, et *ponere*, mettre (voy. *PONDRE*).

† **CÖMPONIUM** (kon-po-ni-om'), *s. m.* Terme de musique. Sorte d'orgue à cylindre qui, par son propre mécanisme, varie les airs qu'on y joue.

— ÉTYM. Le latin *componere*, composer.

† **CÖMPONURE** (kon-po-nu-r'), *s. f.* Terme de blason. Disposition des pièces componées.

— ÉTYM. Voy. *COMPONÉ*.

COMPORTE, ÉE (kon-por-té, tée), *part. passé*. Un langage comporté par la situation politique.

COMPORTEMENT (kon-por-te-man), *s. m.* Manière de se comporter. Pour reconnaître si c'est Dieu qui nous fait agir, il vaut bien mieux s'examiner par nos comportements au dehors que par nos motifs au dedans, PASG. *Fragment d'une lettre à M. Périer*, 1661.

— HIST. XV^e s. S'il y a aucun comportement qui se puisse appeler fureur, c'est celui de quelques gens de guerre, LANOUË, 43. Le comportement de Pline second est à noter en ce propos, ID. 220. Ce Boydam qui s'estoit retiré en Pologne, rappelé par les rudes comportemens de Ynovic qui traitoit les Moldaves à la turquesque... D'AUB. *Hist.* II, 196.

— ÉTYM. *Comporter*; provenç. *comportamen*.

CÖMPORITER (kon-por-té), *v. a.* || 1^e Permettre d'être avec, d'aller avec, de coexister. Cette place comporte plus de dépense que celle de capitaine, SÉV. 598. Soyez aussi heureux que la pauvre espèce humaine le comporte, VOLT. *Lett. Chabanon*, 31 déc. 1774. Mes forces ne comportent plus les travaux d'une pénible-guerre, LE P. CATROU, dans DES FONTAINES. Les consuls ne précipitèrent point la vengeance de Rome, le temps ne le comportait pas, ID. ib. Faut-il verser des torrents de sang pour établir la liberté chez un peuple, en tel degré que ce peuple ne la comporte pas? CHATEAUB. *Génie*, III, II, 4. || 2^e Se comporter v. réfl. Se conduire, agir d'une certaine manière. Je ne vois point de créature Se comporter modérément; Il est certain tempérament Que le maître de la nature Veut que l'on garde en tout; le fait-on? nullement, LA FONT. *Fabl.* IX, 44. Lui qui s'était jusque-là comporté En homme doux, ID. *Court*. Le marquis s'est fort bien comporté à Versailles, SÉV. 498. Dissimulez pourtant, feignez, comportez-vous Comme frère en secret, en public comme époux, LA FONT. *Captivité de St Malc*. Si je conçois comment l'on s'y comporte [sur la terre], BÉRANG. *le Bon Dieu*. || Se comporter bien, mal, faire bonne, mauvaise contenance dans un péril. Cet officier, ce régiment s'est très-bien comporté dans le grand assaut. || Terme de marine. Se comporter bien à la mer, se dit d'un bâtiment qui marche bien. || Terme de jurisprudence. Le tout tel qu'il se comporte, dans l'état où il se trouve.

— REM. « Ce sont des plaisirs que comporte la jeunesse, etc. Ces façons de parler sont assez vieilles, mais elles sont de la cour, BOUHOURS, *Remarques sur la langue*. » Comporter est tout à fait rentré dans l'usage.

— HIST. XIII^e s. Se on veut bonner [borner] un cemin, on ne le doit pas fere en un lieu large et en l'autre estroit, ainçois se doit comporter d'une meisme larguece, BEAUM. XXVI, 8. || XIV^e s. Item une granche [grange] et les mesons si comme elles se comportent, DU CANGE, *arminium*. || XVI^e s. Cette vertu de largesse est la seule qui se comporte bien avecques la tyranie mesme, MONT. IV, 9. Qui nous est une telle et si grande injure et qui nous revient à si grant ennuy, qu'il n'est possible que nous la puissions comporter, M. DU BELL. 204. Ils s'estoient toujours comportez le plus honnêtement qu'il estoit possible l'un envers l'autre, AMYOT, ROM. 36. Une opinion de soy mesme plus presumptueuse que ne comportoit la civilité d'un magistrat, ID. *Cam.* 44. Les autres Romains qui estoient autour de luy ne pouvoient comporter que l'on achtast ainsi le secours de ces barbares, ID. *Caton*, 19.

— ÉTYM. Bourguig. *compotai*; provenç. et espagn. *comportar*; ital. *comportare*; du latin *comportare*, de *cum*, et *portare*, porter.

† **CÖMPOSANT**, ANTE (kon-pô-zan, zan-t'), *adj.* || 1^e Qui compose, qui entre dans la composition de. Quoique je ne l'admette pas comme un corps composant de la république.... J. J. ROUSS. *Pol.* 7. || S. m. Il [le corps] n'a reçu que sa vitesse, qui n'est qu'un des composants, un des instruments de la force, VOLT. *Force motr.* 2. || Terme de chimie. Corps qui sert à en composer un autre. Les composants de l'eau sont l'oxygène et l'hydrogène. || 2^e Terme de mécanique. Forces composantes, vitesses composantes, mouvement composant, vitesses, forces, mouvement dont un point matériel est simultanément animé. || S. f. Chacune des forces dans lesquelles une résultante peut être décomposée.

4. **CÖPOSE**, ÉE (kon-pô-zé, zée), *part. passé*. || 1^e Qui est formé de plusieurs parties. La nature ne nous offre guère que des corps composés. L'organisation des animaux est la plus parfaite et la plus composée. Ainsi de toute femme.... Soit parfaite en beauté, ou soit mal composée De moeurs ou de façons, quelque chose m'en plait, RÉGNIER, *Sat.* VII.

Ces peuples si belliqueux et que vous dites qui sont nés pour commander à tous les autres, fuient devant une armée qu'ils disaient être composée de nos cochers et de nos laquais, voit. *Lett.* 74. Notre être composé, PASC. dans COUSIN. Les histoires ne sont composées que des actions, BOSS. *Hist. Préf.* Qu'est-ce qu'ailleurs tu te proposes? N'est-ce pas bien voir toutes choses Que voir les éléments dont tout est composé? CORN. *Imit.* 1, 20. Et d'autant que le monde est ainsi composé Qu'une bonne fortune en craint une mauvaise, MALH. *Prière pour le roi.* Il fit faire par le meilleur fondeur de la ville une petite statue composée de tous les métaux, des terres et des pierres les plus précieuses et les plus viles, voit. *Babouc.* || Société bien composée, mal composée, société formée de personnes bien, mal choisies. Celui [le parlement] qu'on y avait substitué était trop mal composé pour pouvoir subsister avec la confiance et la considération publiques, nécessaires à des magistrats, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 31 oct. 1774. || 2^e Qui n'est pas simple. || Terme d'arithmétique. Raison composée, celle qui résulte du produit des antécédents de deux ou plusieurs raisons, et de celui de leurs conséquents. || Fig. Dans la nature entière et dans chacune de ses parties, l'uniformité dans la variété et la beauté toujours en raison composée de ces deux qualités [l'uniformité et la variété].... DIDER. *Recherch. philos. sur le beau, Œuvres*, t. II, p. 426, dans POUGENS. || Terme de mécanique. Mouvement composé, celui qui résulte de mouvements composants. || Machine composée, machine qui se meut par un grand nombre de pièces. || Pendule composé, celui qui consiste en plusieurs poids conservant toujours la même position entre eux et oscillant autour d'un centre commun de gravité. || Terme de chimie. Corps composé, celui où l'expérience a fait reconnaître des éléments divers, comme l'eau qui est une combinaison d'oxygène et d'hydrogène. || Terme de botanique. Fleur composée, celle qui résulte d'un assemblage de petites fleurs réunies en un capitule, serrées dans un involucre commun, et ayant les anthères soudées. Feuilles composées, celles qui sont formées de parties articulées les unes sur les autres, et susceptibles de se séparer sans déchirement à la fin de la saison. || Terme de zoologie. Dents demi-composées, dents qui, dans les coupes transversales, ne montrent qu'une seule substance centrale, les replis de l'ivoire n'y pénétrant que jusqu'à une certaine profondeur. || Terme de zoologie. Accouplement composé, celui qui a lieu quand un animal hermaphrodite est fécondé et fécondant. || Terme de grammaire. Mot composé, mot formé de deux ou plusieurs mots, comme *reposer, surtout*. Un substantif composé. Ce nom nouveau du Sauveur est celui de l'Eucharistie, nom composé de biens et de grâces, BOSS. *Marie-Thér.* || Temps composés, les temps qui, dans les verbes, sont formés avec un auxiliaire, comme *j'ai dormi, il est sorti*. || Terme de métrique ancienne. Les grammairiens qui ne reconnaissent en grec et en latin que des pieds de deux ou de trois syllabes, donnent le nom de pied composé à toute réunion de quatre syllabes ou plus. || Terme de musique. Mesure composée, celle qui est désignée à la clef par deux chiffres, indiquant l'emploi des mesures à deux et à trois temps; par exemple la mesure à 6/8, qui a deux temps, chacun divisé en trois parties égales. || Intervalle composé, celui qui passe l'étendue d'une octave ou qui peut se diviser en deux intervalles. || Terme de danse. Pas composé, celui qui est formé de plusieurs pas simples exécutés dans un certain ordre et selon une certaine figure. Le pas de la valse, le pas de la polka sont des pas composés. || Terme d'architecture. Chapiteau composé, colonne composée, se dit par opposition aux ordres classiques. || Terme de philosophie. Sens composé se dit par opposition à sens divisé, c'est-à-dire que, dans le sens composé, on prend dans sa totalité la proposition dont il s'agit, et que, dans le sens divisé, on considère à part chaque partie de la proposition. Ce qui est vrai au sens composé ne l'est pas toujours au sens divisé. || 3^e Qui a un air de retenue. Avoir un maintien composé, affecter un air sérieux et modeste. Arriva un valet de chambre du premier président aussi composé que son maître, ST-SIM. 18, 214. La parole modeste et les yeux composés, RÉGNIER, *Sat.* XIII.

2. COMPOSÉ (kon-pô-zé), s. m. || 1^e Tout formé de diverses parties. Jupiter dit un jour : que tout ce qui respire S'en vienne comparaître aux pieds de ma grandeur; Si dans son composé quelqu'un trouve à redire, Il peut le déclarer sans peur, LA FONT.

Fab. 1, 7. Je n'entreprends point de justifier un composé si bizarre, FONTEN. *Préf. des Mondes*. Les passions vicieuses sont toujours un composé d'orgueil, et les passions vertueuses un composé d'amour, CHATEAUBR. *Génie*, II, III, 1. C'est un composé du pédant et du précieux, fait pour être admiré de la bourgeoisie et de la province, LA BRUY. V. || 2^e Terme de chimie. Corps qui résulte de la combinaison de deux ou de plusieurs autres corps simples. || Fig. La fermentation causée par ces nouveaux levains produisit des composés funestes au bonheur, J. J. ROUSS. *Orig.* 2. || 3^e Terme de grammaire. Mot formé de deux ou plusieurs mots. Composé de dépendance, celui où le deuxième élément gouverne le premier, par exemple main-tenir. Composé copulatif, celui dans lequel les termes ne sont pas compléments l'un de l'autre, par exemple chef-lieu. Composé déterminatif, celui qui contient un substantif déterminé par un adjectif, par exemple bon-heur.

COMPOSÉE (kon-pô-zé), s. f. || 1^e Terme de botanique. Nom d'une famille de plantes dicotylédones, monopétales, herbacées ou ligneuses, dont les fleurs sont réunies par leurs anthères en un cylindre formant calice. || 2^e Terme de minéralogie. Nom d'une classe de roches formées de minéraux d'espèces différentes.

COMPOSER (kon-pô-zé), v. a. || 1^e Former un tout de différentes parties. Composer un remède avec divers ingrédients. Qui ne croirait à nous voir composer toutes choses d'esprit et de corps.... PASC. dans COUSIN. Les douze villes dont Cécrops composa le royaume d'Athènes, BOSS. *Hist.* I, 3. Le roi était à la tête de sa maison et de ses plus belles troupes qui composaient trente mille hommes, VOLT. *Louis XIV*, 10. Vous [jésuites] composez véritablement un corps uni sous un seul chef, PASC. *Prov.* 17. Son infanterie était composée de deux cent mille hommes, VAUGEL. Q. C. liv. III, dans RICHELET. Il paraît de temps en temps, sur la surface de la terre, des hommes rares.... ils n'ont ni aïeux ni descendants, ils composent seuls toute leur race, LA BRUY. II. Les louanges de chacun des hommes illustres qui composent l'Académie française, ID. *Préf. du disc. prononcé à l'Acad. franc.* Les hommes composent ensemble une même famille : il n'y a que le plus ou le moins dans le degré de parenté, ID. IX. Hélas! nous compositions son histoire de tout ce qu'on peut imaginer de plus glorieux, BOSS. *Duch. d'Orl.* || Se composer, composer à soi, composer pour son usage. Il s'est composé une excellente bibliothèque. || Absolument. Les gens grossiers n'ont qu'une sensation : leur âme ne sait composer ni décomposer, MONTESQ. *Goût. Délic.* Nos sciences décomposent et recomposent, mais elles ne peuvent composer, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 2. || Terme de mécanique. Composer des forces, des mouvements, des vitesses, en former la résultante. || 2^e Terme d'imprimerie. Mettre une rangée de lettres sur le composteur, pour en faire des lignes, des pages, et ensuite des formes. || Terme de fondeur de caractères. Arranger les lettres fondues et les mettre sur l'instrument dit composteur, en sorte qu'elles aient toutes le cran du même côté; et aussi les ratisser, les unir du côté du cran et du côté opposé. || 3^e En parlant d'un ouvrage d'esprit, travailler à le faire, donner une certaine forme à ses idées ou à ses matériaux, et à son style. Composer un livre, un poème. Il n'y a personne qui ne sache pour quelle réjouissance la pièce fut composée, MOL. *Fdch. Préface.* || Absolument. Il a besoin d'être seul quand il compose. Et femme qui compose en sait plus qu'il ne faut, MOL. *Ec. des femmes*, I, 4. || Fig. Composer des almanachs, faire des pronostics en l'air. || Se dit aussi d'un peintre, d'un architecte, d'un chorégraphe. Composer un tableau. Composer les plans et les dessins d'un édifice. Composer un ballet. || Terme de musique. Produire quelque air, quelque chant, soit le sujet seul, soit le sujet avec des parties. Composer une messe. Composer un chœur. Composer la musique d'un opéra. || Absolument. Il compose facilement. || Composer sur la basse, sur le piano, se servir de la basse, du piano pour composer de la musique. || 4^e Arranger de manière à faire croire à de la retenue ou de la modestie. Composer son langage, son maintien. J'allais plus retenue et composais mon pas, RÉGNIER, *Dial.* Ni l'un ni l'autre n'avaient eu le temps de composer leur mine et leur visage, LA FONT. *Quipr.* L'air de mollesse des jeunes filles, l'art de composer leurs visages, leur parure vaine, tout ce que je voyais dans ces femmes me semblait vil et méprisable, FÉN. *Tél.* IV. || Composer son visage sur, régler son visage sur celui de quelqu'un. Composant leurs visages sur celui de Protésilas, ID. *Tél.* XIV. Mais ceux qui de la

cour ont un plus long usage Sur les yeux de César composent leur visage, RAC. *Brit.* V, 7. || 5^e V. n. Terme de classes. Faire le devoir donné pour le concours des places. Composer en version, en vers latins. Nous portâmes chacun notre réponse chez M. de la Rochefoucauld, où je crus voir des pensionnaires qui ont composé pour les places, ST-SIM. 36, 161. || 6^e S'arranger, s'accorder en faisant des concessions. Si on eût composé, beaucoup se seraient sauvés, BOSS. *Bonté*, 2. Me voyant pris, il fallut composer, CORN. *le Ment.* II, 5. Composons, M. de La Fontaine, J. J. ROUSS. *Em.* II. En plein conseil, Amour fut dépouillé; Vénus supplie et Jupiter compose, MILLEV. *la Préférence*. Ne reviendrait-il pas au même de composer ensemble, de se traiter tous avec une mutuelle bonté? LA BRUY. XI. || Composer avec les préjugés, leur faire des concessions. Je demande une division [de la France en départements] qui ne paraisse pas en quelque sorte une trop grande nouveauté, et qui, si j'ose le dire, permette de composer avec les préjugés et même avec les erreurs, MIRABEAU, *Collect.* t. II, p. 363. || Composer avec sa conscience, n'en pas suivre rigoureusement les prescriptions. || Convenir avec les assiégeants de certaines conditions, moyennant quoi on se rendra. La ville compose, on espère qu'on y entrera demain. Loin de mériter la confiance du duc de Milan, les Suisses composèrent avec les Français et rendirent Novarre, VOLT. *Mœurs*, 440. || 7^e Se composer, v. refl. Être composé. L'édifice entier se compose de trois enceintes. || 8^e Prendre une apparence mesurée, qui ne laisse voir aucun désordre dans l'esprit ni dans la contenance extérieure. Composez-vous sur eux, âmes belles et hautes, MALH. VI, 10. Tâchez de vous composer par étude, MOL. *Fourb.* I, 4. Rappelé [l'enfant] par la voix de ceux qui lui ont appris à penser, il se compose, il dirige ses actions, BUFF. *Homme*. Il faut que votre sexe ait fait une étude bien réfléchie de l'art de se composer pour réussir à ce point, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* II, 49.

— HIST. XII^e s. El cuer iniquitez vus ovrez [opérez] en terre, forcenneries [exactions] les vos mains composent, *Liberpsalm.* p. 75. || XV^e s. Et leur remontra sur quoi et comment ils estoient composés [avaient capitulé], et que de ce ils avoient livré ostages, FROISS. I, I, 236. Les chevaliers, qui aussi veoient bien le peril où ils estoient, s'y accorderent assez légerement et envoyèrent un heraut de par eux au comte Derby, pour composer, ID. I, I, 224. Les hommes de la ville tout coûtement se sont composés [rendus à composition] à nous, ID. II, III, 34. Leur capitaine saillit dehors à seureté pour cuyder composer il ne peut accorder, COMM. III, 9. Se ilz ne feussent venuz, la ville eust mis peu à soy composer, ID. III, 10. || XVI^e s. Le soleil soy couchant en l'Ocean, ilz se compousoyent à dormir, RAB. *Pant.* V, 27. Huytres, harans, salades toutes compousées, herbes venereiques, ID. ib. V, 29. Dressans escarmouches, compousans trefves, ID. ib. V, 31. C'est une chose composée de terre et d'eau, MONT. II, 289. C'est cruauté de requerir de nous une desmarche si composée, ID. III, 200. Des exclamations composées, ID. IV, 142. Composer vos mœurs est vostre office, non pas composer des livres, ID. IV, 196. Il estoit si bien né, et si parfaitemen composé à toute vertu, qu'il n'eut aucun besoing de maistre, AMYOT, *Numa*, 1. Et sembloit qu'il n'y eust aucun moyen de composer et pacifier tous ces differens, ID. *Solon*, 20. Ayant secrettement composé quelques vers elegiaques, ID. ib. 44. Or avoit-il ja estable la cour et le conseil d'areopage, en le composant de ceulx que l'on elisoit par chascun an prevosts de la ville, ID. ib. 33. Il s'estudia de composer tellement son visage, sa contenance et sa parole, qu'il semblast penser à toute autre chose, ID. *Pélop.* 48. Si le nombre à partir estoit composé de plusieurs differences, EST. DE LA ROCHE, *Arismétique*, fo 44, verso.

— ÉTYM. Mot de formation hybride puisqu'au fond il représente le latin *componere* et s'en rapproche dans le participe *compositus*, tandis que, pour la forme, il répond à *poser*, qui vient d'une tout autre racine. S'il venait directement de *componere*, il serait *compondre*, comme *fondre de ponere*.

+ COMPOSEUR (kon-pô-zeur), s. m. Celui qui compose. Un compositeur de romans. || Ironiquement, compositeur médiocre.

— HIST. XVI^e s. Ils font comme les compositeurs de tragédies, AMYOT, *Comment discerner le flatt*. 39. Lui pour estre à l'achevement du marché, sans faire soupçonner les compositeurs, prit un mousquet, D'AUB. *Hist.* III, 248.

— ÉTYM. *Composer*.

COMPOSITE (kon-pô-zit), adj. || 1^e Terme

d'architecture. Qui appartient à un cinquième ordre d'architecture inventé par les Romains, où le chapiteau, ayant au bas les feuilles d'acanthe corinthiennes, se termine en haut par la volute ionique. Base, chapiteau composite. L'ordre composite. L'en-tablement de Saint-Paul à Paris est d'ordre composite. || S. m. Ordre composite. Le composite est venu après les autres ordres. || 2° Dans le langage des fouriéristes, la composite, la passion qui engendre les entraînements.

— ÉTYM. Lat. *compositus*, participe passé de *componere*, de *com*, et *ponere*, mettre (voy. PONDRE).

COMPOSITEUR (kon-pô-zî-teur), s. m. || 1° Terme d'imprimerie. Nom de l'ouvrier qui arrange les lettres pour en former des mots. Compositeur aux pièces. Compositeur en conscience. || 2° Celui qui compose des ouvrages d'esprit. On croirait au nombre des ouvrages Et des compositeurs (car chacun fait des vers), Qu'il nous faudrait chercher un mont dans l'univers, Non pas double, mais triple, LA FONT. *Clymène*, 506. Infatigables auteurs de pièces inédiocres, grands compositeurs de riens, VOLT. *Lett. Trublet*, 17 avril 1761. || 3° Terme de musique. Celui qui compose en musique. C'est un compositeur. Habile compositeur. || Compositeur, pris absolument, s'entend toujours d'un homme qui compose de la musique. || 4° Terme de jurisprudence. Amiable compositeur, celui qui, dispensé de juger suivant la rigueur du droit, fait composer les deux parties sur leur litige. Son esprit compassé était naturellement tourné à être amiable compositeur, ST-SIM. 385, 228.

— HIST. XVI^e s. Auteur et compositeur de cantiques, AMYOT, *Arist.* 2. Pluviaut, oiant la ville en guerre, vint pour mettre la paix, et s'en fit dépositaire, n'estant au commencement qu'amiable compositeur, D'AUB. *Hist.* III, 47. D'autre costé les compositeurs de religion pousoient avant leurs opinions, ID. ib. III, 364. Les cataplasmes cruds sont faits des herbes pilées, ou jus d'icelles.... selon l'intention du compositeur, PARÉ, XXV, 28.

— ÉTYM. Le latin *compositor*, de *componere* (voy. COMPOSITE); ital. *compositore*.

† **COMPOSITIFLORE** (kon-pô-zî-ti-flo-r'), adj. Terme de botanique. Qui a des fleurs composées.

— ÉTYM. Le latin *compositus*, composé, et *flos*, fleur.

COMPOSITION (kon-pô-zî-sî-on; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1° Action de composer quelque chose. La composition d'une machine. || Terme de mécanique. Composition des forces, des vitesses, des mouvements, leur réduction à une résultante. || Terme d'arithmétique. Composition des rapports, l'addition de leurs termes respectifs. || Terme d'imprimerie. Assemblage de caractères pour en former des mots, des lignes et des pages. || 2° Manière dont une chose est composée. La composition du corps humain. La composition du spectacle était très-variee. || Terme d'art militaire. Composition d'une armée, la proportion la plus utile entre les diverses armes dans une armée. || Terme de grammaire. Jonction de mots pour en former un seul. Se dit aussi, dans un mot non composé, du radical qui constitue le mot. Le radical *fac* entre dans la composition de *facile*, *facilité*, *faculté*. || Terme de chimie. Proportion dans laquelle les éléments sont unis ensemble. La composition de l'eau. || 3° Terme de philosophie. Synthèse. L'autre se fait par synthèse ou composition, DESC. *Rép.* 2. || 4° Mixture qui a quelque emploi dans la médecine ou dans les arts. Cambyses leur envoya des compositions de parfums, BOSS. *Hist.* III, 3. || 5° Travail de l'esprit qui compose. Cela lui est échappé dans le feu de la composition. La composition d'un air, d'un tableau. Une belle composition. C'est une composition froide, extravagante. Cicéron donnait dès lors chaque jour un temps considérable à la lecture et à la composition, ROLLIN, *Traité des études*, IV, 4. || Dans la musique, l'art de composer des airs agréables et d'y ajouter tous les accompagnements convenables. Apprendre la composition. La composition suppose la connaissance de l'harmonie et celle du diapason et de l'étendue des voix et des instruments. || Dans la peinture, la composition comprend la distribution des figures, le choix des attitudes, l'arrangement des draperies, la convenance des ornements, les paysages, les diverses expressions des mouvements du corps et des passions de l'âme. || 6° Terme de classes. Devoir que font les écoliers pour concourir aux places et aux prix. Faire une bonne composition. Corriger une composition. || 7° Accord entre deux parties qui transigent sur leurs prétentions respectives. Vous abandonnez le principe général; et, voyant qu'il ne vaut plus rien à l'égard des pécheurs, vous voudriez entrer en com-

position, et le faire au moins subsister pour les justes, PASC. *Provinc.* 4. La première de ces bonnes œuvres fut d'acquitter ce qu'elle devait avec une scrupuleuse régularité, sans se permettre ces compositions si adroïtement colorées, qui souvent ne sont qu'une injustice couverte d'un nom spécieux, BOSS. *Anne de Gonz.* Ils n'entrèrent avec Bucer dans aucune composition, BOSS. VAR. 4. Sur la discipline on peut entrer en composition, ID. *Projet*. Il ne fait aucune composition, SÉV. 379. Pour avoir une meilleure composition du marchand, LA BRUY. *Théophr.* 9. Si en tenant plus longtemps contre la grâce, nous pouvons obtenir, pour ainsi dire, une composition plus favorable, MASS. *Car. Dégoûts*. À la vérité on n'en rabat guère, et on se fait à soi-même une bonne composition, FONTEN. *Auguste, l'Arélin*. || C'est un homme de bonne, de facile composition, qu'on amène assez facilement à ce qu'on veut. Modérés, d'une facile composition, BOSS. *Obl.* 2. Ce prélat est de bonne composition sur la transubstantiation, ID. *Exp. Avert.* Il fallait qu'il eût trouvé des personnes de bonne composition, HAMILT. *Gramm.* 4. Vous voyez, madame, que je suis de meilleure composition que vous, et cependant c'est vous qui vous plaignez, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 25 juin 1774. || Dans un sens opposé. On serait de composition difficile, si l'on n'en était content, PASC. *Prov.* 6. || De bonne, de facile composition, en parlant d'une personne du sexe qui accorde facilement ses faveurs. En Hollande, les filles sont de bonne composition, HAMILT. *Gramm.* 6. || Terme de guerre. Capitulation. Recevoir à composition. Composition honnable. || Chez les peuples barbares, compensation pécuniaire due comme réparation par le coupable à l'offensé ou à sa famille. La composition existait chez les anciens Grecs; elle est mentionnée par Homère. Quand on avait tué un Franc, on payait à ses parents une composition de deux cents sols, MONTESQ. *Espr.* xxviii, 3. Le meurtre chez les Francs se rachetait par une composition pécuniaire, CHATEAUBR. *Amérique*, 249. || Terme de droit maritime. Sacrifice fait pour obtenir la restitution d'un navire capturé.

— HIST. XIV^e s. Et fu instituée [monnaie] selon composition ou convencion humaine, ORESME, *Eth.* 151. || XV^e s. Et aussi tous les chevaliers gascons furent delivrés parmi la composition dessus dite, FROISS. I, I, 226. Attendre encores aucun jours ou la recevoir à quelque composition, COMM. II, 43. || XVI^e s. Se rendre par douce et favorable composition [accommodement], MONT. I, 27. Je n'ay ny composition [style] ny explication qui vaille, ID. I, 103. Au lieu d'entrer en composition [de me rendre], je.... ID. I, 131. C'est ce que je fais [faire] en la plus part de cette composition [livre], ID. I, 143. Appointer par voie d'amiable composition, AMYOT, *Agésil.* 46. Es compositions des parfums, ID. *Péric.* 4. Il assiegea Menestrier et l'eut au bout de 14 jours, à composition qu'il sera razé, D'AUB. *Hist.* III, 54. Hulst capitula, et composta à la plus honorable composition, ID. ib. III, 440. Puis il leur font remordre sur l'heure quelque composition qui leur estoupe les conduits par lesquels le venin a de coutume de sortir, PARÉ, xxii, 30. Composition est mixtion des medicemens divers en effets et vertus, faite par le medecin, PARÉ, xxv, 20. L'une de ces troys manieres de compositions [de nombre], EST. DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 47. Voilà une ame de riche composition : il marroit aux plus rudes et violentes actions humaines la bonté et l'humanité, voire la plus delicate qui se trouve en l'eschole de philosophie, MONT. III, 252.

— ÉTYM. Provenç. *compositio*; espagn. *composición*; ital. *composizione*; du latin *compositionem* (voy. COMPOSITE).

† **COMPOST** (kon-post'), s. m. Terme d'agriculture. Mélange de bonnes terres, de fumiers, d'amendements quelconques, et, plus particulièrement, mélange de terre desséchée ou de chaux, de plâtre, de marne, etc. avec une ou plusieurs espèces d'engrais organiques.

— ÉTYM. Anglais, *compost*, engrais; de l'ancien français *compost*, composé, formé, mélangé, du latin *compositus* (voy. COMPOSITE); Berry, *compôt*.

† **COMPOSTER** (kon-po-sté), v. a. Terme d'agriculture. Améliorer une terre avec le compost.

— HIST. XV^e s. Avec de l'eau de mer, on compostoit les vins, y adjoustant quelque peu d'aucunes matières sus dites, O. DE SERRES, 234.

— ÉTYM. *Compost*.

COMPOSTEUR (kon-po-steur), s. m. || 1° Terme d'imprimerie. Instrument sur lequel le compositeur assemble les lettres pour former des lignes de lon-

gueur égale. || 2° Petite baguette de bois pour plier une étoffe de soie.

— ÉTYM. *Composer*.

† **COMPOTATEUR** (kon-po-ta-teur), s. m. Terme vieilli et familier. Celui qui boit avec. De sa table, qui n'est pas mince, à de joyeux compotateurs Il fait lui-même les honneurs Mieux qu'aucun seigneur de province, CHAUL. à VOLT.

— ÉTYM. Le latin *compotator*, de *com*, et *potare*, boire (voy. POTION).

† **COMPOTATION** (kon-po-ta-sion), s. f. Terme vieilli et familier. Régal entre plusieurs personnes.

— ÉTYM. Voy. COMPOTATEUR.

COMPOTE (kon-po-t'), s. f. || 1° Anciennement, assaisonnement de viandes qu'on faisait cuire avec du lard et des épices. || 2° Une certaine manière d'accommader les pigeons. Une compote de pigeons. || 3° Mets de dessert consistant en fruits cuits à l'eau et au sucre. Compote de poires, de cerises. Nous aperçumes de loin une île de sucre avec des montagnes de compote, FÉN. XIX, 38. || Fig. Avoir la tête, les yeux en compote ou à la compote, les avoir tout meurtris. La Vauguyon dit à Mme Pelot qu'il ne savait ce qui le tenait qu'il ne lui mit la tête en compote, pour lui apprendre à l'appeler poltron, ST-SIM. 14, 161. Il me prend des tentations d'accommader tout son visage à la compote, MOL. G. DAND. II, 4. Mes yeux en compote m'obligent à remettre mon voyage, VOLT. *Lett. d'Argental*, 5 nov. 1764. || Viande en compote, viande trop cuite.

— SYN. COMPOTE, CONFITURE, CONSERVE, GELÉE, MARMELADE. Confiture est le terme générique. Il s'entend de toute espèce de fruit confit dans du sucre. La conserve est une confiture ordinairement sèche et qui peut se conserver. La compote se dit des fruits cuits, soit entiers, soit en quartiers, de manière à conserver leur forme; une compote de poires. La marmelade se dit des fruits qui s'écrasent en cuisant comme la pomme : une marmelade de pommes. La gelée est une confiture du jus des fruits, qui se prend en une masse transparente et tremblante : gelée de groseille, de pomme, de coing.

— HIST. XIV^e s. Un petit tonneau de bois comme un tonneau à composte, MÉNAGIER, II, 2. C'est la manière de faire composte, ib. II, 5. || XVI^e s. Des coings cuits sous la cendre, ou en composte, PARÉ, XXIV, 49.

— ÉTYM. *Composte*, féminin de l'ancien participe *compost*, composé, du latin *compositus* (voy. COMPOSITE). Si la trace de l'étymologie ne s'était pas perdue, on écrirait *compôte*.

COMPOTIER (kon-po-té; l's ne se lie jamais; au pluriel l's se lie : des kon-po-té-z élégants), s. m. Coupe en porcelaine ou en cristal, dans laquelle on sert les compotes de fruits.

— ÉTYM. *Compote*.

† **COMPRÉHENSEUR** (kon-pré-an-seur), s. m. Terme de théologie. Créature jouissant de la vue parfaite de Dieu.

— ÉTYM. Voy. COMPRENDRE.

† **COMPRÉHENSIBILITÉ** (kon-pré-an-si-bi-li-té), s. f. Qualité de ce qui est compréhensible.

— ÉTYM. *Compréhensible*.

COMPRÉHENSIBLE (kon-pré-an-si-bl'), adj. Qui peut être compris. Cela n'est pas compréhensible.

— ÉTYM. Lat. *comprehensibilis*, de *comprehendere* (voy. COMPRENDRE).

† **COMPRÉHENSIF**, IVE (kon-pré-an-sif, si-v'), adj. Terme de philosophie. Qui embrasse, qui enferme. Une idée, une expression compréhensive. || Dans un autre sens, qui a la faculté de concevoir.

— ÉTYM. *Comprehensivus*, de *comprehendere* (voy. COMPRENDRE); provenç. *comprehensiù*.

COMPRÉHENSION (kon-pré-an-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1° Faculté de comprendre, de concevoir. Avoir la compréhension vive, aisée, difficile. Il n'y a guère de gens qui aient la compréhension plus lente, et pour le sens des paroles et pour entrer dans l'esprit du compositeur, que les Français, ST-ÉVREMONT, dans RICHELET. || 2° Vue qui embrasse et saisit tout. Une sagesse infinie qui ne se trompe jamais, parce qu'elle a une pleine compréhension de la vérité, BOSS. *Connaiss.* IV, 6. Avec cette prodigieuse compréhension de tout le détail et du plan universel de la guerre, on le voit toujours attentif à ce qui survient, ID. *Louis de Bourbon*. || 3° Terme de logique et de grammaire. La totalité des idées qu'un nom générique enferme. Le mot *animal* a une compréhension beaucoup plus grande que le mot *être*, car on appelle *être* tout ce qui existe, or un animal est un *être* puisqu'il existe,

et de plus il a un corps capable de mouvements déterminés par sa volonté; le substantif *homme*, à son tour, a plus de compréhension que celui d'*animal*, puisque l'homme possède toutes les qualités qui sont l'*animal*, et de plus celles qui n'appartiennent qu'à lui, comme une certaine force extérieure, la raison, le langage, etc. JULLIEN, *Gramm.* p. 64.

— HIST. xv^e s. Etre flexible à toute docilité et à la compréhension du hault savoir, JEAN LEMAIRE, *Pallas parlant à Paris.* || xvi^e s. Comprehension, dans PALSGRAVE, p. 19, qui dit que l'*h* y est aspirée.

— ÉTYM. Le latin *comprehensio*, de *comprehendere*, comprendre.

+ COMPRÉHENSIVITÉ (kon-pré-an-si-vi-té), s. f. Dans le système de Gall, organe de la compréhension; faculté de comprendre.

— ÉTYM. *Compréhensif*.

+ COMPRENABLE (kon-pre-na-bl'), adj. Qui peut être compris. Peu usité.

— HIST. xv^e s. À sens humain non compréhensible, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, prolog.

— ÉTYM. *Comprendre*; provenc. *comprehendable*.

COMPRENDRE (kon-pran-dr'), je comprends, nous comprenons; je comprenais; je compris; je comprendrai; comprends; que je comprenne; que je comprisse; comprenant; compris, v. a. || 1^e Prendre en soi, contenir. Il a compris dans son parc plusieurs pièces de vignes. Quand on dit: jusqu'à tel jour inclusivement, le jour est compris dans le terme. Une maxime qui comprend toutes les autres, PASC. *Prov.* 44. La Rancune eut assez de crédit pour nous faire comprendre dans son passe-port, en qualité de comédiens, SCARRON, *Rom.-com.* I, 18. C'est comprendre dans sa pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes, BOSS. *Hist. préf.* Ce temps [de la mort] embrasse tous les temps: Qu'on le partage en jours, en heures, en moments, Il n'en est point qu'il ne comprenne. Dans le fatal tribut, tous sont de son domaine, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. La basse Egypte, qui comprenait ce que les Grecs appellent Delta, ROLLIN, *Hist. anc. Oeuvres*, t. I, p. 44, dans ROUGENS. Tout cela pourquoi? parce que le christianisme veut tout cela, comprend tout cela, BOURD. 2^e dimanche après Pâques, *Dominic.* || 2^e Mettre ensemble dans la même catégorie. Vous traitez ces personnes d'hérétiques pour me comprendre dans cette accusation. On a fait comprendre dans l'inventaire plusieurs meubles qui n'appartenaient pas au défunt. Il a été compris dans la capitulation. || 3^e Fig. Saisir par l'esprit. Je comprends fort bien ce que vous me dites. La plupart des hommes estiment ce qu'ils ne comprennent pas. Mon exemple vous doit apprendre qu'il y a des choses très-excellentes et très-admirables qui échappent à notre vue et qui n'en sont ni moins vraies ni moins désirables, quoiqu'on ne les puisse ni comprendre ni imaginer, BOSS. *Anne de Gons.* Je comprends fort aisément qu'il est naturel à de tels esprits de tomber dans l'indifférence [religieuse], et de faire servir Dieu à la religion et à la politique, c'est-à-dire à l'ordre et à la décoration de ce monde, la seule chose, selon eux, qui mérite que l'on y pense, LA BRUY. XVI. Si c'est là sa largeur [du globe solaire] en tous sens, quelle peut être toute sa superficie! quelle est sa solidité! comprenez-vous bien cette étendue, et qu'un million de terres comme la nôtre ne seraient toutes ensemble pas plus grosses que le soleil? ID. ib. Si je vous comprenais, mon Dieu, vous ne seriez plus ce que vous êtes, ou je ne serais plus ce que je suis, BOURD. *Myst. Trinité.* Vous en comprenez la raison, mes chers auditeurs; et, si vous ne la comprenez pas bien encore, je ne puis trop vous le redire, afin que vous puissiez une fois la concevoir, ID. 2^e dim. après Pâques, *Dominic.* Ce que l'esprit comprend, il le comprend par assimilation, ou par comparaison, ou par analogie, DIDER. *Opin. des anc. philos. Stoïcisme.* Tenez-moi lieu d'un Dieu que je ne comprends pas, VOLT. *Fanat.* IV, 3. Si nous ne comprenons pas certaines choses un peu délicates, c'est apparemment qu'il n'était pas nécessaire que nous les comprissions, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 6 nov. 1770. || Absolument. Plus heureux que tu ne peux comprendre, RAC. *Bérén.* II, 2. || Plus particulièrement. Avoir l'intelligence d'une langue, des mots. Comprenez-vous l'anglais? Voilà un mot que je ne comprends pas. Passage difficile à comprendre. || Faire comprendre, montrer, prouver, faire que l'on comprenne. Je n'ai point dit ceci pour diminuer rien de la distance infinie qu'il y a entre les vices et les vertus: à Dieu ne plaise! j'ai seulement voulu faire comprendre que tous les vices politiques ne sont pas des vices moraux, et que tous les vices moraux ne sont pas des vices politiques,

MONTESQ. *Esp. xix*, 10. || 4^e Se rendre raison d'une chose, se l'expliquer. Je ne comprends pas sa conduite. Comprenez-vous un tel langage? Vous comprenez que cela doit m'inquiéter. Témoin de mes erreurs, vous n'avez pu comprendre Comment j'abandonnai l'amante la plus tendre, GRESSET, *Sidnei*, II, 6. || Comprendre à. Je ne comprends rien à sa conduite. À cela que comprenez-vous? je n'y comprends pas grand' chose. || Absolument. Tu comprends? J'ai compris. Oh! je commence à comprendre: le comte s'en va, le notaire reste, et vous vous mariez, MARIVAUX, *Seconde surprise de l'amour*, III, sc. dern. || 5^e Comprendre quelqu'un, comprendre ce qu'il dit, ce qu'il veut, ce qu'il ordonne. Vous ne m'avez pas compris. Cet étranger ne se fait guère comprendre. Parlez plus clairement, nous ne vous comprenons pas. Quoi! l'art qui nourrit les hommes est méprisé en Europe! je ne vous comprends pas, BERNARD. DE ST-P. *Paul et Virg.* || Comprendre quelqu'un, pénétrer dans les idées, dans les vues de quelqu'un. Je ne le comprends plus. On ne le comprend pas avec ses prétentions exorbitantes. || 6^e Se comprendre, avoir la connaissance l'un de l'autre. Les hommes ne se comprennent pas les uns les autres. Des œufs faits pour se comprendre. Bien que les goûts d'Oswald fussent, à quelques égards, différents de ceux de Corinne, ils se comprenaient mutuellement d'une façon merveilleuse, STAEL, *Corinne*, IV, 1. || Être compris. Cela se comprend. || Avoir la connaissance de soi-même. Cet homme ne se comprend pas lui-même.

— HIST. XII^e s. Parsevet [que poursuive] li enemis la meie aneme [âme], e comprenget et defult en terre la meie vie, *Liberpsalm.* p. 6. Es ovres de ses mains compris est li peccherie, ib. p. 9. Je parsiwerai mes enemis, e cumprendrai les [je les saisirai], e ne returnerai desque il defisent, ib. p. 24. || XIII^e s. Biaus mestiers est, quant il content lor fet, que il comprengeant lor fet au mains [moins] de paroles qu'il porron, BEAUM. V, 44. || XIV^e s. Se nous avions un non qui compresist toutes teles choses, ORESME, *Eth.* 44. Tele amisté est permanente et durable, car elle comprent en soi toutes les choses qui appartiennent et conviennent à amis, ID. ib. 235. Ceste science comprend et contient les fins de toutes les aultres ars et doctrines, ID. ib. 44. || XV^e s. Et se logea le dit duc devant Tourlay, et comprenoit son ost grande quantité de terre, FROISS. I, I, 427. Et fut la cité [de Tournay] partie pour loger les seigneurs le roi à St Martin, et comprenoient ses gens un quart de la vilie, ID. II, II, 203. Fortune ainsi les compagnons s'esbat. Qui au delit de la char les comprent, Puis les destruit con [comme] la souris le chat, E. DESCII. *Poésies mss.*, f° 208, dans LACURNE. || XVI^e s. Celuy qui a bien compris que la mort n'est pas mal, MONT. I, 77. Qui se peult plaindre d'esire comprins où tous sont compris? ID. I, 87. Il banda son ame à comprendre l'essence de la folie, ID. I, 91. Et cas advenant qu'aucun compris en ceste presente association recevoit outrage ou violence, CONDÉ, *Mém.* p. 647.

— ÉTYM. Picard, *copendre*; bourguig. *comprare*; provenc. *comprendre*, *compenre*, *comprener*; catal. *compenar*; espagn. *comprender*; portug. *compreender*; ital. *comprendere*; du latin *comprendere*, syncopé lui-même de *comprehendere*, de *cum*, avec, et *prehendere*, prendre (voy. PRENDRE). Le provençal, le français et l'italien sont les seuls qui aient été fidèles à la conjugaison latine.

COMPRESSE (kon-pré-s'), s. f. Pièce de linge fin, à demi usé, sans ourlets ni lisières, ordinairement replié plusieurs fois sur lui-même, qu'on applique sur les parties malades, et qui sert à diriger convenablement la compression. Atala fit ma première compresse qu'elle attacha avec une boucle de ses cheveux, CHATEAUB. *Atala*, 241. Si Mlle de St-Yves était là, elle me mettrait une compresse, VOLT. *Ingenu*, 7.

— HIST. XVI^e s. Reunir les playes par le bénéfice des coutures, compresses et ligatures, PARÉ, *Introd.* 2.

— ÉTYM. Lat. *compressus*, serré, part. passé de *comprimere* (voy. COMPRIMER).

+ COMPRESSEUR (kon-pré-sseur), s. m. Terme didactique. Instrument propre à exercer la compression, et en particulier, en chirurgie, à comprimer les nerfs, les vaisseaux ou un canal quelconque.

— ÉTYM. Lat. *compressor*, de *compressum*, supin de *comprimere* (voy. COMPRIMER).

COMPRESSIBILITÉ (kon-pré-ssi-bi-li-té), s. f. Terme de physique. Propriété qu'ont tous les corps de se réduire à un moindre volume par l'action d'une pression ou d'une percussion.

— ÉTYM. *Compressible*.

COMPRESSIBLE (kon-pré-ssi-bl'), adj. Terme de

physique. Qui peut diminuer de volume, par la pression. L'air est compressible; sa température étant supposée constante, sa densité est proportionnelle au poids qui le comprime, et, par conséquent, à la hauteur du baromètre, LAPLACE, *Exp. I*, 46. Des corps compressibles qui sont dans l'eau, PASC. *Équil. des liqueurs*, VI. La masse de l'air qui est un corps compressible et pesant, in. *Pesant. de l'air*, I.

— ÉTYM. Lat. *compressum*, supin de *comprimere* (voy. COMPRIMER).

+ COMPRESSICAUDE (kon-pré-ssi-kô-d'), adj. Terme de zoologie. Qui a la queue comprimée.

— ÉTYM. Le lat'n *compressus*, comprimé, et *cauda*, queue.

+ COMPRESSICAULE (kon-pré-ssi-kô-l'), adj. Terme de botanique. Qui a la tige comprimée.

— ÉTYM. Le latin *compressus*, comprimé, et *caulis*, tige.

COMPRESSIF, IVE (kon-pré-ssif, si-v'), adj. Terme de chirurgie. Qui sert à exercer une compression. Bandage compressif. || Fig. Qui comprime toute manifestation politique. Régime compressif. Mesures compressives.

— ÉTYM. Lat. *compressum*, supin de *comprimere* (voy. COMPRIMER); provenc. *compressiu*; espagn. *compresivo*.

COMPRESSION (kon-pré-sion; en poésie, de quatre syllabes), s. f. || 1^e Terme de physique. Action exercée sur un corps par une puissance qui tend à en rapprocher les parties constitutantes, à en diminuer le volume en augmentant la densité. Ce corps à ressort perd, dans l'instant de la compression, une quantité de sa vitesse, VOLT. *Déf. du Newtonian*. || Fontaine de compression, appareil où l'on produit un jet d'eau par la force de l'air comprimé. Pompe de compression, machine au moyen de laquelle on comprime l'air que l'on fait arriver dans un récipient. || 2^e L'état qui résulte de la compression. L'air est donc capable de compression jusqu'à un certain point, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Terme d'art militaire. Formation de l'infanterie, où il reste le moins de l'espace possible entre les rangs. || 3^e Fig. Action d'un pouvoir qui étouffe toute manifestation politique. Un système de compression succéda aux excès de la liberté.

— HIST. XIV^e s. L'élément du feu par compression et condensation est fait aer ou eau, ORESME, *Thèse de MEUNIER*. || XVI^e s. Diastole et systole, qui est à dire elevation et compression des artères, PARÉ, V, 7. Il trouva la seconde table dudit os rompu, faisant compression sur la dure-mère, ID. VIII, 23.

— ÉTYM. Provenc. *compressio*; espagn. *compresión*; ital. *compressione*; de *compressionem*, du supin *compressum*, de *comprimere* (voy. COMPRIMER).

+ COMPRÈTRE (kon-pré-tr'), s. m. Collègue en prêtre, titré que les évêques donnaient aux prêtres de leur diocèse. Je ne puis, disait St Cyprien, répondre seul à ce que nos comprêtres m'ont écrit, FÉN. XVII, 168.

— ÉTYM. *Com*, avec, et *prêtre*.

+ COMPRIMABLE (kon-pré-ma-bl'), adj. Terme didactique. Qui peut être comprimé.

— ÉTYM. *Comprimer*.

+ COMPRIMANT, ANTE (kon-prí-man, man-t'), adj. Qui a la propriété de comprimer. Force comprimante.

COMPRISE, ÉE (kon-prí-mé, mée), part. passé. || 1^e Qui a subi une pression. De l'air comprimé. || 2^e Qu'on retient, qu'on ne laisse pas aller. Soupirs comprimés. Dors, murmurait Harold, d'une voix comprimée, Toi que je vais quitter.... LAMART. *Harold*, VIII. || 3^e Fig. Qui est contenu par la force ou par l'autorité. La révolte comprimée par la troupe. Le ressort de la liberté, comprimé dans les âmes depuis des siècles, eut une activité incroyable et produisit les plus terribles phénomènes qu'on ait encore vus en morale, RAYNAL, *Hist. philos.* IV, 5. || 4^e Terme d'histoire naturelle. Aplati sur les côtés. Le buffle a les cornes moins rondes et en partie comprimées, BUFF. *Buffe*. Son front [d'Hiéroclès] étroit et comprimé annonce l'obstination et l'esprit de système, CHATEAUB. *Mart.* 128. || Terme de botanique. Qui a plus d'étendue dans le sens de la largeur que dans celui de l'épaisseur.

COMPRIMER (kon-prí-mé), v. a. || 1^e Terme de physique. Faire subir une pression à un corps. Comprimer de l'air dans un fusil à vent. Comprimer le bras avec un bandage. L'artère fut comprimée par un tourniquet. || 2^e Retenir, ne pas laisser aller. Elle comprima ses sanglots. || 3^e Fig. Comprimer les factions, les partis, les dompter malgré leur résistance. || 4^e Se comprimer, v. refl. Être comprimé. L'air peut se comprimer. Les liquides se

compriment très-peu. || Fig. Les factions se compriment difficilement.

— HIST. XIV^e s. Aer comprimé peut soustenir choses pesantes, ORESME, *Thèse de MEUNIER*. Li rois s'en vint vers Rome pour apaiser et comprimer les mouvements du pueple, BERCHEURE, f° 27, verso. || XVI^e s. Ilz avoyent la teste sphérique, non doucement comprimée des deux coustez, comme est la forme humaine, RAB. Pant. IV, 32. C'estoit à Rome une signification de faveur de comprimer et baisser les poucles, MONT. III, 108.

— ETYM. Provenç. *compremer*; espagn. et portug. *comprimir*; ital. *comprimere*. Le seul italien a gardé la conjugaison latine, *comprimere*; si l'ancien français avait eu ce mot, il l'aurait sous la forme de *comprendre*, comme il avait *preindre de premere*.

CÓMPRIS, ISE (kon-pri, pri-z'), part. passé de comprendre. || 1^o Contenu, renfermé, impliqué. Les matières comprises dans ce livre. Il se trouva compris dans l'accusation. Employez-vous pour eux; faites auprès d'un père Qu'ils ne soient pas compris dans l'exil de leur mère, CORN. *Médée*, I, 3. Les ouvrages de Dieu sont compris sous la miséricorde et sous la justice, BOSS. *Aumône*. Il n'a plus vu pour les hommes qu'une fatale et inévitable nécessité où le bien et le mal se trouvent également compris, ID. *Variat.* xv, § 122. J'en ai rougi pour vous encor plus que pour moi; Je me trouve compris dans l'éclat que je voi, MOL. *l'Étour*. IV, 4. || Y compris, en y comprenant. Non compris, sans y comprendre. Il a dix mille francs de revenu y compris sa pension, et non compris la maison où il loge. || 2^o Dont le sens est saisi. Ce passage mal compris des traducteurs.

— REM. *Compris, non compris, y compris* sont invariables quand le substantif suit, et variables si le substantif précède: Compris, non compris, y compris les aumônes, ou bien les aumônes comprises, non comprises, y comprises. Bien entendu, si *compris* était avant son substantif par une inversion, il s'accorderait: Déjà comprises au compte précédent, ces sommes n'ont pas dû figurer ici.

† COMPROMETTANT, ANTE (kon-pro-mè-tan, tan-t'), adj. Qui peut compromettre. Il tient des discours compromettants. Les théories, disait Fresnel [le célèbre physicien], n'offrent quelque intérêt qu'à la condition d'être compromettantes, c'est-à-dire qu'elles doivent être conçues de manière à suggérer des expériences décisives. Homme compromettant, femme compromettante, homme, femme qui font concevoir mauvaise opinion de ceux qui les fréquentent.

CÓMPROMETTRE (kon-pro-mè-tr'), je compromets, nous compromettons; je compromettais; je compromis; je compromettai; que je compromisse; compromettant; compromis. || 1^o V. n. Terme de droit. S'engager par acte à s'en rapporter au jugement d'un arbitre, sur un objet en litige. Ils ont compromis sur tous les chefs du procès. || 2^o V. a. Fig. Mettre en compromis, c'est-à-dire remettre à la décision d'autrui et par conséquent exposer à quelque atteinte. Compromettre sa dignité. Compromettre les intérêts de quelqu'un. || 3^o Mêler quelqu'un dans une affaire de manière à l'exposer à des embarras ou à des préjudices. N'osant lui parler comme paria, de peur de la compromettre, BERN. DE ST-P. Ch. Ind. Je ne demande, pour assurer nos succès, que ces bontés générales qui ne compromettent personne, VOLT. Lett. *Richelieu*, 23 sept. 1771. || Compromettre quelqu'un, faire voir qu'il a part à la chose, afin que, une fois engagé, il entre dans nos intérêts. Si vous voulez qu'il vous aide, mettez-le en avant, compromettez-le. || Compromettre une femme, faire penser par des paroles ou des actions qu'on a une liaison amoureuse avec elle. || 4^o Se compromettre, v. refl. S'exposer à des embarras, à des périls. Il se compromet par l'opposition qu'il fait au gouvernement. Il ne craignit pas de se compromettre pour un ami malheureux. Il se peut que le ministère ne veuille pas se compromettre, en demandant grâce pour ceux dont l'entreprise n'a pas été avouée par lui, VOLT. Lett. *Richelieu*, 30 mai 1772. || On dit qu'une femme se compromet, quand elle expose sa réputation. || Engager une lutte avec un adversaire indigne de soi. Que vous avilissiez l'honneur de votre rang Jusqu'à vous compromettre avec un misérable, VOLT. *Scythes*, IV, 1.

— HIST. XV^e s. Le roy compromettra le traité dessus déclaré es mains des dits cardinaux ambassadeurs, pour le tenir ferme et stable, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 80, dans LACURNE. || XVI^e s. En la pluspart des occurrences, je compromettois volontiers à la decision du sort, MONT. III, 63. Tous indifféremment se préparants et attendants la mort à ce soir ou au lendemain, d'un visage et d'une

voix si peu effrayée, qu'il sembloit qu'ils eussent compromis à cette nécessité, ID. IV, 209.

— ETYM. Provenç. *comprometre*; espagn. *comprometer*; ital. *compromettere*; du latin *compromittere*, de *cum*, et *promittere* (voy. PROMETTRE).

4. COMPROMÍS, ISE (kon-pro-mi, mi-z'), part. passé de compromettre. Exposé à quelque dommage matériel ou moral. Sa place compromise par des démarches inconsidérées. Sa réputation compromise. Cet homme gravement compromis par les indiscretions d'un ami infidèle. Homme compromis, femme compromise, homme, femme dont la réputation n'est pas intacte.

2. COMPROMÍS (kon-pro-mi), s. m. || 1^o Terme de jurisprudence. Acte par lequel on donne pouvoir à des arbitres de juger des procès ou autres différends. Dresser, signer un compromis. Mettre une affaire en compromis. Le compromis qu'il a voulu passer avec nous, BOSS. *Satisf.* 4. || On disait que des élections de prélats étaient faites par compromis, lorsque des électeurs, ne pouvant s'accorder, donnaient le pouvoir à quelques-uns d'entre eux de faire l'élection. || Être en compromis, être en litige; mettre en compromis, remettre à la décision de. Son affaire mise en compromis dans mes mains, BOSS. *Rel.* 84. Ils n'ont pas craint de mettre leur foi en compromis entre les mains de quatre hommes, ID. *Exp.* S'il fallait mettre en compromis la foi des premiers siècles, ID. *Avert.* 4. Les droits disputés étaient en compromis depuis douze années, VOLT. *Mœurs*, 125. || Mettre en compromis, disputer. Ne pouvant souffrir qu'il y eût une nation qui lui mit en compromis le titre d'invincible, VAUC. Q. C. 348. || Terme de l'ancien droit. Saisir. Il ne faudra qu'avoir de puissants ennemis qui vous défèrent et vous accusent d'être jansénistes, sur quoi on mettra votre bien en compromis, PASC. *Prov.* 49. || Mettre en compromis, risquer, compromettre. Sans mettre en compromis la majesté du souverain, PERROT, *Tacite*, 39. Les coeurs généreux Ne mettent point les gens en compromis pour eux, MOL. *le Dép.* v, 7. Est-ce que je vous ai jamais mise en compromis avec elle? BARON, *Fausse prude*, III, 12. À l'autel, c'est-à-dire quand la religion est en compromis et qu'il y va de l'honneur et de l'autorité de l'Eglise, vous devez oublier tout le reste.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 345. || 2^o Dans l'usage général, on dit un compromis pour une transaction. || Accord, spécialement dans le langage politique, lorsque des adversaires se font des concessions.

— HIST. XIII^e s. Si dirons quel arbitrage valent et quel non, et comment compromis doivent estre fet, BEAUM. XLII. || XVI^e s. Il delibera d'aller combatre contre le roy de Perse pour sa propre personne, et luy mettre en compromis ses richesses et ses delices, dont il jouissoit trop à son aise en ses hauts païs, AMYOT, *Agésil.* 23. Fuyr à me justifier, excuser et interpreter, estimant que c'est mettre ma conscience en compromis, de plaider pour elle, MONT. IV, 203. Le roi Charles VIII rompit le mariage qui s'estoit fait entre luy et Marguerite de Flandres, et osta la dite Anne [de Bretagne] à Maximilian son compromis [fiancé] et l'espousa, BRANT. *Dames illustres*, p. 2, dans LACURNE.

— ETYM. *Compromis* 1; provenç. *compromis*; espagn. *compromiso*; ital. *compromesso*. || COMPROMISSAIRE (kon-pro-mi-ssé-r'), s. m. Arbitre choisi par compromis.

— ETYM. *Compromis*. || COMPROMISSION (kon-pro-mi-sion), s. f. Action, parole par laquelle on se compromet. La politique actuelle n'affranchit pas suffisamment la France des compromissions auxquelles nous sommes exposés dans le maniement des affaires italiennes, *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV (1860), p. 483.

† COMPROMISSIONNAIRE (kon-pro-mi-sion-né-r'), adj. Acte compromissionnaire, acte fait par compromis. Arbitre compromissionnaire, arbitre choisi par compromis.

— ETYM. *Compromis*. || COMPROMISSIONNAIRE (kon-pro-mi-sion-né-r'), adj. Qui tient au compromis. Clause compromissaire. || Peine compromissaire, peine prononcée par des arbitres.

† COMPROVINCIAL, ALE (kon-pro-vin-si-al, a-l'), adj. Qui est de la même province; ne se dit guère qu'en style ecclésiastique et des évêques d'une même province, d'une même métropole. Le droit de l'élection de l'évêque réside dans l'assemblée des évêques comprovinciaux, FÉN. II, 15, 9. || Substantivement. Quel pouvoir auront des évêques étant fortuitement à Paris, ou qui y seront mandés, d'accepter pour leurs comprovinciaux, destitués de procurations d'eux? ST-SIM. 350, 108.

— ÉTYM. *Com*, et *provincial*.

† COMPTABILIAIRE (kon-ta-bi-li-é-r'), adj. Terme d'administration militaire. Qui est soumis à la comptabilité, qui s'y rapporte.

— ETYM. *Comptable*.

† COMPTABILIAIREMENT (kon-ta-bi-li-é-re-man), adv. À la façon comptabliaire.

— ETYM. *Comptabliaire*, et le suffixe *ment*.

COMPTABILITÉ (kon-ta-bi-li-té), s. f. L'art, l'action de tenir des comptes en règle. || Comptes tenus. Il a mis beaucoup d'ordre dans sa comptabilité.

|| Comptabilité agricole, compte courant sur lequel l'agriculteur inscrit les détails de son exploitation, en ce qui concerne les dépenses et les recettes de toutes sortes. || Comptabilité en matières, ou comptabilité-matières, par opposition à la comptabilité-argent, celle qui se rapporte aux objets matériels en magasin. || Ensemble des agents comptables ou de ceux qui vérifient les comptes des comptables. Bureau, commission de la comptabilité nationale. || Dans une administration, la comptabilité est la partie qui s'occupe des dépenses. Employé à la comptabilité. Chef de la comptabilité.

— ETYM. *Comptable*.

COMPTABLE (kon-ta-bl'), adj. || 1^o Qui a des comptes à tenir et à rendre. Officier, agent comptable. || Où l'on tient et rend des comptes. Emploi, place comptable. || Quittance comptable, quittance en bonne forme et pouvant être reçue dans un compte pour le justifier. || 2^o Fig. Il est de tout son sang comptable à la patrie. Chaque goutte épargnée a sa gloire flétrie, CORN. *Hor.* III, 6. Le pouvoir absolu n'a rien de redoutable, Dont à sa conscience un roi ne soit comptable, ID. *Perthar.* II, 3. J'en suis comptable à tout le monde, ID. *Tite et Bér.* IV, 4. Les rois de leurs faveurs ne sont jamais comptables, ID. *D. San.* I, 5. Elles [les personnes du monde] ne comptent être maîtresses de leurs actions que parce qu'elles croient n'en être comptables à personne, MASS. *Profession religieuse*, sermon 3. C'est de le rendre comptable de ses actions à lui-même, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Il doit savoir que ce n'est point ainsi qu'on écrit l'histoire, qu'on est comptable de la vérité à toute l'Europe, VOLT. *Lett. Schouvalof*, 9 nov. 1761. Si dans un long ouvrage le poète ne me laissait rien désirer de cette justesse, de cet ordre, de cette clarté, de cette élégance dont la prose est toujours comptable, DESFONTAINES, *Dissert. sur le poème épique*. || 3^o S. m. Celui qui est tenu de rendre compte de deniers et de leur emploi. Un bon comptable. C'est le seul exemple d'un comptable de deniers publics avec qui ses maîtres et le public perdent, sans que sa probité en ait reçu le plus léger soupçon, ST-SIM. 72, 177. || Terme d'administration militaire. Fonctionnaire autorisé à un maniement de valeurs en matières.

— REM. *Comptable*, appliqué aux personnes, régit non-seulement à, comme le montrent les exemples, mais aussi *envers*: Nous sommes comptables de nos talents envers la patrie.

— HIST. XV^e s. Fut ordonné le dit trésorier maire de la cité de Bordeaux; et pareillement fut aussi ordonné Joachin Rohault comptable du dit lieu, et en fit le serment en la main du dit chancelier, et le dit maire es mains d'iceux chancelier et comptable, MONSTRELET, t. III, p. 36, dans LACURNE. || XVI^e s. Ils estoient fort expérimentez au maniement des finances, et fidèles comptables, CARL. VI, 44. C'est de la vie de l'homme qu'elle est comptable seulement, MONT. II, 299. Les deniers du roy, lesquels il faudra qu'ils facent bons, quoiqu'il tarde, et en seront comptables, CONDÉ, *Mémoires*, p. 634.

— ETYM. *Comptier*.

† COMPTABLIE (kon-ta-blie), s. f. Ancien terme d'administration. Droit d'octroi perçu à l'entrée des villes de Guienne.

— ETYM. *Comptable*.

† COMPTAGE (kon-ta-j'), s. m. Terme d'eaux et forêts. Action de compter et d'estimer les arbres.

— ETYM. *Comptier*.

COMPTANT (con-tan), adj. m. || 1^o Il ne se dit guère que dans ces locutions: argent comptant, deniers comptants, payés sur l'heure et en espèces. Recevant dix mille francs argent comptant, PASC. *Prov.* 42. Pour les revendre argent comptant, ID. ib. 8. Qu'un million comptant par ses fourbes acquis, BOIL. *Sat.* I. Bonheur étrange! Je bois et mange sans un sou comptant, BÉRANG. *Cocag.* || Fig. C'est de l'argent comptant, c'est une valeur, c'est un engagement aussi sûr que si l'argent était comptant. || Prendre une chose pour argent comptant, se fier aveuglément à des paroles. Prendrons-nous tout ceci pour de l'argent comptant? MOL. *Sgan.*

22 Sa parenté prit pour argent comptant Un tel motif.... LA FONT. *Diable*. || Avoir de l'esprit argent comptant, avoir de l'à-propos, la repartie vive. || 2^e S. m. Le comptant, l'argent comptant. Acheter, vendre au comptant. Il avait du comptant, Et partant, Toutes voulaient lui plaire, LA FONT. *Fabl.* I, 47. Que faut-il encore ? Force comptant, ID. *Rem.* || Autrefois, petit comptant, bureau au trésor royal où l'on payait les sommes au-dessous de 1000 livres; et grand comptant, bureau où l'on payait les sommes au-dessus. || Ordonnance de comptant, ordre de payer que le roi donnait au trésor, sans indiquer la destination des fonds et sans aucune formalité pour le paiement. || Terme de bourse. Opération au comptant, opération dont le règlement, c'est-à-dire la livraison et le paiement de l'objet vendu, a lieu au moment même où se fait l'opération ou dans un délai excessivement limité. || 3^e Adverbialement. Payer comptant, payer en espèces; et fig. Rendre immédiatement ce qu'on nous a fait, en bien ou en mal. Le plaisir de faire du bien nous paye comptant de notre bienfait, MASS. *Petit carême, Human. des gr.*

— REM. *Comptant* est ici un participe actif, pris passivement, et dit pour qui se compte; comme dans *couleur voyante*, c'est-à-dire couleur qui se voit.

— HIST. xv^e s. Mil escus d'or content, COMM. III, 44. Dieu a payé content en nostre temps telles cruaultés sans attendre, ID. VI, 9. || xvi^e s. Là recouvrerez argent à taz; car le villain en ha du content, RAB. *Garg.* I, 33. Donner pour argent comptant des conjectures, MONT. I, 103. Payer à purs deniers comptants, ID. I, 419. Tout l'or et l'argent comptant, AMYOT, *Rom.* 4. Il acheta à deniers comptans l'ambition d'Épicydes, ID. *Thém.* 44. Que les modestes et temporiseurs, se fiant en leurs services, le perdoient [l'avancement] tout comptant [tout net], CARL. II, 40. Pour Dieu, n'alluge ici les forces de vertu ! Tu le perdrois content [tu serais vaincu à l'instant], RONS. 904.

— ÉTYM. *Compter*.

COMPTE (kon-t'), s. m. || 1^e Action de compter; résultat de cette action. Faire un compte. Il sait le compte de son argent. Le compte est juste. J'ai reçu des compliments sans compte, SÉV. 404. J'ai perdu plus que tous les autres en chevaux et en effets, mais j'ai le compte de mes membres, P. L. COUR. *Let.* I, 456. Cependant son dauphin d'une vitesse prompte Des ans de sa jeunesse accomplira le compte, MALH. *Prière pour le roi*. || Ligne de compte, marge blanche qu'on laisse après à côté d'un compte, et contenant les chiffres répondant aux articles détaillés dans le compte; pour le calcul on ne regarde que ce qui est tiré en ligne de compte. || Fig. Mettre, faire entrer en ligne de compte, prendre en considération. Sans mettre en ligne de compte tous les savants qui y sont, MOL. *Critique*, 7. Si vous mettez en ligne de compte les incendies et les tremblements de terre, J. J. ROUSS. *Orig. notes*. || Compte borgne, se dit quand la somme est composée de fractions, et aussi quand le compte n'est pas clair. Et dans le même sens : mauvais compte. || Compte rond, nombre, somme sans fractions. || Cela n'est pas de compte, cela n'est pas. || À compte, loc. adv. À valoir, en déduction. J'ai reçu mille francs à compte. Il dit à un valet de passer les parties à compte, LA BRUY. *Théophr.* 24. || À-compte, s. m. Somme donnée ou reçue en déduction d'un compte, d'une dette. J'ai déjà reçu plusieurs à-compte. || Au compte, suivant la manière de compter. Au compte de ces gens, Le marchand à sa peau devait faire fortune, LA FONT. *Fabl.* V, 20. || Fig. À votre compte, selon vous, suivant votre manière de voir.... Suis-je un sot à ton compte, MOL. *L'Étour*. IV, 4. Oui, je suis donc un sot, un voleur à son compte, RAC. *Plaid.* II, 3. || À ce compte, à ce compte-là, d'après ce raisonnement. À ce compte, ils en auraient plus qu'aucun de nous, DESC. *Méthode*, 5, 9. L'Eglise à ce compte-là approuverait tous les abus, PASC. *Prov.* 6. À ce compte, arrogante, un fantôme nouveau Te donne cette audace et cette confiance, CORN. *Héracl.* I, 2. Je les ai subornés contre vous, à ce compte, ID. *Nicom.* III, 7. || Au bout du compte, tout bien considéré, après tout. Au bout du compte, je ne m'en soucie point du tout, SÉV. 434. Il n'est qu'un homme au bout du compte, PASC. dans COUSIN. On trouve au bout du compte que les choses sont bien comme elles sont, FONTEN. *Sapho, Laure*. Au bout du compte je n'ai que trois questions à faire au docteur indien, BERN. DE S. P. CHAUM. *Ind.* || En fin de compte, finalement. || Bois de compte, bûche de compte, se dit pour désigner un certain nombre de bûches qui se donne pour une certaine mesure en

comptant et sans mesurer. Les jeter tout vivants dans un bûcher composé de deux voies de bois de compte et de deux voies de fagots à doubles liens, VOLT. *Lett. d'Argental*, 22 janv. 1775. || Monnaie de compte, voy. MONNAIE. || Par compte, à sur et mesure. Pour distribuer tout le linge par compte, SÉV. 43. Mme de Neuillan la chargea [Mlle d'Aubigné, plus tard Mme de Maintenon] de la clef de son grenier pour donner le foin et l'avoine par compte, ST.-SIM. 74, 214. || On dit qu'un homme ne tient ni compte ni mesure quand il laisse aller ses affaires en confusion. || Nombre de cent fils dans la largeur d'une pièce de toile. || Compte se dit de plusieurs petites choses qu'on prend à la main ou qu'on jette ensemble pour compter plus rapidement. Les prunes se comptent deux à deux, trois à trois; les espèces d'or et d'argent deux à deux, trois à trois, quatre à quatre; et chaque prise ou jet se nomme un compte. Cette locution a vieilli. || 2^e Bon compte, bon marché. Le bon compte que l'on trouve chez ce marchand. Faire bon compte. Ce marchand vous fera meilleur compte. || À bon compte, à bon marché, au propre et au figuré. Vendre, acheter à bon compte. Grâce aux bontés du ciel, j'en suis quitte à bon compte, MOL. *Ec. des f.* II, 6. En voici une, voire cent à meilleur compte, PASC. *Prov.* 9. Laisser passer une occasion de gagner les bonnes grâces d'un Dieu tout miséricordieux et tout puissant à si bon compte, FLÉCH. *Serm.* II, 424. || De bon compte, en comptant bien, au moins. En peut donner au roi quatre cents [millions], de bon compte, MOL. *les Fâcheux*, III, 3. Six de bon compte, LA FONT. *Berc.* || Être de bon compte, se disait d'un associé qui ne trompait pas son associé ou son maître. Un homme de bon compte, homme sincère, qui ne trompe personne. Être de bon compte, être loyal et accommodant en fait d'intérêts; et fig. Convenir franchement d'une chose. Soyez de bon compte, vous ne vous attendez pas à cette aubaine. || Manger, se divertir à bon compte, c'est-à-dire manger, se divertir sans se mettre en peine de rien, et aussi sans qu'il en coûte rien. || Recevez cela à bon compte, c'est-à-dire en déduction de ce que je vous dois. || 3^e État de recettes et de dépenses. Solder un compte. Tenir un compte exact de ce qui leur est dû, FÉN. *Tél.* III. Je suis dans l'embarras d'arrêter un grand compte de dix-neuf années, SÉV. 427. Je viens ici pour faire nos comptes ensemble, MOL. *le Bourg. gent.* III, 4. Vous passeriez vos jours à tenir les comptes du ménage, HAMILT. *Gramm.* 9. C'est quelqu'un qui monte Apporter le compte Du restaurateur, BÉRANG. *Cocag.* || Familièrement. Tenu comme un compte de cuisinière, tenu sans aucune des formes de comptabilité. || De compte fait, le compte ayant été fait. De compte fait, je vous dois cinq cents francs. || Fig. Tout considéré. Il a de l'esprit, mais dix fois moins, de compte fait, qu'il ne présume d'en avoir, LA BRUY. XI. N'avez-vous pas dans votre Eglise sept sacrements de compte fait? VOLT. *Jenni*, 3. || Être à compte à demi avec quelqu'un, être en société avec quelqu'un, partager par moitié. Faire une chose de compte à demi avec quelqu'un, en partageant les dépenses et les bénéfices. || Pour le compte de quelqu'un, pour faire ses affaires. Il m'établit pour son compte et s'en trouva bien, J. J. ROUSS. *Em.* V. || Faire le compte à un domestique, lui donner son compte, lui payer ce qu'on lui doit et le renvoyer. Et dans un sens analogue, le domestique demande son compte, quand il veut quitter la maison où il est. || Fig. Je lui ai donné son compte, je l'ai traité de fait ou de parole comme il le mérite. || Par extension, son compte est bon, son compte sera bientôt réglé, c'est-à-dire on lui fera un mauvais parti. || Il en a pour son compte, il lui est arrivé quelque perte, quelque mésaventure. L'honnête homme morbleu ! vive monsieur Géronte ! Ma foi, sans moi la belle en avait pour son compte, REGN. *le Bal*, sc. 18. || C'est pour son compte, tant pis pour lui. Et dans un sens favorable : Les applaudissements étaient pour son compte. || Régler ses comptes, établir ce que nous devons et ce qui nous est dû. || Fig. Pour régler ses comptes avec la justice divine, BOSS. *Sulp.* 2. || Rendre ses comptes, justifier de l'emploi régulier des valeurs dont on a eu la gestion. || Avoir quelque chose en compte, en disposer à la charge d'en rendre compte. || Passer en compte, porter sur le compte de, mettre comme dû, au propre et au figuré. De même que j'ai été atteint du péché d'Adam, ma justice est passée en compte aux autres, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 45. || Passer sur le compte de, être attribué à. Ce qui était le fait d'une humeur un peu bizarre, d'un esprit distrait et capricieux, passait sur le compte de la fermeté de ca-

ractère et de la supériorité de jugement, CARREL, *Œuvres*, t. V, p. 202. || Mettre quelque chose sur le compte de quelqu'un, lui attribuer quelque fait plus ou moins répréhensible. || Prendre, mettre une chose sur son compte, se l'attribuer. Il prit cette complaisance sur son compte, HAMILT. *Gramm.* 4. Grossesse que le roi voulut bien prendre sur son compte, ID. ib. 44. Il pourrait mettre les approbations sur le compte de son mérite, SÉV. 291. Vos soins aimables que je dois mettre sur mon compte, ID. 450. Je mets sur mon compte toutes les bontés que vous aurez pour elle, ID. 224. || Sur le compte de quelqu'un, en ce qui le concerne. Nous sommes fort inquiets sur son compte. On m'a donné sur son compte des renseignements qui ne sont guère favorables. || Pour le compte de quelqu'un, pour ce qui le regarde. Pour mon compte, je suis résolu à obéir. Pour votre compte, vous ferez bien de partir au plus vite. || Tenir compte à quelqu'un d'une chose, le dédommager d'une perte. || Fig. Lui savoir gré de sa conduite en une circonstance. || Faire son compte de, être dans l'intention de. Neptune peut bien faire compte De nous laisser avecque vous, MALH. VI, 9. J'avais toujours fait compte De ne m'en séparer qu'avec que le trépas, ID. V, 29. Vous faites donc à la fin votre compte De me donner la barofine pour bru, VOLT. *Nan.* II, 42. Elle fait son compte d'aller faire un tour à la foire, MOL. *l'Avare*, II, 6. Faites votre compte D'aller au Louvre accomplir mes souhaits, ID. *Impromptu, remerciment au roi*. || Faire son compte que, être assuré que. Faites votre compte que si vous ne m'aimez pas.... SÉV. 39. Oui, croyez ma cousine, et faites votre compte Que ce jeuvent éventé vous couvrira de honte, VOLT. *Indiscr.* sc. 18. || Avoir son compte, avoir ce qu'on désire, ou être bien dans ses affaires; et ironiquement, être très-maltraité de fait ou de paroles; être ivre. || Entendre, savoir bien son compte, entendre bien ses intérêts. || Trouver son compte à, avoir profit, avantage à. Ils ne trouveront point ici leur compte, CORN. *Ex. de Poly.* Trouvez-s-y ton compte et j'en serai ravie, ID. *le Ment.* IV, 9. Je trouve bien mieux mon compte avec l'un qu'avec l'autre, MOI. 2^e *Interm. de la Princ.* Si vous ne trouvez votre compte d'un côté, vous vous jetez de l'autre, PASC. *Prov.* 5. Il n'y trouvait pas son compte, HAMILT. *Gramm.* 4. L'une et l'autre trouva de la sorte son compte, LA FONT. *Fab.* III, 8. Comparaison où il trouve son compte, LA BRUY. XIII. Nous trouvons aussi notre compte Avec tous les gens qui sans honte Savent dans un retour subit Changer d'habit, BÉRANG. *Vieux habits*. || Dans un sens analogue. Je vous ai prêté vingt francs, vous m'en rendez dix-sept; ce n'est pas mon compte. || Fig. Cet hymen serait bien mon compte, LA FONT. *Nic.* Amour fait tant qu'enfin il a son compte, ID. *Cuv.* Tout autre eût été mieux mon compte, ID. *Nic.* Pourvu qu'on crie, les jésuites auront leur compte, PASC. *Prov.* 3. Si vous y veniez tous deux, ce serait bien mon compte, SÉV. 594. Il voulut se retirer, ce n'était pas mon compte, HAMILT. *Gramm.* 3. Oui; mais j'y suis blessée et ce n'est pas mon compte De souffrir dans mon sang une pareille honte, MOL. *F. sav.* III, 6. || Fig. Vous ne trouverez pas votre compte avec cet homme-là, c'est-à-dire ne contestez pas contre lui; il est plus fort, plus habile que vous. || Être loin de compte, se tromper dans son calcul, dans ses combinaisons. Il était bien loin de compte, HAMILT. *Gramm.* 4. Ainsi Luther était bien loin de son compte, BOSS. *Var.* II. Vous voici bien loin de compte, J. J. ROUSS. *Em.* II. Vous vous êtes trouvé loin de compte après avoir vécu parmi nous, ID. ib. IV. || Par extension. Ils sont tous deux bien loin de compte, ils sont loin de tomber d'accord. || Fig. À bon compte, tout de bon, effectivement. Qui, l'ayant prise [la lettre] comme pour s'en divertir, la lut à bon compte, LE-SAGE, *Gil Blas*, IX, 6. || 4^e Terme de droit. État de recette et de dépense des biens dont on a l'administration et des sommes que l'on a touchées. Le tuteur doit rendre compte. Affirmation, clôture d'un compte. || 5^e Terme de commerce et de finances. État d'opérations tenu dans une forme régulière, état de situation entre deux personnes qui se doivent réciprocement. Livre de compte. Le crédit et le débit d'un compte. Avoir un compte ouvert avec quelqu'un, prendre chez lui à crédit. Avoir des marchandises à compte, les avoir à crédit. || Terme de banque. Compte de retour, compte qui accompagne la retraite ou lettre de change tirée par le porteur d'une lettre protestée, et qui contient les frais et intérêts à rembourser au porteur. || Compte courant, situation de deux personnes qui s'engagent à faire l'une pour l'autre des versements et des encassemens,

sous la condition de régler à une certaine époque leur position réciproque. On dit que ce compte est courant, parce qu'il reçoit des articles successifs jusqu'à la clôture définitive. Être en compte courant avec la banque. || Compte courant, état des opérations intervenues entre les personnes en compte courant. || Anciennement. Chambre des comptes, cour souveraine qui allait à côté du parlement et qui connaissait, en dernier ressort, des finances et du domaine du roi. || Aujourd'hui, Cour des comptes, cour supérieure établie pour examiner et juger les comptes de ceux qui ont manié les deniers de l'Etat. || 6^e Considération, cas. Le compte que l'on fait de lui. Le compte où l'on tient le livre publié par ce savant. Le peu de compte qu'il a fait de me répondre. || En ce sens, compte ne se dit guère qu'avec les verbes faire et tenir. || Faire compte, faire cas, tenir en estimate, donner attention. Se plaignant que sa faute vient d'elle, Il n'en veut faire compte, MALH. I, 4. Et brisant tous ces noeuds dont j'ai tant fait de compte, RÉGNIER, *Éleg.* II. Non plus que de farceurs je n'en puis faire compte, ID. *Sat.* XIV. D'un si faible service elle fait trop de compte, CORN. *Cid.* IV, 3. D'un vain songe peut-être elle fait trop de compte, RAC. *Athal.* III, 4. Et dont alors on faisait plus de compte, LA FONT. *Faucon*. Mais lui, ferme et constant, n'en a fait aucun compte, MOL. *Fâch.* I, 4. Quel compte devez-vous faire d'une amitié qui aboutit à votre réprobation? BOURD. *Dominicales*, I, *Société des justes*, 189. D'abord l'habitant ne fit pas grand compte de ces deux enfants pauvrement vêtus, BERN. DE S.-P. *Paul et Virg.* Leurs fronts sont couronnés de ces fleurs que la Grèce Aux champs de Marathon prodiguait aux vainqueurs; C'est là leur diadème; ils en font plus de compte Que d'un cercle à fleurons de marquis ou de comte, VOLT. *Ép.* 76. || Tenir compte de quelqu'un, de quelque chose, l'avoir en considération. Il ne tient aucun compte de ce qu'on lui dit. J'aurai donc nommé ces beaux yeux Tant de fois mes rois et mes dieux, Pour aujourd'hui n'en tenir compte, MALH. V, 47. J'accepte le présent, et crois pouvoir sans honte, L'ayant de votre main, en tenir quelque compte, CORN. *Othon*, IV, 4. C'est et d'elle et de lui tenir bien peu de compte, ID. *Rod.* III, 5. Il n'en a tenu compte, RAC. *Plaid.* I, 4. || Cette femme ne tient pas compte d'elle, se néglige, ou bien ne ménage pas sa réputation. || 7^e Rapport circonstancié. Demander, rendre compte d'un événement. Un valet.... Qui rend comme espion compte exact de ta vie, RÉGNIER, *Éleg.* II. Il s'en retourna rendre compte de sa commission, FÉN. *Tél.* III. Il lui rendait compte de tout ce qu'il pouvait découvrir, ID. *ib.* XIII. Il ne faut pas qu'un roi fasse le détail, c'est la fonction de ceux qui travaillent sous lui, il doit seulement s'en faire rendre compte, ID. *ib.* XXII. On rendait compte au roi de leur conduite, BOSS. *Hist.* III, 5. Je vous rendrai compte de ma journée, SÉV. 39. Au lieu de déplorer la mort des autres, grand prince, dorénavant je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte; heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint, BOSS. *Louis de Bourbon*. || Rendre bon compte à, parler ou agir à la satisfaction de. Tu m'as commis ton sort, je t'en rendrai bon compte, CORN. *Hor.* II, 5. Je vous en rendrai un très-bon compte, SÉV. 310. Elle vous rendra un bon compte de cette affaire, ID. 44. Je vous rendrai bon compte de tout, ID. 517. || Dans un sens tout différent. Vous me rendrez bon compte de votre conduite, c'est-à-dire je vous en ferai repentir. || Se rendre compte de quelque chose, en pénétrer la cause, le secret. || Rendre compte d'un ouvrage dans un journal, l'apprécier en l'annonçant. || Compte rendu, récit, exposé d'un fait ou d'une question. Compte rendu d'une séance, d'une audience. Compte rendu, exposé d'une situation, d'un ensemble d'opérations. Compte rendu présenté au roi, au mois de janvier 1781, par Necker. Compte rendu des travaux des ingénieurs des mines. Le compte rendu, exposé de principes politiques fait par les députés de la gauche en 1832. || Justification, explication, responsabilité, avec les verbes devoir, rendre, demander. J'en dois compte au sénat et n'y puis consentir, CORN. *Nicom.* V, 5. Et vous devez aux dieux compte de tout le sang.... ID. *Cinna*, II, 4. Que lui dirai-je enfin? je dois lui rendre compte, ID. *Cid*, II, 4. Jamais un souverain ne doit compte à personne Des dignités qu'il fait et des grandeurs qu'il donne, ID. *D. Sanche*, III, 4. Je ne rendais qu'à moi compte de mes désirs, RAC. *Bérén.* II, 2.

Seigneur, je ne rends point compte de mes dessins, ID. *Iphig.* IV, 6. J'en dois compte, madame, à l'empereur romain, ID. *Brit.* I, 2. Il me faut de leurs coeurs rendre un compte fidèle, ID. *Mithr.* II, 3. O Dieu, devant qui je dois rendre un compte exact de toutes mes actions, PASC. *Prière*. Je demanderai compte aux hommes de la vie des hommes, ID. *Prov.* 14. Rendre compte de leur administration, BOSS. *Hist.* I, 5. Pour y rendre compte du sang qu'elles auront répandu, ID. *Polit.* Le prélat ayant répondu selon sa coutume qu'il ne devait compte qu'à Dieu seul, son temporel fut saisi, VOLT. *Louis XV*, 36. Il faut travailler, il faut être utile; on doit compte de ses talents, DIDER. *Lett. à Volt.* || Proverbes. À tout bon compte revenir, c'est-à-dire on ne doit pas craindre de compter une seconde fois, quand on n'a point trompé la première. || De méchant compte on revient au bon, c'est-à-dire les erreurs de compte peuvent toujours se rectifier. || Erreur n'est pas compte, même sens que les deux précédents. || Les bons comptes font les bons amis, c'est-à-dire on ne peut être ami sans garder la foi et la justice les uns aux autres. || On dit qu'un homme est trésorier sans rendre compte, pour exprimer qu'il dispose du bien d'autrui comme il lui plaît et sans être obligé d'en rendre compte. || Chacun veut avoir son compte, c'est-à-dire personne ne veut rien relâcher de ses intérêts. || Chacun son compte, il faut que chacun ait ce qui lui revient.

— HIST. XI^e s. Cinquante mille chevaliers [ils] ont par cuinte, CH. DE ROL. CCXXII. || XIII^e s. Tout le maquerel et tout le harenc qui vient à Paris doit être venduz à conte, LIV. DES MÉT. 270. Il loist bien as hoirs de celi qui fit testament, qu'il demandent conte as executeurs des biens qu'il orent por le testament accomplir, BEAUM. XII, 30. Il doit estre renvoisé au lieu qu'il garde, tant qu'il ait rendu bon conte à son seigneur, ID. 43. Cil qui est estable à autruj dete recevoir, doit dire: Je les ai recueus, et en doit rendre compte, ID. XXIX, 43. Il se vesti de povres dras, E si se mist de haut en bas. Onques de rien conte ne tint, GRÉGOIRE LE GRAND, p. 84. Mès une remembrance m'espouente et affronte. Que qui plus tient de Dieu, plus a à rendre conte. J. DE MEUNG, *Test.* 258. || XIV^e s. Et semblablement est il de ceulz qui ne tiennent compte, de exposer leur pecunes largement, ORESME, ETH. 280. Estre accusumé de non tenir compte ou creindre trop choses terribles, ID. ib. 37. Nonpourquant fut ainsnez Bertran, si l'a dit on; Mais compte n'en tint on nes [même] plus que d'un mouton, GUESCL. 85. || XV^e s. Et les cardinaux et riches hommes d'Avignon s'obligèrent à ce qu'ils le garderoient de si près, qu'ils en rendroient bon compte, FROISS. III, IV, 67. Et ne fai soient les seigneurs nul compte d'autres gens d'armes, s'ils n'estoient à heaumes et à tymbres couronnés, ID. I, 1, 64. Et il ne fit point grand compte des François quand ils vindrent, ID. II, II, 227. A brief parler et sans faire long compte, CH. D'ORL. I. Fin de compte, puisqu'est ainsi, Fermons nos cuers en alliance, ID. *Rondeau*.... sinon que ayez Les maulx d'amours trop petit essayez, Et que jà sont de vos comptes rayez Et oubliez, A. CHARTIER. *Débat des deux fortunes*. Et que ceux où loquence habonde, Et qui ont belle theorique Et de parler bonne pratique En faiz de beaus comptes compter. Choses nouvelles rapporter, Et l'estat des pays voisins, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 413, dans LACURNE. Il faisait bien son compte que il les rameneroit bien à la raison, COMM. II, 4. Qui en a, il est bien venu; Qui n'en a point, on n'en tient compte, VILLON, *Ball. des Ecouteants*. || XVI^e s. Il conviendra quelque jour laisser le monde [mourir] pour aller rendre compte de son entremise et recevoir son loyer, ROZIER *Histor.* I, 3. Seigneur, n'entre point en conte avec ton serviteur: car nul vivant ne sera justifié devant toy, CALVIN, *Instit.* 679. Appeler à conte, ID. ib. 680. Mais aussi, à ce compte.... MONT. I, 25. A leur compte, ID. I, 242. Elle a meilleur compte d'incorporer une fois pour toutes.... ID. I, 93. L'escrivain n'a à rendre compte que d'une vérité empruntée, ID. I, 103. Le peu de compte en quoy il tenoit les.... ID. I, 118. Triumpher à bon compte, ID. ib. Les menus comptes, payements, etc. ID. I, 257. Les plus hardies sectes sont contrainctes de se plier à la loy civile, au bout du compte, ID. II, 244. Quant à ceulz qui avoient la superintendance sur les troupeaux du roy, ilz n'en faisoient compte, et ne se soucioient point de leurs courroux, AMYOT. ROM. 7.... Sans qu'il soit tenu de rendre compte de ce qu'il fait, ID. CAM. 31. Il resolut de s'en aller tout droit devant Sutrium, faisant son compte qu'il trouveroit les Thoscans en desarroy, ID. ib. 59. Quant à

la soude [solde] ordinaire de ceulz qui porteroient les armes pour luy, qu'il la leur payeroit, non point à compte, mais à mesure, ID. ARTAX. 6. Ils succéderont à compte de testes, que l'on dit *in capita*, et non par branches, que on dit *in stirpes*, COUSTUM. GÉNÉR. t. I, p. 766. À vieux comptes, nouvelles disputes, COTGRAVE. Qui vit à compte, il vit à honte, ID.

— ÉTYM. PROVENC. *compte*, *comte*; ESPAGN. *cuenta*; PORTUG. *conta*; ITAL. *conto*; DU LATIN *computus*, compte, où l'accent est sur *com* (voy. COMPTER).

COMPTÉ, ÉE.(kon-té, té), PART. PASSÉ. || 1^e Dont on a fait le compte. Les têtes de bétail ayant été comptées. Vous lui pourrez bientôt prodiguer vos bonnes [à votre fils], Et vos embrassements ne seront plus comptés, RAC. ANDR. IV, 4. Les moments sont comptés; venez.... BRIFFAULT, NINUS II, II, 7. Dans mon coffre tout plein de rares qualités, J'ai cent mille vertus en Louis bien comptés, BOIL. EP. V. || Marcher à pas comptés, marcher avec lenteur et gravité. Trois vieilles rechignées Vinrent à pas comptés.... RÉGNIER, SAT. II. Un valet le portait, marchant à pas comptés. Comme un recteur suivi des quatre facultés, BOIL. SAT. III. || FIG. La vertu qui ne marche qu'à pas comptés, BOSS. AMB. 4. L'esprit ne va pas à pas comptés comme l'expression, DIDER. ESS. 8. *les sourds et muets*. || FIG. Tout compté, et aussi, tout compté, tout rabattu, ou tout bien compté et rabattu, tout bien examiné. M. Bâcle qui tout compté n'était qu'un manant, J. J. ROUSS. CONF. III. || 2^e Réputé, dont on tient compte. Agrippine croit que l'adoption n'est comptée pour rien, DIDER. *Essai sur Claude*. Mon père était ami de Colbert, la vertu était encore comptée, ST-SIM. 40, 423. Les services et non les aïeux furent comptés, ce qui ne s'était guère vu encore, VOLT. LOUIS XIV, 8. || Qui a du crédit, qui commande la considération. Cette fameuse Mme de Puysieux, si bien avec la reine mère, si comptée et si impérieuse avec le monde, ST-SIM. 55, 458. || Proverbe. Brebis comptées, le loup les mange, c'est-à-dire l'excès de précaution est plus nuisible qu'utile.

+ COMPTÉ-FILS (kon-te-fil), s. m. Loupe pour compter les fils de la chaîne ou de la trame d'une étoffe. || Plaque circulaire portant des coches.

— ÉTYM. *Compter*, et *fil*.

+ COMPTÉ-PAS (kon-te-pâ), s. m. Instrument faisant connaître à celui qui le porte combien de pas il a faits en allant d'un lieu à un autre.

— ÉTYM. *Compter*, et *pas*.

COMPTER (kon-té), v. a. || 1^e Faire un calcul. Compter de l'argent. Il compta les baliveaux. Et tout ce peuple ingrat pour qui je périrai, S'enivrant du plaisir de compter mes blessures, DELAV. VÉPR. SICIL. II, 6. Voyez, chrétiens, comme les temps sont marqués, comme les générations sont comptées; Dieu détermine jusqu'à quand doit durer l'assouvissement, BOSS. REINE D'ANGLET. En un mot, qui voudrait épouser les matières, Peignant de tant d'esprits les diverses manières, Il comptera plutôt combien dans un printemps Guenaud et l'antimoine ont fait périr de gens, BOIL. SAT. IV. || Compter quelque somme à quelqu'un, lui faire un payement en comptant les espèces. Je lui ai compté mille francs. || FIG. Ah! souffrez qu'un couvent dans les austérités Use les tristes jours que le ciel m'a comptés, MOL. TART. IV, 3. Sais-je combien le ciel m'a compté de journées? RAC. BÉR. IV, 4. || FIG. Compter les heures, les jours, éprouver l'impatience que donne l'inquiétude ou l'attente. Il commençait à compter les moments dans l'attente de son retour, HAMILT. GRAMM. 7. Tu comptes les moments que tu perds avec moi, RAC. ANDR. IV, 5. Ces maximes sévères Qui font que les enfants comptent les jours des pères, MOL. ÉCOL. DES MAR. I, 2. || Compter par, signaler par. Vous ne comptez vos jours que par des sacriléges, MASS. AVENT. JUGEM. Vous comptez tous vos jours et marquez tous vos pas Par des plaisirs affreux ou des assassinats, VOLT. CATILIN. I, 5. Et qui, faisant flétrir les plus superbes têtes, Comptera désormais ses jours par ses conquêtes, LA FONT. FABL. DÉDIC. AU DAUPH. || Compter dix, vingt années de services, avoir servi l'Etat pendant dix, vingt années. || Compter tant d'années, de siècles d'existence, se dit des monuments, des institutions, des peuples qui durent depuis tant d'années, de siècles. || Poétiquement. Compter tant d'années, tant de printemps, tant d'hivers, être âgé de tant d'années. Cette jeune fille comptait seize printemps. Ce vieillard compte quatre-vingts hivers. || Compter les morceaux, se dit d'un avare qui regarde ce qu'il donne à manger. Compter les morceaux de quelqu'un,

ne lui donner que le juste nécessaire. Compter les morceaux à quelqu'un, tenir compte de ce qu'il mange et, en général, de ce qu'il dépense. || Compter ses pas, marcher lentement; et fig. Faire les choses avec mesure et circonspection. || Compter tous les pas de quelqu'un, l'observer de fort près. || Absolument, dans la musique, suivre la mesure sans jouer ni chanter. || 2^e Faire le compte de. Compter la dépense. Comptez, je vous prie, ce que nous coûtent notre séjour à l'hôtel. || Absolument. Avant de partir il faut compter. || 3^e Comprendre en un compte, porter en compte. Comptez-vous ce que je vous ai avancé? Je ne compte pas cela. || Par extension. Vous ne devez compter à vous de vos revenus que ce qui est nécessaire pour soutenir l'état.... MASS. *Carême*, Aum. || Compter quelque chose à quelqu'un, mettre sur son compte : Il m'a tout compté, jusqu'à la bougie; et fig. lui en tenir compte. Servez donc ce roi immortel et si plein de miséricorde, qui vous comptera un soupir et un verre d'eau donnés en son nom, plus que tous les autres ne feront jamais tout votre sang répandu, boss. *Louis de Bourbon*. Il est doux pour un amant de faire des sacrifices qui lui soient tous comptés, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 40. || Né compter à rien quelque chose, n'en pas faire cas. Je ne vous compte à rien le nom de mon époux, CORN. *Poly.* IV, 3. Depuis quand le retour d'un cœur comme le mien Fait-il si peu d'honneur qu'on ne le compte à rien? ID. *Surená*, II, 3. || 4^e Ranger quelqu'un, quelque chose parmi d'autres personnes, parmi d'autres choses. On comptait parmi les conjurés des hommes considérables. Rome comptait la Gaule parmi ses provinces. Je vous compte au nombre de mes amis. Vous que l'Orient compte entre ses plus grands rois, RAC. *Bérén.* I, 4. En combattant pour vous, me sera-t-il permis De ne vous point compter parmi mes ennemis? ID. *Andr.* I, 4. Il vous compte déjà pour un de ses sujets, CORN. *Cinna*, III, 4. || Compter parmi ses aieux, ses ancêtres, avoir au nombre de ses aieux, de ses ancêtres. Silanus, sur qui Claude avait jeté les yeux Et qui comptait Auguste au rang de ses aieux, RAC. *Brit.* I, 4. || 5^e Énumérer. Baruc, Daniel, sans compter les autres, boss. *Hist.* II, 43. || 6^e Dater. [Rome] Du règne de Néron compte sa liberté, RAC. *Brit.* I, 2. || 7^e Réputer, regarder comme. Mais peut-être que, prêt à mourir, on comptera pour quelque chose cette vie de réputation ou cette imagination de revivre dans sa famille qu'on croira laisser solidement établie, boss. *le Tellier*. Comptons donc comme très-court, chrétiens, ou plutôt comptons comme un pur néant tout ce qui finit, ID. ib. St Paul ne comptait pour rien d'être jugé des hommes, FLÉCH. *Serm.* I, 222. Il comptait pour rien les hommes, FÉN. *Tél.* II. Vous ne comptez pour rien l'immortalité, ID. ib. VII. Pour quelque chose, Esther, vous comptez votre vie? RAC. *Esther*, I, 3. Et comptez-vous pour rien Dieu qui combat pour vous? RAC. *Athal*, I, 2. Comptez-vous vos soldats pour autant de héros? ID. *Mithr.* III, 4. Un esprit friable et léger n'est capable de rien; et tout ce qu'il entreprend, on le compte déjà pour échoué, MASS. *Carême*, Inconstance. Cette passion honteuse ne compte-t-elle pas pour rien tous les devoirs? compte-t-elle pour beaucoup les bienséances mêmes? MASS. *Le jour de Noël*. Si vous êtes désabusé du monde, pourquoi comptez-vous encore pour quelque chose ses jugements? ID. *Carême*, Resp. hum. || 8^e Faire cas de. On ne daigne peser ni compter mon suffrage, CORN. *Surená*, I, 4. || 9^e V. n. Calculer. Il sait lire, écrire et compter. || Savoir compter, être très-éveillé sur ses intérêts. On siffle le patriotisme; Ce qu'on sait le mieux c'est compter, BÉRANG. *Poète de cour*. || Sans compter, c'est-à-dire à pleines mains, quand il s'agit de prendre ou de recevoir ou de donner. || Ne pas compter après quelqu'un, accepter de confiance ce qu'il dit ou croit, etc. Je trouve vos résultats si probables que je ne compte pas après vous, VOLT. *Lett. Dionis du Séjour*, 18 janv. 1775. || Compter par bref, c'est compter sommairement et sur de simples mémoires ou bordereaux de compte. || Cette femme ne compte plus, se dit d'une femme enceinte qui, près du terme, attend de jour en jour son accouchement. || 10^e Arrêter un compte. Nous comptons chaque soir. || C'est un homme qui ne veut ni compter ni payer, se dit d'un mauvais payeur. || Compter avec quelqu'un, régler le compte qu'on a avec lui. || Et fig. Ils comptaient en toutes choses avec eux-mêmes, LA BRUY. v. Comptons avec nous-mêmes avant que Dieu compte avec nous, MASS. *Orais. fun. Madame*. Mon père devint tout à fait favori [de Louis XIII] et ne compta jamais avec aucun ministre, ST-SIM.

6, 81. La valeur et la capacité les plus réelles n'auraient pas suffi, il faut toujours dans de semblables choix compter avec l'opinion des hommes, FONTEN. *Marsigli*. Que les plaisirs vous couvrent de leurs ailes, Avec le temps vous compterez plus tard, BÉRANG. *Bon vieillard*. || 11^e Rendre compte. Il faut examiner si M. Fouquet et tout autre surintendant peut être obligé, en aucun cas, de compter de son administration, PELLISSON, II, 62. De cette pratique de vertu [la dévotion], le comble de toutes les autres pour le commun des hommes, il [le duc de Bourgogne] ne doit pas être en crainte d'en compter un jour devant Dieu, ST-SIM. 265, 74. || 12^e Se proposer. Il compte partirdemain, ACAD. Il compte de se retirer dans un village, FÉN. *Tél.* xxiv. Il compte d'aller à Versailles, SÉV. 509. On compte de faire rebâtir cet appartement, ID. 20. C'est qu'ils comptent de n'être jamais hommes, J. J. ROUSS. *Em.* IV. Je compte de me reposer le reste de mes jours, MONTESQ. *Correspondance*, 20. Son inflexibilité leur assurait combien il comptait d'avoir pris le bon parti, FONTEN. *Chirac*. Je n'ai qu'à vivre de la manière dont j'ai vécu jusqu'à présent; et pourquoi? parce que je compte de me repentir quelque jour, et de me repentir véritablement d'avoir ainsi vécu, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 387. || Compter que, compter de, estimer, croire. Comptez que vous me trouverez toujours prêt à vous servir. Dubois comptait d'avoir fait beaucoup en réduisant l'Angleterre à consentir à la disposition des successeurs de Parme et de Toscane en faveur des descendants d'Espagne, ST-SIM. 490, 448. Peut-elle compter d'en être crue sur sa parole? MASS. *Myst. Assompt*. Après la réprimande qu'elle comptait qu'on lui eût faite, HAMILT. *Gramm.* 4. || 13^e Compter sur, avoir espoir, confiance. On ne pouvait jamais compter sur lui, HAMILT. *Gramm.* 4. Personne n'ose lui dire qu'il ne doit plus compter sur la vie, MASS. *Mort*. Nous comptons tous sur toi, comme si dans ces lieux Nous entendions Caton, Rome même et nos dieux, VOLT. *Mort de César*, III, 3. || 14^e Dater. La république romaine compte de l'expulsion des Tarquins. || À compter de, à partir, à dater de. À compter de demain, cet enfant ira au collège. || 15^e Être compté. Une syllabe élidée ne compte pas dans les vers latins. Il compte parmi les hommes les plus habiles de sa profession. Les pleurs comptent pour le sourire, Les nuits d'exil pour de beaux jours, LAMART. *Harm.* III, 4. || Familièrement. Il ne compte pour rien, il n'a aucune influence personnelle. || Cela ne compte pas, n'entre pas en compte; et, figurément, cela ne fait rien à l'affaire. || 16^e Se compter, v. rés. Se mettre au nombre de. Je ne me compte point pour un de vos sujets, CORN. *Hor.* II, 4. Elle apprend à se compter pour rien, boss. *Lett. abb.* 448. Le triste Antiochus Se compte le premier au nombre des vaincus, RAC. *Bérén.* I, 4. || Être compté. Cela se compte. Cela ne se compte pas. || Proverbe. Qui compte sans son hôte compte deux fois, c'est-à-dire quand on fait son compte dans une auberge sans l'hôtelier, il se trouve qu'on n'a pas évalué la dépense assez haut, et, en général, quand on fait des arrangements sans consulter les personnes qui y sont intéressées, on court risque d'avoir des mécomptes.

— REM. 1. Racine a dit : Et l'on sait que toujours la Colchide et ses princes Ont compté le Bosphore au rang de leurs provinces, MITHR. I, 1. On a critiqué *compter au rang*, objectant qu'on dit mettre au rang et compter au nombre. Mais cette critique n'est pas fondée; et l'on peut aussi bien compter dans un rang que dans un nombre. || 2. *Compter de faire*, ou *compter faire*. L'un et l'autre se disent; le dernier est plus usité présentement; l'autre l'était plus autrefois.

— HIST. XI^e s. Je ai cunté, n'i a mais que sept lieues, CH. DE ROL. CXCIV. || XII^e s. Or menrez [mènerez] vous honteuse vie ci; Si vous conte on avoec les recreans, HUES D'ORSI, *Romancero*, p. 103. || XIII^e s. Sans les autres richesses que je ne sai conte, Berte, XCVII. Et quant le [la] coze faut, et il ont conté ensanlle de la perte ou du gaaing qu'il y orient, la compaingnie est faille, BEAUM. XXI, 30. Et qui ainsi conte, il conte sagement et loialment, ID. XXIX, 14. Tuit li enfant d'un mariage, quant il viennent en compagnie avec le secont mariage ou avec le tiers, ne sont conté que por une sole personne, ID. XXI, 8. || XV^e s. Il [Charles VI] pensoit les [Bretons, Normands, etc.] embesogner sur les Parisiens qui avoient fait faire et forger les maillets; et compteroit-on à eux [leur demanderait-on compte], FROISS. II, II, 103. Et si ne leur vint à nul profit qui à compter fasse, ID. I, I, 138. Au fort, martir on me devra nommer, Se Dieu d'amours fait

nulz amoureux saints, Car j'ay des maulx plus que ne scay compter, CH. D'ORL. BAL. 40. Si veit [elle vil] que sa philozomie donneoit à congoistre qu'elle comptast pou [peu] à une telle adventure dont elle se comblaingnoit, PERCEFOREST, t. II, p. 137. Affermant que, s'il l'y trouvoit, il compteroit avec lui [aurait affaire à lui] et le feroit retourner outre son plaisir, LOUIS XI, NOUV. LXXXIII. || XVI^e s. Compte nous entierement l'ordre, le nombre et la forteresse de l'armée, RAB. PANT. II, 26. Vous comptez sans vostre houste, ID. ib. Mon cousin, ce porteur vous scaura bien au long compter de l'empeschemet que j'ay eu jusques ici, MARG. L. 29. Vous ne vous repentirés d'avoir prochassé de l'honneur à ceulz desquels vous pouvés conter la maison la vostre mesmes, ID. ib. 447. En un beau corps il ne fault qu'on y puisse compter les os et les veines, MONT. I, 492. Tout compté, il y a plus de peine à garder l'argent qu'à l'acquerir, ID. I, 315. Je ne scais compter ny à ject ny à plume, ID. III, 59. Qui compte seul, compte deux fois, comme celui qui compte sans son hoste, LOYSEL, 206. Comptant le nombré des victoires qu'il avoit emportées, AMYOT, PÉRIC. 73.

— ÉTYM. Provenç. *comtar*, *condar*; anc. catal. *comptar*; espagn. *contar*; ital. *contare*; du latin *computare*, compter, de *cum*, et *putare*, penser (voy. PUTATIF).

+ COMPTEUR, EUSE (kon-teur, teu-z'), s. m. et f || 1^e Celui, celle qui compte. S'il n'avait entendu son compteur à la fin Mettre la clef dans la serrure, Les ducs auraient tous pris le même chemin, LA FONT. *Fabl.* XII, 3. || 2^e S. m. Appareil qui sert à compter le temps, la vitesse en certaines machines. || Instrument qui sert à mesurer la quantité de gaz d'éclairage consommée par jour ou par mois dans une maison ou un établissement. || Terme de marine. Montre à secondes d'une exactitude éprouvée. || Terme d'art militaire. Compte-pas. || Partie de l'orgue. || Cabriolet-compteur, cabriolet de place qui s'est vu quelque temps à Paris et dont le prix se réglait d'après le nombre de minutes pendant lesquelles la voiture avait marché.

— HIST. XIII^e s. Li quatre prudoume qui gardent le mestier doivent mestre et establier les conteurs, LIV. DES MÉT. 272. || XIV^e s. Les compteurs [à la poissonnerie] ne pourront avoir de chacun millier de harans à compter, qu'un denier, c'est assavoir du vendeur maille et de l'acheteur maille, ORDONN. DES ROIS DE FR. t. II, p. 359. || XV^e s. Qui a le monde ainsi destruit, Et par qui sueffre il tant de matlx? Je le diray, entendez tuit: Puis qu'il vint tant de cardinaux, De compteurs [gens de finances], de divers papaux.... EUST. DESCH. POÉSIES MSS. f° 267, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Compter*.

+ COMPETEUSE (kon-teu-z'), s. f. Celle qui arrange les mains de papier.

— ÉTYM. *Compter*.

COMPTOIR (kon-toir), s. m. || 1^e Table petite ou grande sur laquelle le marchand compte son argent et où il l'enferme, et sur laquelle il fait voir la marchandise qu'on lui demande à acheter. La chambre, bien cadenassée, permettait de laisser l'argent sur le comptoir, LA FONT. *Fabl.* XII, 3. || Demoiselle, dame de comptoir, demoiselle, dame qui est assise au comptoir et qui y travaille et répond aux châlans. || Dans une grande maison de commerce, l'endroit où se font les recettes. || Fig. Passer sa vie derrière un comptoir, vivre obscurément dans les affaires du petit commerce. || 2^e Bureau général de commerce, établi en différentes localités de l'Inde ou de l'Afrique et ailleurs pour différentes nations de l'Europe. Venise avait eu des comptoirs autrefois sur les bords du Tanais, VOLT. *Mœurs*, 449. || 3^e Etablissement secondaire d'une maison de commerce, de banque. Le buisson, le canard et la chauve-souris, Voyant tous trois qu'en leur pays Ils faisaient petite fortune, Vont trasfuer au loin, et font bourse commune; Ils avaient des comptoirs, des facteurs, des agents, LA FONT. *Fabl.* XII, 7. || Comptoir de la banque, succursale de la banque de France dans les principales villes de province. || Comptoir national d'escompte, sorte de banque créée pour aider le commerce par l'escompte de ses effets.

— HIST. XIV^e s. Aucuns siens serviteurs lui avoient rapporcié que ilz l'avoient veu furiller et aler autour le dit comptoir, DU CANGE, *computatorium*. || XV^e s. Après entrer je le voye En ung comptoir qu'il avoit, CH. D'ORL. BAL. 440. Le dit petit enfant au comptoir [bureau] estant où notre clerc escrioyt, LOUIS XI, NOUV. XXIII. || XVI^e s. Ces deux aiderent à le porter [le mari] jusques dans sa chambre, où une foule de parens et de voisins accourans, le roi fut

reduit dans le contouer accompagné de son second, d'AUB. *Hist.* II, 332. Il falut ouvrir la porte, cacher les trois compagnons dans un comptoir, id. *Conf.* I, 8. M. Le Coq, procureur en cour d'Eglise, en serrant certains papiers qui estoient sur son contoir, PARÉ, VIII, 39.

— ÉTYM. *Compter*.

† **COMPTORISTE** (kon-to-ri-st^e), s. m. Celui qui tient le comptoir; celui qui a de l'habileté à faire les comptes du commerce. || Inusité.

— ÉTYM. *Comptoir*.

† **COMPULSION** (kon-pul-sa-sion), s. f. Action de compulser.

— ÉTYM. *Compulser*.

COMPULSÉ, ÉE (kon-pul-sé, sée), part. passé. Registres compulsés avec soin.

COMPULSER (kon-pul-sé), v. a. || 1^e Terme de jurisprudence. Proprement et anciennement, obliger un notaire ou autre personne publique en vertu de lettres obtenues en chancellerie, à délivrer des actes dont il garde les minutes. || Aujourd'hui se faire montrer quelque pièce qui est chez un notaire ou autre personne publique. || 2^e Rechercher dans des papiers ou des livres. Il compulsa tous les auteurs.

— HIST. XVI^e s. Compulser tous registres qu'ils verront, pour la preuve du fait, estre nécessaires, CONDÉ, *Mémoires*, f° 704.

— ÉTYM. Le latin *compulsare*, forcer, obliger, de *cum*, avec, et *pulsare*, pousser (voy. POUSSER).

† **COMPULSIF, IVE** (kon-pul-sif, si-v^e), adj. Qui oblige, constraint. Il lui faut [à l'État] une force universelle et compulsive pour mouvoir et disposer chaque partie de la manière la plus convenable au tout, J. J. ROUSS. *Contrat*, II, 4.

— ÉTYM. Lat. *compulsum*, supin de *compellere*, de *cum*, et *pellere*, dont *pulsare* est le fréquentatif (voy. POUSSER).

† **COMPULSION** (kon-pul-sion), s. f. || 1^e Terme didactique. Contrainte, ou force qui constraint. || 2^e Action de compulser. Minutieuse et longue compulsion. On m'a fait payer un droit de compulsion.

— HIST. XIV^e s. Compulsions de payer la dette ayde, *Ordonn. des rois de France*, t. III, p. 686.

— ÉTYM. Le latin *compulso*, de *compulsum*, supin de *compellere*, de *cum*, et *pellere* (voy. POUSSER).

COMPULSOIRE (con-pul-soi-r^e), s. m. Terme de jurisprudence. Moyen d'instruction pour rechercher une pièce. || Procédure dont l'objet est de contraindre un notaire, un greffier ou autre dépositaire de titres, actes, registres, à les représenter, ou à en délivrer ou à en laisser prendre copie. || Acte par lequel le juge donne permission de compulser les pièces qui sont chez un notaire ou autre personne publique. || Procès-verbal dressé en cette circonsistance par l'officier public. || On désigne souvent ainsi la vérification des registres d'un négociant. || Anciennement. Lettres de compulsoire, lettres accordées en chancellerie pour obliger une personne publique à représenter des titres en dépôt chez elle.

— HIST. XVI^e s. Tout aussi tost j'avale, Sans dans la grande sale Attendre un compulsoire, J. LE HOUX, IV. J'en connois plus d'une douzaine en nostre ville à qui la peau et la plume demangent, et n'attendent qu'un compulsoire, pour faire extraits et vidimus de leurs Menippées beaucoup plus sanglantes que la première, *Sat. Mén.* p. 236.

— ÉTYM. Le latin *compulsum*, supin de *compellere* (voy. COMPULSIF); provenç. *compulso*; espagn. *compulsorio*.

COMPUT (kon-pu^e), s. m. Supputation qui sert à régler les temps pour les usages ecclésiastiques, et par lequel on entend les méthodes du cycle solaire, du nombre d'or ou de l'épacte, de la lettre dominicale et de l'indiction romaine.

— HIST. XIII^e Romulus fut li premiers entre caus [ceux] qui soient latin, qui traita del compost et ordena le calendrier, *Comput*, f° 4. || XV^e s. Un frere du supplicant, qui va à l'escolle et alloit estudiant le compost, du CANGE, *computus*.

— ÉTYM. *Comput* (provenç. *comput*; espagn. *compuerto*) vient de *computus*, calcul (voy. COMPUTER); mais l'ancien français disait *compost* qui a été usité jusque dans le XVII^e siècle, et qui vient de *compositum*, arrangé, disposé (voy. COMPOSITE).

† **COMPUTATION** (kon-pu-ta-sion), s. f. Supputation de temps relative au calendrier. || Terme de jurisprudence. Computation d'un délai, sa fixation précise.

— ÉTYM. Le latin *computatio* (voy. COMPUTER).

† **COMPUTER** (kon-pu-té), v. n. Supputer les temps relatifs au calendrier. On compute encore par

les ères julienne, grégorienne, etc. CHATEAUX. *Génie*, I, IV, 4.

— HIST. XVI^e s. Socrates, pour n'avoir sceu computer les suffrages de sa tribu, MONT. IV, 433. Il estoit pour lors gouverneur de l'Estat de Milan pour l'empereur, où Ferdinand de Gonzagues ayant mesme charge, cela se peut computer aisement, BRANT. *Cap. fr.* t. II, p. 331, dans LACURNE.

— ÉTYM. Le latin *computare* (voy. COMPUTER).

COMPUTISTE (kon-pu-ti-st^e), s. m. Celui qui travaille au comput. || Officier chargé de percevoir certains revenus de la chambre apostolique.

— ÉTYM. *Comput*.

† **COMTAL, ALE** (kon-tal, ta-l^e), adj. Qui appartient à un comte. Il reste aux meilleurs bourgeois une certaine pudeur qui les empêche de se parer d'une couronne de marquis, trop satisfaits de la comté, LA BRUY. XIV.

— ÉTYM. *Comte*; provenç. *comtal*; espagn. *condal*.

COMTAT (kon-ta), s. m. Le comtat Venaissin, ou, simplement, le Comtat, le comté d'Avignon, territoire enclavé dans la Provence et qui a appartenu aux papes depuis l'établissement de Clément V à Avignon, en 1308, jusqu'à la réunion de ce territoire à la France pendant la Révolution.

— ÉTYM. Le latin *comitatus* (voy. COMTÉ).

COMTE (kon-té), s. m. || 1^e Nom de certains dignitaires des derniers temps de l'empire romain et du bas-empire. Comte du sacré palais. || Spécialement, commandant militaire. || 2^e Dans les États fondés par les barbares, fonctionnaire gouvernant une division du territoire sous l'autorité du roi. Un comte franc. Charlemagne convoquait aux assemblées les évêques et les comtes. Les rois.... S'endormaient sur le trône, et, me servant sans honte, laissaient le sceptre aux mains ou d'un maire ou d'un comte, BOIL. *Lutr.* II. || Sous le régime féodal, souverain d'une seigneurie du premier degré. || 3^e Titre de noblesse, qui désigne le dignitaire d'un rang au-dessus des barons. Quand Napoléon I^e rétablit la noblesse, il créa des comtes et non des marquis; la Restauration rétablit le titre de marquis qui fut d'un rang plus élevé que le comte, bien que jadis il n'eût pas cette valeur. Le comte de Tufrière est-il ici, mon cœur? — Oui, monsieur, le voici. — Cher comte, serviteur, DESTOUCHES, *le Glorieux*, II, 14.

— HIST. XI^e s. E se alquens, u quens, u provost, mesfeist, *Lois de Guill.* 2. Il en apelet et ses dux et ses cuntes, Ch. de Rol. II. Et de Gascoigne li preuz quens Acelins, ib. XII. || XII^e s. Li cons Rolans, Ronc. p. 9. Deux de vos contes, ib. p. 10. Li uns fut dux, li autres cuens puissant, ib. p. 163. Li cuens de Blois devroit bien mercier Force d'amors qui lui donna amie, *Couci*, XXI. [Il mandera] Et le conte Richard où Normandie apent, *Sax.* XXI. Quant li cuens les y sut, moult lui fu bel et bon, ib. XXII. || XIII^e s. Cil qui conte estoient cousin germain et neveu le roi de France et neveu le roi d'Angleterre, VILLEH. II. Et par la grace de Dieu si adavit que li quens Thiebaus de Champagne et de Brie prist la crois, ID. IV. Que tout li grant seigneur, li conte et li marquis, *Berte*, v. Li quens les heberja mout honorablement, ib. IX. Femme au duc de Sasseigne, qui ert [était] quens et marquis, ib. XXX. Duc est la première dignité, et puis contes, et puis vicontes, et puis barons, et puis châtelains, Liv. de just. 67.

— ÉTYM. Provenç. *coms*, *comte*; catal. *compte*; espagn. *conde*; ital. *conte*; du latin *comitem*, compagnon, puis titre de dignité dans l'empire romain et dans la féodalité. L'ancien français *quens*, *cuens* ou *cons* et le provençal *coms* sont le nominatif et viennent de *comes*; *comte* est le régime et vient de *comitem*; au pluriel nominatif *li comte*, au régime *les contes*, viennent de *comites* (toutes ces formes étant déterminées par l'accent latin qui reste toujours sur la première syllabe).

COMTÉ (kon-té), s. m. Terme de féodalité. || 1^e Titre en vertu duquel le possesseur de certaines terres prenait la qualité de comte. || 2^e Territoire possédé par un comte. || Division territoriale ou seigneurie possédée par un comte. || 3^e S. f. comté-pairie, v. PAIRIE.

— REM. Comté a été féminin; d'où la Franche-Comté, où le nom propre a conservé l'ancien genre, et une comté-pairie. Ils vont voir un comte dans sa comté, SÉV. 442. Au reste l'historique montre que le genre a varié et que le masculin est autorisé aussi.

— HIST. XI^e s. Se il est inplaidé et seit mis en forfait en le counté, *Lois de Guill.* 3. || XIII^e s. Et cil qui est semons n'a riens en la conté de Clermont, BEAUM. 59. Le roy s'en vint par la contée de Provence jusques à une cité que en apele Ays en

Provence, JOINV. 289. || XV^e s. La comté de Flandres, FROISS. I, I, 97.

— ÉTYM. Provenç. *comtat*, *contat*, m. et f.; espagn. *condado*; ital. *contado*; du latin *comitatus*, de *comes*, comte.

COMTESSE (kon-tè-s^e), s. f. || 1^e Celle qui de son chef possédaient un comté. || 2^e La femme ou la veuve d'un comte. Mais j'aperçois venir madame la comtesse De Pimbèche.... RAC. *Plaid.* I, 6.

— HIST. XI^e s. Quatre contesses sempres [il] i a mandées, Ch. de Rol. CCLXXI. || XII^e s. Que [car] mon langage ont blasné li François, Et mes chançons, oiant les champenois, Et la contesse encor, dont plus me poise [fâche], QUESNES, *Romancero*, p. 83 Gentix contesce, plus ne vuel delaier, Vos me nouristes, ce ne puis-je noier [nier], *Raoul de C.* 206. || XIII^e s. Quant les borgoises du chastel, Affublées de lor mantel, Aloient d'enfant à la messe, Chascune aloit comme comtesse, Mult bien parée à grant devise, RUTEB. II, 177.

— ÉTYM. Provenç. *contessa*; de *comitissa*, féminin de *comes* (voy. COMTE).

† **COMTIFIER** (kon-ti-fi-é), v. a. Donner le titre de comte. || Se comtifier, v. réfl. Prendre le titre de comte. Le fils du chancelier prit le nom de Pontchartrain et se comtfia, ST-SIM. 70, 157.

— ÉTYM. *Comte*, et le suffixe *ficare*, faire.

† **COMTISER** (kon-ti-sé), v. a. Donner le titre de comte. Celui-ci s'appela le comte de Chamillart; le *de* s'usurpa par qui voulait depuis longtemps; mais de marquiser ou de comtiser son nom bourgeois de famille, c'en fut le premier exemple, ST-SIM. 106, 127. || Se comtiser, v. réfl. Le sieur d'Avaux est le célèbre d'Avaux qui se comtisa dans les ambassades, ID. 349, 462.

— ÉTYM. *Comte*.

† **COMUS** (ko-mus'), s. m. Le dieu des festins chez les Grecs.

— ÉTYM. Kōmos, qui veut dire proprement réjouissance avec repas danse et musique.

† **CON...**, ou **COM...** préfixe, du lat. *cum*, avec.

† **CONANTHÈRE** (ko-nan-tè-r^e), s. f. Terme de botanique. Nom d'un genre de plantes herbacées du Chili.

— ÉTYM. Kōnos, cône, et ἀνθηπός, qui fleurit.

† **CONARIUM** (ko-na-ri-om'), s. m. Terme d'anatomie. Nom de la glande pinéale. Où se forme la petite glande nommée conarium, DESC. *Fœtus*, 4.

— HIST. XVI^e s. Le conarium est une petite glandule de la même substance du cerveau, ronde et oblongue en forme d'une pomme de pin, PARÉ, III, 27.

— ÉTYM. Kōváptov, diminutif de kōnos, cône.

† **CONASSIERE** (ko-na-siè-r^e), s. f. Terme de marine. Grossé penture s'étendant sur les bordages.

† **CONCAMÉRATION** (kon-ka-mé-ra-sion), s. f. || 1^e Terme d'architecture. Voûte, arcade, cintre d'une voûte. || Demi-concamération, forme d'une voûte qui s'arrête à la moitié de la courbe. || 2^e Terme de conchyliologie. Nom donné quelquefois à chacune des chambres qui forment une coquille polythalame. || 3^e Terme de physique. Courbure de chaque onde sonore qui, succédant aux premières ondes formées, devient de plus en plus grande puisqu'elle circonscrit les autres.

— ÉTYM. Lat. *concameratio*, de *cum*, et *camera*, voûte, chambre (voy. CHAMBRE).

† **CONCASSATION** (kon-ka-ssa-sion), s. f. Opération pharmaceutique qui a pour but de réduire en fragments les corps trop durs ou trop gros.

— ÉTYM. Concasser.

CONCASSÉ, ÉE (kon-kâ-sé, sée), part. passé. Du poivre concassé.

CONCASSEUR (kon-kâ-sé), v. a. Briser dans un mortier des matières dures ou sèches. || Terme de pharmacie. Réduire en petits fragments des racines ou des bois, pour séparer plus facilement les principes qu'ils contiennent.

— HIST. XIV^e s. Et tout ce faire conquasser et mettre en un sac, MÉNAGIER, II, 5. || XVI^e s. Il y en'eut beaucoup affolez, et beaucoup de leurs vaisseaux conquassiez et froissez, AMYOT, *Marcel*, 25. Toute la ville entièrement en fut brisée et conquassée, exceptées cinq maisons, AMYOT, *Cimon*, 29. Concasser, se dit des choses pilées grossièrement, PALISSY, 378.

— ÉTYM. Le latin *conquassare*, de *cum*, et *quassare* (voy. CASSER).

† **CONCASSEUR** (kon-kâ-seur), s. m. Terme d'agriculture. Instrument broyant grossièrement les grains qui servent à la nourriture des animaux.

— ÉTYM. Concasser.

† **CONCATÉNATION** (kon-ka-té-na-sion), s. f. || 1^e Terme de philosophie. Enchaînement de

plusieurs choses ensemble. || 2^e Terme de grammaire. Mot proposé par Beauzée pour cette gradation où un mot se répète d'un membre dans le suivant, et les enchaîne ainsi les uns aux autres : Tout renaissait pour s'embellir; tout s'embellissait pour plaisir.

CONCAVE (kon-ka-v'), adj. || 1^e Dont le milieu est plus déprimé que les bords. Surface concave. Les miroirs concaves réfléchissent les rayons à un point nommé foyer. || 2^e S. m. La partie concave. Le concave d'un globe. Vieux en cet emploi.

— HIST. XIV^e s. Le concave et le curve d'une ligne circulaire, ORESME, *Eth.* 30. Ceste concavité ou superficie concave est très parfaitement polie, planée et ouvrée, sans quelconque aspreté ou endenture, id. *Thèse de MEUNIER*. Concave et convexe sont opposées par relation et non pas par contrariété, id. ib. La profondeur des puis et des concaves [cavités] de la terre, E. DESCH. *Art de dictier*, p. 263. Et Glaucus li dieux de la mer Dist que, pour tout faire perir, Feroit des concaves issir Ses mers et par les champs espandre, id. *Poésies mss.* f° 469, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenc. *concau*; espagn. et ital. *concavo*; du latin *concavus*, de *cum*, et *cavus*, creux (voy. CAVE).

† **CONCAVIFOLIÉ**, ÉE (kon-ka-vi-fo-li-é, ée), adj. Terme de botanique. Qui a des feuilles concaves.

— ÉTYM. *Concave*, et *feuille*.

CONCAVITÉ (kon-ka-vi-té), s. f. || 1^e La partie ou le côté concave. La concavité d'un verre de montre. || 2^e Creux, cavité. Les animaux qui ont deux concavités dans le cœur, DESC. *fœtus*, 2. Cinq vieux chênes germant dans ses concavités [du roc] Y penchent en tous sens leurs troncs creux et voutés, LAMART. *Joc.* II, 84.

— HIST. XIV^e s. La concavité et curvité de telle ligne ne sont pas deux choses divisées, mes sont ceste ligne meisme, ORESME, *Eth.* 39. || XVI^e s. Il y aura tout à l'entour dudit cabinet certaines concavitez creusées dedans la muraille, qui serviront de sieges, PALISSY, 64. Concavitez, AMYOT, P. *Æm.* 22.

— ÉTYM. Provenc. *concavitat*; espagn. *concavidad*; ital. *concavità*; du latin *concavitatem*, de *concavus*, concavé.

† **CONCAVO-CONCAVE** (kon-ka-vo-kon-ka-v'), adj. Terme didactique. Qui est concave sur les deux faces.

† **CONCAVO-CONVEXE** (kon-ka-vo-kon-vè-ks'), adj. Terme didactique. Qui est concave d'un côté et convexe de l'autre.

CONCÉDÉ, ÉE (kon-sé-dé, dée), part. passé. Les terres concédées par l'Etat aux colons.

CONCÉDER (kon-sé-dé). L'accent aigu se change en accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je concède; excepté au futur et au conditionnel : je concéderai, je concéderais; anomalie regrettable), v. a. Faire octroi de. On concéda de grands priviléges à cette compagnie. || Se dit du gouvernement qui accorde, sous certaines conditions, à une compagnie, le droit de construire un chemin de fer et de l'exploiter. Concéder une ligne. || Fig. Le sort tombé sur moi m'a concédé la gloire De tenter le premier cette grande victoire, DU RYER, *Scéole*, v. 5. Madame, c'est avec justice que le ciel vous a concédé le nom de belle-mère, puisqu'on voit sur votre visage.... MOL. *Mal. imag.* II, 7.

— HIST. XVI^e s. Et ne conceder point choses déraisonnables et deshonnêtes à telz effrontez, AMYOT, *De la mauv. honte*, 15. On ne leur scauroit conceder des passetemps plus reglez que ceux qui se font en présence d'un chascun et à la veue mesme du magistrat, MONT. I, 499. Voilà pourquoy Aristote mesme leur concede volontiers ceste science [l'astronomie à certains animaux], id. II, 496.

— ÉTYM. Le latin *concedere*, céder, concéder, de *cum*, et *cedere*, céder.

† **CONCÉLÉBRER** (kon-sé-lé-bré), v. a. Terme de liturgie. Dire en même temps la messe, en parlant de l'évêque et des nouveaux prêtres qu'il consacre. || Se concélébrer, v. refl. Être concélébré. La messe qui s'est concélébrée lors de son ordination a été très-solennelle.

— ÉTYM. Con... préfixe, et célébrer.

† **CONCENTRABLE** (kon-san-tra-bl'), adj. Qui peut être concentré.

† **CONCENTRATEUR** (kon-san-tra-teur), adj. Qui sert à concentrer les liquides, les sirops. Appareil concentrateur, et, substantivement, un concentrateur.

CONCENTRATION (kon-san-tra-sion), s. f. || 1^e Terme de physique. Action de concentrer. La concentration des rayons solaires au foyer d'une len-

tille. || Résultat de cette action. L'âme, dit Leibnitz, est une concentration, un miroir vivant de tout l'univers, VOLT. *Newt.* I, 7. || Fig. Terme de politique. La concentration du pouvoir entre les mains d'un seul. || 2^e Terme militaire. La concentration des troupes, la réunion des troupes sur un point déterminé. || 3^e Terme de chimie. Opération qui consiste à rapprocher les molécules d'un corps, en diminuant, par l'action de la chaleur ou autrement, la proportion du liquide qui les tient dissoutes. Parvenu à un certain degré de concentration, le vinaigre devient susceptible de prendre, par le refroidissement, une forme concrète, CONDORCET, *Courtanvaux*. || 4^e Terme de médecine. Concentration du pouls, état du pouls qui devient concentré.

— ÉTYM. *Concentrer*.

CONCENTRÉ, ÉE (kon-san-tré, trée), part. passé. || 1^e Rassemblé au centre. Les rayons solaires concentrés au foyer d'une loupe. Votre monade, ainsi que la mienne, est un miroir concentré de cet univers, VOLT. *Phil. ignorant*, 27. Il semble que la voix dans les airs égarée, Par cet espace étroit dans ces murs concentrée À notre âme retentit mieux, LAMART. *Harm.* I, 8. || Terme militaire. Des troupes concentrées, troupes rapprochées l'une de l'autre pour agir sur un même terrain. Feu concentré, feu d'artillerie dirigé de différents côtés, sur un même point convenu. || 2^e Terme de chimie. Acide, alcool concentré, acide, alcool dont on a chassé la partie aqueuse. Le vinaigre radical, étant chauffé fortement, devient susceptible de prendre feu; plus il est concentré, plus il est inflammable, CONDORCET, *Courtanvaux*. || 3^e Terme de médecine. Pouls concentré, pouls où l'artère est peu développée sous le doigt qui la touche. || 4^e Borné, limité, renfermé. Ce serait un miracle que de persuader à ceux-ci et à ceux-là que la vertu n'est pas concentrée tout entière dans leur parti, DIDER. *Disc. prélim.* || 5^e Fig. Qui ne donne point d'expansion à ses sentiments ou à ses idées. Concentré en soi-même. Ceux qui ont des passions plus sérieuses étant froids sur ces puérilités, toute la vivacité de leur esprit demeure concentrée, VAUVEN. *Vivacité*. Mais un cœur ulcéré Par de trop longs chagrins devient plus concentré, M. J. CHÉN. *Gracques*, III, 7. Brûlant pour Desdémone, il déguisait sa flamme, Cachait les noirs projets concentrés dans son âme, DUCIS, *Othello*, v. 6. Un fait certain, c'est qu'en quittant son beau-frère, les traits de Murat portaient l'empreinte d'un profond chagrin; ses mouvements étaient brusques, une violence sombre et concentrée l'agitait, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VI, 4. Là, au milieu des chefs rassemblés, entouré de leurs regards inquiets et qu'il suppose désapprobateurs, il semble vouloir les repousser de son attitude sévère et d'une voix brusque, cassante et concentrée, id. ib. VIII, 44.

† **CONCENTREMENT** (kon-san-tre-man), s. m. || 1^e État de ce qui est concentré. || 2^e Fig. Resserrement, attente avec inquiétude. Le garde des sceaux sortit et revint à M. le duc d'Orléans, qu'il tira dans une fenêtre; et cependant grand concentrément de presque tous, ST-SIM. 514, 67.

— ÉTYM. *Concentrer*.

CONCENTRER (kon-san-tré), v. a. || 1^e Terme de physique. Faire converger, réunir au centre, ou en un centre, vers un centre. Concentrer les rayons solaires. || 2^e Fig. Concentrer toutes ses affections sur quelqu'un. Elles ne feront que concentrer la charité dans votre fond, BOSS. *Lettr. abb.* 142. L'hiver ne concentre tous les trésors de la terre qu'afin que le printemps suivant les déploie, FÉN. *Exist.* 7. Immobile, l'œil fixe attaché sur ce cœur Qui semble sur lui seul concentrer sa douleur, DE BELLOY, *Gabr. de Vergy*, v. 40. Nul ne désira plus dans l'autre âme qu'il aime De concentrer sa vie en se perdant soi-même, LAMART. *Harm.* IV, 44. || Concentrer dans ses mains toute l'autorité. Le gouvernement de Berne, en concentrant ses fonctions dans un certain nombre de familles, n'en a pas exclu les professions utiles à la société et qui exigent des lumières, CONDORCET, *Haller*. || 3^e Terme de chimie. Ôter à un corps liquide l'eau qui y est mélangée. Concentrer l'alcool. || Concentrer un acide, faire partir une partie de l'eau qui le tient en dissolution, soit en le chauffant, soit en l'exposant à l'action du froid, qui en congèle la partie aqueuse. || 4^e Terme de guerre. Rassembler les divers corps de troupes sur un même point. || 5^e Ne pas donner d'expansion. Concentrer sa haine, sa fureur, la contenir jusqu'à ce qu'elle éclate. || Concentrer sa douleur, la renfermer en soi. || 6^e Se concentrer, v. refl. Être concentré. Les rayons du soleil se concentrent dans le foyer d'un miroir ardent. Toute sa colère

s'était concentrée sur ce pauvre homme. || Terme militaire. Réunir ses forces sur un même point. Pendant qu'on s'appelle, qu'on regarde et qu'on se concentre dans celui de ces deux hameaux qui était le plus près du Borysthène, des milliers de cosaques sortent d'entre tous les arbres, SÉGUR, *Hist. de Napol.* x, 9. Il hésitait pourtant à quitter cette position retrécie sur laquelle allaient se concentrer tous les feux ennemis, ID. ib. v. 3.

— ÉTYM. *Con.... et centre*.

CONCENTRIQUE (kon-san-tri-k'), adj. Terme de géométrie. Il se dit des lignes courbes qui ont un même centre. Je décris un troisième cercle concentré, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Terme de médecine. Hypertrophie concentrique du cœur, augmentation d'épaisseur de ses parois, diminuant la capacité sans augmenter le volume de l'organe.

— HIST. XIV^e s. Tout cercle qui divise son espace [sa sphère] en deux moitiés et a son centre ou [au] centre du monde, est dit concentrique, ORESME, *Thèse de MEUNIER*. || XVI^e s. Ces épicycles excentriques, concentriques, de quoy l'astrologie s'ayde à conduire le bransle de ses estoiles, elle nous les donne pour le mieulx qu'elle ay sceu inventer en ce sujet, MONT. II, 284.

— ÉTYM. Voy. *CONCENTRER*.

† **CONCENTRIQUEMENT** (kon-san-tri-ke-man), adv. D'une façon concentrique.

— ÉTYM. *Concentrique*, et le suffixe *ment*.

CONCEPT (kon-sèpt'), s. m. Terme de philosophie. Résultat de la conception, chose conçue. Pour me servir des termes de l'école, dans leur concept formel, DESC. *Médit.* 6. N'est-ce pas là une image de ces concepts qui ont fait tant de réputation à tant de philosophes? DIDER. *Lett. s. les sourds*. Idée est tout concept formé par l'esprit, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinoza*, p. 94. Si l'on veut former une idée ou concept particulier de la partie, il faut la séparer de son tout, ID. ib. p. 97. Il n'en existe point d'autres [que le pendule composé] dans la nature; et les pendules simples ne sont que de purs concepts géométriques propres à simplifier les objets, LAPLACE, *Expos.* III, 5. || Dans le langage de Kant, toute idée qui est générale sans être absolue.

— HIST. XVI^e s. A été trouvé bon d'amplier les dites chartes, et d'icelles estre fait un recueil et concept, NOUVEL. *coust. génér.* t. II, p. 44... Pense qu'autant de testes Et de bras et de mains viennent pour tes conquêtes, En nombre redoublez, de dessin en dessin, Pour mettre tes concepts fidèlement à fin, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 27, dans LACURNE.

— ÉTYM. Le latin *conceptum*, chose conçue, de *concipere* (voy. CONCEVOIR). *Concept* s'est dit pour *conception*, la formation de l'enfant dans le sein de sa mère: Vostre concept et naissance, J. MAROT, v. 304.

† **CONCEPTACLE** (kon-sèpta-kl'), s. m. Terme de botanique. Synonyme de follicule. || Organe particulier des champignons, renfermant des sporanges ou thèques.

— ÉTYM. Lat. *conceptaculum*, réservoir, de *conceptum*, supin de *concipere*, recueillir (voy. CONCEVOIR).

† **CONCEPTUAIRE** (kon-sèpta-ku-lè-r'), adj. Terme de botanique. Fructification conceptuale, fructification qui se fait au moyen de conceptacles.

— ÉTYM. *Conceptacle*.

† **CONCEPTIBILITÉ** (kon-sèpta-bi-li-té), s. f. Terme de philosophie. Qualité de ce qui est concevable.

— ÉTYM. *Conceptible*.

† **CONCEPTIBLE** (kon-sèpta-bl'), adj. Terme de philosophie. Qui est propre à être conçu.

— ÉTYM. Lat. *conceptum*, supin de *concipere* (voy. CONCEVOIR).

† **CONCEPTIF**, IVE (kon-sè-ptif, pti-v'), adj. Terme de philosophie. Qui est propre à concevoir. Faculté conceptive.

— ÉTYM. Voy. CONCEVOIR.

CONCEPTION (kon-sè-psion; en poésie, de quatre syllabes), s. f. || 1^e Terme de physiologie. Action par laquelle les animaux sont formés dans le sein de la mère. Chacun a en soi, dès sa conception, la cause qui le détruit. || Se dit au sens actif, de la mère qui a conçu : la conception de la mère; et au sens passif, de l'enfant qui a été conçu : la conception de l'enfant. || 2^e Terme de théologie. L'immaculée conception, l'opération par laquelle la Vierge fut conçue dans le sein de sa mère sans la tache du péché originel, opinion récemment élevée au rang de dogme, et qui, durant le moyen âge, avait été combattue ardemment par les dominicains et soutenue ardemment par les franciscains. || La conception,

fête de la Conception de la Vierge. L'Église célèbre aujourd'hui la Conception. || Filles de la Conception, ordre religieux de filles, d'abord sous la règle de Cîteaux, ensuite sous celle de Ste-Claire. || 3^e Terme de philosophie. Faculté de comprendre les choses. Avoir la conception facile, lente. Sa conception était d'autant plus vive et plus nette que, son enfance n'ayant point été chargée des inutilités et des sottises qui accablent la nôtre, les choses entraient dans sa cervelle sans nuage, VOLT. *Ingénue*, 3. || Etat de l'intelligence qui fait apercevoir certains rapports entre les idées et les objets auxquelles elles se rapportent. || Dans le langage de l'école écossaise, simple appréhension d'un objet par l'intelligence. || 4^e Par extension, création de l'esprit. Cet ouvrage est une des plus belles conceptions de l'esprit humain. Les conceptions de vos lettres sont fortes, BALZ. *liv. I, lett. 1*. Les conceptions de vos lettres sont conformes au sens commun de ceux qui ont le jugement relevé, ID. *ib.* Pour en parler, nous ne pouvons avoir de conceptions assez hautes, BOSS. *I, Pass. 1*. Fad discoureur qui cherche quelques femmes auprès de qui il puisse se parer de son bel esprit ou de sa philosophie, et mettre en œuvre ses rares conceptions, LA BRUY. *v*. Ceux-là seuls seront les vrais amis du peuple qui lui apprendront qu'aux mouvements qui nous ont été nécessaires pour sortir du néant doivent succéder les conceptions propres à nous organiser, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 352. Le caractère d'Hebadona [dans la Messiaade de Klopstock] est une conception heureuse, CHATEAUB. *Génie*, II, I, 4.

— HIST. XIV^e s. Convient arrester leur male conception et voulenté, *Ordonn. des rois de France*, t. III, p. 347. || XVI^e s. Zenobia ne recevoit son mary que pour une charge; et cela faict, elle le laissez courir tout le temps de sa conception [grossesse], MONT. *I, 226*. Cela surpassé la conception et le désir mesme de la philosophie, ID. *I, 235*. Mes conceptions et mon jugement ne marche qu'à tastons, ID. *I, 455*. Soubs une si vile forme, nous n'eussions jamais choisi [aperçu] la noblesse et splendeur de ses conceptions admirables [de Socrate], ID. *IV, 192*. Son parler semblablement, pour les bonnes conceptions et les beaux discours qu'il contenoit, estoit de plein de très-utile et salutaire instruction, AMYOT, *Phocion*, VII.

— ÉTYM. Provenc. *conceptio*; espagn. *concepcion*; ital. *concezione*, du latin *conceptionem*, de *conceptum*, supin de *concipere* (voy. CONCEVOIR). L'ancien français disait *concertement*.

† CONCEPTIONNAIRE (kon-sè-psio-nê-r'), s. m. Celui qui soutient la conception immaculée de la Vierge.

— ÉTYM. *Conception*.

† CONCEPTUALISME (kon-sè-ptu-a-li-sm'), s. m. Terme de philosophie. Doctrine d'Abeillard, qui était une sorte de moyen terme entre le nominalisme et le réalisme, et qui, admettant comme le nominalisme que les idées générales ne sont pas réelles, admettait, comme le réalisme, que, à une idée générale, se joint quelque chose de réel, c'est-à-dire la conception d'un objet particulier appartenant à l'idée générale.

— ÉTYM. *Conceptuel*.

† CONCEPTUALISTE (kon-sè-ptu-a-li-st'), s. m. Celui qui suivait le conceptualisme.

† CONCEPTUEL, ELLE (kon-sè-ptu-èl, è-l'), adj. Qui est propre à la conception, qui tient à la conception. || Qui est propre au conceptualisme.

— ETYM. Voy. CONCEPTION.

CONCERNANT (kon-sèr-nan), prép. Par rapport à, au sujet de. Une loi concernant tel objet. J'ai à vous parler concernant votre ami.

— ETYM. *Concerner*.

CONCERNER (kon-sèr-né), v. a. Avoir rapport, appartenir à. Cela me concerne. Ce qui concerne votre profession. Ces intérêts nous auraient concernés, si vous n'étiez pas venu.

— REM. L'Académie dit que *concerner* ne s'emploie pas au passif. Mais, grammaticalement, cet emploi ne fait aucune difficulté : reste donc à consulter l'usage; or on dit très-communément des phrases comme celles-ci : Votre ami est concerné dans cette affaire; Les intérêts concernés par cette mesure.

— HIST. XV^e s. Moult lui blasma ses grandes folies, disant que joneses ne concernoient en quelque manière le noble lieu dont il estoit venu, *Triomphe des neuf preux*, dans le *Dict. de DOCHÉZ*. || XVI^e s. Elle ne vous concerne ny-mort ny-vif, MONT. *I, 88*.

— ETYM. Bourguig. *concerné*; du latin *concernere*,

properment mêler ensemble, de *cum*, et *cernere*, proprement trier, le même que *xpívev* (voy. CRISE).

CONCERT (kon-sér; le *t* ne se lie pas : un kon-sér agréable; au pluriel, l's ne se lie pas : des kon-sér agréables; cependant plusieurs disent : des kon-sér-z agréables), s. m. || 1^e Action de concertter. Ils ne mirent pas assez de concert dans leurs opérations. Elle fait avec le duc de Lorraine une entreprise pour la délivrance du roi son seigneur, dont le succès paraissait infaillible, tant le concert en est juste, BOSS. *Reine d'Angleterre*. || Action de se concertter; intelligence entre des personnes ou des gouvernements pour arriver à une fin. Le concert européen. Il ne faut pas que M. le prévôt trouble notre concert, BOSS. *Lett. 186*. L'insatigable ministre ouvre des yeux attentifs sur tous les tribunaux; animé des ordres du prince, il y établit la règle, la discipline, le concert, l'esprit de justice, BOSS. *le Tellier*. Mais surtout qu'un concert unanime et parfait De nos vastes desseins assure en tout l'effet, VOLT. *Catil. II, 6*. || En un sens défavorable. Concert frauduleux. || Bon accord. Compterez-vous pour rien ces entretiens si doux, Ce concert de deux cœurs nés pour souffrir ensemble? DUCIS, *Roméo*, I, 2. || De concert, d'intelligence, avec ensemble. Et soyons de concert auprès des malades, pour nous attribuer les heureux succès de la maladie, et rejeter sur la nature toutes les bêtues de notre art, MOL. *Amour méd. III, 1*. On agit de concert avec ces prélats, BOSS. *Rem.* On ne pouvait se mouvoir de concert, ID. *Hist. III, 5*. L'effet naturel du grand tragique serait de pleurer tout franchement et de concert, à la vue l'un de l'autre, sans autre embarras que d'essuyer ses larmes, LA BRUY. *I*. Arasme est de concert avec mes ennemis, CRÉBIL. *Rhad. v, 4*. || Sans concert, sans s'être concerté. On ne peut assez louer Dieu de le voir si désabusé des préventions où il a été nourri, et de voir que, sans concert, nous soyons tombés, lui et moi, dans les mêmes sentiments sur tant de points décisifs, BOSS. *Variat. Déf. 1^e disc. § 55*. || 2^e Terme de musique. D'abord on a dit concert de musique. Malheureux de n'avoir pu donner un petit concert de musique à.... HAMILT. *Gramm. 4*. Il faut qu'une personne comme vous ait un concert de musique chez soi tous les mercredis ou tous les jeudis, MOL. *Bourg. Gent. II, 4*. || Aujourd'hui, absolument, concert, séance où on exécute un certain nombre de morceaux de chant ou de musique instrumentale. Un morceau de concert. Donner un concert. Aller au concert. || Café-concert, café où il y a de la musique. || Concert spirituel, concert qui se donnait, dans le siècle dernier et au commencement de celui-ci, pendant la semaine sainte, lorsque les théâtres étaient fermés, et qui était composé en très-grande partie de morceaux religieux; et aujourd'hui, concert où l'on exécute de la musique religieuse. || 3^e Harmonie de plusieurs voix ou de plusieurs instruments. Sans interruption de vos sacrés concerts, À son avénement tous les cieux sont ouverts, ROTROU, *St Gen. IV, 5*. Sans doute leur concert va commencer la fête, RAC. *Esth. III, 2*. Les harpes et les voix célestes forment un concert autour d'elle, CHATEAUB. *Génie*, I, v, 5. Ils n'ont ni entendu les paroles ineffables dont les concerts des anges retentissent, ni senti les formidables accès d'une fureur divine, MONTESQ. *Lett. pers. 97*. || Par extension. Tandis que dans les airs mille cloches émues D'un funèbre concert font retentir les nues, Et, se mêlant au bruit de la grêle et des vents, Pour honorer les morts font mourir les vivants, BOIL. *Sat. VI*. || Un concert d'acclamations. Combien de grands hommes généralement applaudis ont gâté le concert de leurs louanges en y mêlant leur voix! FONTEN. *Newton*. || Au pluriel et poétiquement, les chants des poètes, des oiseaux, etc. Les concerts du rossignol. Redoublons nos concerts, MOL. *Amants magnif. 1^e intermède*. Et la cloche rustique Aux derniers bruits du jour mêle de saints concerts, LAMART. *Méd. I, 4*.

— HIST. XVI^e s. Nous avons depuis trente ou quarante ans emprunté plusieurs mots d'Italie, comme concert pour conference, PASQUIER, dans le *Dict. de DOCHÉZ*.

— ÉTYM. Ital. *concerto* (voy. CONCERTER).

CONCERTANT, ANTE (kon-sèr-tan, tan-t'), s. m. et f. Terme de musique. || 1^e Celui, celle qui chante ou exécute sa partie dans un concert. Derrière la table s'éleva un théâtre chargé de concertants, VOLT. *Louis XI V, 25*. Tous les concertants semblaient animés du même esprit, J. J. ROUSS. *Hél. I, 48*. || 2^e Fig. adj. Se dit d'un morceau de musique où les différentes parties récitent ou chantent alternativement, par opposition à celle où une seule récite, les autres ne faisant qu'accompagner. Un duo, un quatuor

concertant. C'est de la musique concertante. Dans la musique concertante, toutes les parties sont obligées. || Morceaux concertants, ceux qui terminent un opéra. || Parties concertantes, celles qui ont quelque chose à réciter dans une pièce ou un concert.

— ÉTYM. Ital. *concertante*, de *concertare* (voy. CONCERTER).

CONCERTÉ, ÉE (kon-sèr-té, té), part. passé. || 1^e Combiné, arrangé. L'ordre mal concerté, l'occasion mal prise, CORN. *Cinna*, I, 4. Seigneur, se peut-il voir rien de mieux concerté? ID. *Nicom. v, 5*. Votre dessein, madame, était mal concerté, ID. *Perthar. IV, 2*. L'ordre de notre suite est trop bien concerté, ID. *Cinna*, IV, 5. Sachez que, passant par ici pour aller chercher mon père, une aventure, par le ciel concertée, me fit voir la charmante Elise, MOL. *l'Avare*, V, 5. Mais bientôt en ce lieu par des mots concertés Erichho [magicienne] fait briller des rayons enchantés, BRÉBEUF, *Pharsale*, VI. Pourquoi changer l'ordre entre nous concerté? VOLT. *Mort de César*, III, 5. || 2^e Prudent. M. de Turenne, plus concerté que M. le Prince, ST-ÉVREMONT, cité dans POITEVIN. Il était de grande taille et fort puissant, d'une humeur ambitieuse, et concerté en toutes ses actions, PELLISSON, *Hist. de l'Acad. t. I, p. 290*, dans POUGENS. Il était très-propre à la négociation, d'un esprit souple et adroit, fort concerté et qui ne faisait presque jamais rien sans dessein, ID. p. 306. || 3^e En mauvaise part, étudié, affecté. Cet homme est fort concerté. Elle est trop concertée dans ses manières. Un air concerté. Gestes concertés, CORN. *Othon*, II, 4. Il n'est pas hors de sa maison qu'il a déjà ajusté ses yeux et son visage, afin que ce soit une chose faite quand il sera dans le public, et qu'il paraisse tout concerté, LA BRUY. IX. La conduite de ce général était si équivoque, ses démarches si concertées et ses desseins si cachés, qu'on ne pouvait compier sur son secours, VERTOT, *Révol. rom. liv. X, p. 62*. Les expressions affectées, Les louanges trop concertées, Sont rarement celles du cœur, LAMOTHE, *Odes*, t. I, p. 400, dans POUGENS. || 4^e S. m. Terme de musique. Style de musique d'église plus brillant que le style sévère *à capella*.

CONCERTER (kon-sèr-té), v. a. || 1^e Projeter de concert avec un ou plusieurs. Oui, mais je ne vois pas encor de sûreté à ce que vous et moi nous avions concerté, CORN. *Sertor. IV, 3*. Et n'ont beaucoup duré leurs sacriléges vies Après les vains projets qu'ils avaient concertés, LA FONT. *Poésies mêlées*, LXXIV. Il concerta avec vous des entreprises de religion, FLÉCH. *Tur.* Pour concertter avec lui les moyens de se venger, FÉN. *Tél. IX*. || Absolument. Mais j'aurais souhaité qu'en cette occasion L'amour concertât mieux avec l'ambition, CORN. *Pulch. I, 5*. On voudrait bien avoir à concertter avec vous, BOSS. *Lett. quiét. 293*. Le roi envoya Chamlay concertter avec le maréchal Catinat, ST-SIM. 43, 151. || 2^e Terme de musique. Faire un concert, s'accorder. Des voix qui concertent depuis longtemps, LA BRUY. XIV. || Par plaisirter. Puis les gascons et les trois pérornelles Y concertaient sur des tons de ruelles, GRESSET, *Ver-Vert*, III. || 3^e Se concertter, v. refl. S'entendre pour agir de concert. Concertez-vous avec lui là-dessus. Les faux témoins qui ont déposé contre lui, ayant eu le temps de se concertter et de s'affermir dans leurs iniquités, VOLT. *Lett. Mme de St-Julien*, 4 juin 1773.

— HIST. XVI^e s. Il emporta quand et soy des arondelles, et les relaschoit vers leurs nids quand il vouloit renvoyer de ses nouvelles, en les teignant de marque de couleur propre à signifier ce qu'il vouloit, selon qu'il avait concerté avecques les siens, MONT. III, 96.

— ÉTYM. Ital. *concertare*, du latin *concertare*, combattre, disputer, rivaliser, qui a pris dans l'italien un sens détourné, de *cum*, et *certare*, fréquentatif de *cernere*, le même que le grec *xpívev* (voy. CRISE).

† CONCERTISTE (kon-sèr-ti-st'), s. m. Celui qui se fait entendre dans un concert.

— ÉTYM. Concert.

CONCERTO (kon-sèr-to), s. m. Terme de musique. Morceau écrit pour un instrument, avec accompagnement d'orchestre, et composé de manière à faire briller l'artiste qui joue la partie principale. Un concerto de piano, de violon, de flûte. Les plus anciens concertos que l'on connaisse ont été composés pour le violon, ce sont ceux de J. Torelli de Vérone, publiés de 1686 à 1709; les premiers concertos de violon étaient destinés à être joués soit à la chambre comme on disait alors, soit à l'église; vers 1740 on a commencé à écrire des concertos

pour le piano, accompagné d'abord par le quatuor d'instruments à cordes, ensuite par l'orchestre; depuis on en a composé pour chaque instrument, *Note de M. FARRENC*.

— REM. L'Académie n'indique pas le pluriel; mais, comme elle écrit des duos, on doit donc écrire des concertos.

— ÉTYM. Ital. *concerto* (voy. CONCERTER).

† CONCESSEUR (kon-sè-sseur), s. m. Celui qui concède. L'intention du roi concesseur était que tout mâle sorti par mâle du maréchal de Brissac recueillit à son droit d'aînesse la dignité de duc et pair, ST-SIM. 64, 61.

— ÉTYM. Voy. CONCESSION.

CONCESSION (kon-sè-sion; en poésie, de quatre syllabes), s. f. || 1^e Octroi de quelque droit, grâce, privilége. Cette compagnie a obtenu la concession des mines. Tout cela n'est que par concession et privilége, PATRU, *Plaid*. 4, dans RICHELET. || Concession à perpétuité, cession de terrain dans un cimetière. || En langage administratif, contrat entre l'Etat et les entrepreneurs de travaux publics. || Abandon de biens domaniaux à des particuliers. || Dans les colonies françaises, portion de terrain que le gouvernement accorde à un particulier pour la cultiver et la posséder. Des concessions gratuites, depuis dix jusqu'à trente acres, furent ordonnées en faveur des pauvres qui voudraient se fixer dans les îles, RAYNAL, *Hist. phil.* XIV, 43. Un jeune nègre cultivait une concession voisine de la cabane, CHATEAUB. *Natch.* IX, 382. || 2^e Désistement de ses prétentions, de ses opinions. Il vous a fait une grande concession. || Terme de rhétorique. Figure par laquelle on accorde à son adversaire ce qu'on pouvait lui disputer. || 3^e Terme de blason. Armes de concession, armes données par des princes, prises dans leurs propres armes et ajoutées à celles de la personne favorisée.

— HIST. XVI^e s. Concession, AMYOT, *Eum.* 46.

— ÉTYM. Provenc. *concession*; espagn. *concesión*; ital. *concessione*; du latin *concessione*, de *concessum*, supin de *concedere* (voy. CONCÉDER).

CONCESSIONNAIRE (kon-sè-si-o-nè-r'), s. m. et f. Celui, celle qui a obtenu une concession. On entend les pas d'une troupe de concessionnaires conduits par Février, CHATEAUB. *Natch.* II, 461.

— ÉTYM. *Concession*.

CONGETTI (kon-tchè-tti), s. m. pl. Pensées brillantes, mais que le goût n'approuve pas. Ouvrage rempli de concetti. Les concetti abondent dans cette pièce de vers. Fuyez encor les tours trop délicats, Des concetti l'inutile fracas, BERNIS, *Ep.* I, *Gout*.

— REM. C'est une faute d'employer ce mot au singulier, et de dire : cette pensée est un *concetti*; on ne peut, vu l'étymologie, l'employer qu'au pluriel.

— ÉTYM. Ital. *concetti*, pluriel de *concetto*, pensée brillante, de *concetto*, conçu, de *concipere* (voy. CONCEVOIR).

CONCEVABLE (kon-se-va-bl'), adj. Qui peut être conçu, compris. Seigneur, un tel succès à peine est conceivable, CORN. *Héracl.* V, 8.

— ÉTYM. *Concevoir*.

CONCEVOIR (kon-se-voir), je conçois, tu conçois, il conçoit, nous concevons, vous concevez, ils conçoivent; je concevais; je conçus; je concevrai; je concevais; conçois, concevez, qu'ils conçoivent; que je conçoive, que tu conçois, qu'il conçoive, que nous concevions, que vous conceviez, qu'ils conçoivent; que je conçusse; concevant; conçu, v. a. || 1^e Devenir enceinte, en parlant de la femme et des femelles des animaux. Le sein qui nous a conçus. Un sceptre que jadis vos pères ont reçu De ce fameux mortel que la terre a conçu, RAC. *Phèd.* II, 2. || Absolument. Dès l'instant qu'une femme a conçu. La sainte Vierge ayant conçu du Très-Haut, BOSS. II, *Concept*. || 2^e Fig. Former en soi, en son cœur, en son esprit. Et d'apaiser leur dieu j'ai conçu la pensée, RAC. *Athal.* II, 5. Et malgré les soupçons que vous avez conçus, CORN. *Nicom.* III, 8. Le généreux espoir que j'en avais conçu, ID. *Poly.* II, 2. Tu me parles déjà d'un bienheureux retour, Et dans tes déplaisirs tu conçois de l'amour, ID. *Cinna*, IV, 6. L'un conçoit de l'envie, et l'autre de l'ombrage, ID. *Poly.* III, 4. Mon esprit en conçoit une mâle assurance, ID. *Hor.* II, 4. Sans que tes pareils en conçussent d'effroi, ID. *Pomp.* IV, 4. Et concevez des vœux dignes d'une Romaine, ID. *Hor.* I, 4. Soit afin que les belettes En [des aigrettes] conçussent plus de peur, LA FONT. *Fabl.* IV, 6. Mon père ignorait jusqu'au nom de Monime Quand je conçus pour elle un amour légitime, RAC. *Mithr.* I, 4. J'ai conçu pour mon crime une juste terreur, ID. *Phèd.* I, 3. Mon cœur même en conçut un malheureux augure, ID.

Brit. I, 4. N'en aurions-nous conçu qu'une vain espérance? VOLT. *Zaire*, I, 4. || Absolument. Des esprits légers ne veulent pas se donner la peine de concevoir. Pour être clair il ne faut pas concevoir à demi. || 3^e Penser, croire. Quant aux raisons d'Etat qui vous font concevoir Que nous craignons en vous l'union du pouvoir, CORN. *Nicom.* II, 3. Il est vrai, je n'ai pu concevoir sans effroi Que Bajazet put vivre et n'être plus à moi, RAC. *Baj.* II, 5. Soit qu'il [l'homme] fut conçu agir en conséquence de la propre nécessité de l'être absolument, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 498. || 4^e Comprendre, saisir. Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, BOIL. *Art poët.* I. Ils conçoivent une période par le mot qui la commence, LA BRUY. I. || Absolument. Il a l'esprit vif, il conçoit facilement. Comme les yeux ont besoin de lumière pour voir, l'esprit aussi a besoin d'idées pour concevoir, MALLEBR. *Recherche*, VI, 4. Je ne le conçois point, donc il est impossible. Vrai syllogisme d'ignorant, LA MOTTE, *Fabl.* IV, 17. || 5^e Se rendre raison de quelque chose, ne s'en plus étonner. Concevez-vous un pareil procédé? Je conçois mal, seigneur, ce qu'il faut ce que j'en pense, CORN. *Nicom.* III, 4. Je conçois vos douleurs, RAC. *Androm.* III, 4. Je conçois vos raisons mieux que vous ne pensez, ID. *Baj.* III, 6. J'ai mes raisons, Narcisse, et tu peux concevoir Que je lui vendrai cher le plaisir de la voir, ID. *Brit.* II, 2. Je conçois vos bontés par ses remercements, ID. ib. III, 8. J'entends que votre cœur soupire Et j'ai concu l'adieu qu'elle vient de vous dire, ID. *Mithr.* I, 5. Vois l'homme en Mahomet; conçois par quel degré Tu fais monter aux cieux ton fantôme adoré, VOLT. *Fanat.* I, 4. || Familièrement. Je ne vous conçois pas, je ne devine pas vos intentions. || 6^e Rédiger, exprimer. Il fallait concevoir cette clause en termes plus précis. || 7^e Se concevoir, v. refl. Être formé dans l'esprit, dans le cœur. Les projets qui se sont conçus dans ces moments de trouble. || Être compris, expliqué. Un pareil procédé ne se peut concevoir.

— HIST. XII^e s. Cil conçut Anseys en la fille au vachier, SAX. IV. E la dame cunçut, e puis returnad à sa maisuñ, Rois, 455. Perisset li jors en cui je sui neiz et la nuiz en cui fut dit: Conciez est li hom, Job, 435. Nekedent [néanmoins] cheient li alkant [quelques-uns] en la voie de montement, car il conzoient orguille de la vertu, ib. 474. Une virgine, dist-il, conciverat, et si enfanterat un fil, et ses nons sereit Eumanuel apeleiz.... ST BERN. 529. || XIII^e s. L'eure soit ore la maudite, Que povres homs fu conceüs! la Rose, 459. El [Honte] fut fille Raison la sage, Et ses peres ot non Meffez, Qui est si hidous et si lez Qu'onques o [avec] lui Raison ne jut, Mes du veoir Honte conçut, ib. 2856. Male volonté ke nous arions conchieute, TAILLAR, *Recueil*, p. 62. || XIV^e s. Le cruelle ire que conceurent ceux de Vege, BERCHEURE, f° 46, recto. || XV^e s. Ces quatre barons de Bretagne qui representoient le duc et qui concevoient bien toutes ces affaires, avoient mis ces doutes en avant, FROISS. II, II, 82. Afin que mieux soient conceutes les choses que j'ai à dire, MONSTR. liv. I, ch. 47. || XVI^e s. Qui eust pensé que l'on peult concevoir tant de plaisir pour lettres recevoir? MAROT, I, 370. Ceux qui ont conceu quelque bonne peur des ennemis, MONT. I, 64. Ils sont plus aysez à concevoir qu'un conte de Boccace, ID. I, 480. Ils trompent l'esperance qu'on a conceue, ID. I, 484. Ce qu'un tesmoing deposoit, ce qu'un juge ordonna, estoit conceu en cette forme de parler, ID. IV, 483. Agis n'advoua point pour son filz l'enfant qu'elle feit, disant qu'elle l'avoit conceu d'Alcibiades, AMYOT, *Agésil.* 3. Pompeius, comme voulant reparer à l'envie que l'on en eust peu concevoir contre César, pour l'amitié qu'il luy portoit, dit.... ID. *Pomp.* 84. [Cette confession fut imprimée] pour en termes express et conceus faire renoncer à plusieurs la creance des reformez, D'AUB. *Hist.* I, 49.

— ÉTYM. Provenc. *concebre*; espagn. *concebír*; ital. *concepire*; du latin *concipere*, de *cum*, avec, et *cipere* pour *capere*, prendre (voy. CAPABLE). *Conciez*, participe, vient de *conceptus*; *conceu* suppose une forme barbare *concepūtus*.

† CONCHACÉ, ÉE (kon-ka-sé, sée), adj. Terme de zoologie. Qui est pourvu d'une coquille bivalve.

— ÉTYM. *Conque*.

† CONCHE (kon-ch'), s. f. Nom des seconds réservoirs des marais où se fabrique le sel.

— HIST. XV^e s. Et ayant fait une écluse au dit jard, ils ont fait au bout d'icelu d'autres grands réceptacles, qu'ils ont nommé conches [il s'agit de marais salans], PALISSY, 252. Le tout mit pied à terre près Zerbi en une conche [anse] nommée Ro-

chelle, où les galeres ont accoustumé de faire aigade, D'AUB. *Hist.* I, 446.

— ÉTYM. On pourrait songer à l'italien *concia* ou *concio*, qui veut dire disposition et arrangement, et qui, sous la forme de *conche*, a été très-usité en français aux XVI^e et XVII^e siècles pour dire état, disposition. Mais il est vraisemblable que *conche* est une autre forme de *conque*, qui, ayant signifié grand vase, a pu prendre le sens de bassin.

† CONCHICOLE (kon-ki-ko-l'), adj. Terme de zoologie. Qui vit dans ou sur une coquille bivalve.

— ÉTYM. Le latin *concha*, conque, et *colere*, habiter.

† CONCHIFÈRE (kon-ki-fé-r'), adj. Terme de zoologie. Qui est muni d'une coquille à deux valves.

— ÉTYM. Le latin *concha*, conque, et *ferre*, porter.

CONCHITE (kon-ki-t'), s. f. Terme d'histoire naturelle. Pétrification qui ressemble à la conque ou coquille; c'est une espèce de marne, qui, infiltrée dans des coquilles vides, en a pris la forme. Les anciens oryctographes employaient ce mot pour désigner les coquilles bivalves fossiles, tandis qu'ils désignaient les coquilles univalves fossiles par les termes de cochlite ou cochlite, LEGOARANT.

— REM. Il faut écrire *conchite*, et non, comme on trouve dans le *Dictionn. de l'Académie*, *conchite*.

— ÉTYM. Κογχίτης, de κόγχη, conque (voy. CONQUE).

† CONCHOÏDAL, ALE (kon-ko-i-dal, da-l'), adj. || 1^e Terme didactique. Qui ressemble à une coquille. Des agrégats conchoïdaux. || 2^e Terme de géométrie. Qui a rapport, qui appartient à la conchoïde.

— ÉTYM. *Conchoïde*.

CONCHOÏDE (kon-ko-i-d'). || 1^e Adj. Qui ressemble à une coquille. || Cassure conchoïde, cassure qui présente des concavités et des convexités imitant l'empreinte de coquilles. || 2^e S. f. Terme de géométrie. Nom donné à des lignes courbes, s'approchant toujours d'une ligne droite, sur laquelle elles sont inclinées et qui ne la coupent jamais. L'invention de la conchoïde est due au géomètre grec Nicomède. Bien qu'ils aient examiné la conchoïde, DESC. Géom. 2. || 3^e Terme d'architecture. Profil du fût des colonnes.

— ÉTYM. Κογχοειδής, de κόγχη, conque (voy. ce mot), et εἶδος, forme (voy. IDEE).

† CONCHOPHORE (kon-ko-fo-r'), adj. Terme de zoologie. Qui porte une coquille bivalve.

— ÉTYM. Κόγχη, coquille (voy. CONQUE), et φορός, qui porte.

† CONCHYLIEN, IENNE (kon-ki-lien, liè-n'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui contient des coquilles. || Terrain conchylien, formation supérieure au grès bigarré, composée de couches calcaires et marneuses du terrain triasique.

— ÉTYM. Κογχύλιον, coquille.

† CONCHYLIOÏDE (kon-ki-li-o-i-d'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une coquille.

— ÉTYM. Κογχύλιον, coquille, et εἶδος, forme.

CONCHYLIOLOGIE (kon-ki-li-o-lo-jie), s. f. Terme d'histoire naturelle. Traité, histoire des coquilles. L'histoire naturelle éclaircie dans une de ses parties principales, la conchyliologie, par Débegenville, Paris, 1757.

— ÉTYM. Κογχύλιον, diminutif de κόγχη, conque (voy. ce mot), et λόγος, discours (voy. LOGIQUE).

CONCHYLIOLOGISTE (kon-ki-li-o-lo-ji-st'), s. m.

Celui qui s'occupe de conchyliologie.

— ÉTYM. *Conchyliologie*.

† CONCHYLIOPHORE (kon-ki-li-o-fo-r'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui porte des coquilles.

— ÉTYM. Κογχύλιον, coquille, et φορός, qui porte.

CONCIERGE (kon-sièr-j'), s. m. || 1^e Celui qui a la garde d'un château, d'un hôtel, d'une prison. Concierges étonnés de ces sombres manoirs, À ce roi glorieux ouvrez vos cachots noirs, RACAN, *Psaume* 23. || Autrefois, nom d'un office considérable. La reine Isabelle de Bavière avait la garde royale; dès le 25 février 1413, elle s'était fait nommer concierge de la conciergerie du palais; ce poste considérable, et quelquefois rempli par les plus éminents personnalités, donnait au titulaire la garde du corps ou de la personne du roi. *Isabeau de Bavière*, par M. VALLET DE VIRIVILLE, p. 23. || 2^e Portier. Parlez au concierge.

— HIST. XIV^e s. Le célerier et le concierge de la court le roya, *Ordonn. des rois*, t. VI, p. 597. Nous avons commis et commettons le concierge de nostre dit hostel, ib. p. 313. Au concierge de Beauvais quatre francs, MÉNAGIER, II, 4. || XV^e s. Cet hostel, ainsi comme coutume est, il le faisoit garder par un concierge, FROISS. III, IV, 28. Elle [sobriété] est propice et de peu assouvie, Aide de sens, et de santé la guette, Garde de corps et concierge de vie. AL. CHART., *Bréviaire des nobles*. || XVI^e s. Jehan Bonnet,

conchierge de la halle, *Registre municipal*, dans JAUBERT, *Glossaire*.

— ÉTYM. Picard, *conchierge*; espagn. *conserge*, bas-lat. *conservius*, dans un texte de l'an 1406. Ménage le tire de *conservare*; mais *conservare* n'a jamais pu donner *conservius*. Labbe propose le mot hybride *con-skarjo*, *skarjo* signifiant en allemand *sbirre*, *sargent*; mais la forme du mot et aussi le sens s'y opposent. Diez, qui écarte ces deux étymologies, n'en propose aucune. La présence de la forme *conservius*, dans un texte aussi ancien que l'an 1406, ne permet guère d'y voir autre chose que le représentant roman d'un bas-latin *conservius*, dérivé de *cum* et *servire*; *servius* donnant *serge* ou *sierge*, comme *serviens* donne *sargent*. De sorte que *conchierge* ne signifierait que serviteur, terme général déterminé ensuite par l'usage à un sens particulier.

CONCIERGERIE (kon-sièr-je-rie), s. f. || 1^e Charge de concierge dans une grande maison || Le logement du concierge. La conciergerie du château. || Autrefois, étendue de la juridiction du concierge du palais du roi. || 2^e Prison attenante au palais de justice à Paris.

— HIST. XIV^e s. Donné à la conciergerie du bois de Vincennes, *Ordonnances des rois*, t. VII, p. 575. || XV^e s. Et sur ce avons premier fait voir les traités et points, et diligemment visiter et à grand et mure deliberation tant de ceux de notre sang et grand conseil, si comme prelats, barons, comme de ceux de notre conciergerie et de notre très amée fille l'université de Paris, MONSTREL. liv. I, ch. 446. || XVI^e s. Un prisonnier de qualité estant en nos conciergeries, MONT. II, 32.

— ÉTYM. *Concierge*.

CONCILE (kon-si-l'), s. m. || 1^e Assemblée d'évêques et de docteurs pour statuer sur des questions de doctrine, de discipline. Les apôtres tiennent le concile de Jérusalem, BOSS. *Hist.* I, 40. Telle fut la décision du concile de Latran, le plus grand et le plus nombreux qui ait jamais été tenu, dont l'autorité est si grande que la postérité l'a appelé par excellence le concile général, BOSS. *Variat.* xv, § 436. || Concile œcuménique ou général, assemblée qui représente toute l'Eglise du monde catholique. Concile national, concile composé des évêques d'une nation. Concile provincial, concile tenu par les évêques d'une province ecclésiastique; l'archevêque préside. Concile diocésain, assemblée des bénéficiers d'un diocèse; on le nomme ordinairement synode. || 2^e Actes et décisions des conciles. On a fait plusieurs éditions des conciles.

— HIST. XII^e s. Par le conseil Tyebaut a fait li rois escrire, Les lettres et les chartres fist seeller en cire, Les barons fist venir de trestout son empire; à Meleun en France tint li rois son concile [assemblée], *Roman de Rou*, ms. p. 423, dans LACURNE. Prud'evres e diacnes, plusurs en i ot pris, Larruns, mürdreiſeūrs en la rei prisun mis; Qu'aret mult suuent erent par le paſs, As cunciles [tribunaux] mené là à lur ert asis, *Th. le mart.* 26. Quand ot [apprend] li reis Henris de la pape conter Qu'il se seit par ses briefs les evesques mander, A Clarendune ad fait sun cuncile [conseil] asembler, *Th. le Mart.* 65. || XIII^e s. Et fit assambler un concile général de tous les ordenes desous la loi de Rome, *Chr. de Rains*, 88. || XVI^e s. Les rois ont de tout temps assamblé ou fait assambler synodes ou conciles provinciaux et nationaux, p. PITHOU, 40. Les conciles généraux ne se doivent assambler ny tenir sans le pape, toutesfois il n'est estimé estre par dessus le concile universel, ID. 40.

— ÉTYM. Provenç. *concili*; espagn. et ital. *concilio*; du latin *concilium*, assemblée, de même radical que *conciliare* (voy. CONCILIER).

CONCILIABLE (kon-si-li-a-bl'), adj. Qui se concilie avec une autre chose, qui ne l'exclut pas. Ces conditions sont conciliables l'une avec l'autre.

— ÉTYM. *Conciliare*.

CONCILIABULE (kon-si-li-a-bu-l'), s. m. || 1^e Assemblée de prélats schismatiques ou convoqués irrégulièrement. Ce n'était pas un concile, c'était un conciliabule. || 2^e Conférence secrète et où président d'ordinaire des sentiments de malveillance ou d'hostilité. Ce conciliabule où la mort de Jésus fut conclue, BOURDAL. *Carmé*, III, *Communion pasc.* 223. Les conciliabules qui se tiennent chez les femmes de chambre, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 40.

— ÉTYM. Le latin *conciliabulum*, de *conciliare* (voy. CONCILIER).

† **CONCILIAIRE** (kon-si-li-ē-r'), adj. Qui appartient au concile.

— ÉTYM. *Concile*.

† **CONCILIAIREMENT** (kon-si-li-ē-re-man), adv. En concile.

— ÉTYM. *Conciliaire*, et le suffixe *ment*.

CONCILIANT, ANTE (kon-si-li-an, an-t'), adj. Qui est propre à concilier. Homme, esprit, caractère conciliant. Paroles conciliantes.

CONCILIATEUR, TRICE (kon-si-li-a-teur, tri-s'). || 1^e S. m. et f. Celui, celle qui s'emploie pour concilier un différend. Le conciliateur crut qu'il viendrait à bout de guérir cette folle et détestable envie [de plaire], LA FONT. *Fab.* XII, 28. || 2^e Adj. Un esprit conciliateur. Eloquence persuasive et conciliatrice. Son esprit était naturellement conciliateur et son âme semblait s'approcher de toutes les autres, MONTESQ. *Arsace et Isménie*. Leibnitz, génie vaste et conciliateur, voulut que ses ouvrages devinssent comme un centre où se réuniraient toutes les connaissances humaines, TURGOT, *Ébauche du 2^e disc. progrès de l'esprit humain*, p. 280. || Terme de droit. Le juge conciliateur.

— HIST. XVI^e s. La civilité est conciliatrice des premiers abords de la société et familiarité, MONT. I, 52.

— ÉTYM. Le latin *conciliator*, de *conciliare*, concilier.

CONCILIATION (kon-si-li-a-sion; en poésie, de six syllabes), s. f. || 1^e Action de concilier. Apporter dans les affaires un esprit de conciliation. Les voies de conciliation sont encore ouvertes. || 2^e Terme de droit. Conciliation préalable, préliminaire, tentative de conciliation, comparaison des parties, avant l'instance, devant un juge, spécialement le juge de paix, qui cherche à les concilier. Procès-verbal de non-conciliation. || 3^e Action de faire concorder ensemble des textes qui semblent en opposition. La conciliation de ces deux articles n'est pas possible.

— ÉTYM. Le latin *conciliatio*, de *conciliare*, concilier.

† **CONCILIATOIRE** (kon-si-li-a-to-r'), adj. Qui a pour but de concilier. Conférences conciliatoires. Moyen conciliatoire. Procédure conciliatoire.

— ÉTYM. *Conciliator*.

CONCILIÉ, ÉE (kon-si-li-é, ée), part. passé. || 1^e Apaisé. Les esprits conciliés par de sages mesures. || 2^e Mis d'accord. Ces lois conciliées par une habile interprétation.

CONCILIER (kon-si-li-é), v. a. || 1^e Faire disparaître les causes des différends. Ah! laissez-moi l'honneur de vous concilier, VOLT. *Catil.* III, 4. Un intérêt si cher nous doit concilier, ID. *Triumv.* II, 2. Terminer tous les différends d'une manière qui conciliait les intérêts les plus opposés, BOSS. *Duchesse d'Orl.* Son caractère particulier était de concilier les intérêts opposés, et, en s'élevant au-dessus, de trouver le secret endroit et comme le nœud par où on peut les réunir, ID. *Anne de Gonz.* En 1557, il se fit à Worms, par l'ordre de Charles V, une nouvelle assemblée pour concilier les religions, BOSS. *Variat.* VIII, § 34. || 2^e Accorder des choses qui semblent contraires. Concilier deux textes de lois. Il peut concilier son honneur et sa flamme, ROTROU, *St Gen.* I, 4. La difficulté de concilier l'histoire profane avec l'histoire sainte, BOSS. *Hist.* I, 7. Cela suffit pour concilier ce saint docteur avec lui-même ID. *Rép.* Oserai-je dire que lui seul concilie les choses contraires et admet les incompatibles? LA BRUY. IV, || 3^e Rendre favorable à, bien disposer. Il lui concilia la faveur du prince. Sa douceur lui a concilié la faveur de tous. Elle s'est concilié l'affection de sa nouvelle famille. || 4^e Se concilier, v. réfl. Entrer en accord, s'entendre. Ces gens-là ne pourront jamais se concilier. Ils délibèrent ensemble, ils se communiquent leurs pensées, ils se concilient, MONTESQ. *Esp.* VI, 4. || N'avoir plus de contradictions avec.... Votre système ne peut se concilier avec les principes établis.

— SYN. CONCILIER, ACCORDER. Accorder, c'est proprement mettre d'accord, ramener au même ton, à l'unisson; tandis que concilier signifie uniquement rapprocher. C'est cette différence d'étymologie qui est la cause des nuances que ces deux mots expriment. Concilier les libertés de l'Eglise gallicane avec les prétentions de la cour de Rome, voudrait dire que par une interprétation on a montré qu'elles ne se repoussaient pas, et qu'au fond elles s'accordaient. Accorder les unes avec les autres voudrait dire que par un moyen quelconque on les a mises dans un état où elles n'ont plus de dissemblance. Un intérêt commun les concilia, signifiera qu'il leur a ouvert les yeux et leur a fait reconnaître qu'au fond rien d'essentiel ne les séparent. Un intérêt commun les accorde, signifiera qu'il leur a fait faire des concessions mutuelles et qu'ils se sont arrangés pour s'entendre.

— HIST. XVI^e s. Cette recordation [d'un grand danger] me concilie aucunement à elle [à la mort],

MONT. II, 53. Les conciliateurs des jurisconsultes débrouillent premierement les conciliers chacun à soi, ID. II, 240.

— ÉTYM. Le latin *conciliare*, de *cum*, et un dérivé de *cillo*, mouvoir, presser; *conciliare*, mouvoir ensemble, d'où rapprocher. Dans Varron, *De lingua latina*, *conciliare* veut dire souler, presser des étoffes; et Lucrèce (I, 483) nomme *concilium*, le concours, la cohésion des premiers principes.

CONCIS, ISE (kon-si, si-z'; l's se lie : concis et nerveux; dites : kon-si-z et nerveux), adj. Doué de concision. Style concis. Phrase concise. Ecrivain concis. Elle [la langue originale de l'Écriture] est serrée, concise, dégagée des ornements étrangers qui ne serviraient qu'à ralentir son impétuosité et son feu, ROLLIN, *Traité des ét.* IV, 3. Démosthène est grand en ce qu'il est serré et concis, et Cicéron au contraire en ce qu'il est diffus et étendu, BOIL. *Longin, Sublime*, ch. x.

— HIST. XVI^e s. Ceremonies de simple bienséance, accompagnées de paroles concises, de froideur et grandes retenues, SULLY, dans le *Dict. de ROCHEZ*.

— ÉTYM. Provenc. *concis*; espagn. et ital. *conciso*; du latin *concisus*, participe passé de *concider*, couper, de *cum*, et *cædere*, tailler.

CONCISION (kon-si-zion; en poésie, de quatre syllabes), s. f. Qualité du style qui dit ce qu'il veut dire en peu de mots.

— SYN. CONCISION, PRÉCISION. La concision diffère de la précision en ce qu'elle est plutôt la brièveté même du discours, que l'exactitude de sa signification. La précision au contraire consiste d'abord dans cette exactitude; la brièveté n'est plus qu'un moyen pour y arriver.

— ÉTYM. Provenç. *concisio*; espagn. *concisión*; ital. *concisione*; du latin *concisionem* (voy. CONCIS).

CONCITOYEN, ENNE (kon-si-to-iin, iè-n'; plusieurs disent : kon-si-to-iin), s. m. et f. || 1^e Celui, celle qui est de la même ville, du même état qu'un autre. Et quoi qu'ait fait pour vous ce cher concitoyen, ID. CORN. *Sertor.* II, 2. Qui, après mille friponneries punissables, marchent la tête levée dans Paris, parés des dépouilles de leurs concitoyens, avec autant d'orgueil que s'ils avaient sauvé l'état, VAUB. *Dême*, p. 257. Hercule, sois le dieu de tes concitoyens! VOLT. *OEdipe*, I, 4. Ils se représentent la fortune de cet illustre personnage, leur concitoyen, VAUGEL. Q. C. liv. vi, ch. 9. J'aime mieux renoncer à l'empire que de répandre le sang de mes concitoyens, ID. ib. liv. x, ch. 8. Il arrive quelquefois que les étrangers nous apprennent le mérite de nos propres concitoyens, que nous négligions peut-être parce que leur modestie leur nuisait de près, FONTEN. *Littre*. Les lois d'Euric, de Gondebaud et de Rotharis firent du Barbare et du Romain des concitoyens, MONTESQ. *Esp.* x, 3. || 2^e Par extension. Il fuyait les cités, il ne cherchait que l'ombre, vivait parmi les bois, concitoyen des ours, LA FONT. *Filles de Min*. Le lièvre et la perdrix, concitoyens d'un champ, vivaiant dans un état, ce semble, assez tranquille, LA FONT. *Fab.* V, 47.

— HIST. XIV^e s. Jaqueme de Langle né concitain de cette ville, DU CANGE, *concivium*.

— ÉTYM. *Con*, et *citoyen*.

† **CONCITOYENNETÉ** (kon-si-to-iè-ne-té), s. f. Relation existant entre plusieurs personnes du même pays, de la même ville.

— ÉTYM. *Concitoyen*.

CONCLAVE (kon-kla-v'), s. m. Lieu où les cardinaux s'assemblent après la mort d'un pape, pour lui choisir un successeur. || Assemblée des cardinaux procédant à l'élection. Il y aura de grandes difficultés au conclave, SIV. 582. || Le conclave d'un tel pape, le conclave où il fut élu. || Proverbe. Qui entre pape au conclave, en sort cardinal, c'est-à-dire l'élection tombe rarement sur celui qui au début paraissait avoir le plus de chances d'être pape.

— HIST. XV^e s. Les cardinaux se traient en conclave au palais Saint-Pierre, FROISS. II, II, 20. Le disner fait, se retrairent les chevaliers en la chambre de leur conclave; et là n'entra nul, s'il n'estoit chevalier portant l'ordre et les quatre officiers dessus nommés, O. DE LA MARCHE, Mém. liv. I, p. 263, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *conclavi*; espagn. et ital. *conclave*; de *cum*, avec, et *clavis*, clef (voy. CLEF): ce qui se ferme à clef.

CONCLAVISTE (kon-kla-vi-st'), s. m. Ecclésiastique servant un cardinal, et enfermé avec lui dans le même édifice pendant la durée du conclave. Et comme un conclaviste entre dans le conclave, RÉGNIER, Sat. II. L'abbé de Choisi alla en Italie comme

conclaviste du cardinal de Bouillon, après la mort de Clément X, D'ALEMBERT, *Éloges, Choisi*.

— ETYM. *Conclave*:

CNNCLU, UE (kon-klu, klué), part. passé de conclure. || 1^e Terminé, décidé. Affaire conclue. Ce conciliabule... où la mort de Jésus fut conclue, BOURD. *Carême*, III, *Communion pascale*, 223. || 2^e Déduit, inféré. L'empereur Tibère, ayant voulu voir Thamus lui-même, assembla des gens savants dans la théologie païenne pour apprendre d'eux qui était ce grand Pan; et il fut conclu que c'était le fils de Mercure et de Pénélope, FONTEN. *Oracles*, I, 4.

CONCLUANT, ANTE (kon-klu-an, an-t'), adj. Qui prouve sans réplique. Si cette preuve était concluante, on montrerait de même.... PASC. *Prov.* 47. Des appareils qui conduisent à des expériences exactes et concluantes, CONDORCET, *d'Arci*.

† **CONCLUDE** (kon-klu-d'), s. f. Terme de fauconnerie. Mélange de sucre, de cannelle, de moelle, donné aux oiseaux pour les animer à la chasse.

CONCLURE (kon-klu-r'), je conclus, tu conclus, il conclut, nous concluons, vous concluez, ils concluent; je concluaient, nous concluions; je conclus, nous conclûmes; je conclurai; je conclurais; conclus, concluons; que je conclue, que nous concluons; que je conclusse, que nous conclussons; concluant; conclu, conclue, v. a. || 1^e Arrêter, régler définitivement. Mais pourquoi consulter des choses résolues Et ne poursuivre pas comme on les a conclues? ROTROU, *Bélis*, II, 8. Nous n'avons rien conclu, mais ce n'est pas ma faute, CORN. *Sertor.* IV, 3. Si j'y pouvais porter quelque faible espérance D'y conclure un accord d'une telle importance, ID. ib. III, 2. Il approuve sa flamme et conclut l'hyménée, ID. *Poly.* I, 3. Amis, leur ai-je dit, voici le jour heureux Qui doit conclure enfin nos desseins généreux, ID. *Cinna*, I, 3. Un même instant conclut notre amour et la guerre, ID. *Hor.* I, 3. Vous pouvez conclure affaire avec madame, MOL. *Mis.* V, 5. Avant qu'on eût conclu ce fatal hyménée, RAC. *Andr.* V, 4. Vous qui depuis un mois brûlant sur ce rivage Avez conclu vous-même et hâté leur voyage, ID. *Iphig.* II, 7. || 2^e Terminer, en parlant d'un discours, d'un récit. Milton est le premier qui ait conclu l'épopée par le malheur du principal personnage, CHATEAUB. *Génie*, II, I, 3. || Absolument. C'est assez parler, il faut conclure. || 3^e Terme de logique. Déduire, insérer d'une chose. Et de là que conclut-on? BOSS. *Hist.* II, 43. On a conclu de la pauvreté de ces pays que, pour que le peuple fut industrieux, il fallait des charges pesantes, MONTESQ. *Esp.* XIII, 2. L'homme seul a, dis-tu, la raison en partage; Il est vrai, de tout temps la raison fut son lot; Mais de là je conclus que l'homme est le plus sot, BOIL. *Sat.* VIII. De sorte qu'au lieu que vous concluiez de votre passage supposé que Lessius n'était pas de ce sentiment, il se conclut fort bien de son véritable passage qu'il est de ce même sentiment, PASC. *Prov.* 43. || Absolument. Conclure du particulier au général. || Avec un nom de chose pour sujet. Ces passages concluent seulement que nous recevrons quelque chose. L'inspiration ne conclut rien pour la prophétie, BOSS. *Nour. myst.* Cette impuissance ne conclut autre chose que la faiblesse de notre raison, PASC. dans COUSIN. || 4^e V. n. Donner son avis, prendre une décision après délibération. Et si la loi des dieux fait conclure à sa mort.... ROTROU, *St-Gen.* III, 7. Et nous conclûmes tous d'attacher nos efforts Sur un cerf que chacun nous disait cerf dix cors, MOL. *Fâch.* II, 3. Il conclut en disant qu'il était d'avis.... VERTOT, *Révol. rom.* liv. XIII, p. 256. Bref tous conclurent à la mort, LA FONT. *Cord.* Ils conclurent à faire baptiser l'ingénue, VOLT. *l'Ingénue*, 2. || Terme de procédure criminelle et civile. Demander les fins de sa demande, après avoir déduit le fait et les raisons. L'avocat conclut à ce que, etc. Avocat, concluez. De vingt-deux juges, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort, VOLT. LOUIS XIV, 25. || Terme de pratique. Présenter, prendre des conclusions. || 5^e Être concluant. L'argument conclut bien. Cela conclut contre de certaines gens qui l'entendent bien, PASC. *Juifs*, 43. || 6^e Se conclure, v. résf. Être conclu, arrêté. En même temps que cette paix se conclut. Les hommes ont tant de peine à s'approcher sur les affaires, sont si épineux sur les moindres intérêts.... que j'avoue que je ne sais par où et comment se peuvent conclure les mariages, les contrats, les acquisitions, la paix, la trêve, les traités, les alliances, LA BRUY. XI. La paix se conclut donc; on donne des otages, Les loups, leurs louveteaux; et les brebis, leurs chiens, LA FONT. *Fabl.* III, 43. || 7^e Être déduit. Le vrai se conclut souvent du faux. Les principes se sentent, les propositions se con-

cluent, PASC. dans COUSIN. || Impersonnellement. Il se conclut de ce passage que.... PASC. *Prov.* 43. Il se conclut fort bien de vos maximes qu'en évitant les dommages de l'Etat on peut tuer les médisants en sûreté de conscience, ID. ib. 7.

— HIST. XIII^e s. Quant ge l'oi fait dou tot conclus, Ge m'en parti, il n'i ot plus, REN. 21429. Jurés fort et la foi bailliés, Ains que conclus vous en aillies, la Rose, 7490. Car riens qu'il voil; el ne refuse; S'il opose, el se rent conclus; S'ele commande, il obeist, ib. 21442. Et cele, qui ot grant esmoi, Au miex que pot de ce s'excuse; Mais la dame la fist conclus Par les resons qu'el li sot rendre. Si que plus ne se pot defendre, RUTEB. 268. || XIV^e s. Doncques puis je bien encore conclure que la considération et le propos de nostre bon roy Charles est à recommander, qui fait les bons livres et excellens translater en françois, ORESME, *Prol.* Et de celles choses faire ses moyens et aussi conclurre telles conclusions, ID. ETH. 444. Nous en avons conclu par raison, ID. ib. 47. Une raison sophistique qui nie et conclude faulz, ID. ib. 494. Et pour ce n'est il pas comme nous conclusion en une double ou raison dessus mise, ID. ib. 214. Et ce que ceste raison conclut est bien verité selon les vertus naturelles, ID. ib. 490. Et pour ce vouloit il conclurre que l'en [l'on] ne le devoit pas lier ne enchaîner, BERCHEURE, f° 69, verso. || XV^e s. Voulez-vous que ces besognes se concludent? FROISS. II, III, 72. Fut conclud envoyeur devers eux et entreprendre la pacification, COMM. I, 8. Quelque chose que scaivent faire les hommes en telles matières, Dieu y conclut à son plaisir, ID. III, 2. Vos semblans et decevantes paroles m'ont conclue et rendue en vostre obéissance, LOUIS XI, NOUV. XXXIII. || XVI^e s. Par quoyn un faict courageux ne doibt pas conclure un homme vaillant, MONT. II, 7. Aprez plusieurs remontrances, il conclut que le plus beau estoit.... ID. II, 36. Des humeurs des princes, ils en concluent les conseils, ID. II, 410. Cette incitation est si mal concluante, que je la treuve plus forte au revers, ID. III, 433. Les capitaines des Thebains ayans desja conclut de se retirer, AMYOT, *Agésil.* 54. Si fut pour ce jour là l'assemblée rompue sans y rien arrester ny conclur, ID. *Pomp.* 40. Et concluant à mort contre elle, la fait condemner et executer, ID. *Démosth.* 21. De là ils commencerent de traiter avec respect, pour conclure sans seureté; ils en faisoient assés pour offense, non pour defense, D'AUB. *Conf.* II, 5. Et tout en l'instant la paix fus conclucte et arrestée par sa dicté majesté, CARL. IX, 51.

— ETYM. Provenç. *concluire*, *conclure*; catal. *conclouer*; espagn. *concluir*; ital. *conchiudere*; du latin *concludere*, de *cum*, et *cludere* pour *claudere*, fermer (voy. CLORE).

CONCLUSIF, IVE (kon-klu-zif, zi-v'), adj. Qui indique une conclusion. Proposition conclusive. Conjonction conclusive.

— ETYM. Provenc. *conclusiu*; espagn. et ital. *conclusivo*; du latin *conclusum*, supin de *concludere*, conclure.

CONCLUSION (kon-klu-zion; en poésie, de quatre syllabes), s. f. || 1^e Arrangement final d'une affaire. La conclusion de ce traité, de cette affaire, a présenté de grandes difficultés. On dit qu'un homme est ennemi de la conclusion, pour exprimer qu'on ne peut terminer une affaire avec lui. || 2^e Par extension, résultat final, terminaison, dénouement. La conclusion d'un roman. Ce concile eut une heureuse conclusion, BOSS. *Hist.* I, 44. Ce premier point eut par fortune Malheureuse conclusion, LA FONT. *Tabl.* || 3^e Résultat d'une délibération. La conclusion fut que l'on marcherait incontinent vers l'ennemi. || 4^e Terme de logique. La déduction d'un raisonnement, d'un discours. La conclusion de son discours fit beaucoup d'impression sur l'auditoire. La majeure est inépte, la mineure impertinente, et la conclusion ridicule, MOL. *Mariage forcé*, 6. Qui ne tirât de vos principes quelque méchante conclusion, PASC. *Prov.* 7. Il en tire des conclusions admirables, ID. ib. Voici la conclusion que vous devez tirer, MASS. *Avent, Jug.* J'en tire mes conclusions pour la thèse générale, SÉV. 443. Belle conclusion et digne de l'exorde, RAC. *Plaid.* III, 3. Rien de plus dangereux en physique que ces conclusions trop générales, BONNET, *Observ. Pucerons*. || Adverbiallement, dans le style familier, bref, en un mot. Conclusion, je n'en veux rien faire. Conclusion qu'il ne la put flétrir, LA FONT. *Faucon*. || 5^e Au plur. Terme de procédure. Énoncé de ce qu'une partie demande à un tribunal de juger. Conclusions au fond, principales, subsidiaires, additionnelles. Le tribunal lui a adjugé ses conclusions. || Énoncé de ce qu'une partie

demande contre son adversaire. || Conclusions du ministère public, énoncé de l'opinion du ministère public, ses réquisitions. Les conclusions du procureur général contre l'Encyclopédie n'ont-elles pas été plus fortes que le mandement de notre archevêque? VOLT. *Dial.* 30. L'avocat général Marigny prend des conclusions contre l'héritier de la couronne [Charles VII], ID. *Mœurs*, 79. On prend des conclusions, puis on rend un arrêté conforme au bon plaisir du maire, P. L. COUR. I, 464. || Conclusions conformes, conclusions contraires, conclusions du ministère public conformes ou contraires à la décision rendue.

— SYN. CONCLUSION, CONSÉQUENCE. Dans un raisonnement, la conclusion est la proposition finale qui découle des prémisses. La conséquence est la proposition, finale ou non, qui découle des prémisses. Un raisonnement n'a qu'une conclusion; mais il peut avoir plusieurs conséquences. Mais, à un autre point de vue, la différence est que la conséquence est le lien intellectuel entre les prémisses et la conclusion; la conclusion, nommée aussi le conséquent, est la proposition même qui est déduite. La conséquence peut être juste et la conclusion fausse, si l'on part de principes faux.

— HIST. XIV^e s. Donc, disent les autres, il faut que cet argument soit leu, et si orrons la conclusion de vos debas et comment il est jugié, *Modus*, f° cii, verso. Or fault respondre à la raison. Qui faict fin et conclusion, ib. f° cxii. Celui qui aime discipline ou mathématiques vers conclusions speculatives, ORESME, ETH. 306. La conclusion s'en suit de nécessité, ID. ib. 498. Et après l'en doit estudier comme par eux et de eux l'en viegne aus termes et as conclusions des sciences, ID. ib. xi, 47. Les conclusions de plusieurs sciences sont nécessaires, si comme celles de géométrie, ID. ib. 66. Et la conclusion Est telle, beaux seigneurs, que nous vous livrerons. Les clefs de la cité.... GUESCL. 8713. En conclusion, il ordonnerent que une preuve s'en feroit loyaument, BERCHEURE, f° 6. || XV^e s. Pour arriver à une telle fin et conclusion, FROISS. II, II, 426. Adieu, court; je te lessé; Trop m'as tenu; et pour conclusion, Foulz la poursuit, et saiges la delesse, E. DESCH. *Intérieur des cours*. Ma dame ne peut en cette matière faire fors tant seulement conclusions civiles; les conclusions crimineuses appartiennent au procureur du roi, MONSTREL. liv. I, ch. 48. Les seigneurs qui là estoient prirent conclusion d'estre le lendemain au conseil tous ensemble pour ceste besogne, FENIN, 1407. Les pensées et conclusions [du duc de Bourgogne] estoient grandes, COMM. I, 4. La mort qui départ toutes choses et change toutes conclusions, ID. III, 9. Pour conclusion, elle les rappellâ par sottise, ID. VII, 2. || XVI^e s. Sur le poinct de la conclusion [de l'accord], MONT. I, 28. Il y a infinis exemples de pareilles conclusions populaires [résolutions], ID. II, 38. Si furent leurs propos à la premiere rencontre les plus gracieux qu'il est possible: mais à la fin la conclusion n'en fut ny belle ny bonne, AMYOT, *Pomp.* 47.

— ETYM. Provenc. *conclusio*; espagn. *conclusion*; ital. *conclusione*; du latin *conclusionem*, de *conclusum*, supin de *concludere*, conclure.

† **CONCLUSUM** (kon-klu-zom'), s. m. Décret de la diète germanique ou du conseil aulique. || Ce mot s'emploie quelquefois par plaisanterie pour dire ce qui est conclu. Je voudrais connaître votre conclusum.

— ETYM. Lat. *conclusum*, chose conclue, part. passé neutre de *concludere*.

† **CONCOCTEUR, TRICE** (kon-kô-kteur, ktri-s'), adj. Terme de médecine. Qui procure la digestion, la coction.

— ETYM. Voy. CONCOCTION. CONCOCTION (kon-ko-ksion), s. f. Dans l'ancienne physiologie, la digestion des aliments. || Dans l'ancienne pathologie, maturation des humeurs. || HIST. XVI^e s. Par ce moyen on revoque nature de son mouvement à l'expulsion des humeurs qui la molestant, pour l'empêcher à la concoction des viandes, PARÉ, *Au lecteur*.

— ETYM. Le latin *concoctio*, de *cum*, et *coctio*, coction.

† **CONCOLORE** (kon-ko-lo-r'), adj. Terme didactique. Qui est partout de même couleur.

— ETYM. Le latin *concolor*, de *cum*, et *color*, couleur.

CONCOMBRE (kon-kon-br'), s. m. || 1^e Plante potagère qui produit des fruits très-gros et à peu près cylindriques (*cucumis sativus*, L.). || Le fruit de cette plante. On me servait du veau aux concombres ou aux oignons, CHATEAUB. *Itin.* II, 841. || 2^e Concombre sauvage, concombre d'âne (*momordica*

elaterium, L.), plante qui ne ressemble au concombre commun que par son feuillage, et dont le fruit n'a guère que l'épaisseur d'une noix et donne un extrait fort employé autrefois sous le nom d'*elaterium* et violemment purgatif. || 3^e Concombre de mer, plusieurs échinodermes et quelques holothuries.

— HIST. XIII^e s. Cocombres sont froides et moistes u [au] secont degré, ALEBRANT, f° 57. || XVI^e s. Pline prend le plus souvent le concombre pour le melon, confondant ces deux fruits sous mesme appellation, O. DE SERRES, 538. Des concombres communs y a il, blancs, verts, grisatres, grands, moyens, petits, discernés par telles qualités, id. 546.

— ÉTYM. Génev. et Berry, *cocombre*; bourguig. *coccombe*; Saintonge, *coucombre*, *queucombe*; provenç. *cogembre*; ital. *cocomero*; de l'accusatif latin *cucumerem*, où l'accent est sur la même syllabe que dans les langues romanes. Marg. Buffet, *Observ.* p. 82, remarque, en 1668, que beaucoup disent des *cocombres*, et d'autres *concombres*, mais que *cocembre* est le meilleur. Maintenant *cocembre* est un provincialisme.

CONCOMITANCE (kon-ko-mi-tan-s'); s. f. Existence simultanée de deux ou de plusieurs choses. Les formalités plus ou moins anciennes ou variées qui accompagnent la réception n'en sont que les concomitances, ST-SIM. 300, 136. Il est arrivé que par la concomitance d'un collier.... enfin je ne me souviens pas bien de tout cela, REGNARD, *Sérénade*, sc. 16. || En termes de théologie, par concomitance. Le sang de J. C. dans l'eucharistie est sous l'espèce du pain par concomitance.

— HIST. XVI^e s. Si le corps y est, aussi par consequent et l'ame et la divinité y sont ensemble avec le corps; si on leur nie ceste deduction qu'ils appellent concomitance, que feront-ils? CALV. *Instit.* 443.

— ÉTYM. *Concomitant*.

CONCOMITANT, ANTE (kon-ko-mi-tan, tan-t'), adj. Qui se produit en même temps, qui accompagne. Les événements concomitants font comprendre cette disposition des esprits. || Terme de médecine. Symptômes ou signes concomitants, ceux qui accompagnent les phénomènes essentiels et caractéristiques d'une maladie et ne sont qu'accessoires. || Terme d'acoustique. Sons concomitants, sons harmoniques, ainsi nommés, parce qu'ils se produisent spontanément et accompagnent ainsi toujours le son fondamental. Il faut remarquer que M. Rameau fait dériver toute l'harmonie de la résonnance du corps sonore; et il est certain que tout son est accompagné de trois autres sons harmoniques concomitants ou accessoires qui forment avec lui un accord parfait, tierce majeure, J. J. ROUSS. *Examen de deux principes sur la mus.* || Terme de théologie. La grâce concomitante, celle que Dieu donne dans le cours des actions pour les rendre méritoires.

— ÉTYM. Le latin *concomitari*, de *cum*, avec, et *comitari*, accompagner, de *comes*, compagnon (voy. COMTE).

† **CONCORDAMMENT** (kon-kor-da-man), adv. D'une manière concordante. Tous les témoins ont déposé concordamment.

— HIST. XV^e s. Avons esté empesché de concordamment vacquer et entendre aux faiz et besoingnes, *Preuves sur le meurtre du duc de Bourg.* p. 255, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Concordant*, et le suffixe *ment*.

CONCORDANCE (kon-kor-dan-s'), s. f. || 1^e Rapport de conformité. La concordance des témoignages. Je fus frappé de la concordance de leur songe, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || 2^e Nom donné à différents livres où l'on s'est proposé d'accorder les passages des Ecritures qui paraissent opposés les uns aux autres. || La concordance de la Bible, index contenant tous les mots de la Bible, et indiquant tous les endroits où ils se trouvent. || Concordance des calendriers, tableau servant à établir le rapport qui existe entre le calendrier républicain et le calendrier grégorien. || 3^e Terme de grammaire. Accord des mots entre eux. La concordance du substantif avec l'adjectif. Syntaxe de concordance, celle par laquelle deux ou plusieurs mots s'accordent entre eux; elle est opposée à la syntaxe de détermination ou de régime.

— HIST. XII^e s. Sire, fait cil, la concordance Ot [il ouït] de tei e del rei de France, BENOIT, II, 6225. [Quelques-uns] ki par une concordance soi conjointement encontre nos, Job, 453. || XIII^e s. Il avoient oï temongnier à lor peres et à lor aieus, que ceste concordance fu fete entre le conte Raoul de Clermont et ses homes de le [la] conté de Clermont, BEAUM. XXXII, 47. Procureres ne pot fere pes ne mise, ne

accordance, ne concordance de le [la] querelle son seigneur, se li pooirs.... ID. 86. Et furent faits ces establemens [de St-Louis] par grand conseil de sages hommes et de bons clers, par les concordances des lois et des canons et des decretales, *Ord. des rois de Fr.* t. I, p. 107.

— ÉTYM. *Concordant*; espagn. *concordancia*; ital. *concordanza*.

† 1. **CONCORDANT, ANTE** (kon-kor-dan, dan-t'), adj. || 1^e Où règne la concorde. Le prince de Monaco y ramena sa femme [à Monaco]; le ménage n'en fut pas plus concordant, ST-SIM. 348, 72. Rose avait marié sa petite-fille à Portail; le mariage ne fut point concordant, id. 85, 112. || 2^e Qui est en rapport. Voici la doctrine catholique parfaitement concordante dans toutes ses parties, BOSS. *Projet.* || Terme de droit. Qui s'accorde. Les présomptions doivent être graves, précises et concordantes. || Terme de minéralogie. Stratification concordante, stratification à couches parallèles.

— HIST. XVI^e s. Et quoy que feu à l'eau contraire soit, Humide chaut toutes choses conçoit; Et par ainsi concorde discordante à geniture est apte et concordante, MAROT, IV, 35.

2. **CONCORDANT** (kon-kor-dan), s. m. Nom qu'on donnait à une espèce de voix entre la taille et la basse-taille, et qui pouvait chanter l'un et l'autre. Un bon concordant. On dit aujourd'hui baryton.

† **CONCORDANTIEL, ELLE** (kon-kor-dan-si-èl, è-l'), adj. Terme didactique. Qui établit la concordance entre des textes, des calendriers, etc. Table concordantiel. Lexique concordantiel.

— ÉTYM. *Concordance*.

CONCORDAT (kon-kor-da); le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel *ls* se lie: les kon-kor-da-z et.... Concordats rime avec fracas, mâts, etc.), s. m. || 1^e Accord, traité fait entre le pape et un souverain concernant les affaires religieuses de l'Etat. || Traité entre le pape Léon X et le roi François I^e qui convinrent que, les églises cathédrales et les métropolitaines ainsi que les abbayes venant à vaquer, les chapitres ni les monastères n'auraient plus droit d'élire leurs pasteurs, à moins que d'en avoir un privilége particulier du saint-siège, mais que le roi, comme patron de toutes les églises de son royaume, nommerait ces pasteurs; et que le pape leur donnerait les provisions sur le brevet du roi. Le chancelier Duprat fit ce fameux concordat, VOLT. *Mœurs*, 138. || Traité fait en 1801 entre Napoléon premier consul et le pape pour le rétablissement des rapports entre le gouvernement français et le pape, et le règlement des affaires ecclésiastiques. || 2^e Terme de commerce. Arrangement suivant lequel un failli obtient de ses créanciers facilité de payement tant par la remise d'une partie des créances que par les délais accordés. || 3^e Convention entre les officiers d'un régiment de l'ancienne armée pour indemniser ceux qui prenaient leur retraite.

— HIST. XVI^e s. N'oubliant le concordat qui jadis fut fait contre les empereurs, que nul empereur ne seraient jamais roy des Deux Siciles, BRANT. *Pescayre*.

— ÉTYM. Bas-latin *concordatum*, de *concordare*.

† **CONCORDATAIRE** (kon-kor-da-té-r'), CONCORDATISTE (kon-kor-da-ti-st'), adj. Se dit des ecclésiastiques qui approuvèrent le concordat de 1801. || Terme de commerce. Failli concordataire, failli qui a obtenu un concordat.

— ÉTYM. *Concordat*.

CONCORDE (kon-kor-d'), s. f. Union des coeurs ou des esprits. Si c'est pour nous unir d'une étroite concorde.... ROTROU, *Bélisaire*, III, 2. Leur concorde impie, affreuse, inexorable, CORN. *Cinna*, I, 3. Par lui seul d'entre nous la concorde est bannie, VOLT. *Catil.* IV, 2. || Formulaire de concorde, écrit ajouté par les Luthériens à la Confession d'Augsbourg, pour condamner les Zwingliens.

— HIST. XII^e s. E si concorde et pais li tiens, E que te faces crestiens, [il veut] Qu'amor ferme seit estable Entre vous dous sans tricherie, BENOIT, II, 6347. E dit qu'en la concorde, quant um les fist amis, Aveit l'uns d'els à l'autre otrié e promis.... TH. LE MART. 53. || XIII^e s. Qui moult amoit mieux les des cordes Qu'il ne fit les gentis concordes, BAT. DES 7 ARTS. Si r'avions et pais et concorde, la Rose, 14745. Quel concorde que li banis de LX livres fache à nous, il remaint banis as hommes de la chité dus que adont qu'il ara payet LX sols, TAILLAR, *Recueil*, p. 39. || XIV^e s. Je, dist-il, qui suys aucteur de concorde, BERCHEURE, f° 38, verso. Contencion qui est ennemie et adversaire à concorde, ORESME, ETH. 229. Amisté appert estre une chose semblable à concorde, ORESME, ETH. 229. Nennil, ce dit Bertran, par le mien serrement! De concorde, de paix, n'ai

ore nul talent, GUESCL. 22308. || XVI^e s. Il est certain que l'esprit n'est point repugnant à soy : quelle sera donc la concorde [conciliation]? CALV. *Instit.* 642.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *concordia*; du latin *concordia*, de *cum*, avec, et *cor*, *cordis*, cœur (voy. COEUR).

† **CONCORIDER** (kon-kor-dé), v. n. || 1^e Vivre dans la concorde, s'accorder. Ils ne peuvent concorder. || 2^e Être en rapport, correspondre. Leurs témoignages n'ont pas concordé. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XII^e s. Ceo te prie chascun par sei : Concorde nos à nostre rei [fais notre paix], BENOIT, II, 4636. Quand il soi doint [donne] concordeir az vraiemment ploranz, JOB, 446. Oreswarde cum proprement se concordent autres paroles encor de l'apostle à cez trois choses, ST BERN. 570. || XIII^e s. Et se il ne se pueent concorder, li vallés puet aler en la place au chevet Saint-Gervais, devant la meson la converse, LIV. DES MÉT. 132. Doubles est qui son fait ne concorde à son dit, Et qui se met à œuvre que sa langue escondit, J. DE MEUNG, TEST. 753. Et s'il se puent ambedoi concorder d'enclore à moi tiet terre et à moi tiet coust, boin ert [sera], TAILLAR, *Recueil*, p. 226. || XIV^e s. Semblablement convient-il que l'appétit concupiscent se concorde, conferme et obeisse à raison, ORESME, ETH. 100. || XV^e s. Si estoient lors grands divisions entre les gens d'Eglise, par le moyen des deux contendans, lesquels on ne pouvoit concorder ni faire renoncer à l'Eglise universelle, MONSTREL. I, ch. 49.

— ÉTYM. Provenç. *concordar*, *concordiar*; espagn. *concordar*; ital. *concordare*; du latin *concordare* (voy. CONCORDE).

† **CONCOURANT, ANTE** (kon-kou-ran, ran-t'), adj. Qui concourt. || En géométrie, lignes concourantes, lignes qui tendent à se rencontrer. || En mécanique, forces concourantes, forces dont les directions convergent vers un même point.

† **CONCOURINE** (kon-kou-ri-n'), s. f. Terme de commerce. Drogue qui sert à teindre en jaune.

CONCOURIR (kon-kou-rir), je concours, nous concoursons; je concourrais; je concourus; je concourrai; je concourrals; concours, concourrons; que je concoure, que nous concourions; que je concourrus; concourant; concouru, v. n. || 1^e Se joindre pour une action commune, pour un effet commun, pour une opinion commune. La conduite de Dieu est admirable pour faire concourir toutes choses à la gloire de sa vérité, PASC. PROV. 48. Le prince les faisait concourir au bien public, BOSS. *Hist.* III, 5. Toutes ces choses concourent à établir les livres divins, ID. *Hist.* II, 43. Tout semblait concourir à le sauver, ID. *Polit.* L'idée de la perfection et celle de la félicité sont deux idées qui concourent, ID. *Culte*, 4. Si mon jugement ne me trompe pas, si, rappelant la mémoire des siècles passés, j'en fais un juste rapport à l'état présent, j'ose croire, et je vois les sages concourir à ce sentiment, que les jours d'aveuglement sont écoulés et qu'il est temps désormais que la lumière revienne, ID. *Reine d'Anglet*. Et si de la valeur le succès doit dépendre, J'espère que la mienne y pourra concourir, VOLT. *Triumv.* II, 6. Son fait [d'une devineresse] consistait en adresse; Quelques termes de l'art, beaucoup de hardiesse, Du hasard quelquefois, tout cela concourrait; Tout cela bien souvent faisait crier miracie, LA FONT. *Fabl.* VII, 45. Au milieu de tant de gens concourant à leur plaisir, J. J. ROUSS. *Em.* IV. || Coïncider. Cette époque concourt avec le temps où.... BOSS. *Hist.* I, 10. || 2^e Terme de géométrie. Avoir, en parlant de lignes, une direction telle qu'elles doivent se rencontrer. Deux lignes qui concourent en un point. || 3^e Avoir les mêmes droits, la même condition. Tous les officiers de l'armée concourent pour l'avancement. || Terme de droit. Se dit en parlant des créanciers quand leur hypothèque est de même date. || On dit des provisions de la cour de Rome pour un bénéfice qu'elles concourent, quand elles sont datées du même jour, cas où elles sont toutes deux nulles. || 4^e Être en concurrence. Concourir pour le prix d'éloquence, de peinture, pour une chaire de droit, de médecine. Il [Philippe IV] envoya le comte de Fuentes déclarer au roi que les ministres espagnols ne concourraient plus dorénavant avec ceux de France [pour la présidence], VOLT. *Louis XIV*, 7. || Se dit aussi en parlant des ouvrages envoyés à un concours. Ce livre a concouru pour les prix de l'Académie. || Subir les épreuves d'un concours. Il concourt en ce moment à l'école de droit.

— HIST. XVI^e s. Il estoit vulgaire, si d'autrui plus fortes qualitez n'y concourroient, de.... MONT. III, 51. L'autorité y concurre quand et la raison, ID. III, 57.

— ÉTYM. Provenç. *concurrer*; espagn. *concurrir*; ital. *concurrere*; du latin *concurrere*, de *cum*, et *currere* (voy. COURIR).

CONCOURS (kon-kour; l's ne se lie pas : un concours odieux, dites : un kon-kour odieux), s. m. || 1^e Action d'une foule qui se porte vers un point; affluence. Le concours des curieux était très-grand. L'audace d'une femme arrêtant ce concours.... RAC. *Athal.* I, 1. Je voulais éviter cette foule importune; Au devant de mes pas le concours s'est grossi, M. J. CHÉNIER, *Gracques*, I, 5. Me refusant d'abord à ce concours d'hommages, DUCIS, *Hamlet*, IV, 7. Un concours pénitent de dévots pèlerins, De l'Helvétie entière inonde les chemins, MASSON, *Helvétiens*, V. || 2^e Action de se trouver ensemble, rencontre. Un concours de voyelles formant un hiatus. Le favorable concours des circonstances. Le monde, formé, suivant Démocrite, par le concours des atomes. Fuyez des mauvais sons le concours odieux, BOIL. *Art p.* I. Formé par un concours fortuit des premiers corps, BOSS. *Hist.* II, 1. || Coïncidence. Le concours de deux époques. || Terme de géométrie. Le concours de deux lignes, leur intersection. || 3^e Terme de jurisprudence. Se dit lorsque plusieurs prétendent droit à un même objet. Concours entre créanciers. Concours de privilégiés, lorsque plusieurs créanciers privilégiés se disputent la priorité. || Concours d'actions, lorsque plusieurs actions concourent pour obtenir un même résultat. || 4^e Action de concourir, de coopérer à un résultat. [Ces choses] dépendent du concours de deux causes, DESC. *Médit.* 4. Et prétant son concours à ce fameux ouvrage, ROTROU, *St-Gen.* IV, 2. Il veut que Dieu l'y soutienne par un concours extraordinaire, BOURD. *Carême*, I, *Tentat.* 497. Il fallait qu'il y eût un certain concours entre les opérations de l'âme, BOSS. *Conn. de Dieu*, 4. || Terme d'administration. Concours de l'État, des communes, intervention financière dans l'exécution des travaux publics, dans une entreprise. || 5^e Lutte dans laquelle plusieurs concurrents se disputent des prix, des primes, des chaires; épreuve entre ceux qui prétendent à un emploi, à l'exécution d'une œuvre d'art. Le concours est ouvert. Un brillant concours. Mettre une chaire au concours. || Concours général, et, absolument, concours, compositions, par classes respectives, entre l'élite des élèves des lycées et collèges de Paris et du lycée de Versailles. || Dispute ou examen qui se fait à Rome pour obtenir certains bénéfices vacants.

— HIST. XVI^e s. Quand il se fait un concours [réunion] de plusieurs personnes pour quelque occasion, AMYOT, *De la curiosité*, 22.

— ÉTYM. Espagn. *concurso*; ital. *concorso*; du latin *concurrus*, de *cum*, et *cursus*, cours.

† **CONCRESCIBILITÉ** (kon-kre-si-bi-li-té), s. f. Qualité de ce qui est concrèse.

† **CONCRESCIBLE** (kon-kre-si-bl'), adj. Terme didactique. Qui peut prendre une consistance concrète.

— ÉTYM. Latin *concrescere*, se réunir, de *cum*, et *crescere*, croître : croître avec (voy. CROÎTRE).

CONCRET, ÈTE (kon-kre, kré-t'), adj. || 1^e Terme didactique. Qui a une consistance plus ou moins solide, par opposition à fluide. Les coquilles fossiles liées par une vase plus ou moins concrète. || 2^e Terme de grammaire et de logique. Terme concret, celui qui exprime une qualité considérée dans un sujet, par exemple un papier rouge, par opposition à terme abstrait, celui qui exprime une qualité séparée du sujet, par exemple la rougeur. || Verbe concret, celui qui par l'analyse peut se résoudre en deux termes : le verbe *être* et un attribut. *Aimer* est un verbe concret, car il se décompose en *être aimant*. || 3^e Terme d'arithmétique. Nombre concret, nombre qui exprime l'espèce d'unités : dix soldats, cent moutons sont des nombres concrets; dix, cent sont des nombres abstraits. || 4^e Terme de philosophie. Science concrète, science qui a pour domaine un objet particulier, par opposition à science abstraite, celle qui s'occupe des lois générales d'un certain domaine. La géologie est une science concrète, ayant pour sujet la terre, et la chimie est une science abstraite, ayant pour objet les lois générales de la composition et de la décomposition moléculaires.

— REM. L'Académie écrit *concrète* avec un seul t, et *muette* avec deux t, ce qui n'est pas conséquent.

— HIST. XVI^e s. La liqueur demeure concreta et glacée, PARÉ, XVIII, 44.

— ÉTYM. Provenç. *concret*; espagn. et ital. *concreto*; du latin *concretus*, du supin *concretum*, de *concrecere*, se réunir, de *cum*, et *crescere*, croître : croître avec

† **CONCRÉTÉ**, ÈE (kon-kré-té, tée), part. passé. Devenu concret. L'opium concrété sur les capsules incisées du pavot dont il découle.

† **CONCRÉTER** (SE) (kon-kré-té; l'accent aigu se change en accent grave devant une syllabe muette : il se concrète, excepté au futur et au conditionnel : il se concrétera, il se concréterait), v. refl. Terme didactique. Se coaguler, se prendre.

— REM. Destutt de Tracy a forgé dans son *Traité d'idéologie*, ch. 6, le barbarisme *concrâtre* : « Cette opération de l'esprit... n'a point de nom dans la langue française, on peut l'appeler *concrâtre* par opposition à *abstraire*. » Il aurait beaucoup mieux valu dire *concréter* activement pour l'opération de former des idées concrètes.

— ÉTYM. *Concret*.

CONCRÉTION (kon-kré-sion; en poésie, de quatre syllabes), s. f. || 1^e Action de s'épaissir, de se solidifier. La concrétion du lait. || 2^e Agrégation de parties solides. Concration saline, pierreuse. || Terme de médecine. Production de nouvelle formation, organisée ou non, qui se forme dans l'épaisseur des tissus, dans les articulations, dans les conduits et réservoirs. Concrotions arthritiques, biliaires. || 3^e Terme de chirurgie. Adhérence de parties qui doivent être séparées.

— HIST. XIV^e s. Ceste humidité est engendrée après la mort par l'exhalation et concretion des esprits, PARÉ, II, 40.

— ÉTYM. Provenç. *concrecio*; ital. *concrezione*; du latin *concretionem*, de *concretum* (voy. CONCRET).

† **CONCRÉTIONNAIRE** (kon-kré-sio-né-r'), adj. Terme de géologie. Roches concrétionnaires, roches disposées en masses ou rognons.

— ÉTYM. *Concrétion*.

† **CONCRÉTIONNÉ**, ÈE (kon-kré-sio-né, -née), part. passé. Terme de minéralogie. Qui a le caractère d'une concrétion. || Terme de géologie. Qui a été formé par infiltration ou par dépôts successifs, comme les stalactites.

† **CONCRÉTIONNER** (SE) (kon-kré-sio-né), v. refl. Terme didactique. Se former en concrétion.

— ÉTYM. *Concrétion*.

CONÇU, UE (kon-su, sue), part. passé de concevoir. || 1^e Formé dans le sein de la mère. || Fig. Formé dans le cœur, dans l'esprit. Les jalouxies concues sur de fausses apparences, MOL. *les Préc. sc. 5*. Cet horrible dessein Ne fut jamais, seigneur, concu dans votre sein, RAC. *Brit.* IV, 3. || 2^e Disposé, arrangé, combiné. Projet bien concu. D'une paix mal concue elle m'a fait le gage, CORN. *Rodog.* III, 3. Jamais contre un tyran entreprise concue Ne permit d'espérer une si belle issue, ID. *Cinna*, I, 3. || Exprimé, rédigé. Discours concu en termes menaçants. Les sentiments des saints Pères, concus et exprimés en leurs propres termes, PASC. *Prov.* 3.

† **CONCUBIN** (kon-ku-bin), s. m. Terme d'ancienne jurisprudence. Celui qui vit avec une concubine. || *A plur.* L'homme et la femme qui vivent en concubinage. Les libéralités étaient interdites entre concubins.

— HIST. XVI^e s. Le supplicant respondi : ort, vil, villain, concubin, je ne te crains, DU CANGE, *concubinarius*.

— ÉTYM. Voy. CONCUBINE.

CONCUBINAGE (kon-ku-bi-na-j'), s. m. État d'un homme et d'une femme non mariés qui vivent ensemble. Il a fallu, dans ces pays, flétrir le concubinage, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 6. Madelon : Quoi! débuter d'abord par le mariage? — Gorgibus : Et par où veux-tu donc qu'ils débutent? par le concubinage? MOL. *Préc. sc. 5*. Ce libertinage [du duc d'Orléans et de Mme d'Argentor], devenu abandon depuis tant d'années, s'approfondissait de plus en plus, et il était devenu non-seulement concubinage, mais ménage public, ST-SIM. 253, 445.

— HIST. XVI^e s. Icellui Jaquet et Perrette demouraient ensemble en quoquibinaige, DU CANGE, *concubinarius*. || XVI^e s. Donation en mariage, ni concubinage, ne vaut, LOYSEL, 127.

— ÉTYM. *Concubine*.

CONCUBINAIRE (kon-ku-bi-né-r'), s. m. Celui qui vit en concubinage.

— HIST. XVI^e s. Cela fut très bien dit contre les paillars et concubinaires, LA BOËTIE, 342. Don de concubinaire à concubine et de concubine à concubinaire fréquentans et conversans ordinairement ensemble, ne vaut, *Coustumier génér.* t. II, p. 477.

— ÉTYM. *Concubine*.

† **CONCUBINAIREMENT** (kon-ku-bi-né-re-man), adv. À la façon des concubinaires.

— HIST. XVI^e s. C'estoit à cause des femmes que l'on detenoit concubinairement par force, CARL. VI, 5.

— ÉTYM. *Concubinaire*, et le suffixe *ment*.

† **CONCUBINAT** (kon-ku-bi-na), s. m. Chez les Romains, sorte d'union légale, mais inférieure, qui ne produisait pas les effets civils des justes noces.

— ÉTYM. Voy. CONCUBINE.

CONCUBINE (kon-ku-bi-n'), s. f. Femme qui vit avec un homme sans être mariée avec lui. Henri VIII ne pouvait déclarer la tante de l'empereur concubine, VOLT. *Mœurs*, 135. || Dans l'antiquité et dans l'Orient, femme qui fait partie du harem d'un prince. Darius se faisait suivre par trois cent soixante-cinq concubines, et toutes en équipages de reines, VAUGEL. Q. C. liv. III, ch. 9. || À Rome, la femme unie par le concubinat.

— HIST. XIV^e s. Il [Sardanapalus] restoit toujours enclos avecques ses concubines, ORESME, *Eth.* V, 9. || XV^e s. Et dirent ainsi, que ce duc de Lancastre s'etoit trop forsait et vituperé quand il avoit espousé sa concubine, FROISS. III, IV, 50.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *concubina*; du latin *concubina*, de *cum*, et *cubare*, coucher (voy. COUVER).

CONCUPISCENCE (kon-ku-pi-ssan-s'), s. f. Terme de dogmatique. Le fond d'inclination naturelle qui nous fait désirer la jouissance des biens sensibles et surtout des plaisirs charnels. Une concupiscence naissante, FLÉCHIER, I, 325. Ils vous ont porté à chercher votre bien dans les concupiscences qui sont le partage des animaux, PASC. *Car.* 46. Que si, lâchant la bride à sa concupiscence, il emporte la jouissance où l'a fait aspirer ce désir déréglé.... CORN. *Init.* I, 6. Les passions de son cœur lui cachent presque toujours la vérité et ne la lui laissent paraître que lorsqu'elle est teinte de ces fausses couleurs qui flattent la concupiscence, MALEBR. *Recherche*, VI, 4.

— SYN. CONCUPISCENCE, CUPIDITÉ, AVIDITÉ, CONVOITISE. La concupiscence est un état habituel de l'âme qui la porte vers la jouissance de toutes les sortes de biens sensibles. La convoitise est un vif désir de quelque chose que nous désirons posséder. L'avidité est un désir insatiable. La cupidité est, d'une façon restreinte, le désir d'avoir de l'argent, des richesses.

— HIST. XIV^e s. Concupiscence apetice [devient plus petite] par li resister, ORESME, *Eth.* XI, 47. Et un autre fait adultere par sa concupiscence, et y despent du sien et en suefre damage, ID. ib. 143. || XVI^e s. Il ne fut jamais moderé en ses concupiscences, ny par pauvreté lorsqu'il estoit jeune, ny par l'aage après qu'il fut devenu vieil, AMYOT, *Sylla et Lysand.* 5. La vertu qui regle la concupiscence, et qui limite ce qui est moderé et opportun ès voluptez, se nomme temperance, ID. *De la vertu morale*, 2. Le mariage estoit un nom d'honneur et dignité, non de folastre et lascive concupiscence, MONT. I, 227.

— ÉTYM. Provenç. *concupiscentia*; espagn. *concupiscencia*; ital. *concupiscenza*; du latin *concupiscentia*, de *cum*, et *cupere*, désirer (voy. CUPIDE).

† **CONCUPISCENT, ENTE** (kon-ku-pi-ssan, san-t'), adj. Qui est livré à la concupiscence.

— ÉTYM. Voy. CONCUPISCENCE.

CONCUPISCIBLE (kon-ku-pi-ssibl'), adj. Terme de scolastique. Appétit concupisable, l'inclination qui porte l'âme vers ce qu'elle considère comme un bien. Les philosophes appellent appétit concupisable celui où domine le désir, BOSS. *Conn. de Dieu*, I, 6. Les anciens philosophes, en analysant l'âme humaine, y admettaient trois facultés, la concupisable, l'irascible et la raisonnable, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. V, *harm. anim.*

— HIST. XIV^e s. Que l'appétit concupisable se corde, conforme et obéissoit à raison, ORESME, *Thèse de MEUNIER*. L'autre puissance est concupisable, et généralement tout appétit sensitif, ID. *Eth.* 31.

|| XVI^e s. La partie intelligente [dès l'âme] resiste bien souvent à la concupisable et irascible, AMYOT, *De la vertu morale*, 4. La faculté concupisable, PARÉ, XV, 52. La vertu concupisable ou desireuse, ID. XVIII, 3.

— ÉTYM. *Concupisibilis* (voy. CONCUPISCENCE).

† **CONCURE** (kon-ku-ré), s. m. Prêtre qui exerce la charge de curé concurremment avec d'autres.

— ÉTYM. *Con*, et *curé*.

CONCURREMMENT (kon-ku-rra-man), adv. || 1^e Par un concours mutuel, ensemble. Ils ont agi concurremment. Il faut que le criminel, concurremment avec la loi, se choisisse des juges, MONTESQ. *Esp.* XI, 6. Vous avez saisi mon système : il consiste à attribuer concurremment le droit de faire la paix ou la guerre aux deux pouvoirs que la constitution a consacrés, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 340.

|| 2^e En concurrence l'un de l'autre. Ils briguaient

cette charge concurremment. || 3^e Terme de pratique. Au même rang. Ces créanciers viennent en ordre concurremment.

— ÉTYM. *Concurrent*, et le suffixe *ment*.

CONCURRENCE (kon-ku-ran-s'), s. f. || 1^e Prétention de plusieurs personnes à un même objet. Un fils qui veut entrer en concurrence avec son père, MOL. *l'Av.* iv, 4. Dans les mouvements de l'ambition et les vivacités des concurrences, MASS. *Car. Conf.* Doux et patient dans les concurrences infinies des intérêts et des passions, ID. *Carême, Samar.* Dieu rompait une société de plaisirs par des dissensions et des concurrences, ID. *Profession religieuse, Sermon 4.* Tout se réduisit à deux méthodes [pour construire les vaisseaux] : l'une de M. du Quesne si fameux et si expérimenté dans la marine, l'autre de M. Renau jeune encore et sans nom ; la concurrence seule était une assez grande gloire pour lui, FONTEN. *Renau.* C'est vous qui leur gagnez sur moi la préférence, Mai que déshonorait la seule concurrence, VOLT. *Catil.* ii, 4. Vous voyez toutefois qu'en cette concurrence Un monarque entre nous met quelque différence, CORN. *Cid,* i, 3. Après une amitié de vingt ans, tous deux se crurent des droits à une même place, et cette concurrence, qui aurait détruit peut-être sans retour une amitié commune, ne put altérer celle de MM. d'Arci et le Roi, CONDORCET, *d'Arci.* || Être en concurrence, être en balance, incertain. Grâce à Dieu, mon bonheur n'est plus en concurrence, MOL. *Éc. des f.* v, 3. || Entrer en concurrence avec, balancer. Nul intérêt n'était jamais entré dans son âme en concurrence avec la vérité, MASS. *Or. fun. Conty.* Le mérite qui entre en concurrence avec lui, ID. *Petit car. Tentat.* || 2^e Terme de commerce. Rivalité entre marchands ou fabricants ou entrepreneurs. Redouter, soutenir la concurrence. La concurrence que certains produits français font aux produits anglais sur les marchés de l'Amérique. || En termes d'économie politique, le principe de la libre concurrence, liberté pour les individus de concourir dans toutes les branches de la production. Concurrence des bras, des capitaux. C'est la concurrence qui met un prix juste aux marchandises, MONTESQ. *Esp.* xx, 10. L'effet d'un régime réel de liberté et de concurrence est de nous mettre tous dans une situation où chacun peut tirer de ses forces et de ses ressources tout ce que légitimement elles peuvent donner, DUNOYER, *Liberté du travail*, t. I, p. 450. || 3^e Terme de jurisprudence. Égalité de droit, de position, d'ordre. Venir en concurrence avec tel et tel créancier. || Droit qui appartient à différents juges ou officiers publics de connaître d'une affaire. || 4^e Concurrence d'office, terme de bréviaire, qui se dit lorsqu'aux secondes vêpres d'une fête double il se trouve un autre office de fête double qui se doit célébrer le jour suivant. || 5^e Jusqu'à concurrence, jusqu'à la concurrence de, jusqu'à ce que telle somme soit remplie, acquittée. Vous rembourserez jusqu'à concurrence de tant. || Absolument. Jusqu'à due concurrence.

— HIST. xv^e s. Aucune fois la concurrence Des signes et les mœurs Avec les oppositions, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 450, dans LACURNE. || xvi^e s. Si elle meritait ce beau nom, ce devrait être en concurrence, non par privilège, MONT. I, 69. [Nous nous liâmes] d'une faim, d'une concurrence pareille, ID. I, 213. Nous avons formé une vérité par la consultation et concurrence de nos cinq sens, ID. II, 359. La reduction de l'Eglise en bonne concurrence et union de doctrine, M. DU BELL. 246. Alors ilz departoient à leurs gens des biens qu'ilz y trouvoient, jusques à la concurrence de ce qui leur pouvoit estre deu de soulde, ANYOT, *Eumènes*, 45. Il y avoit desja quelque peu de picque entre eux, et ceste concurrence [pour la prêtre] les meut encore plus avant en querelle, ANYOT, *Brutus*, 8.

— ÉTYM. *Concurrent*.

CONCURRENT, ENTE (kon-ku-ran, ran-t'), s. m. et f. || 1^e Celui, celle qui prétend à une chose en même temps qu'un autre. Il s'est débarrassé de la foule importune, Du turbulent espoir de tant de concurrents, CORN. *Pulch.* II, 4. La reine des dieux serait bien aise de nuire à sa concurrente, LA FONT. *Psych.* liv. II, p. 457. L'orgueil assortit mal ces superbes rivaux [Pompée et César]. Et, bien que concurrents, ils ne sont pas égaux, BRÉBEUF, *Phars.* I. Tous chemins vont à Rome; aussi nos concurrents Crurent pouvoir choisir des sentiers différents, LA FONT. *Fabl.* XII, 27. On dit que Psyché lui dispute [à Venus] la prééminence des charmes; c'est justement le moyen de la rendre furieuse; sa concurrente fera fort bien de ne pas tomber entre ses mains,

LA FONT. *Psyché*, II, p. 447. Mais si pour concurrent je n'avais que mon frère, RAC. *Phèd.* II, 2. On ne sent aucune jalousie dans M. Leibnitz; il excite tout le monde à travailler; il se fait des concurrents s'il peut, FONTEN. *Leibnitz.* Concurrent malheureux à cette place insignie, VOLT. *Catil.* I, 5. L'oracle est accompli dans tous ses points, excepté dans celui qui exige qu'il terrasse ses rivaux; mais il a fait plus, il a sauvé la vie du seul concurrent qu'il pouvait craindre, VOLT. *Princesse de Babyl.* 2. || 2^e Terme de commerce et d'adjudication. Celui qui fait concurrence; celui qui dispute une enchère. || 3^e Adjectivement. Qui concourt, qui agit simultanément. Il y a des muscles qui se meuvent ensemble pour s'aider les uns les autres; on les peut appeler concurrents, BOSS. *Connaiss.* II, 2. || Jours concurrents, jours surnuméraires aux cinquante-deux semaines de l'année (l'année commune étant de 52 semaines et un jour, et l'année bissextile de 52 semaines et deux jours); ainsi nommés, parce qu'ils concourent avec le cycle solaire ou qu'ils en suivent le cours. La première année du cycle solaire on compte un concurrent; la deuxième deux; la troisième trois; la quatrième quatre; la cinquième six, parce que cette année est bissextile; la sixième sept; la septième un, et ainsi de suite, en recommençant toujours par un après avoir compté sept, parce qu'il n'y a que sept concurrents, autant que de lettres dominicales.

— HIST. XIII^e s. Li autres nombres a nom concurrents, parce qu'il cort avoec les reguliers por montrer par quel jor cascuns mois entre, *Comput.* f° 4. || XVI^e s. L'autre roy Agesilaus son concurrent [compagnon, co-roi], se trouvant lors en fort bas aage, ANYOT, *Agésilaus*, 32. Au mesme temps, Curion, compagnon et concurrent de Faonius en cest office d'ædile, ID. *Cat. d'Utiq.* 62. C'est une louange propre et singuliere à Dion qu'il n'a point eu de concurrent ny d'aide à ce faire; comme Brutus eut Cassius, ID. *Dion et Brutus*, 4. Pour cela il fault que puissance et fortune soyent concurrentes en un, avec justice et prudence, ID. *Dion*, 4.

— ÉTYM. Provenç. *concurrē*; espagn. *concurrente*; ital. *concorrente*; du latin *concurrere*, concourir (voy. CONCOURIR).

CONCUSSION (kon-ku-ssion; en poésie, de quatre syllabes), s. f. Exaction, malversation dans l'administration des deniers publics. Sosie de la livrée a passé par une petite recette à une sous-ferme: et par les concussions, la violence et l'abus qu'il a fait de ses pouvoirs, il s'est enrichi sur les ruines de plusieurs familles, LA BRUY. VI. || Terme de droit. Perception frauduleuse, par un fonctionnaire, de taxes qui ne sont pas dues.

— HIST. XVI^e s. Le mut esternua en insigne vehemence et concussion [secousse] de tout le cors, RAB. *Pant.* III, 20. C'est une chose merveilleuse; que la foy soustient les cœurs des fideles au milieu de telles concussions et si rudes, CALV. *Instit.* 434. Les oiseaux qui tumbent de l'air en terre ne cheent pas pour ce que l'air, agité par aucune vehemente concussion, se rompe ny se fende.... ANYOT, *Pomp.* 39. En l'exercice duquel estat il se gouverna si honnestement, qu'il ne fut jamais soupçonné de corruption ny de concussion quelconque, ID. *Cicéron*, 44. Exemptes d'avarice, cruauté, ambition, injustice et de toute concussion, CARL. IX, 4. Par tel tremblement est faite une secousse et concussion de tous les humeurs contenues dedans le corps, PARÉ, *Introdr.* 25.

— ÉTYM. Lat. *concussio*, proprement secousse, ébranlement, et, par extension, extorsion; du supin *concussum*, de *concutere*, de *cum*, et *cutere*, frapper.

CONCUSSIONNAIRE (kon-ku-ssio-né-r'). || 1^e S. m. Celui qui se rend coupable de concussion. Un concussionnaire qui ne pardonnait pas à Sénèque le châtiment de ses extorsions, DIDER. *Ess. sur Claude*. || 2^e Adj. Ministre, percepteur concussionnaire.

— HIST. XVI^e s. Et neantmoins ne se peut Opimus garder d'estre concussionnaire et larron, ANYOT, *Opim.* 54. Aussi à la verité, il ne fust jamais concussionnaire, CARL. VI, 44.

— ÉTYM. *Concussion*.

CONDAMNABLE (kon-da-na-bl'), adj. Qui mérite d'être condamné, d'être blâmé. Action condamnable. Il est condamnable d'avoir ainsi parlé. Ah! d'un si grand service oubli trop condamnable, RAC. *Esth.* II, 3. Vous voulez voir encor cet objet condamnable, VOLT. *Tancr.* II, 5.

— HIST. XVI^e s. Ils seroient condamnables si ils y parvenoient au detriment public ou particulier, LANOUË, 86.

— ÉTYM. *Condamner*.

CONDAMNATION (kon-da-na-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1^e Action de condamner; jugement qui condamne. Il y a eu condamnation contre lui. Condamnation à l'amende, aux travaux forcés. Condamnation contradictoire. || La chose à laquelle on est condamné. Condamnation solidaire. || La peine infligée. Subir sa condamnation. || *Au plur.* Les condamnations, amende, dommages-intérêts, réparations, frais, etc. résultant du jugement. Acquitter les condamnations. || Passer condamnation, consentir que la partie adverse obtienne jugement à son avantage. || Subir condamnation, acquiescer à un jugement dont on pourrait interjeter appel. || Fig. Passer condamnation, reconnaître qu'on a eu tort. Il a peur qu'on ne croie qu'il ait passé condamnation sur les livres de Mme Guyon, BOSS. *Relat.* Ce ministre passe condamnation pour Luther et pour Mélanchthon, ID. *Avert.* 2. Passez donc condamnation sur le fait, ID. *Avert.* 4. Il est prêt à passer condamnation pour prévenir l'arrêt du juge, ID. *Pén.* 4. || Dans le même sens, prendre condamnation. Il fait sentir la supériorité qu'il a; je la lui passe tout entière, et je prends condamnation, MONTESQ. *Lett. pers.* 74. || 2^e Blâme. Notre amour-propre souffre plus patiemment la condamnation de nos goûts que de nos opinions. || 3^e Ce qui fait improuver, blâmer. La conduite de ce ministre est la condamnation de celle qu'ont tenue ses prédécesseurs. Ils auraient porté avec eux leur condamnation, BOSS. *Hist.* II, 13. Il a mangé et bu sa condamnation [en communiant], MASS. *Car. Comm.*

— HIST. XVI^e s. Il faut que moi et eux passions condamnation sitost que Dieu a parlé, CALVIN, 221. Nous avons esté rachetez de condamnation de mort, ID. *Instit.* 624.

— ÉTYM. Provenç. *condemnacion, condemnation*; espagn. *condenacion*; ital. *condennazione*; du latin *condemnationem*, de *condemnare*, condamner.

+ **CONDAMNATOIRE** (kon-da-na-toi-r'), adj. Terme d'ancienne pratique. Qui porte condamnation.

— HIST. XVI^e s. Condamnatoire, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. Provenç. *condemnatori*; espagn. *condenatorio*; ital. *condannatorio*; du latin *condemnatorius*, de *condemnare*, condamner (voy. CONDAMNER).

CONDAMNÉ, ÈE (kon-dà-né, née), part. passé. || 1^e Qui a subi une condamnation. La partie condamnée. Un criminel condamné à la peine capitale. Il est certain qu'il y a des démons, des génies malfaits et condamnés à des tourments éternels; la religion nous l'apprend, FONTEN. *Oracles*, I, 4. || Substantivement. Un condamné, une condamnée, ne se dit qu'en matière criminelle. Le dernier jour d'un condamné, titre d'un livre de V. Hugo. || Fig. Qu'elle puisse à nous voir n'être plus condamnée, RAC. *Iphig.* III, 4. || 2^e Blâmé. Conduite condamnée par tout le monde. Homme condamné même par ses amis. Quel crime a donc commis ce fils tant condamné? RAC. *Brit.* IV, 2. O ciel! si notre amour est condamné de toi, ID. *Baj.* I, 4. C'est une erreur condamnée de dire que le prêtre ne peut ni ne doit point absoudre le pénitent, à moins que celui-ci n'ait pleinement satisfait à toutes les œuvres qui lui ont été ordonnées, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 436. || 3^e Un malade condamné par son médecin, un malade duquel le médecin pense que la maladie est mortelle. || 4^e Porte, fenêtre condamnée, porte, fenêtre qu'on a bouchée et qui ne s'ouvre plus.

CONDAMNER (kon-da-né), v. a. || 1^e Terme de jurisprudence. Prononcer un jugement contre quelqu'un. Condamner quelqu'un à la mort, à l'exil, aux dépens, à l'amende. Dieu condamne et punit ceux qui l'offensent, LA BRUY. XVI. Un peuple infirme Qu'à périr avec moi vous avez condamné, RAC. *Esth.* III, 4. L'un défenseur zélé des bigots mis en jeu Pour prix de ses bons mots le condamnait au feu, BOIL. *Épit.* VII. || En style judiciaire, on dit condamner en, quand il s'agit d'une somme d'argent. La cour l'a condamné en mille francs d'amende. C'est un archaïsme. || On a dit condamner de, en place de condamner à, qui est seul usité présentement. Quelqu'un vient d'être condamné en justice de payer pour un autre, LA BRUY. *Théophr.* 12. || 2^e Par extension, il se dit des choses qui portent condamnation. Voilà les preuves qui l'ont condamné. || 3^e Condamner un livre, en parlant des tribunaux ecclésiastiques ou civils, en interdire la lecture et en ordonner la saisie ou la destruction. || 4^e Fig. Réduire, astreindre, vouer. Ses fonctions le condamnent à une extrême assiduité. Il est condamné par ses infirmités à quitter le service militaire. Un rigoureux devoir me condamne au silence, RAC. *Mithr.* II, 6. Quel champ couvert de morts me condamne au silence? ID. *Iphig.* IV, 4. Apprendre à

quel mépris Titus l'a condamnée, ID. *Bérén.* III, 2. Est-ce qu'à faire peur on veut vous condamner? BOIL. *Sat.* x. || 5^e Par analogie, blâmer, désapprouver, réfuter. Polydamas a condamné les entreprises d'Adraste, il en a prévu les suites funestes, FÉN. *Tél.* xxi. Vous-même condamnant vos injustes desseins, Tantôt à vous parer vous excitez mes mains, RAC. *Phèd.* I, 3. Je condamnai mes pleurs, et jusques aujourd'hui Je l'ai pressé de seindre et j'ai parlé pour lui, ID. *Baj.* I, 4. Des témoins de sa mort viennent à tous moments Condamner votre doute et vos retards, ID. *Mithr.* I, 3. Je condamnai les dieux; et, sans plus rien ouïr, Fis vœu sur leurs autels de leur désobéir, ID. *Iphig.* I, 4. Je ne vois que malheurs qui condamnent les dieux, ID. *Andr.* III, 4. || Condamner de..., taxer, accuser. Les ornements ne la font point condamner de trop d'artifice, CORN. *Ex. de Cinna.* Il n'oseraient condamner d'aucun péché un homme qui PASC. *Prov.* 7. Et c'est trop condamner ma bouche d'imposture, MOL. *Tart.* IV, 3. Ne me condamnez point d'un deuil hors de saison [ne m'accusez pas d'avoir un deuil hors de saison], MOL. *Sgan.* 46. Le peu de théologiens qui s'opposent à ce concours sont condamnés de témérité par tous les autres, BOSS. *Libre arb.* 8. || 6^e Condamner un malade, prononcer qu'il ne réchappera pas de la maladie dont il est atteint. Ils attendent que les médecins les aient condamnés, BOSS. II, *Pénit.* 3. Est-il quelque espérance [pour le duc de Berry blessé]? Hélas! un lugubre silence A condamné son triste époux [de la duchesse], V. HUGO, *Odes*, I, 7. || Terme de marine. Condamner un navire, le rayer, comme trop vieux, de la liste des navires qui peuvent faire un service actif; décider qu'il ne prendra plus la mer, qu'il servira de ponton, ou qu'il sera démolî. || 7^e Condamner une porte, une fenêtre, la clore de manière qu'elle ne puisse être ouverte. On condamna la cave, on ferma la cuisine, BOIL. *Sat.* x. Quand par votre ordre exprès elle a vu travailler Ce maudit serrurier venu pour nous griller, Qu'elle a vu ces barreaux et ces grilles paraître Dont ce noir forgeron condamnait sa fenêtre.... REGNARD, *Folies amour.* II, 6. || 8^e Se condamner, V. réfl. Etre condamné. Car, selon l'intérêt, le crédit ou l'appui, Le crime se condamne ou s'absout aujourd'hui, RÉGNIER, *Sat.* III. || Donner des preuves contre soi. Il se condamne par son propre récit. || Se condamner l'un l'autre. Au dernier jour, tous vos auteurs s'élèveront en jugement les uns contre les autres, pour se condamner réciproquement dans leurs effroyables excès contre la loi de Jésus-Christ, PASC. *Prov.* 43. || S'astreindre, s'obliger. Il se condamnait, en rendant les sceaux, à rentrer dans la vie privée, BOSS. *le Tellier.* Quelle serait la puissance des rois s'ils se condamnaient à en jouir tout seuls? MASS. *Pet. Car. Humanité.*

— HIST. XIV^e s. [Ils] Cuveiterunt en l'anème [âme] del juste, e sanc nunnusant [innocent] condemnerunt, *Liber psalm.* p. 438. || XIII^e s. Li apostoles assanla [assembla] un grant concile pour condempner l'empereur, *Chr. de Rains*, 427. Et maistres Pierre de la Vigne revint de Lions, et conta à l'empereur comment il estoit condempné de tier, ib. Tuit cil qui moerent avant qu'il soient condamné de vilain cas de crieme, BEAUM. VII, 8. || XIV^e s. Aucuns docteurs font ici ceste question assavoir mon se le juge doit condempner celui que il scet certainement estre innocent, ORESME, *Eth.* 462. Il condempne un larçon à mort, non pas comme prestre mais comme juge, ID. ib. 464. || XV^e s. Le pape et les prelats contournèrent du tout la roine d'Angleterre et condamnerent en son tort, et mirent le roi d'Angleterre et son conseil à son droit, FROISS. I, I, 44. Mais encore ne volt il mie [Piète du Bois] le pont condamner [fermer] de tous points, ID. II, II, 476. Et ainsi se condempna le roy en ceste amende, congoissant qu'il avoit trop parlé, COMM. IV, 10. || XVI^e s. Gardons-nous d'imposer le nom de justice aux œuvres qui sont condamnées de pollution par la bouche de Dieu, CALV. *Instit.* 609. Estre condamné à mort, MONT. I, 54. Ceux qui condamnent les punitions capitales aux herétiques [ceux qui blâment ces condamnations], ID. I, 55. Prins et condamné à la mort, ID. I, 65. J'ay toujours accusé d'impertinence ceux qui condamnent ces esbattemens, ID. I, 498. Condamner ces choses impossibles, c'est se faire fort de.... ID. I, 202. Les condamnez qui attendoient l'execution.... ID. II, 39. Ceux qui condamnent les autres par orgueil, il avient après que Dieu les condamne par justice, LANOUË, 72. Ne retirant point du tout nostre dilection de leurs personnes, encore que leurs erreurs et meschancetez soient condamnées de nous, ID. 78. On en condamne aussi quel-

ques uns d'aller aux guerres de Barbarie, ID. 256. Quant à moy je ne veux point ainsi rejeter ny condemner une histoire si renommée, AMYOT, *Solon*, 56. Il condonna les Corinthiens en une amende de vingt talents envers eux, ID. *Thém.* 45. On fait condamner et murer la porte de l'estuve, ID. *Cimon*, 5. En quoy il ne merite point d'estre blasmé ny condamné d'ingratitudo, ains.... ID. *Pomp.* 29. Le roi fit condamner de pierres et autres meubles la porte ordinaire, D'AUB. *Hist.* III, 451. Tel a bonne cause qui est condempné, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *condampnar*; espagn. *condemnar*; ital. *condannare*, *condannare*; du latin *condamnare*, de *cum*, et *damnare* (voy. DAMNER).

+ CONDEMNADe (kon-da-na-d'), s. f. Ancien jeu de cartes à trois personnes.

— HIST. XVI^e s. Ils passeront deux ou trois heures à jouer au flus, à la sequence, à la condamnade, au trou madame, à la clef, à remue menage et autres tels jeux qui ne sont pas defendus, *Contes de CHOLIÈRE*, f° 174, dans LACURNE.

+ CONDENSABILITÉ (kon-dan-sa-bi-li-té), s. f. Terme de physique. Propriété que possèdent les corps de pouvoir être condensés, c'est-à-dire réduits à un moindre volume, soit par la pression, soit par le refroidissement.

— ÉTYM. *Condensable*.

+ CONDENSABLE (kon-dan-sa-bl'), adj. Terme de physique. Qui peut être réduit à un moindre volume.

— ÉTYM. *Condenser*.

+ CONDENSANT, ANTE (kon-dan-san, san-t'), adj. Terme de physique. Qui condense. || Terme de médecine. Hypertrophie condensante des os, augmentation du volume d'un os avec production de tissu compacte en lieu et place du canal médullaire ou du tissu spongieux.

CONDENSATEUR (kon-dan-sa-teur), s. m. Terme de mécanique. Condensateur de forces, appareil destiné à accumuler la puissance d'un moteur, pour la dépenser ensuite à sur et mesure. || Terme de physique. Instrument dû à Volta et qui rend sensibles de très-petites quantités d'électricité, en les accumulant. || Machine qui sert à condenser un gaz dans un espace donné.

— ÉTYM. *Condenser*.

+ CONDENSATIF, IVE (kon-dan-sa-tif, ti-v'), adj. Qui a la propriété de condenser.

— HIST. XVI^e s. Nous appelons medicament condensatif, qui ferme les pores, PARÉ, XXV, 4.

— ÉTYM. *Condenser*; provenç. *condensatiu*.

CONDENSATION (kon-dan-sa-sion), s. f. Terme de physique. Action de rendre plus dense; résultat de cette action. Comme l'eau touche les animaux de tous côtés, elle ne peut causer ni d'enflure ni d'enfoncement, mais seulement une condensation générale de toutes les parties vers le centre, PASC. *Équil. des liqueurs*, VII. || Terme militaire. Condensation de colonne, mouvement qui produit la colonne serrée.

— HIST. XIV^e s. Quant un corps par condempnation est fait en mendre lieu ou par rarefaction en plus grant lieu, ORESME, *Thèse de MEUNIER*. || XVI^e s. Les perturbations de l'ame produisent de merveilleux effets en nos corps, par la refraction et condensation, retraction et effusion des humeurs et des esprits, PARÉ, *Introd.* 25.

— ÉTYM. Latin *condensatio*, de *condensare*, condenser.

CONDENSE, EE (kon-dan-sé, sée), part. passé. || 1^e Réduit à un moindre volume. Un gaz condensé par une pression de plusieurs atmosphères. || Terme de botanique, se dit quelquefois des rameaux qui sont serrés, rapprochés. || 2^e Fig. Beaucoup de sens condensé en peu de paroles.

CONDENSER (kon-dan-sé), v. a. || 1^e Terme de physique. Rendre plus dense en parlant des gaz, des vapeurs. Mais, quand le ciel varie et que les vents divers Condensent tour à tour et dilatent les airs, MALFIL. *Génie de Virgile*. || Terme militaire. Condenser une colonne, la mettre en colonne serrée. || 2^e Fig. Rédiger en peu de paroles. Il remania et condensa son factum. || 3^e Se condenser, v. réfl. Devenir plus dense. On dit que les vapeurs se condensent, lorsqu'elles reprennent l'état liquide par le rapprochement de leurs molécules, et cessent de rester en suspension. || Terme militaire. Se condenser, se former en colonne serrée.

— HIST. XVI^e s. Cest air par sa constitution condense les humeurs et les rend moins fluxiles, PARÉ, *Introd.* 43.

— ÉTYM. Latin *condensare*, de *cum*, et *densus* (voy. DENSE).

+ CONDENSEUR (kon-dan-seur), s. m. Terme de

machines. Récipient dans lequel la vapeur qui s'y rend est ramenée à l'état liquide par un jet d'eau froide.

— ÉTYM. *Condenser*.

CONDESCENDANCE (kon-dè-san-dan-s'), s. f.

Penchant à condescendre; action de condescendre. Si nous souffrons quelque relâchement dans les autres, c'est plutôt par condescendance que par dessein, PASC. *Prov.* 6. Ils avaient pour le peuple une juste condescendance, BOSS. *Hist.* III, 6. Ma condescendance N'avait point reconnu tant de prééminence, VOLT. *Sophon.* III, 4. Votre condescendance sera blâmée, vous n'en doutez pas, DIDIER *Ess. s. Claude*. Qui sera assez juste appréciateur des circonstances où l'empire se trouvait, pour oser blâmer la condescendance de Sénèque? ID. *ib.*

— HIST. XV^e s. Nous nous sommes plus préparé, nos amés fils, à vostre université escrire, pour ce qu'à schisme vous avez condescension piteuse donnée, MONSTREL. I, ch. 33.

— ÉTYM. *Condescendre*; espagn. *condescendencia*; ital: *condescendenza*.

CONDESCENDANT, ANTE (kon-dè-san-dan, dan-t'), adj. Qui a de la condescendance.

CONDESCENDRE (kon-dè-san-dr'), je condescends, nous condescendons; je condescendais; je condescendis; que je condescende; que je condescendisse; condescendant; condescendu, v. n. || 1^e Se relâcher de ses droits, de sa supériorité, de son autorité, de ses prétentions envers quelqu'un. Ils ont fait cette défense pour condescendre envers les Juifs, BOSS. *Déf. comm.* || 2^e Céder en condescendant. Je ne puis condescendre à ce que vous exigez de moi. Elle condescendit Aux volontés du capitaine, LA FONT. *Fianc.* Quel risque à ses désirs de vouloir condescendre? REGNARD, *Folies amour.* III, 3. || Il se conjugue toujours avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIV^e s. Pour accomplir du tout leur passions et leur desiriers en condescendant et obéissant à la partie de l'ame qui est irrationnel, ORESME, *Eth.* 278. || XV^e s. Et principalement pour ceste cause il s'y condescendit et les assembla, JUVEN. *Charles VI*, 439. À la parfin le mareschal, qui en nul cas n'est trouvé d'raisonnable, s'y condescendit, BOUCIQ. III, ch. 2. || XVI^e s. Il fault scavoir condescendre à ces allures pueriles et les guider, MONT. I, 160. Ils eussent esté ennemys du bien et repos de leur patrie, s'ils ne s'y fussent condescendus, CARL. I, 34. Depuis le Roy s'est condescendu à vous recommander la cause du Duc, M. DU BELL. 220. Les Atheniens n'eussent point eu la guerre, s'ilz se fussent youlu condescendre à revoquer leur decret, AMYOT, *Péric.* 57. Il prit trois mille vieux soudards, qui voluntairment se condescendirent à le suivre en ce voyage, pour en faire le fort de son armée, ID. *Flamin.* 4.

— ÉTYM. Espagn. *condescendre*; ital. *condescendere*; du latin *condescendere*, de *cum*, et *descendere*, descendre.

+ CONDIACRE (kon-di-a-kr'), s. m. Anciennement, titre que l'évêque donnait au diacre.

— ÉTYM. *Con*, et *diacre*.

+ CONDICKION (kon-di-kshion), s. f. Terme de droit romain. Action qui avait pour objet l'exécution d'une stipulation ou la répétition d'une chose due.

— ÉTYM. Latin *conductio*, de *cum*, et *dictio* (voy. DIRE, DICTION).

+ CONDIGNE (kon-di-gn'), adj. Terme de théologie. Satisfaction condigne, satisfaction parfaitement égale à la faute. Mérite condigne, mérite égal à la récompense.

— HIST. XIV^e s. Ils seront prest et appareillés et offriront à faire amende condigne, DU GANGE, *condignare*. || XVI^e s. Des quels outrages et cruautes le dit seigneur prince espere obtenir quelque jour justice, et qu'à faute des hommes Dieu en fera condigne vengeance, CONDÉ, *Mémoires*, p. 633.

— ÉTYM. Lat. *condignus*, de *cum*, et *dignus*, digne.

+ CONDIGNEMENT (kon-di-gne-man), adv. Terme de théologie. D'une manière condigne.

— HIST. XVI^e s. Tous les humains, sans la grace de Dieu, ne s'avoient faire chose qui puisse meritier condignement paradis, *Les triomphes de la noble dame*, f° 288, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Condigne*, et le suffixe *ment*.

+ CONDIGNITÉ (kon-di-gni-té), s. f. Terme de théologie. Dignité attribuée à celui qui est justifié par le mérite des œuvres. Ils [les Luthériens] n'admettent pas le mérite qu'on appelle de condignité, dont tous nos livres sont pleins, BOSS. *Variat.* 3.

Quant au mérite de condignité, outre que le concile de Trente ne s'est pas servi de ce terme, la chose en elle-même n'a aucune difficulté, puisqu'au fond

on est d'accord qu'après la justification, c'est-à-dire après que la personne est agréable, que le saint Esprit y habite et que la charité y règne, l'Écriture lui attribue une sorte de dignité, *in. ib.*

— ÉTYM. *Condigne*.

† **CONDILLACIEN, IENNE** (kon-di-lla-siin, siè-n', *il mouillées*), *adj.* Qui se rapporte à la philosophie de Condillac. || *S. m.* Partisan de cette philosophie.

— ÉTYM. *Condillac*, célèbre philosophe du XVIII^e siècle, qui regardait la sensation comme la source de la pensée.

CONDIMENT (kon-di-man), *s. m.* Terme d'hygiène et de cuisine. Substance d'une saveur prononcée que l'on mêle aux aliments. Les condiments sont un ingrédient nécessaire de l'alimentation.

— SYN. ASSAISONNEMENT, CONDIMENT. Assaisonnement est plus général. Il se dit de tout ce qui rend les aliments plus agréables, surtout quand il s'y joint l'idée d'une certaine variété selon les saisons. Les fines herbes sont un assaisonnement dans la salade. Condiment ne se dit guère que de ce qui a une saveur très-marquée. Le sel est le plus précieux de tous les condiments.

— HIST. XVI^e s. Ces incommoditez luy servent d'aiguillon et de condiment à sa douleur, MONT. I, 70. Condimens au sel et au vinaigre dont on se sert l'hiver pour salade à l'entrée et commencement des repas, comme de pourpier, petits concombres, violettes doubles, pommes vertes ou abricots, DES ACCORDS, *Esraignes dijonnaise*, p. 54, dans LACURNE.

— ÉTYM. Latin *condimentum*, de *condire*, assaisonner; provenc. *condimen*.

† **CONDIMENTAIRE** (kon-di-man-té-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport aux condiments. L'emploi condimentaire de cette substance.

— ÉTYM. Latin *condimentarius*, de *condimentum*, condiment.

† **CONDIMENTEUX, EUSE** (kon-di-man-teù, teù-z'), *adj.* Terme didactique. Qui tient de la nature des condiments.

— ÉTYM. *Condiment*.

CONDISCIPLE (kon-di-si-pl'), *s. m.* Compagnon d'étude, de collège. || Par extension. Dampierre et Vauresson m'étaient ouverts en tout temps; les condisciples obscurs [de la cabale] y paraissaient librement devant moi, ST-SIM. 302, 184.

— REM. *Condisciple*, qui n'est ni dans Furetière ni dans Richelet, est donné par l'Académie pour la première fois dans l'édition de 1762.

— ÉTYM. Latin *condiscipulus*, de *cum*, et *discipulus*, disciple.

† **CONDIT** (kon-di), *s. m.* Terme de pharmacie. Substance végétale pénétrée et recouverte de sucre cristallisé.

— ÉTYM. Latin *conditum*, de *condire*, assaisonner.

CONDITION (kon-di-sion; en poésie de quatre syllabes), *s. f.* || 1^o La classe à laquelle appartient une personne dans la société par sa fortune, par sa qualité, par ses emplois, par sa profession. Condition sociale. L'inégalité des conditions. Je ne me sentais pas de condition qui m'obligeât à faire un métier de la science, DESC. Méth. I, 13. Tous gens sont ainsi faits; Notre condition jamais ne nous contente; La pire est toujours la présente, LA FONT. Fab. VI, 41. Le luxe et la vanité n'ont plus de bornes, et chacun se fait de ses propres vices les vertus de sa condition, FLÉCHIER, dans RICHELET. En vous étant un gendre on vous en donne un autre Dont la condition répond mieux à la vôtre, CORN. Poly. V, 2. Cet orgueil qui nous pousse à nous agrandir au-dessus de nos conditions et de nos forces, FLÉCH. Serm. II, 36. Hommes qui avaient vécu dans les plus basses conditions, FÉN. Tél. XVIII. En quelque condition qu'on soit, ID. ib. V. Un homme simple, obscur et d'une médiocre condition, ID. ib. VII. Un roi vous semble heureux, et sa condition Est douce au sentiment de votre ambition, ROTR. Vencesl. I, 4. Tu lui diras qu'à la vérité je n'ai pas dit qui c'était, mais qu'il t'a semblé que je parlais pour un autre, pour quelqu'un de condition égale à la mienne [un bourgeois], MARIVAUX, le *Préjugé vaincu*, sc. 2. || Dans le langage de l'histoire, la condition des personnes et des terres. Dans le moyen âge il y a trois conditions, les nobles, les vilains, les serfs; il y a des terres de condition noble et de condition roturière. || En termes de droit, faire la condition meilleure, pire, étendre ou restreindre les droits ou l'objet du droit d'une personne. Le créancier ne peut rendre sa condition meilleure au détriment du débiteur. || Dans le langage général. N'être pas de pire condition, être traité aussi bien que.... Croyez-vous que Dieu soit de pire condition que l'homme? PASC. *Culte*. Souvent le consul victorieux n'était pas de meilleure condi-

tion que le peuple qu'il avait vaincu, ST-ÉVREM. II, 44. Le roi ne doit pas être à cet égard de pire condition que ses sujets, VAUB. *Dîne*, p. 78. || En droit, la condition des personnes, l'état civil ou l'ensemble des droits. Condition juridique, la condition de l'étranger, du mineur, de l'enfant naturel. || 2^o La manière d'être, en parlant des choses. La condition des choses de ce monde est d'être sujettes au changement. La condition d'un mariage avantageux est aussi souhaitable suivant le monde qu'elle est vile et préjudiciable selon Dieu, PASC. *Extrait d'une lettre à Mme Périer*, 1659. || Terme de philosophie. Principe des conditions d'existence, principe que les sciences ont substitué à celui de la finalité et qui consiste à considérer comment les choses sont ou se font et non pourquoi elles sont ou se font. || Fondements, bases, éléments. Conditions constitutives, statiques, physiologiques, industrielles. En droit, conditions essentielles, les éléments essentiels des contrats, des obligations: le consentement, la capacité, l'objet, la cause. || Ensemble de rapports. Conditions de température, de salubrité, dans un pays donné. || 3^o Qualité requise. Conditions de capacité, de moralité. Cet ouvrage n'a pas les conditions demandées, n'est pas dans les conditions voulues. || Bonne ou mauvaise condition. Marchandise de bonne condition. || Terme d'hippiatrique. Le traitement bon ou mauvais que subit le cheval. En condition, terme qui désigne l'état du cheval qui, ayant été soumis à l'entraînement, est apte à courir. Ce cheval est mis en condition. || 4^o Absolument, noblesse. Ceux qui comptent plusieurs degrés, sans illustration extraordinaire, forment l'homme et la femme de condition. C'est ici que le sang et la condition Ne nous permettent pas une lâche action, ROTR. *Antig.* III, 6. Il s'est mis dans la tête de vouloir faire l'homme de condition, MOL. *les Préc.* 4. Nous connaissons des personnes de condition qui ont appréhendé des morts domestiques, PASC. *Lett. 4*. Le besoin de loger les pensionnaires de condition, BOSS. *Lett. abb.* 274. La locution complète était *condition noble*; l'usage a supprimé *noble*, en gardant le même sens. || 5^o Service de domestique. Être, entrer en condition. Chercher condition. Hors de condition. Il ne cherchera pas à le mettre en condition jusqu'à votre retour, SÉV. 307. || Faire plusieurs conditions, servir dans plusieurs maisons différentes, et, par extension, changer de condition, de position. Mme de Brinon est à Mauvuisson, où elle s'ennuiera bientôt; cette personne ne saurait durer en place; elle a fait plusieurs conditions et changé de plusieurs couvents, ID. 507. || Le sens propre, qui vient de la féodalité, était: personne de condition, personne soumise à une condition, c'est-à-dire affranchie avec la condition de fournir un certain service. || 6^o Condition, situation, état. La condition matérielle du peuple, des laboureurs. Sa condition a empiré. Les empereurs romains améliorèrent la condition des esclaves. Améliorer la condition morale, intellectuelle et physique du plus grand nombre. || Position avantageuse ou désavantageuse dans une affaire. Votre condition est bien meilleure que la mienne. || 7^o Clause, charge, obligation qu'on impose ou qu'on accepte. Condition expresse, tacite, onéreuse. Combats pour m'affranchir d'une condition Qui me livre à l'objet de mon aversion, CORN. *Cid*, V, 4. La mort de Jésus-Christ ne suffit point sans le baptême; il le faut d'eau, d'esprit ou de sang; c'est à cette condition qu'il a mis l'utilité que nous en devons recevoir, SÉV. 441. Il ne veut pas imposer les conditions de la paix avec hauteur, FÉN. Tél. XI. Nous réglâmes ensemble plusieurs conditions, ID. ib. X. Quelles conditions elle veut imposer, RAC. *Baj.* I, 4. Et faisons qu'à ses fils il ne puisse dicter Que les conditions qu'ils voudront accepter, ID. *Mithr.* I, 5. Ses prêtres.... À deux conditions se peuvent racheter, ID. *Athal.* V, 2. || Absolument. Je vous la veux montrer, mais à condition, LA FONT. *Cand.* || Faire ses conditions, stipuler d'abord et formellement ses avantages. || Vendre une chose sous condition, la garantir; l'acheter sous condition, l'acheter avec faculté de la rendre si elle n'est pas ce qu'elle doit être. Je vous assure de son service sous condition, SÉV. 84. || Vendre à condition, c'est vendre à la charge de reprendre la chose si elle ne satisfait pas l'acheteur. || Baptiser sous condition, administrer le baptême à un enfant, dans le doute qu'il l'ait déjà reçu, ou qu'il soit vivant, ou que sa conformation soit monstrueuse et n'en fasse pas un homme; et figurément et familièrement, il a été baptisé sous condition, se dit par plaisanterie d'un homme très-laid ou très-sot. || Condition sine qua non (mots latins qui signifient: sans

laquelle non), condition formelle et indispensable. || En droit, conditions d'un legs, conditions d'un contrat, les clauses qui le déterminent. La donation est révoquée pour cause d'inexécution des conditions. Condition de droit, clause que la loi supplée dans un engagement. || Plus spécialement, événement futur et incertain qui modifie une obligation et auquel l'existence de cette obligation est soumise. Obligation à terme ou sous condition. Condition nulle, illicite. Faire une donation sous la condition que le donateur survivra au donataire. || Condition positive, celle qui consiste dans un événement qui arrivera; négative, dans un événement qui n'arrivera pas; suspensive, qui suspend l'existence de l'obligation; résolutoire, qui éteint l'obligation en rétablissant les choses dans leur état primitif. || A condition que, locut. *conjoint*, qui régit l'indicatif, ou le subjonctif, ou le conditionnel, et signifie pourvu que. Je vous donne cet argent à condition que vous partirez demain, ou que vous partiez demain. Il vous a donné cet argent à condition que vous partiez ou que vous partissiez. A condition qu'ils régneraient suivant ces maximes, FÉN. *Tél.* V. || On dit aussi à *condition de*, avec l'infinitif. J'ai reçu de l'argent, à condition de partir demain. || 8^o Terme de commerce. Lieu destiné à la dessication des soies. || Etablissement pour connaître le poids des soies.

— SYN. 1^o CONDITION, ÉTAT. La condition a surtout rapport au rang qu'on tient dans les différents ordres qui forment l'économie de la république. L'état a plutôt rapport au genre de vie, à l'occupation dont on fait profession, GIRARD. || 2^o DE CONDITION, DE QUALITÉ. De condition est plus compréhensif que de qualité; tout homme qui appartient à la noblesse est de condition; au contraire de qualité ne se dit que des personnes dont les aïeux ont eu quelque illustration, ou qui avaient un titre de duc, marquis, comte, etc. Une personne de qualité ravit mon âme, MOL. *Escarbagn.* sc. 46. On ne traite point de la sorte les femmes de qualité, ID. ib. sc. 24.

— HIST. XIII^e s. Se il avenoit que aucun clers ou lais, de quel condition que il fust, *Ordonn. somptuaire de Phil. le Hardi*. Par condition que le seigneur le done [le fief] à son dreit heir, *Ass. de J.* I, 222. Par ces deus cas dessus dis poés voz entendre de toz autres cas qui poent avenir de convenances qui sunt fetes par condicions, BEAUM. XXXIV, 4. S'aucuns convenience soz condition ou autre marcié, id. ib. 58. On peut bien, selonc nostre coutume, fere lais [legs] par condition, ID. XII, 54. || XIV^e s. Personnes de condition [personnes assujetties à un service], DU CANGE, *conditionati*. Vous faites tout aussi vos condicions. Comme celui qui dit: au plus fort nous tenons, GUESCL. 21456. Et se tu veus dire que tu ne les mie subgès de fortune, Et que ta grant attraction [descendance] Afranchist ta condition... MACHAULT, p. 96. || XV^e s. Par telle condition que le jeune ensant prendroit à femme l'une des jeunes filles du roi d'Angleterre, FROISS. I, I, 471. La reine, qui estoit vieille et de diverses conditions, n'estoit pas bien contente de lui, pour ce qu'il estoit amoureux d'aucunes autres jeunes dames du pays plus qu'il n'estoit d'elle, MONSTREL. liv. I, ch. 471. Son gentil maintien et son arc doré donnaient enseignes de ses inclinations et conditions amoureuses, BOUCIQ. I, ch. 2. Quant ung prince ensuyt vertu et bonnes conditions et fuyt les vices, COMM. PROL. La plus part des gens taschant à leur complaire [aux princes] et à leurs complexions et conditions, ID. ib. Et disoient sa condition [de Louis XI] estre telle que s'il n'avoit debat par le dehors contre les grans, qu'il falloit qu'il l'eust avec ses serviteurs et officiers et que son esprit ne pouvoit estre en repos, ID. III, 4. Qui eust peu prendre partie des conditions du roy nostre maistre et partie des siennes [du duc de Bourgogne], on en eust bien fait ung prince parfaict, ID. III, 3. Par condition qu'ils voulussent attenare à conclure la ligue de quinze jours, ID. VII, 45. || XVI^e s. On y retrouvera aucuns traits de mes conditions et humeurs, MONT. *Au lecteur*, p. XI. C'est la condition de vostre creation, ID. I, 85. Gents de basse condition, ID. I, 90. Cet homme estoit simple et grossier, qui est une condition propre à rendre véritable le témoignage, ID. I, 233. Il leur vendit la retraite à ses terres, en condition que... ID. I, 298. Ilz leur ottroyerent la paix soubs équitables et raisonnables conditions, AMYOT, *Marcel*, 9.

— ÉTYM. Provenc. *condicio*; espagn. *condición*; ital. *condizione*; du latin *conditionem*, de *condere*, fixer, établir, de *cum*, et *dere* pour *dare*, donner (voy. DATIF).

† **CONDITIONNALITÉ** (kon-di-sio-na-li-té), *s. f.*

Terme didactique. Qualité de ce qui est conditionnel. Les métaphysiciens s'efforcent en vain de soustraire par leurs espérances ces phénomènes à la conditionnalité, CUVIER, dans le *Dict. de Poitevin*.

CONDITIONNÉ, ÉE (kon-di-sio-né, née; en poésie, de cinq syllabes), *part. passé*. || 1^e Qui est en certaine condition. Bien conditionné, bien fait, en bon état. Un ouvrage bien conditionné. En sens inverse, mal conditionné. || 2^e Fig. et absolument, pourvu des qualités requises en bien ou en mal. Sottise, étourderie conditionnée, très-grande. Je n'ai jamais respiré une odeur mieux conditionnée, MOL. *Préc.* 40. J'ai dit assez d'absurdités en ma vie pour m'y connaître, et j'aurais bien perdu le seul fruit que j'en pouvais tirer, si cette maxime ne m'en paraissait pas une bien conditionnée, DIDER. *Essai s. Claude*. || Qui a bien mangé, bien bu. Après quoi nous nous levâmes de table, tous assez bien conditionnés, LE SAGE, *Gil Blas*, VII, 43. || 3^e Soumis à une condition. Quatre formules algébriques qui exprimaient les quatre nombres et n'avaient que deux inconnues ou indéterminées, telles qu'en supposant d'abord que la première était 1 et la seconde 2, il venait quatre nombres conditionnés comme on les demandait, FOINTEN. *Rolle*. N'affaiblissent point la vérité par des exceptions malicieuses et par des louanges conditionnées, BALZ. *le Prince*, ch. XIV. Il prit une permission conditionnée, MAUGROIX, *Schisme*, liv. II, dans RICHELET. || Ancien terme de commerce. Billet conditionné, billet qui n'était payable qu'en un certain temps et en certains cas. || 4^e Homme conditionné, nom donné au mainmortable dans certaines coutumes.

CONDITIONNEL, ELLE (kon-di-sio-nèl, nèl'; en poésie, de cinq syllabes), *adj.* || 1^e Qui dépend de certaines conditions. Promesse, clause conditionnelle. Cela est conditionnel. || Terme de droit. Obligation, legs conditionnel, soumis à une condition. || 2^e Terme de grammaire. Mode conditionnel, celui des modes qui indique que l'idée exprimée par le verbe est subordonnée à une condition. || *S. m.* Le conditionnel, le mode conditionnel. Le conditionnel présent. Le conditionnel passé. || 3^e Terme de théologie. Qui est sujet à condition, qui n'est point absolu. || Science des conditionnels, connaissance que Dieu possède seul de ce qui aurait pu arriver suivant de certaines conditions, dans de certaines circonstances.

— HIST. XIV^e s. Par telles conditionnelles suppositions, ORESME, *Thèse de Meunier*. || XVI^e s. L'absolution est conditionnelle, CALVIN, *Instit.* 505. Je fais volontiers mes promesses, en tous subjects, incertaines et conditionnelles, MONT. IV, 94.

— ÉTYM. Provenc. *conditional*; espagn. *condicional*; ital. *condizionale*; du latin *conditionalis*, de *conditio* (voy. CONDITION).

CONDITIONNELLEMENT (kon-di-sio-nè-le-man), *adv.* Sous certaines conditions. Il dit n'être obligé à payer que conditionnellement.

— HIST. XIV^e s. Condicionement, ORESME, *Thèse de Meunier*. || XVI^e s. Un ministre de la parole en exécutant deument son office ne peut absoudre que conditionnellement, CALVIN, *Instit.* 504.

— ÉTYM. *Conditionnelle*, et le suffixe *ment*; provenc. *conditionalment*; espagn. *condicionalmente*; ital. *condizionalmente*.

† **CONDITIONNEMENT** (kon-di-sio-ne-man), *s. m.* || 1^e Terme de philosophie, action de conditionner. || 2^e Action de dessécher la soie écrue. Pendant les cinq jours ouvrables de cette semaine, à Lyon, le chiffre total du conditionnement dépasse de plus de 43000 kil. la somme de la semaine complète d'opérations la plus élevée depuis le commencement de l'année, la Presse, journal quotidien, 11 juin 1860.

— ÉTYM. *Condition*.

CONDITIONNER (kon-di-sio-né), *v. a.* || 1^e Terme d'arts. Faire, fabriquer une chose, de manière qu'elle soit en bonnes conditions. Bien conditionner un drap. || 2^e Terme de pratique. Conditionner un acte, le charger de clauses. || 3^e Terme de commerce. Conditionner une soie, la soumettre à la dessiccation. || 4^e Se conditionner, *v. réfl.* Être fabriqué avec les conditions requises. Les marchandises se conditionnent bien dans cet établissement. || Recevoir la préparation dite conditionnement. L'établissement où se conditionnent les soies.

— HIST. XIII^e s. D'autre part, el [les femmes] sunt franches nées; Loi les a condicionnées, Qui les oste de lor franchises, Où nature les avoir mises, la Rose, 14080. Li filz Dieu, qui si bien les condicionna, Qui à la Magdalene ses pechiez pardonna, Leur merisse les biens que par eulz nous donna! J. DE MEUNG, *Test.* 97. || XIV^e s. De tous ceux qui sont en autre demaine [domaine] et justice, qui

ne sont conditionnez ou abonnez, levez la dite aide, DU CANGE, *conditionnare*. Comme le supplicant eust pris par mariage Thomine, ycelle cuidant estre femme bien conditionnée et paisible, ID. *conditio*. || XV^e s. Qu'il advise bien de se mettre en lieu, qui soit tel, si bien conditionné, si vertueux et si bon, qu'il y puisse prendre exemple de toute bonté, BOUCIQ. I, ch. 7. Ung qui depuis s'est appellé monseigneur de Chimay, homme jeune et très-bien conditionné, nepveu du seigneur de Croy, COMM. I, 2. Entre les conseillers se trouvent toujours largement de bons et notables personnages, et aussi il en y a aucuns bien mal conditionnez, ainsi est-il en tous estaz, ID. I, 6. || XVI^e s. Tous ont aspiré estre receuz en vostre alliance, à pactes par vous mesmes conditionnez, RAB. *Garg.* I, 34. Ils mesprisent les services limitez et conditionnez [conditionnels], MONT. III, 242. De mal conditionné jouvenceau, oultrageux et temeraire qu'il estoit auparavant, il devint homme très sage et très moderé, AMYOT, *Lyc.* 46. Il avoit veu mourir devant ses yeux un sien filz bien conditionné, ID. *Cor.* 37.

— ÉTYM. *Condition*; provenc. *conditionar*; espagn. *condicionar*; ital. *condizionare*.

CONDOLÉANCE (kon-dô-lé-an-s), *s. f.* Témoinage par lequel on montre qu'on prend part à la douleur de quelqu'un, lors de la mort d'un de ses proches, et, en général, lors d'un malheur considérable quelconque qui lui arrive. Lettre de condoléance. Rendre les devoirs de condoléance, MALH. dans VAUGELAS, *Rem.* au mot *condouloir*. S'il survient quelqu'un à qui il doive un discours tout différent, il sait, en achevant de vous congratuler, lui faire un compliment de condoléance, LA BRUY. VIII. Permettez que je joigne mes compliments de condoléance à vos jolis vers sur la goutte de M. de Kayserling, VOLT. *Pruss.* 109.

— HIST. XV^e s. Le duc descendu à pied le va saluer humblement et faire deux contraires personnes, l'un de la condoleance du trepas du roi son pere, l'autre de conjouissement de la très haute et très glorieuse fortune qui estoit resplendie en lui, G. CHASTELAIN, dans le *Dict. de Pochez*.

— ÉTYM. Voy. CONDOULOIR.

CONDOR (kon-dor), *s. m.* Genre de vautour de l'Amérique méridionale. Le condor est le plus gros des oiseaux qui volent. Si la faculté de voler est un attribut essentiel à l'oiseau, le condor doit être regardé comme le plus grand de tous.... Il possède même à un plus haut degré que l'aigle toutes les qualités, toutes les puissances que la nature a déparées aux espèces les plus parfaites de cette classe d'êtres; il a jusqu'à dix-huit pieds d'envergure, le corps, le bec et les serres à proportion aussi grandes et aussi fortes, le courage égal à la force, BUFFON, *Condor*. Tel on voit s'élever le monstrueux condor, Quand, du sommet des monts prenant son vaste essor, Dans les airs obscurcis il plane et se balance, MASSON, *Helvétiens*, VII.

— ÉTYM. *Cuntur*, dans la langue des Incas.

† **CONDORMANT** (kon-dor-man), *s. m.* Sectaire qui autorisait la promiscuité des sexes.

— ÉTYM. *Com*, et *dormir*.

† **CONDOTTIERE** (kon-do-tièr), *s. m.* Nom qu'on donnait en Italie aux capitaines de soldats mercenaires. Un condottiere. On le vit [Maximilien] à la fin gagnant sa vie comme condottiere, dans le camp des Anglais, empereur à cent écus par jour, MICHELET, *Hist. de France au XV^e s.* I, 8. || Aujourd'hui, aventurier qui prend indifféremment du service militaire en vue de son avancement personnel. || Au plur. Les condottieri, suivant la règle du pluriel italien.

— ÉTYM. Ital. *condottiere*, capitaine, de *condotta*, conduite (voy. CONDUITE).

CONDÔUBLÉ, ÉE (kon-dou-blé, blée), *adj.* Terme de botanique. Synonyme de *conduplicatif*.

— ÉTYM. *Com*, et *doubler*.

CONDÔUOIR (SE) (kon-dou-loir), *v. réfl.* Employé seulement à l'infinitif. Se condouoir avec quelqu'un, lui témoigner qu'on prend part à sa douleur. Leurs Majestés avaient envoyé des personnes de qualité à la reine d'Angleterre se condouoir de la mort funeste du roi son mari, LA ROCHEF. *Mém.* 67. Arrivé droit au parlement [le duc d'Orléans devra leur dire qu'il est venu] leur faire part lui-même et se condouoir avec eux de la perte que la France venait de faire, ST-SIM. 398, 188.

— HIST. XV^e s. Par plus forte raison, tu dois condoler sur la mort de ton frère, MONSTREL. I, ch. 47. || XVI^e s. Aprez s'estre souvent condolu à ses privez des maulx que.... MONT. I, 44. [Ils ne trouvent pas bon] de condouoir et compatir, ny mesme fleschir

avec eux [les malheureux], AMYOT, *De la trang. d'âme*, 12. Il s'adressa à l'un de ses familiers qui faisoit le plus de mine de s'en condouoir et contrister avec luy, ID. *ib.* 15.

— ÉTYM. Latin *condolere*, de *cum*, avec, et *dolere*, avoir de la peine (voy. DOULOIR).

CONDUCTEUR, TRICE (kon-du-kteur, ktri-s'), *s. m. et f.* || 1^e Celui, celle qui conduit. Le conducteur d'une barque. Moïse était le conducteur du peuple de Dieu. Ceux-ci allaient toujours, sans regarder qu'ils allaient à la servitude; et leur subtil conducteur qui, en combattant, en dogmatisant, en faisant le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine.... BOSS. *Reine d'Anglet*. Pour mieux entendre ce que seraient par eux-mêmes des chevaux fougueux, il faut les considérer sans bride et sans conducteur qui les pousse ou qui les retiennent, BOSS. *Connaiss.* III, 9. Tu verras de chameaux un grossier conducteur... VOLT. *Fanat.* I, 4. || Conducteur du requin, nom d'un poisson (*centronotus conducteur* de Cuvier; *gasterostée conducteur* de Linnaeus). || 2^e Celui, celle qui dirige. Ces négociations avantageuses dont il fut le conducteur, FLECH. *le Tel*. Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue, Que je ne dise rien qui doive être repris, LA FONT. *Fabl.* XI, 7. Une musique de luths et de voix se fit entendre à l'un des coins du plafond, sans qu'on vit ni chantres ni instruments, musique aussi douce et aussi charmante que si Orphée et Amphion en eussent été les conducteurs, LA FONT. *Psyché*, I, p. 37. Pourvu que l'honnêteté, la discréption, la prudence soient conductrices de cette affaire, ID. *ib.* II, p. 438. Le bon sens et l'esprit, conducteurs du courage, Sont des Condés enfin l'ordinaire apanage, ID. *Lett.* XXV. || Terme de ponts et chaussées. Conducteur, agent qui est sous les ordres directs de l'ingénieur et au-dessus des piqueurs, ainsi dit parce qu'il est chargé de la conduite ou direction des travaux. Conducteur embriagé, celui qui fait partie du corps des ponts et chaussées à titre permanent. || On dit aussi d'une manière générale conducteur des travaux pour désigner une sorte de contre-maître qui dirige les travaux de bâtisse sous un entrepreneur ou un architecte. Conducteur des travaux du Louvre. || Homme de confiance qui, sans être nécessairement le cocher d'une voiture, la dirige et fait payer les voyageurs, etc. Conducteur de diligence, d'omnibus. || 3^e Livre qui sert de guide. Conducteur de l'étranger dans Paris. || 4^e Terme de chirurgie. Instrument employé autrefois dans l'opération de la taille par le grand appareil. || 5^e Terme de physique. Corps qui transmet le fluide électrique ou le calorique. Les métaux sont bons conducteurs de la chaleur. J'ai un antitonnerre à Ferney dans mon jardin; vous savez que cela s'appelle un conducteur, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 mars 1775. || Cylindre métallique, soutenu par des colonnes de verre, qui se trouve au devant de la machine électrique, et à la surface duquel l'électricité se rassemble. || 6^e Adj. Thésée reçut d'Ariane un fil conducteur dans le labrinthe. Acceptez le secours de ma main conductrice, LEMERC. *Charles VI*, III, 6. || Corps conducteur du calorique ou de l'électricité, corps qui se laisse facilement traverser par l'un ou l'autre de ces agents. || Terme de botanique. Tissu conducteur, portion du tissu du style et du placenta, à travers lequel pénètrent les boyaux polliniques pour arriver dans la cavité de l'ovaire et aux ovules. || Terme d'imprimerie. Points conducteurs, voy. POINT.

— HIST. XIV^e s. [Il] Retint et soudoia et paia sans erreur Trois mille combattants dont il fu conducteur, GUESCL. 48045. || XV^e Et nonobstant qu'à ces trois assauts, la dessus dite pucelle, la commune renommée dit en avoir esté la conducteresse, MONSTREL. *liv. II, ch. 59*. Ainsi faut conclure que ce voyage fut conduit de Dieu; car le sens des conducteurs [des chefs], que j'ay dit, n'y servit de gueres, COMM. VII, PROL. Le conte de saint Pol principal conducteur de ses affaires, IR. I, 2. || XVI^e s. De gens de pied, sans leurs bons conducteurs, VING et sept mil missent dessus les champs, J. MAROT, V, 107. Tu mettras dans la playe l'une de ces verges d'argent, appelées conducteurs (pour ce qu'ils servent de guide aux autres instrumens que l'on veut introduire dans la vessie), PARÉ, XV, 45. Quand il fut question d'envoyer gens pour repeupler ces villes, il en fut député conducteur et commissaire, AMYOT, *Flamin.* 3. Les conducteurs des elephans se trouverent enveloppez, ID. *Pyrrh.* 57.

— ÉTYM. Voy. CONDUIRE; provenç. et espagn. *conductor*; ital. *conduttore*.

† **CONDUCTIBILITÉ** (kon-du-kti-bi-li-té), *s. f.* Terme de physique, Propriété dont jouissent les corps

de propager la chaleur et l'électricité dans leur masse ou à leur surface, et de les communiquer aux corps voisins.

— REM. Voy. CONDUCTIBLE.

— ÉTYM. *Conductible*.

† CONDUCTIBLE (*kon-du-kti-bl'*), adj. Terme de physique. Qui jouit de la conductibilité.

— REM. Les physiciens se sont mépris en faisant les mots *conductibilité*, *conductible*. Ces mots, par leur composition, signifient non la propriété de conduire, mais la propriété d'être conduit; comme on le voit dans *compressible* et *compressibilité*. Il aurait fallu dire, pour *conductibilité*, *conduction* ou *conductricité*, et pour *conductible*, *conducteur* ou *conduiseur*.

— ÉTYM. Voy. CONDUIRE.

CONDUCTION (*kon-du-ksion*), s. f. || 1^e Terme de physique. Passage du calorique d'une particule à une autre dans un même corps, et, par extension, propriété de certains corps de transmettre facilement le calorique ou l'électricité. || 2^e Terme de droit romain. Prise à loyer.

— HIST. XIII^e s. Presque tuit li marchié ont esté établi par le droit aus gens, si comme achas et ventes, loages, conductions, compaignie, *Le conseil de P. de Fontaines*, 475.

— ÉTYM. Latin *conductio*, de *conducere*, louer, proprement conduire (voy. CONDUIRE).

CONDUIRE (*kon-dui-r'*), je conduis, nous conduisons; je conduisais; je conduisis; je conduirai; je conduirais; conduis, conduisons; que je conduise, que nous conduisions; que je conduisisse; conduisant; conduit, v. a. || 1^e Faire aller en allant soi-même. Il prit des guides qui le conduisirent. Conduire un aveugle. Conduire un enfant à l'école. Il est temps qu'en son ciel cet astre aille reluire; De grâce, accordez-moi l'honneur de l'y conduire, CORN. *Nicom.* II, 2. C'est vous qui sur ces bords conduisites ses pas, RAC. *Phèd.* III, 5. Les dieux vous conduisent comme par la main, FÉN. *Tél.* III. || Absolument. On va d'un pas plus ferme à suivre qu'à conduire, L'avis est plus facile à prendre qu'à donner, CORN. *Imitation*, I, 9. || Terme de manège. Conduire un cheval étroit ou large, lui faire parcourir, dans le manège, un cercle plus ou moins grand. Conduire un cheval de la main, le changer de main. || Donner une certaine direction. Le chirurgien conduisait d'une main ferme le bistouri. Le maître d'écriture a conduit la main de son élève. Ce peintre conduit bien son pinceau. || 2^e Transporter d'un lieu à un autre. Conduire du vin, des vivres. || 3^e Faire aller une chose où elle doit aller. Conduire une voiture. || Absolument, conduire se dit pour conduire une voiture. Ce cocher conduit bien. On voit que vous ne savez pas conduire. || Conduire une barque, la faire aller où elle doit aller. || Fig. et familièrement. Conduire la barque, avoir le gouvernement d'une affaire. || Bien conduire sa barque, diriger ses affaires avec habileté. || Terme de carrié. Conduire la pierre, la mener sur les rouleaux jusqu'au point de l'orifice. || 4^e Faire aller devant soi. Conduire les troupeaux aux champs. Et qui gouverne Rome a conduit des troupeaux, ROTR. *St-Gen.* I, 4. || Par extension. La fête de Diane approchait, et l'on se préparait à conduire la pompe accoutumée, CHATEAUB. *Mart.* 13. || 5^e Accompagner par honneur, par civilité. Mes domestiques vous conduiront. Conduisez madame. || Conduire une femme à l'autel, l'épouser. || 6^e Emmener. Il se laissa conduire en prison. Et pour mieux l'y conduire [à Rome] il [l'otage] vous sera donné Sitôt qu'il aura vu son frère couronné, CORN. *Nicom.* IV, 4. || 7^e Fig. La colère a mal conduit sa main. Voilà où l'ont conduit ses folies! Cela me conduit à vous confier un secret. Qu'un juste respect conduisant ses regards... CORN. *Pomp.* IV, 3. Que ma tréidle main conduise le couteau.... RAC. *Iph.* III, 6. Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire, BOIL. *Art poét.* I. Madame, vous voyez où l'amour m'a conduit, CORN. *Perthar.* IV, 5. N'eût-il pas jusqu'au bout conduit son artifice? RAC. *Baj.* III, 7. Reconnaissiez les coups que vous aurez conduits, ID. *Iph.* V, 2. Remonter jusqu'au principe et vous conduire pas à pas par tous les excès où le mépris de la religion ancienne a été capable de pousser les hommes, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Conduire une chose à sa fin, à son terme. Conduire un ouvrage à sa perfection. || Commander, gouverner. Conduire une armée, une flotte. L'art de conduire les peuples. Ai-je mis dans sa main le timon de l'Etat Pour le conduire au gré du peuple et du sénat? RAC. *Brit.* I, 1. || Diriger la conduite. Se laisser conduire par une personne expérimentée. Un directeur conduit la con-

science de son pénitent. Burrhus conduit son cœur, Sénèque son esprit, RAC. *Brit.* IV, 4. || Conduire une administration, une affaire, une négociation, en avoir la direction. Je conduis de l'œil toutes choses, et tout cela ne va pas mal, MOL. *Pourc.* II, 11. || Bien conduire, mal conduire l'intrigue d'une pièce, un drame, une comédie, enchaîner bien ou mal les scènes. || Bien conduire, mal conduire un raisonnement, en enchaîner bien ou mal les parties. || Conduire une construction, des travaux, les diriger, présider aux ouvriers qui les exécutent. || Conduire un orchestre, une danse, en diriger les mouvements. || 8^e Faire aller jusqu'à un certain point une opération, un travail quelconque. Cet ingénieur a conduit une mine jusque sous le bastion. || Terme d'hydraulique. Conduire de l'eau, l'amener et la distribuer par des conduits. || Conduire un mur, le prolonger depuis un endroit jusqu'à un autre. || Terme de géométrie. Conduire une ligne, la faire passer par un certain point. || Conduire l'étoffe bois à bois, c'est en fait de méttrage l'étendre doucement le long du mètre, sans la tirer pour l'allonger. || Mener jusqu'à, en parlant d'un chemin. Prenez cette rue, elle vous conduira au boulevard. || Fig. Ses grandes actions l'ont conduit à la gloire. Il a été conduit à la ruine par une folle passion. || 9^e Terme d'eaux et forêts. Conduire une futaie, une forêt, l'aménager. || Terme d'horticulture. Conduire un arbre, le tailler suivant ce qu'on en veut faire. || Terme de fauconnerie. Conduire un faucon, l'élever comme il convient. || 10^e V. n. S'étendre jusqu'à, en parlant d'une route. Ce chemin conduit à la ville. Et cette autre [porte] conduit dans celui de la reine, RAC. *Bérén.* I, 1. || Fig. Aucun chemin de fleurs ne conduit à la gloire, LA FONT. *Fabl.* x, 14. || 11^e Se conduire, v. réfl. Se diriger. Cet homme ne voit pas à se conduire, il est presque aveugle, ou il est dans une obscurité complète. || Être conduit. Ce dessein s'est conduit avec plus de mystère, RAC. *Brit.* V, 5. L'opération du baume irrita Vénus, à l'insu de qui la chose se conduisait, LA FONT. *Psyché*, II, p. 176. || Fig. Se comporter d'une certaine manière. Nous sommes encor loin de mettre en évidence Si nous nous conduirons avec plus de prudence, CORN. *Cinna*, II, 2. De quelle manière l'Eglise se conduit à l'égard des prêtres, PASC. *Prov.* 16. Vous êtes-vous mis dans la tête que Léonard de Pourceaugnac soit un homme à acheter chat en poche, et qu'il n'ait pas là dedans quelque morceau de judiciaire pour se conduire? MOL. *Pourc.* II, 7. La plupart des femmes se conduisent par le cœur, LA BRUY. III.

— SYN. CONDUIRE, MENER, GUIDER. Celui qui conduit peut ne pas savoir le chemin; celui qui guide sait le chemin. Celui qui mène peut ne pas conduire, c'est-à-dire faire cheminer, et peut ne pas guider, c'est-à-dire connaître les chemins à prendre. Un chien conduit un aveugle ou le guide, suivant que ce chien ne sait pas encore le chemin ou qu'il le sait déjà; mais c'est l'aveugle qui mène le chien.

— HIST. X^e s. Poscite que cest fructum que mostret nos habemus, que el nos conservet, et ad maturitate [maturitatem condure] lo posciomes [puissions], FRAGM. DE VALENC. p. 469. || XI^e s. Que nous seions conduit à mendier, CH. DE ROL. III. [que] Par animal l'i [en enfer] condoist [conduise] Jupiter, ib. CVI. || XII^e s. À Saragoze ert conduit, RONC. p. 16. En Roncisvals condurai mes amis, ib. p. 42. Conduis ma gent à force et à vertu, ib. p. 124. Qu'il les conduie as angles spiritaus, ib. p. 150. Ces [ceux-là] conduit Murgalez du regne d'Afanie, SAX. VII. Tous jours te conduira ta creance et tes drois [ton droit], ib. XVIII. || XIII^e s. Et là o [ou] il en mer esteit, Si com fortune le voleit, Molt près de peril e de mort, Sans nul conduit e sanz confort, Fors sol l'onde qui'l conduseit, ... GRÉGOIRE LE GRAND, p. 33. Il parmena el desert les filz Israel, et les conduist en la terre de promission, PSAUTIER, f° 95. Et Johannis leur fist jurer qu'il les condiroit tout sauvement, VILLEH. CLII. Dame Dieu la conduie et la prenne en sa part, Berte, XXII. Ainsi se doit dame deduire, Qui d'amors vuet son cors conduire, LAI DU CONSEIL. Se Jehans eust dit au vendre: je voz vent dix muis de blé conduis à Clermont, BEAUM. XXVI, 3. || XV^e s. Pour gaigner et conduyre le duc de Bourgogne à mettre sus une armée en son pays, COMM. I, 2. Sagement il [Louis XI] conduyoit l'adversité, ID. I, 40. A riens ne voulut le dit duc entendre, et ja conduysis son malheur, ID. V, 1. || XVI^e s. Ce monde est comparé à ung feu bien allumé, dont ung petit est bon pour soy esclairer à soy conduyre; mais qui trop en prent, il se art, ROZIER HISTOR. I, 2. Aux guerres par lui conduictes contre eux, MONT. I, 16. Les

Atheniens estoient à choisir de deux architectes ! conduire une grande fabrique [édifice], ID. I, 189. Tel se conduit bien, qui ne conduit pas bien les autres, ID. IV, 133. Il en demoura plus de quatre mille sur la place, pour ce qu'il n'avoient personne qui les conduisist, AMYOT, PHILIP. 46. Le chemin est uny et plain qui conduit l'homme à croire ce qu'il veult, ID. ARTAX. 42. Ce fut toy qui de nuict abandonna sa ville Conduis le vieil Priam en la tente d'Achille, RONS. 919.

— ÉTYM. Wallon, *kidûre*; provenç. *conduire*, *condurre*; catal. *conduir*; espagn. *conducir*; portug. *conduzir*; ital. *condurre*; du latin *conducere*, de *cum*, avec, et *ducere*, mener (voy. DUIRE).

† CONDUISEUR (*kon-dui-zeur*), s. m. || 1^e Ouvrier qui conduit le bassicot dans une ardoisière. || 2^e Terme d'eaux et forêts. Commis préposé par le marchand de bois.

— HIST. XIII^e s. De l'une fu Richards conduisieres, FIERABRAS, dans RAYNOUARD, t. III, p. 83. || XIV^e s. Bauduins fu dolans, n'i ot que courrechier, Les conduiseurs du mast emprist à araisnier, BAUD. DE SEB. VIII, 728. || XV^e s. Deux mille hommes de Gand, desquels François Acreman estoit conduiseur, FROISS. II, II, 225. Et comme prudence et sagesse soit mere et conduiseresse des autres vertus, CHRIST. DE PISAN, CHARLES V, I, ch. 22. De ceste compagnie fut capitaine et conduiseur un chevalier qui au dict siege estoit, BOUCIQ. I, ch. 11.

— ÉTYM. *Conduisant*.

1. CONDUIT, UITE (*kon-dui, dui-t'*), part. passé de conduire. Que l'on fait aller avec soi. Télémaque conduit par Mentor. Que ne peut l'amitié conduite par l'amour ? RAC. ANDR. III, 4. || Dirigé. Socrate conduit par la sagesse. Le pinceau conduit par une main habile. Le raisonnement bien conduit portait à le croire, PASC. dans COUSIN. || Au théâtre, une intrigue bien conduite, intrigue dont les incidents sont bien ménagés. || Terme de peinture. Jours bien conduits, jours bien distribués. || Terme de jardinage. Taillé et pincé suivant les règles. À moins que les branches ne se fassent de la confusion les unes aux autres, ce qui est assez rare dans un arbre bien conduit, LA QUINTINYE, JARDINS, I, III, 10. || Terme d'entrepreneur. Des travaux de terrassement, de bâtisse, conduits par un homme intelligent. || Entrainé. Conduit par de mauvaises passions. || Amené. Conduit à la misère par la prodigalité.

2. CONDUIT (*kon-dui*; le t se lie: *kon-dui-t'* étroit; au pluriel l's se lie: des *kond-ui-z* étroits), s. m. || 1^e Canal étroit ou tuyau par lequel un liquide ou un fluide peut circuler. Conduit souterrain. Boucher un conduit. Les conduits de la respiration, de la déglutition. || Boyau par lequel on chemine sous terre ou à travers des murailles. Je sais qu'il fit trancher et clore ce conduit Par où ce grand secours devait être introduit, CORN. POMP. V, 3. || Espace vide laissé sous la plaque du foyer d'un poêle, pour le passage de l'air froid. || Terme d'anatomie. Conduit auditif, le pertuis qui est à l'oreille et qui conduit jusqu'au tympan. || 2^e Terme de marine. Poulie ou autre support par où passe une manœuvre. || Terme de métier. Appui d'un outil. || Petit tube renfermant les fils de fer d'une sonnette. || 3^e Dans l'ancienne musique, sorte de motet.

— HIST. XIII^e s. Dunc enveia li bers [le baron] al cunte dous [deux] abez, Qu'il li doinse conduit, qu'il seit ultre passez Par Flandres, où il est venuz e arivez, TH. LE MART. 51. Or i parra se preus serez; Or le verrai; or i parra Se vostre conduiz [conduite, compagnie] me garra, LA CHARRETTE, 1530. || XIII^e s. Souvent s'est commandée au dame Dieu conduit, BERTHE, XXXVI. Puis ont lur dame remenée Li riche ome de la contrée, à grant conduit en son palais, GRÉGOIRE LE GRAND, p. 31. Totes ces ewes ki par leur nature sont douces premierement preendent autres natures par les conduis où elles passent, ALEBRANT, f° 8. Et s'en r'alerent par le conduit le comte de Savoie qui les conduisit jusques à Rome, CHR. DE RAINS, p. 428. Or volons en ceste seconde partie tretier des chauvies, des tonlius, des travers, des conduis [sorte de taxe], des rivages, LIV. DES MÉT. 375. Entendez ça, ne vos anuit; Renart est venuz par conduit, Poi droit faire et por amender Ce qu'on li saura demander, REN. 44050. Celui qui chace sanz conduit [permission] El bois, et sa venaison emble.... ib. 47612. Si te vantas que tot sanz livres Chanteroies bien un

conduit; Lors commenças à si grant bruit Que tuit cil de la vile vindrent, *ib.* 14429. Ains irés par joliveté, Chantant en pardurableté Motez, conduis et chançonnettes, *ib.* 20859. Tuit cil qui sunt el marcié, ou en alant ou venant du marcié, sunt el conduit le conte et doivent avoir sauf aler et sauf venir, BEAUM. XXX, 16. || xv^e s. Ne demeura pas quinze jours après que Espaignolet avec sa route s'en vint de nuit bouter ens ou conduit dont l'allée respondeoit au chastel, FROISS. II, III, 23. Ainsi reconquist la dite roine le royaume d'Angleterre, sous le confort et conduit de monseigneur Jean de Hainaut, ID. I, 1, 22. || XVI^e s. Ilz disoient que ce n'estoit pas une esquinante qui lui avoit estouppé la nuict le conduit de la voix, AMYOT, Démoust. 36. Les esgouts soubterrains, et les conduits d'eaux dont la ville est toute pleine, ID. Pyrrh. 73.

— ÉTYM. Provenç. *conduch*; espagn. *conducto*; ital. *condotto*; du latin *conductus* (voy. CONDUIRE).

CONDUITE (kon-dui-t'), s. f. || 1^o Action de conduire, de menier, de guider. Être chargé de la conduite d'un aveugle, d'un troupeau, d'un convoi. || Par extension, celui qui conduit. À vous mettre en lieu sûr je m'offre pour conduite, MOL. *Tart.* V, 6. || Terme de marine. Frais de route payés aux marins pour se rendre dans les ports militaires ou pour retourner dans leurs quartiers. || 2^o Accompagnement avec cérémonie. Être chargé de la conduite d'un ambassadeur. Faire la conduite à un camarade qui part. || 3^o Ce qui conduit, dirige. || Terme de marine. Poulie de conduite, poulie qui dirige certains cordages. || Terme de métier. Partie excédante du fût d'un outil de menuisier, qui l'empêche de descendre trop. || Pièce d'une grosse horloge, qui transmet le mouvement à une certaine distance. || 4^o Terme d'hydraulique. Aqueduc, tuyau qui conduit les eaux. Ces fontaines Dont les conduites souterraines.... MALH. III, 3. || Fig. Et par une conduite immense La grâce descend dessus nous, RÉGNIER, *Hymne*. || Petit canal pratiqué sous le carreau, pour amener l'air extérieur dans le foyer et faire monter la fumée. || 5^o Fig. L'action de conduire, de diriger. Être chargé de la conduite d'un diocèse, de la conduite des âmes. Avoir la conduite d'une armée. Prendre la conduite d'une entreprise. Laissez-moi la conduite de cette affaire. Et de ton heureux sort laissez-moi la conduite, CORN. *Nicom.* I, 4. Je vois sur la frontière une puissante armée, Comme vous l'avez dit, à vaincre accoutumée; Mais par quelle conduite et sous quel général? ID. *ib.* III, 2. Quand un monarque agit par sa propre conduite, ID. *Othon*, I, 4. Il leur laissait toute la conduite de l'affaire, SÉV. 401. Je suis les conduites ordinaires de la prudence, ID. 318. Et nous verrons ensuite Si je dois de vos feux reprendre la conduite, MOL. *l'Étour.* III, 5. Le fils fut mis sous la conduite d'un précepteur, LA FONT. *Contr.* Sur l'ordre et la conduite de qui ce lieu et ce temps a-t-il été destiné à moi? PASC. dans COUSIN. Dieu ne fait plus de miracles dans la conduite ordinaire de son Eglise, ID. *ib.* Remettons-nous à Dieu pour la conduite de nos vies, ID. *ib.* Si nous lui en remettons la conduite, ID. *ib.* Vous pouvez du départ me laisser la conduite, RAC. *Esth.* III, 4. Allez, de votre sort laissez-moi la conduite, ID. *Andr.* IV, 3. Ceux à qui je voulais qu'on livrât sa conduite, ID. *Brit.* IV, 2. Arsace, je me vois chargé de sa conduite, ID. *Bérén.* III, 2. Régner et de l'Etat embrasser la conduite, ID. *Phèd.* III, 1. Mais ce n'est que l'effet d'une sage conduite Dont César a voulu que vous soyez instruite, ID. *Brit.* I, 2. || 6^o Terme de théologie. Voie divine, dessein divin. Le ciel choisit souvent de secrètes conduites Qu'on ne peut démêler qu'après de longues suites, CORN. *Œdipe*, IV, 4. La conduite dont Dieu s'est servi en cette rencontre, PASC. *Lett.* 1^{er} avril 1648. Voilà les admirables conduites de la sagesse de Dieu sur le salut des saints, ID. *Lett.* 4. La conduite de Dieu sur la vie et la maladie, ID. dans COUSIN. Nous bénirons la conduite de la Providence, ID. *ib.* J'ai fait de sérieuses réflexions sur les conduites de Dieu sur vous, BOSS. *Lett.* 10. Dans le nouveau Testament il a suivi une autre conduite, ID. *Hist.* II, 13. Elle conserve dans son cœur la conduite passée de Dieu sur elle, MASS. *Myst. Purif.* 1. Telle fut envers Bernard la conduite de la grâce, ID. *Panég. St Bern.* || 7^o Direction de travaux de constructions, de fortifications, de siège. La conduite des travaux du Louvre. Avoir la conduite d'une tranchée. || Le plan et la marche d'un ouvrage d'esprit. La conduite d'un poème dramatique. Un caractère tracé avec beaucoup de conduite. || Terme de peinture. Bonne ordonnance d'un tableau. || Terme de musique. Art de mettre en œuvre et de développer le motif d'une composition. || Terme de rythmique ancienne. Conduite rythmique,

que, ou, simplement, rythmique, rapidité ou lenteur dans le temps ou la marche de la déclamation. || 8^o Manière de se comporter, de se gouverner. Avoir une bonne conduite. Mais je ne comprends point toute votre conduite, CORN. *Nicom.* III, 4. On donne des conseils, mais on n'inspire pas de conduite, LAROCHEF. *Réfl.* 378. Mais des yeux du Seigneur leur conduite éclairée Ne s'écartait jamais de la divine loi, LA FONT. *Captivité de St Malc.* Il avait voulu l'engager à tenir une conduite plus droite, REN. *Tél.* XXI. L'Hespérie et toute la Grèce, qui ont les yeux sur nous, méritent que nous tenions cette conduite pour en être estimés, ID. *Tél.* XX. Combien voit-on de gens qui, sur une vaine confiance en leur bonne intention, s'engagent dans de fausses conduites! ID. *ib.* XVII. L'épouse que tu prends, sans tache en sa conduite, Aux vertus, m'a-t-on dit, dans Port-Royal instruite, BOIL. *Sat.* X. Il te sied bien d'avoir en de si jeunes mains, Chargé d'ans et d'honneurs, confiées desseins, Et laissé d'un vizir la fortune flottante Suivre de ces amants la conduite imprudente, RAC. *Baj.* IV, 7. D'un rival en fureur est-ce là la conduite? ID. *Mithr.* IV, 4. Vous-même rougiriez de ma lâche conduite, ID. *Bérén.* V, 6. || Absolument. Bonne conduite. Avoir de la conduite. Manquer de conduite. Être sans conduite. || Certaines façons dont on use. La conduite qu'il a tenue hier soir est sans excuse. || Prudence, adresse, savoir-faire. Le malheur, par conduite, au bonheur cédera, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Détester en pleurant votre peu de conduite, TRISTAN, *Mort de Chrispe*, IV, 4. [Il] Ménagea notre vie avec tant de conduite, ROTR. *Vencesl.* IV, 6. Vous avez de la prudence, de la conduite, SÉV. 432. Près du prince Gyges eut assez de conduite, LA FONT. *Cand.*

— REM. 1. D'après Laveaux, ce nom n'a point de pluriel, si ce n'est en termes d'hydraulique, en parlant des tuyaux des aqueducs qui conduisent les eaux d'un endroit à un autre. C'est une erreur. *Conduite* a un pluriel dans tous les sens comme on peut le voir aux exemples. || 2. Dans le sens théologique de direction divine, *conduite* prend la préposition *sur*.

— HIST. XIII^e s. Et ferons nous encore davantage, que nous metrons cinquante galies armées en vostre conduite, VILLEH. XIV. || XVI^e s. Dame Pallas qui lui avoit prefix Ducteurs experts et de sure conduite Pour gouverner si puissant exercice [armée], J. MAROT, V, 54. Les jeux, danses, desquelles l'antiquité a donné le patronage et la conduite aux dieux mesmes, MONT. I, 184. Cette bataille gaignée soubs la conduite de dom Joan d'Austria, ID. I, 249. Soubz sa conduite ilz avoient accoustumé de batre toujours leurs ennemis, AMYOT, *Philop.* 43. La dure mere sert de conduite aux veines et arteres estans entrées au crane, lesquelles s'insèrent en la duplicité d'icelle, PARÉ, III, 5. Comme on voit la navire attendre bien souvent Au premier front du port la conduite du vent, RONS. 424.

— ÉTYM. *Conduit*, participe passé pris au féminin et substantivement; bourguig. *conduite*, *condeute*.

† **CONDUPPLICABLE** (kon-du-pli-ka-bl'), adj. Terme de botanique. Susceptible d'être conduplicé.

— ÉTYM. *Conduplicé*.

† **CONDUPPLICATIF**, IVE (kon-du-pli-ka-tif, ti-v'), adj. Terme de botanique. Plié dans le sens de la longueur. Préfolaision, préfloraision conduplicative.

— ÉTYM. *Conduplicer*.

† **CONDUPLICATION** (kon-du-pli-ka-sion), s. f. Terme de rhétorique. Figure qui consiste à répéter un mot au commencement ou à la fin d'une phrase.

— ÉTYM. *Conduplicer*.

† **CONDUPLIQUÉ**, ÉE (kon-du-pli-ké, kée), adj. Terme de botanique. Plié en double dans le sens de la longueur.

— ÉTYM. Latin *cum*, et *duplicare*, doubler (voy. DOUBLE).

CONDYLE (kon-di-l'), s. m. Terme d'anatomie. Eminence articulaire d'un os, arrondie en un sens et aplatie dans l'autre. Les condyles de l'extrémité inférieure de l'humérus.

— HIST. XVI^e s. L'os du bras a une assez grande epiphysé, ou condyle, ou teste en sa partie supérieure, PARÉ, IV, 25.

— ÉTYM. Kóvðvλος.

† **CONDYLIEN**, IENNE (kon-di-liin, liè-n'), adj. Terme d'anatomie. Qui a rapport aux condyles.

— ÉTYM. *Condyle*.

† **CONDYLOÏDE** (kon-di-lo-i-d'), adj. Terme d'anatomie. Qui a la forme d'un condyle.

— ÉTYM. Kóvðvλος, condyle, et ειδος, forme.

CONDYLOME (kon-di-lo-m'), s. m. Terme de médecine. Excroissance charnue douloureuse, qui siège dans les régions anale, périnéale et génitale.

— HIST. XVI^e s. Condylomes sont éminences ridées et comme excroissance de chair, PARÉ, XVIII, 87.

— ÉTYM. Κονδύλωμα, de κόνδυλος, condyle (voy. CONDYLE).

† **CONDYLOPHORE** (kon-di-lo-fo-r'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui porte des nœuds.

— ÉTYM. *Condyle*, et φορός, qui porte.

CÔNE (kô-n'), s. m. || 1^o Solide à base circulaire ou elliptique, et terminé en pointe. Un cône s'évalue en multipliant la base par le tiers de la hauteur. Un cornet de papier, un pain de sucre sont en forme de cône. Elle [la mère crocodile] se promène entre les nids de ses œufs, qui forment des cônes d'œufs et d'argile, CHATEAUB. *Génie*, I, v, 10. || Cône tronqué, cône dont la partie supérieure a été coupée par un plan. Cône droit, cône dont l'axe est perpendiculaire à la base. Cône oblique, cône dont l'axe est oblique à la base. || Terme d'optique. Cône de lumière, faisceaux de rayons lumineux partant d'un point et allant en divergeant. || Terme d'astronomie. Cône d'ombre, l'ombre conique qu'une planète éclairée d'un côté par le soleil projette de l'autre côté dans l'espace. Les éclipses de lune ont lieu quand la lune entre en tout ou en partie dans le cône d'ombre que la terre projette. || 2^o Terme d'histoire naturelle. Genre de coquillages univalves, remarquables par l'élégance de leur forme et l'éclat de leurs couleurs. || 3^o Terme de botanique. Assemblage ovoidal d'écailles coriaces, imbriquées en tout sens autour d'un axe commun, par exemple le fruit du pin. || Cône d'or, espèce d'agaric des environs de Paris. || Partie du houblon qui sert à la fabrication de la bière et aux infusions. || 4^o Terme de jardinage. Voy. PYRAMIDE. || 5^o Moule de fer fondu, de forme conique, dans lequel on verse les métaux en fusion. || Vaisseau où se verse le sucre liquide.

— ÉTYM. *Conus*, de κώνος.

† **CÔNÉ**, ÉE (kô-né, née), adj. Qui ressemble à un cône, en parlant de coquilles.

— ÉTYM. *Cone*.

† **CONFABULATEUR** (kon-fa-bu-la-teur), s. m. Vieux mot qui s'est dit de celui qui prend part à une confabulation.

— ÉTYM. *Confabuler*.

CONFABULATION (kon-fa-bu-la-sion), s. f. Entretien familier. Pour ce qui était de M. de Bouillon et de M. de Turenne, la confabulation fut bien plus longue, RETZ, IV, 44. Je ne monte pas à cette tribune pour éclairer les confabulations qu'on vient de vous présenter, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 104.

— ÉTYM. Ital. *confabulazione*; du latin *confabulationem*, de *confabulari*, confabuler.

CONFABULER (kon-fa-bu-lé), v. n. S'entretenir familièrement. Il est vieux ou du moins marotique. Appelle un jour vint entre cinq et six Confabuler chez son ami Zeuxis, VOLT. *Poësies mêlées*, 42.

— ÉTYM. Ital. *confabulare*; du latin *confabulari*, de *cum*, et *fabulari*, parler, de *fabula* (voy. FABLE).

† **CONFALON** (kon-fa-lon) ou **GONFALON** (gon-fa-lon), s. m. Confrérie de séculiers dits pénitents à qui St Bonaventure prescrivit en 1264 une forme particulière de prières; plus tard Grégoire XIII confirma cette confrérie et lui donna le soin de délivrer les chrétiens esclaves des mains des infidèles.

— ÉTYM. *Confalon* est une autre forme de *gonfalon*, bannière (voy. GONFALON).

† **CONFARREATION** (kon-fa-rré-a-sion), s. f. La forme de mariage la plus solennelle chez les Romains et dans laquelle le grand pontife et le flamme de Jupiter unissaient les époux par les céréales (en latin, *fruges*) et la pâte salée (voy. SERVIUS, ad *Virg. Georg.* I).

— ÉTYM. Lat. *confarreatio*, de *cum*, avec, et *far*, farine: le partage de la farine, du pain.

CONFECCTION (kon-fé-kshion; en poésie, de quatre syllabes), s. f. || 1^o Action de faire jusqu'à achèvement. La confection d'un canal, d'une route. Jusqu'à parfaite confection. Les liaisons de notre académicien avec plusieurs évêques qui se reposaient même sur lui de la confection de leurs mandements, DALEMBERT, *Éloges*, *Trublet*. || 2^o Terme de pratique. Action d'établir, de dresser. La confection d'un inventaire, d'une liste. || 3^o Fabrication, en grand et sans commande, d'objets d'arts mécaniques. Des marchandises de confection, ou, simplement, de la confection. || Terme de tailleur et de couturière. Faire la confection, faire des habillments à l'avance et par assortiment || Le vêtement fait ainsi à l'avance et par assortiment, et, en particulier, pour les femmes, un manteau, un mantelet, un châle garni. Acheter une confection. || Et aussi l'étalage, la partie du magasin où sont les objets

confectionnés. Monter, passer à la confection. || 4^e Terme de pharmacie. Préparation pharmaceutique, de consistance pulpeuse, composée de plusieurs substances en poudre et d'une certaine quantité de sirop ou de miel.

— HIST. XIII^e s. En un bacin sur le charbon Seit feite la confection, *Ms. St Jean.* || XIV^e s. Et porroit l'en respondre, que aucun ars sont de delettacion, si come art de faire pigmens, confetions et odeurs, ORESME, *Eth. 221.* || XVI^e s. Des potions cordiales, qui se feront de confection d'alkermès, PARÉ, *xx, 31.*

— ÉTYM. Génev. *confession*, sorte de médicament; proveng. *confection*; espagn. *consección*; ital. *confezione*; du latin *confectionem*, de *conficere*, achever, parfaire, de *cum*, et *facere*, faire.

CONFETIONNÉ, ÉE (kon-fé-kshio-né, née), part. passé. Des habits bien confectionnés.

CONFETIONNER (kon-fé-kshio-né), v. a. Opérer la confection de quelque chose. Confectionner une machine. || Se confectionner, v. réfl. Être confectionné. C'est là que se confectionnent ces machines.

— ÉTYM. *Confection*.

† **CONFETIONNEUR**, EUSE (kon-fé-kshio-neur, neuf-z'), s. m. et f. Celui, celle qui confectionne, surtout en parlant des vêtements.

— ÉTYM. *Confectionner*.

CONFÉDÉRATEUR, TRICE (kon-fé-dé-ra-teur, tri-s'), s. m. et f. Celui, celle qui organise une confédération.

— ÉTYM. *Confédérer*.

CONFÉDÉRATIF, IVE (kon-fé-dé-ra-tif, ti-v'), adj. Qui appartient à une confédération. Traité confédératif. Je sais encore qu'il y aura un contingent à fournir à la confédération, tant pour la garde des frontières de l'Europe que pour l'entretien de l'armée confédérative, J. J. ROUSS. *Paix perpétuelle*. L'Europe a formé autrefois une société confédérative unie par des institutions communes, HENRI DE ST-SIMON, *Œuvres choisies*, t. II, p. 262, Bruxelles, 1859.

— ÉTYM. *Confédérer*.

CONFÉDÉRATION (kon-fé-dé-ra-sion; en poésie, de six syllabes), s. f. || 1^e Union entre plusieurs États qui, tout en gardant une certaine autonomie, s'associent pour former un seul État à l'égard des puissances étrangères. La confédération suisse. La confédération des États-Unis. La confédération germanique. || 2^e Alliance de plusieurs puissances par un traité, pour soutenir une cause commune. Cyrus saccagea toutes les villes qui étaient entrées en confédération avec eux [les Lydiens], FEN. *Thalès*. || 3^e Nom qu'on donnait en Pologne aux associations armées qui se faisaient entre les nobles pour suppléer à l'impuissance des diétés paralyssées par le *liberum veto*. La confédération de l'armée de Lithuanie. La confédération de Bar.

— HIST. XIV^e s. Comme Estienne Marcel nagaires prevost des marchanz de la ville de Paris... et autres... eussent ou temps passé fait, commis et perpetré plusieurs conspirations, monopoles, traysons, rebellions, confederations armées, *Bibl. des Chartes*, 6^e série, t. I, p. 81. Rebellions, confederations armées, invasions, ib. Avoir confederation et alliances à gens d'autres citez, ORESME, *Thèse de MEUNIER*. || XV^e s. Prenons et acceptons, par ces presentes, alliances, amitié et confederation perpetuelle avec nostre dit cousin de Savoie, *Lettre de Charles VII*, *Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 576. Considerant l'affinité, amour et confederation que j'avois par devers très haut et puissant prince Richard, MONSTREL. *liv. 1, ch. 19*. Ils le vouloient bien avoir pour amy [Louis XI], et avoient quelque confederation avec lui, COMM. VI, 40. || XVI^e s. Aux confederations [rapports entre hommes] qui ne tiennent que par un bout, on n'a à pourvoir qu'aux imperfections qui particulierement interessent ce bout-là; il ne peult chaloir de quelle religion soit mon medecin et mon advocat, MONT. I, 218.

— ÉTYM. Provenc. *confederation*; espagn. *confederacion*; ital. *confederazione*; du latin *confederatio*, confédération (voy. CONFÉDÉRER).

CONFÉDÉRÉ, ÉE (kon-fé-dé-ré, rée), part. passé. || 1^e Uni par confédération. États confédérés. || Substantivement. Secourir ses confédérés. || 2^e Terme d'histoire naturelle. Zoophytes confédérés, zoophytes reunis à leur pied par une partie commune.

CONFÉDÉRER (kon-fé-dé-ré; l'accent aigu de *dé* se change en accent grave quand la syllabe qui suit est muette: je confédère, excepté au futur et au conditionnel: je conférera; ce qui est une anomalie regrettable), v. a. || 1^e Dcnner, accorder. Conférer une charge, des priviléges, un bénéfice. Dans l'Église naissante, on enseignait les catéchumènes, c'est-à-dire ceux qui prétendaient au baptême, ayant que de le leur conférer, PASC. *Comparais. des chrét.* Ces choses étant connues de toute l'Église, on leur conférait le sacrement d'incorporation par lequel ils devenaient membres de l'Église, id. ib. Ils peuvent répéter le son de tes paroles; Mais il n'est pas en eux d'en conférer l'esprit, CORN. *Imit. III, 2.* || Par extension. Les sacrements confèrent la grâce. || 2^e Comparer, faire collation, en parlant de textes. Il n'y a plus qu'à conférer ses objections avec mes réponses. Conférons un autre passage avec celui-ci, boss. *Serm. Quinq. 1.* Je n'ai pas eu le loisir de conférer votre version avec l'original, id. *Lett. abb. 28.* En conférant ces passages il est aisément de.... id. *Hist. II, 9.* C'était un livre écrit à la main d'un des grands hommes du dernier siècle et peut-être son propre original qu'on avait apporté sur la table du cabinet, pour le conférer avec les éditions imprimées, BALZ. *Socr. chrét. disc. 7.* || Par analogie. Si nous confé-

Etats-Unis d'Amérique. || 2^e Se confédérer, v. réfl. Se liguer par confédération. Les nobles polonais se confédérèrent. || Fig. Les âmes honnêtes ne devraient-elles pas se confédérer contre les hommes faux et pervers?

— REM. L'Académie ne donne *confédérer* que comme verbe réfléchi; mais l'usage de ce verbe actif est ancien et n'a rien qui répugne.

— HIST. XV^e s. Compagnon en general estoient touz ceux qui, en quelque maniere que ce fust, estoient raliez et confederez au peuple romain, BERCHEURE, f° 1, verso. Il le confedera avecques soy par affinité de mariage, ID. f° 8. || XVI^e s. Tous les confederés et voisins, MONT. I, 14. Ville confederée, ID. I, 27. Rome, confederée de si longtemps, et par tant de titres, à nostre couronne, ID. IV, 140.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *confederar*; ital. *confederare*; du latin *confederare*, de *cum*, avec, et *fœdus*, alliance (voy. FÉDÉRATION).

CONFÉRÉ, ÉE (kon-fé-ré, rée), part. passé. || 1^e Accordé. Les honneurs conférés. || 2^e Comparé. Des textes conférés l'un avec l'autre.

CONFÉRENCE (kon-fé-ran-s'), s. f. || 1^e Comparaison, collation. Conférence des ordonnances, des textes, comparaison faite pour en établir les rapports ou les différences. || 2^e Action de traiter d'un objet quelconque entre deux ou plusieurs personnes. Sans vouloir de lieu neutre à cette conférence, CORN. *Sertor. 1, 2.* J'ai besoin avec vous d'un peu de conférence, ID. *Pulch. 1, 4.* Dans la conférence que j'eus avec lui, PASC. *Prov. 5.* Il a eu de grandes conférences avec le roi, SÉV. 293. On tint conférence à Constance, BOSS. *Var. 4.* || 3^e Réunion de diplomates pour traiter ensemble. La conférence de Londres. || île de la conférence, île des Faisans, sur la Bidassoa, où se tinrent les conférences pour la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV. || 4^e Réunion où les jeunes étudiants s'exercent à la discussion. Des conférences de droit. || 5^e Sorte de leçons familières que donne un professeur. M. Régis, étant parti de Paris avec une espèce de mission de son maître, alla établir la nouvelle philosophie à Toulouse par des conférences publiques, FONTEN. *Régis.* || Maître de conférences, professeur de l'école normale de Paris. || 6^e Instructions religieuses, faites sur un certain sujet et adressées à un certain public. Les Conférences de Massillon. || Instruction religieuse qui se fait à deux, et dans laquelle celui qui pose les objections s'appelle l'avocat du diable.

— HIST. XVI^e s. La suffisance ordinaire des femmes n'est pas pour répondre à cette conférence et communication, nourrice de l'amitié, MONT. I, 210. La vie commune doit avoir conférence [rapport, ressemblance] aux autres vies, ID. IV, 134. Il estoit de grande lecture, l'abondance de laquelle l'a porté à trop de conférence des choses anciennes aux présentes, D'AUB. *Hist. préf. 4.* Ces deux galants arrestez furent mis en diverses prisons, pour obvier à la conférence, CARL. VI, 19. La Grèce jusqu'à ce temps n'avoit pas eu grande conférence [rapports] avec les Romains, AMYOT, *Flamin. 3.*

— ÉTYM. Espagn. *conferencia*; ital. *conferenza*; du latin *conferentia* (voy. CONFÉRER).

CONFÉRENCIER (kon-fé-ran-sié), s. m. Nom, dans quelques diocèses, de celui qui préside aux conférences ecclésiastiques.

— ÉTYM. *Conférence*.

CONFÉRER (kon-fé-ré; l'é de la syllabe *fé* se change en è avec accent grave devant une syllabe muette: je confère, excepté au futur et au conditionnel: je conférera; ce qui est une anomalie regrettable), v. a. || 1^e Dcnner, accorder. Conférer une charge, des priviléges, un bénéfice. Dans l'Église naissante, on enseignait les catéchumènes, c'est-à-dire ceux qui prétendaient au baptême, ayant que de le leur conférer, PASC. *Comparais. des chrét.* Ces choses étant connues de toute l'Église, on leur conférait le sacrement d'incorporation par lequel ils devenaient membres de l'Église, id. ib. Ils peuvent répéter le son de tes paroles; Mais il n'est pas en eux d'en conférer l'esprit, CORN. *Imit. III, 2.* || Par extension. Les sacrements confèrent la grâce. || 2^e Comparer, faire collation, en parlant de textes. Il n'y a plus qu'à conférer ses objections avec mes réponses. Conférons un autre passage avec celui-ci, boss. *Serm. Quinq. 1.* Je n'ai pas eu le loisir de conférer votre version avec l'original, id. *Lett. abb. 28.*

En conférant ces passages il est aisément de.... id. *Hist. II, 9.* C'était un livre écrit à la main d'un des grands hommes du dernier siècle et peut-être son propre original qu'on avait apporté sur la table du cabinet, pour le conférer avec les éditions imprimées, BALZ. *Socr. chrét. disc. 7.* || Par analogie. Si nous confé-

rons Ève avec Marie, BOSS. III. *Annonc. 2.* Je recueillais tout avec soin; je le conférais en moi-même avec d'autres connaissances, ST-SIM. 56, 181. || Terms de typographie. Vérifier si une correction a été faite. || 3^e v. n. Contribuer. Qu'il donne ordre au dedans, qu'il donne ordre au dehors; à cet heureux progrès l'un et l'autre confère, Et l'âme a plus de force ayant l'aide du corps, CORN. *Imit. I, 19.* || 4^e Raisonner avec quelqu'un de quelque chose. Il veut de ces débats conférer avec moi, CORN. *Sertor. 1, 2.* Après en avoir conféré avec plusieurs docteurs en théologie, BOSS. *Oraison.* Dedans l'oisiveté jamais enseveli, Toujours confère, prie, écrit, médite, li, CORN. *Imit. I, 19.*

— SYN. CONFÉRER, DÉFÉRER. Conférer exprime un acte de l'autorité; déférer exprime un acte de courtoisie. Le ministre conféra à cet officier un commandement que ses camarades lui avaient déféré.

— HIST. XIV^e s. Et s'il est vérifié que les bonnes operacions de leurs amis vivans conferent aucune chose as trespassés, ORESME, *Eth. 27.* Chose violente est de laquelle le principe motif est dehors elle, et en laquelle celui qui la fait ou seuffre ne y confere ne consent ou aide en rien, ID. ib. 47. Les bonnes fortunes conferent, aident et font aucune chose à magnanimité, ID. ib. 121. || XVI^e s. Ce fait, issoyent hors, toujours conferens des propos de la lecture.... visitoient les arbres et plantes, les conferens avecques les livres des anciens qui en ont escript, RAB. *Gar. 1, 23.* Et tant mourra de gens d'ecclise, que on ne pourra treuver à conferer les benefices, en sorte que plusieurs en tiendront deuz, troys, quatre, et d'avantage, ID. *Prognost. Pant. v.* Je ramene toujours ceux avecques qui je confere, aux propos des choses que.... MONT. I, 56. Ton dernier jour ne confere pas plus à ta mort que chacun des aultres, ID. I, 89. Il voudroit avoir plusieurs ames et plusieurs volontez, pour les conferer toutes à son ami, ID. I, 216. Si je confere [discute] avecques un roide jousteur.... ID. IV, 35. Nostre corruption se fait par la contribution de tous; les uns y conferent la trahison.... ID. IV, 66. Comme ainsi soit qu'ilz ayent laissé l'un et l'autre plusieurs beaux exemples de vertu, commençons à les conferer ensemble, AMYOT, *Péric. et Fab. comp. 1.* Sicinius, après avoir un peu conferé tout bas avec ses autres compagnons, prononcea.... ID. *Cor. 26.* Les honneurs et offices que le peuple luy confera, ID. *P. Am. 61.* Les desputez passerent jusques au vingtiesme du mois à conferer leurs cayers, D'AUB. *Hist. I, 106.* J'ay desparti liberalement à toutes personnes les biens que Dieu m'a conferés, PARÉ, *Au lecteur.*

— ÉTYM. Espagn. *conferir*; ital. *conferire*; du latin *conferre*, par un changement de conjugaison; de *cum*, et *ferre*, porter. La série des sens est porter avec, qui se dédouble en accorder et comparer, puis, neutralement, contribuer, qui se rapporte, à accorder, et raisonner ensemble, qui se rapporte à comparer.

† **CONFERTIFLORE** (kon-fér-ti-flo-r'), adj. Terme de botanique. Qui a des fleurs serrées.

— ÉTYM. Latin *confertus*, serré, et *flos*, flor, fleur.

† **CONFERTIFOLIÉ**, ÉE (kon-fér-ti-fo-li-é, ée), adj. Terme de botanique. Qui a des feuilles serrées.

— ÉTYM. Latin *confertus*, serré, et *folium*, feuille.

† **CONFERVACÉ**, ÉE (kon-fér-va-sé, sée), adj. Terme de botanique. Qui ressemble à une conserve.

— ÉTYM. Latin *conferve*, de *confervere*, consolider, souder (à cause d'une vertu qui était attribuée à ces plantes), de *cum*, et *fervere*, bouillir (voy. FERVEUR).

† **CONFERVICOLE** (kon-fér-vi-co-l'), adj. Terme de botanique. Qui habite parmi les conserves.

— ÉTYM. *Conserve*, et le latin *colere*, habiter.

CONFÈS, ESSE (kon-fé, fè-s'), adj. Qui s'est confessé. Mot aujourd'hui inusité et qui ne s'emploie plus que dans l'imitation du style ancien. Mourir confès.

— HIST. XII^e s. Aude est confessé, sa raison [elle] a finée, RONC. p. 475.

— ÉTYM. Latin *confessus*, qui a avoué, participe passé de *confiteri* (voy. CONFESSER).

CONFESSE (kon-fè-s'), s. f. Usité seulement dans la locution : à confessé, qui signifie à confession, c'est-à-dire dans l'acte, à l'acte de faire l'aveu de ses péchés au prêtre catholique. Étant à confessé. M. de Longueville avait été à confessé avant que de

partir, *sév.* 152. Il a été à confesse au grand Bourdaloue, *id.* 398. Ceux-là n'allait jamais à confesse, boss. *Var.* 15. Qui du soin qu'elle prend de me grouper sans cesse Va quatre fois par mois se vanter à confesse, Et, les yeux vers le ciel, pour se le faire ouvrir, Offre à Dieu les tourments qu'elle me fait souffrir, *boss.* *Sat.* x. || On dit aussi confesse avec de. Revenir de confesse, retourner chez soi après s'être confessé.

— *HIST.* XII^e s. Vous meismes prestres serés, Les confiesse escouterés, *Lai d'Ignorès*. A confesse [je] vienc, sire prestres, *ib.* || XIII^e s. Ainçois qu'il ait dit sa confesse, *Ren.* 11807. Si s'en alerent à confesse Au temple Themis la deesse, Qui jugoit sor lor destinées De toutes choses destinées, *la Rose*, 17811. || XV^e s. Or ly prions tous sanz faintize Qu'il nous doint faire tel servize, Par confesse et par penitance Et par vraie repantance, *la Passion de N. S. J. C.*

— *ÉTYM.* Voy. CONFESSER. *Confesse* est le féminin, pris substantivement, de l'ancien participe *confès*, qui signifiait celui qui s'est confessé.

CONFÉSSE, ÉÉ (kon-fè-sé, séé), part. passé. || 1^e Dit au prêtre en confession. || Proverbe. Péché confessé est à moitié pardonné, c'est-à-dire l'aveu appelle l'indulgence. || 2^e Dont on a fait l'aveu. La vérité confessée à la fin. || 3^e Qui a fait sa confession au prêtre. Confessé à l'article de la mort. || De qui on a obtenu un aveu. Le prisonnier confessé par un adroit agent de police.

CONFESSER (kon-fè-sé), v. a. || 1^e Déclarer au tribunal de la pénitence. Confesser ses péchés. || 2^e Avouer une chose, la reconnaître, en convenir. Confesser son erreur. Appliqué à la question, il confessa tout. Il voit bien qu'il a tort, mais une âme si haute N'est pas si tôt réduite à confesser sa faute, *CORN.* *Cid*, II, 7. Je confesserai tout, exils, assassins, Poison même.... *RAC. Brit.* III, 3. Mais après tout, il faut le confesser, Tant de précaution commence à me lasser, *CORN. Sertor.* IV, 2. Non, il le faut ici confesser à sa gloire, Son cœur n'enferme point une malice noire, *RAC. Brit.* V, 3. J'espère que bientôt la triste renommée Vous fera confesser que vous étiez aimée, *id. Bérén.* IV, 5. Elle retire ses chers enfants, et confesse à cette fois que, parmi les plus mortelles douleurs, on est encore capable de joie, boss. *Reine d'Anglet.* || Fig. et familièrement. Confesser la dette, avouer un tort, convenir d'un fait qu'on voulait cacher. || 3^e Faire acte public d'adhésion à une doctrine, à une religion. Il ne craignit pas de confesser sa foi. || Confesser Jésus-Christ, proclamer hautement la foi chrétienne en face de la persécution. Ce n'est pas le sang transmis à une longue postérité qui fait fructifier l'Évangile; mais c'est plutôt le sang répandu pour le confesser, boss. *Variat. Avert.* V, § 25. Y a-t-il de la honte à confesser votre saint nom? *MASS. Car. Resp. hum.* Oser confesser Dieu chez les philosophes, J. J. ROUSS. *Em.* IV. || Absolument. La religion dont le premier acte est de croire, comme le second est de confesser, boss. *Variat.* V, § 32. || 4^e Confesser quelqu'un, se dit du prêtre qui reçoit la confession. Et absolument, ce prêtre dit la messe, mais ne confesse pas. || Par extension, obtenir un aveu, un renseignement. On le mit avec un agent de police qui le confessa et sut tout ce qu'il fallait savoir. De m'avoir confessé ne te vante pas tant; Tel se croit confesseur qui n'est qu'un pénitent, *PONS* (de Verdun), *Poésies*. || Familièrement. C'est le diable à confesser, se dit d'un aveu où d'un résultat difficile à obtenir. || 5^e Se confesser, v. refl. Faire sa confession au prêtre. Il est allé se confesser. Et retomber demain dans les mêmes faiblesses Dont tu te viens de confesser, *CORN. Imit.* I, 22. || Familièrement, se confesser au renard, découvrir ses sentiments à une personne adroite ou fourbe qui en peut faire son profit et qui abuse de notre sincérité pour nous nuire. Locution tirée de l'ancien et célèbre poème satirique du Renart, où en effet le renard se déguise en confesseur et mange son pénitent. || S'avouer, se reconnaître. Je ne veux plus, seigneur, me confesser coupable, *CORN. Médée*, II, 6. Qui se confesse traître est indigne de foi, *id. Nicom.* III, 8. Massillon lui en avoua la cause; se confessa, comme le berger de la Fable, du petit grain d'ambition qu'il avait eu, *d'ALEMB. Acad.* V, p. 39.

— *REM.* C'est une grosse faute de prendre *confesser* pour un verbe neutre, et de dire: avez-vous confessé? au lieu de: vous êtes-vous confessé?

— *HIST.* XII^e s. À confesser mout tost [il] la commanda [à un archevêque], *Ronc.* p. 175. Quant toutes confessées furent.... *Lai d'Ignorès*. || XIII^e s.

Confesse-toy souvent, et eslis confesseur preudome, *JOINV.* 300. Il y avoit tout plein de gens qui se confessoient à un frere de la Trinité, *id.* 246. || XIV^e s. Et est celui qui est véritable et en vie et en paroles, et confesse ses bons faiz, et ne les fait ne plus grans ne plus petits que il sont, *ORESNE*, *Eth.* 434. Et se les autres choses prouvables sont ainsi lessées comme confessées, *id. ib.* 492. Par aventure pourroit bien aucun dire et confessier que felicité est très grant bien, *id. ib.* IX, 45. Il li sembloit que li Latin confessoient Rome estre le chief de l'empire, *BERCHEURE*, f° 22, *recto*. || XV^e s. Je confesse bien que tousjours en y a, en telles mutations, qui en ont joye.... *COMM.* VIII, 47. || XVI^e s. Le translateur tant grec que latin a souvent pris ce mot de confesser pour louer, *CALVIN*, *Instit.* 492. Son feu, je le confesse, est plus actif, plus cuisant.... *MONT.* I, 208. Il n'en confesse que trop par ses vers, *id.* I, 209. Elle confessoit que ce soldat ne l'avoit encors pressée que de requestes, *id.* II, 5. Il me confessera, s'il parle en conscience, que.... *id.* II, 229. Quand je me confesse à moy religieusement, je treuve.... *id.* III, 87. Et quoy, Clymene, auras-tu point de honte De confesser qu'amour soit ton vainqueur? *RONS.* 630. Et ceux qui seroient atteints et convaincus ou confessans [de protestantisme] leur faire donner la question, couper la langue, et brusler après à petit feu, *CONDÉ*, *Mémoires*, p. 546.

— *ÉTYM.* Provenç. *confessar*, *cofessar*; espagn. *confesar*; ital. *confessare*; du supin *confessum*, de *confiteri*, avouer, de *cum*, et *fateri*, avouer.

CONFESSEUR (kon-fè-seur), s. m. || 1^e Dans la primitive Église celui qui, durant la persécution, avait confessé le nom de Jésus-Christ jusqu'à subir le martyre, mais sans en mourir. Ce n'est pas un martyr, c'est un confesseur. Ce courageux confesseur de Jésus-Christ adressa à l'empereur un livre dont le titre.... *boss. Variat. Avert.* V, § 48. || 2^e Prêtre à qui l'on se confesse. Comme à mon confesseur, vous ouvrant ma pensée, *RÉGNIER. Sat.* VII. Le récit de ses fautes est pénible; on veut les couvrir et charger quelque autre; c'est ce qui donne le pas au directeur sur le confesseur, *LA BRUY.* XI.

— *HIST.* XIII^e s. Ici endroit gist un cors saint, Qui est el ciel avec les sains, Bon martirs et bon confessors; Ci illeques en gist le cors, *Ren.* 4779. || XVI^e s. Et certes ils ne se pouvoient confesser, veu qu'il n'y avoit lors ne confesseurs, ne confession mesme, *CALVIN. Instit.* 591. L'autre respondit à son confesseur qui lui promettoit qu'il souperoit ce jour-là avecques nostre seigneur: allez vous y en; car, de ma part, je jeansne, *MONT.* I, 296.

— *ÉTYM.* Provenç. *confessor*; espagn. *confesor*; ital. *confessore*; du latin *confessorem* (voy. CONFESSER).

CONFÉSSION (kon-fè-sion; en poésie, de quatre syllabes), s. f. || 1^e Déclaration que l'on fait de ses péchés au prêtre catholique. Il disait qu'il ne mourrait jamais sans confession, *SÉV.* 398. Nous ménaçons de lui faire faire une bonne confession, *id.* 48. Pour lui faire une confession générale, *boss. Lett. rel.* 79. Qu'elle nous parut au-dessus de ces lâches chrétiens qui s'imaginent avancer leur mort quand ils préparent leur confession! *boss. Duch. d'Orl.* || Billet de confession, attestation par laquelle un prêtre certifie avoir entendu quelqu'un en confession. || Billet de confession, certificat de croyance à la bulle Unigenitus, donné à un malade pour recevoir les sacrements, lors des querelles suscitées par cette bulle, au milieu du XVIII^e siècle. || Fig. et familièrement. On lui donnerait le bon Dieu sans confession, se dit des personnes qui, par leursdehors ou par leur réputation, inspirent une entière confiance. || Confession auriculaire ou privée, confession qui se fait à l'oreille du prêtre, par opposition à la confession publique qui a été usitée dans la primitive Église. || Confier quelque chose sous le sceau de la confession, le confier à condition d'un secret absolu. || S. f. plur. Ouvrages de différents auteurs qui y font l'aveu des erreurs de leur vie. Les Confessions de St Augustin. Les Confessions de J. J. Rousseau. Donner à la volonté ce qu'on pense donner à la seule nécessité, comme St Augustin le dit de soi-même dans ses Confessions, *PASC. Prov.* 4. || 2^e Aveu, déclaration d'un fait. La confession du crime rend la défense impossible. Je le prouverai par votre propre confession. En exigeant de moi cette confession, Vous me sollicitez d'une lâche action, *ROTROU. Bélis*, I, 2. Par la confession de votre Egyptienne, *MOL. l'Étour*, V, 44. J'étais un peu soulagé de lui avoir fait ma confession, *HAMILT. Gramm.* 3. Il faut bien vous faire ma confession générale, *id.*

ib. 1. || Terme de jurisprudence. Aveu de la partie adverse. On ne doit pas diviser la confession, c'est-à-dire on ne doit pas en prendre seulement ce qui convient et rejeter le reste. || Terme de rhétorique. Figure qui consiste à avouer la faute dont on est accusé. || 3^e Action de confesser Jésus-Christ. de faire profession publique de la foi chrétienne. Vous pouvez bien déchirer nos corps... le spectateur céleste de notre confession nous les rendra plus glorieux et plus éclatants, *MASS. Myst. Résurrect.* || Lieu où l'on honore les reliques d'un saint. La confession de saint Pierre, à Rome, est un lieu fort respecté. || 4^e Confession de foi, ou, simplement, confession, liste ou dénombrement et déclaration des articles de la foi de l'Église romaine et des autres églises chrétiennes. Signer une confession. Pour dresser de nouvelles confessions de foi, *boss. Var. préf.* Peu de gens sont disposés à signer une confession de foi en blanc; or ce serait en signer une en blanc que vous rempliriez ensuite de tout ce qu'il vous plairait, *PASC. Prov.* 17. || Confession d'Augsbourg, déclaration de la créance des protestants, ainsi dite, parce qu'elle fut présentée dans cette ville à l'empereur Charles-Quint en 1530. || Terme de liturgie. La prière nommée aussi Confiteor.

— *HIST.* XII^e s. De ceste espée qui me pent au giron, Lui ai donné si grant confession.... *Ronc.* p. 140. Confession la belle demanda, *ib.* p. 175. || XV^e s. Se un prestre scet par confession le crime d'un home, il ne peut tel home punir ne excommunier, *ORESNE*, *Eth.* 162. || XVI^e s. Il m'a semblé plus qu'utile de mettre en avant cette confession de foi, *CALVIN*, 334. La confession auriculaire, *id. Instit.* 492.

— *ÉTYM.* Provenc. *confessio*; espagn. *confesión*; ital. *confessione*; du latin *confessionem* (voy. CONFESSER).

† **CONFÉSSIONNAIRE** (kon-fè-sio-né-r'), adj. Qui a rapport à la confession.

— *HIST.* XVI^e s. Ils distinguoient les pechez en bras, branches, rameaux et feuilles, selon les distinctions des docteurs confessionnaires, *CALV. Instit.* 499.

— *ÉTYM.* *Confession*.

CONFÉSSIONNAL (kon-fè-sio-nal; en poésie, de cinq syllabes), s. m. Sorte de réduit clos où le confesseur reçoit le pénitent. Les confessionnaux de cette église. De sorte qu'il faudrait les exclure presque tous de nos confessionnaux, si nos pères n'eussent un peu relâché de la sévérité de la religion, *PASC. Prov.* 7. Ô mon père, que ces maximes attirent de gens à vos confessionnaux! *id. Prov.* 10.

— *ÉTYM.* *Confession*.

† **CONFÉSSIONNEL**, ELLE (kon-fè-sio-nel, né-l'), adj. Qui a rapport à une confession de foi. Articles confessionnels. Dissidences confessionnelles.

† **CONFÉSSIONNISTE** (kon-fè-sio-ni-st'), s. m. Luthérien de la confession d'Augsbourg.

— *ÉTYM.* *Confession*.

† **CONFÉSSOIRE** (kon-fè-soir'), adj. Terme d'ancienne pratique. Action confessoire, action par laquelle un voisin répète un droit de servitude sur son voisin.

— *ÉTYM.* *Confesser*.

CONFIANCE (kon-fi-an-s'), s. f. || 1^e Sentiment qui fait qu'on se fie à quelqu'un ou à quelque chose. On verra ce qu'en vous je prends de confiance, *CORN. Nicom.* II, 2. Elle avait eu la confiance de deux ministres, *SÉV.* 348. Le roi prenait confiance en ses conseils, *boss. le Tell*. Heureux le peuple innocent qui dans le Dieu du ciel a mis sa confiance, *RAC. Esth.* II, 9. Mais son inimitié vous rend ma confiance, *id. Brit.* IV, 3. Il perdrait ma confiance si.... *FÉN. Tell.* XIII. Il est vrai qu'Idoménée s'est laissé trop prévenir par ceux qui ont eu sa confiance, *id. ib.* XII. J'étais ravi qu'on eût en moi cette confiance, *id. ib.* III. Cette femme avait toute sa confiance, *id. ib.* Ses alliés ont une entière confiance en lui, *id. ib.* V. C'était un aventurier qui s'était donné à Nestor et qui avait gagné sa confiance, *id. ib.* XVI. || Homme; personne de confiance, à qui l'on se confie entièrement. M. de Beaufort qui est l'homme de confiance de M. de Paris, *boss. Lett. quiet.* 480. Certaines personnes de confiance, *FÉN. Tell.* XIII. || Place de confiance, place donnée à une personne en qui l'on se confie pleinement. || En confiance, en toute confiance, sans crainte. Expliquez-vous, seigneur, parlez en confiance, *CORN. Pulch.* II, 4. Vous puis-je en confiance expliquer ma pensée? *id. Rodog.* I, 5. Il peut parler en confiance à Protésilaos, *FÉN. Tell.* XIII. || De confiance, sans se dévier, en ayant pleine confiance. J'ai acheté cela de confiance. || Racine a dit: confiance sur. Vingt fois, sur vos discours

pleine de confiance, *Baj.* I, 3. Il n'y a aucune raison pour qu'on ne dise pas *confiance sur*, bien que moins usité. Voy. à SE CONFIER un autre exemple de Racine où la construction est la même. || 2^e Absolument, était des esprits qui ont confiance dans la stabilité d'un gouvernement, dans la situation des affaires commerciales et industrielles. Rétablir la confiance. La confiance renait. || 3^e Sentiment qui fait qu'on se fie en soi-même. Prendre, perdre confiance. Il est plein de confiance en lui. Dans la confiance de la victoire, VAUGELAS, *Q. C.* dans RICHELET. Le trop de confiance attire le danger, CORN. *Cid*, II, 7. La confiance de plaisir est souvent un moyen de plaisir insatiablement, LAROCHEFOUC. *Prem. pensées*, 81. D'autres, loin de se taire en ce même moment, Triompheraient peut-être, et, pleins de confiance, Céderaien avec joie à votre impatience, RAC. *Bérén.* III, 3. Il n'oubliait rien pour entretenir leur confiance [de Crassus et de Pompée], pendant qu'à force de présents il tâchait de gagner les sénateurs qui leur étaient les plus dévoués, VERTOT. *Révol. rom.* XIII. Tant de victoires avaient donné aux Suédois une si grande confiance qu'ils ne s'informaient jamais du nombre de leurs ennemis, mais seulement du lieu où ils étaient, VOLT. *Charles XII*, 4. || Liberté honnête. Aborder quelqu'un avec confiance. || Présomption. Avoir des airs de confiance. Se donner des airs de confiance.

— HIST. XVI^e s. En ceste maniere il veut establir la confiance de ceux qui sentent leurs consciences pures, CALV. *Instit.* 684.

— ÉTYM. *Confiant*.

CONFIAINT, ANTE (kon-fi-an, an-t'), adj. || 1^e Qui a de la confiance ou y est disposé. Il est trop confiant et se laisse tromper. Ô fureur! ô cœur trop confiant, DELAV. *Vépres sicil.* II, 4. Confiant amitié, rentre enfin dans son cœur, ID. *Paria*, II, 6. || Substantivement. M. l'abbé Terrai, attentif à mettre dans un beau jour le nouveau système des finances, y a découvert la secte des confiants et des défiants, DESFONTAINES. || 2^e Qui est porté à confier ses secrets. Il est confiant jusqu'à l'indiscrétion. || 3^e Présomptueux. C'est un homme confiant, plein de lui-même.

— HIST. XVI^e s. Confiant de vostre dicté clemence et douleur, me suis avancé de vous faire un présent, G. CRETIN, *Épître*, p. 7, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Confier*.

CONFIDEMMENT (kon-fi-da-man), adv. || 1^e En confidence. Cicéron.... parlant confidemment à Pomponius Atticus, avoue que la vertu de Caton était inutile à la patrie, BALZ. 6^e disc. s. *la Cour*. Je vous en ai parlé tantôt confidemment, CORN. *Sertor.* IV, 9. Je le priai de me dire confidemment si.... PASC. *Prov.* 1. Venons au fait, parlons confidemment, Car entre amis on parle avec franchise, CHAULIEU, *Autre épître de l'abbé C.* Parlez-moi confidemment, LESAGE, *Gil Blas*, IX, 6. Un homme se trouvant là, sans fonctions apparentes, m'aborda familièrement et me demanda confidemment si je n'étais point auteur de certaines brochures; je m'en défendis fort, P. L. COUR. *Pamph. des pamph.* || 2^e Avec confiance. Le silence que je garde si hardiment et si confidemment, VOIT. *Lett.* 483.... Attila me traite assez confidemment, CORN. *Attila*, IV, 4. || Vieilli en ce sens.

— HIST. XVI^e s. Le roi qui vous tesmoigna de vouloir reconcilier le roi de Navarre -à lui et de s'en servir confidemment, SULLY, dans le *Dict. de DOCHEZ*.

— ÉTYM. *Confident*, et le suffixe *ment*.

CONFIDENCE (kon-fi-dan-s'), s. f. || 1^e Communication d'une chose secrète. C'est de quoi je voulais vous faire confidence, CORN. *Nicom.* V, 4. Il m'était échappé d'en faire confidence, ID. *Hérac.* II, 4. La personne à qui on en fait la confidence, ID. *Ex. de Poly.* J'avais mis mes secrets en bonne confidence, ID. *Perthar.* IV, 2. Ne fais point confidence avec toutes personnes, Regarde où tu répands les secrets de ton cœur, CORN. *Imitation*, I, 8. Je veux bien t'en faire confidence, MOL. *Fest.* V, 2. Brancas a mis Dieu de cette confidence, SÉV. 453. Le roi a été le premier dans cette confidence, ID. 390. Les raisons dont nous sommes en confidence, mon ami et moi, ID. 64. Il lui faisait les confidences les plus belles sur sa passion, HAMILT. *Gramm.* 48. Je ne vous avertirais pas si l'on m'en avait fait confidence, ID. *Gramm.* 5. Ils veulent mettre le public dans la confidence de leurs larmes, MASS. *Car. Aum.* Soyez très-sûr que vous ne risquez rien, et qu'on vous renverra la pièce sans tarder et sans abuser de la confidence, VOLT. *Laharpe*, 31 mars 1775. || Fausse confidence, prétendue révélation qu'on fait pour tromper quelqu'un, pour lui donner le change. Il lui fit une fausse confidence pour déguiser une fausse trahison, HAMILT. *Gramm.* 4. || En

confidence, sous le sceau du secret. J'ose donc, comme ami, vous dire en confidence Qu'une vertu parfaite a besoin de prudence, CORN. *Nicom.* III, 2. Je te dirai bien plus, mais avec confidence.... ID. *Poly.* IV, 6. Sénèque disait en confidence à ses amis que le lion reviendrait promptement à sa féroce naturelle, DIDER. *Claude et Néron.* || 2^e Confidence intime. S'il ne vous traite ici d'entière confidence [s'il ne vous dit pas tout], CORN. *Poly.* I, 3. À cause de ses débauches et de son infamie qui lui conservèrent l'affection de l'empereur et sa confidence, PERROT, *Tacite*, 469. Elle m'a vu toujours, ardent à vous louer, Répondre par mes soins à votre confidence, RAC. *Bérén.* V, 7. Sa confidence auguste a mis entre mes mains Des secrets d'où dépend le destin des humains, ID. *Brit.* V, 3. Je puis l'instruire au moins combien sa confidence Entre un sujet et lui doit laisser de distance, ID. ib. I, 2. || 3^e En parlant de bénéfices ecclésiastiques, la confidence est une convention secrète qui consiste à posséder un bénéfice sous le nom d'autrui qui en a le titre sans jouir des fruits. Tenir un bénéfice en confidence, ou par confidence.

— HIST. XIV^e s. À la confidence de l'aide de notre seigneur Jesu Crist, je Nicole Oresme doyen.... ORESME, *Prol.* || XV^e s. En icelle Eglise a une image de Notre Dame en une petite chapelle, et en laquelle les rois d'Angleterre ont toujours eu grand confidence et creance, FROISS. II, II, 415. || XVI^e s. Ils [des valets d'armée] firent une forme de campement à la veue de l'armée royale, leur sottise servant de confidence et de si bonne contenance que.... D'AUB. *Hist.* I, 274. Et le depescha pour la confidence qu'il avoit en lui, CARL. I, 46.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *confidencia*; ital. *confidenza*; du latin *confidentia*, de *confidens*, confiant (voy. CONFIDENT).

CONFIDENT, ENTE (kon-fi-dant, dan-t'), s. m. et f. || 1^e Celui, celle à qui l'on fait la confidence de ses secrets, de ses pensées intimes. Apprends, ma confidente, apprends à me connaître, CORN. *Rodog.* II, 2. Je te fis après lui mon plus cher confident, ID. *Cinna*, V, 4. Il faut que je l'attrape et que de ses desseins Je sois le confident pour mieux les rendre vains, MOL. *l'Étour.* II, 8. Elles avaient le roi pour confident, SÉV. 390. C'est à vous de choisir des confidents discrets, RAC. *Brit.* I, 4. Une vieille femme qui était la confidente de ses amours, FÉN. *Tél.* VIII. Malheureux confident d'un horrible secret, VOLT. *Fanat.* IV, 5. Duroc, le plus réservé de tous, l'ami, le confident de l'empereur, disait hautement qu'il ne prévoyait pas d'époque à notre retour, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 2. || Terme de théâtre. Personnage secondaire de la tragédie, et, en particulier, de la tragédie classique française, qui reçoit les confidences des principaux personnages; par quoi le spectateur se trouve instruit des desseins et des événements. Les rôles de confidents, de confidentes forment un emploi à part. Dans leurs pièces de théâtre la plupart des confidentes sont des nourrices, J. J. ROUSS. *Em.* I. || 2^e Adj. Maxime est comme moi de ses plus confidents, CORN. *Cinna*, I, 4. Surprendre les témoins les plus confidents de notre vie, MASS. *Tiéd.* 4. || Fig. et poétiquement. Rochers confidents de mes peines. Prêt à faire sur vous éclater la vengeance d'un geste confident de notre intelligence, RAC. *Brit.* III, 7.

— HIST. XVI^e s. Avecques leurs plus confidens ils delibereront de marcher diligemment vers Paris, LANOUË, 585. Le Roy de Navarre persistant à vouloir que D'Aubigné lui servist de confident dans ses amours, D'AUB. *Vie*, XLII. Ce fut lors à remuer le message des charges tant qu'il fut possible, à oster les confidens [partisans, affidés] de Bourbon et de Montmorency, ID. *Hist.* I, 86. En cest équipage entrerent en camp conduits par leurs parrins, et accompagniez de leurs confidens, M. DU BELL. 475.

— ÉTYM. Lat. *confidens*, part. présent de *confidere* (voy. CONFIER).

CONFIDENTIAIRE (kon-fi-dan-si-é-r'), s. m. Celui qui a reçu une somme d'argent ou autre valeur avec l'engagement secret, mais d'honneur, de la rendre à une personne déterminée. En rendant le bien à la veuve, on est confidentiaire, LA BRUY. XIV. || Celui qui tient un bénéfice par confidence. Le roi ne souffrit plus que les séculiers possédaient des bénéfices sous le nom de confidentiaires, VOLT. *Louis XIV*, 35.

— ÉTYM. *Confidence*.

CONFIDENTIEL, ELLE (kon-fi-dan-si-é-l, è-l'), adj. Qui se communique en confidence. Avis confidentiel. Lettre, note confidentielle.

— ÉTYM. *Confidence*.

CONFIDENTIELLEMENT (kon-fi-dan-si-é-le-man), adv. D'une manière confidentielle. Cela m'a été dit confidentiellement et non officiellement.

— ÉTYM. *Confidentialle*, et le suffixe *ment*.

CONFIDENTISSIME (kon-fi-dan-ti-ssi-m'), s. m. Très-confident, dans un langage familier. Le roi envoia à Blois M. de Chavigny, secrétaire d'Etat et confidentissime du cardinal, RETZ, I, 22.

— ÉTYM. *Confident*, avec la terminaison du superlatif latin.

CONFIE, ÉE (kon-fi-é, ée), part. passé. || 1^e Remis. Elle trahit mon père et rendit aux Romains La place et les trésors confiés en ses mains, RAC. *Mithr.* I, 1. || 2^e Dit en confidence. Un secret confié à votre discréction.

CONFIER (kon-fi-é), v. a. || 1^e Remettre avec confiance. Confier un dépôt. Je vous ai confié ce que j'avais de plus précieux et de plus cher. Confier le gouvernement d'une province à un chef expérimenté.

Pour vous, si vous voulez qu'en quelque autre contrée Nous allions confier votre tête sacrée, RAC. *Baj.* V, 41. Le sang de César ne se doit allier Qu'à ceux à qui César le veut bien confier, ID. *Brit.* I, 2. Plus j'ai cherché, madame, et plus je cherche encor En quelles mains je dois confier ce trésor, ID. ib. II, 3. || 2^e Déposer dans. Confier des semences à la terre. || Confier une chose à sa mémoire, s'en reposer sur elle pour se souvenir. || Il est dangereux de confier certaines choses au papier, de les consigner par écrit. || 3^e Communiquer, faire part de. Je vous confie mes soupçons, mes craintes. Je vous confie mes peines. Vous m'en avez déjà confié votre joie, RAC. *Athal.* III, 3. Mais je l'ai vue enfin me confier ses larmes, ID. *Andr.* I, 4. On confie aisément les malheurs qu'on surmonte, VOLT. *Brutus*, II, 4. || 4^e Se confier, v. refl. Se reposer sur, s'en remettre à. Je me confie en vous. Se confier au hasard. Se confier en ses forces. Ils se confiaient à la disposition du lieu où l'on combattait, VAUGEL. *Q. C.* 332. Et leur langue indiscrete, en qui l'on se confie, Dés-honore l'autel où leur cœur sacrifie, MOL. *Tart.* III, 3. Sera-t-il venu si loin pour désoler un roi qui se confie en son pouvoir et en sa vertu? FLÉCH. *Panég. de St Frang. de Paule*. L'électeur de Bavière se confiant et à la bonté de sa place et à la grosse garnison qui était dedans, RAC. *Relation du siège de Namur*. Ces pauvres dames se confiaient à la générosité du roi, ID. ib. Heureux le roi qui aime son peuple, qui en est aimé, qui se confie en ses voisins, et qui a leur confiance! FÉN. *Tél.* XI. Un roi ne peut se passer de ministres qui le soulagent, et en qui il se confie, puisqu'il ne peut tout faire, ID. ib. XII. Oh! si dans vos discours j'osais me confier! GIR. *Machab.* I, 3. || Racine a dit *se confier sur*. Sur l'équité des dieux osons nous confier, PHÈDRE, V, 4. || Par extension. Il entre, il se confie à ces lugubres voûtes, DELILLE, *Trois règnes*, I. || 5^e Faire des confidences, épancher son cœur. Ô de se confier noble et douce habitude! Non, mon cœur n'est point né pour vivre en solitude, A. CHÉN. *Élég.* 42. || 6^e Être confié. Des papiers aussi importants ne se confient pas au premier venu.

— REM. 1. Des grammairiens ont critiqué Racine d'avoir dit confier en des mains (voy. les exemples), et voulaient *confier à*. Mais, confier étant aussi synonyme de remettre, il n'y a pas lieu de blâmer Racine. || 2. On a prétendu qu'on ne pouvait dire *se confier à*, et qu'il fallait *se confier en*; mais de bons exemples prouvent qu'il n'en est rien. *Confier s'emploie avec en, dans, à, sur*.

— SYN. **SE CONFIER, SE FIER**. Se confier, c'est faire un acte de confiance; se fier, c'est avoir confiance. Il y a donc entre ces deux verbes cette différence que le premier exprime un sentiment relatif aux circonstances, et le second un sentiment durable et continu. Je me confie en lui, c'est-à-dire je me remets à lui avec confiance; je me fie en lui, c'est-à-dire j'entre dans lui un sentiment qui fait que je me confierai en lui dans toutes les circonstances. Dans l'exemple de Molière : Et leur langue indiscrete en qui l'on se confie..., *se fier* aurait une autre nuance, signifiant une confiance habituelle. Du reste, ces deux verbes, ne différant que par le préfixe, se confondent très-souvent.

— HIST. XV^e s. [Le comte de Nazarat] avait mis certaines gens sur les passages, ens ès quels il se confioit autant comme en lui-même, FROISS. II, III, 26. || XVI^e s. La sagesse nous defend de nous confier ou glorifier aux biens de ce monde, AMYOT, *Solon*, 58. Se confiant en eux plus qu'à nuls autres Grecs, ID. *Timol.* 2. Icetès voulut defendre jusques au bout les quartiers de la ville qu'il avoit occupé, soy confiant en ce qu'il estoient forts d'assiette et malaisez à approcher, ID. ib. 34. Parquoy Pyrrhus

se confiant plus à la faveur de fortune qu'au discours de la raison, il passa oultre, ID. *Pyrrh.* 57. Demos-thenes se confiant aux armes et en la prouesse des Grecs, ID. *Démosth.* 27.

— ÉTYM. *Con*, et fier; provenç. *confidar*, *cofi-zar*; espagn. *confiar*; ital. *confidare*.

CONFIGURATION (kon-fi-gu-ra-sion; en poésie, de six syllabes), s. f. Action de configurer; résultat de cette action et forme extérieure. Qui est-ce qui a pris le soin de choisir une si juste configuration des parties [dans la formation de l'eau, ni trop rare, ni trop dense]? FÉN. *Exist.* 43. Toutes les espèces d'insectes offriraient des observations curieuses et utiles par la configuration de leurs ailes, BERN. DE S.-P. *Harm.* liv. II, *Anim.* J'appelle simplement figure celle qui est extérieure, et j'appelle configuration la figure qui est intérieure et qui est nécessaire à toutes les parties dont chaque corps est composé, MALEBRANCHE, *Recherche*, I, I, 4. || Terme d'astronomie. Situation relative des corps planétaires les uns par rapport aux autres, et, en particulier, des satellites de Jupiter. || Terme d'astrologie judiciaire. Aspect mutuel des planètes, ou conjonction de ces corps célestes.

— HIST. XIV^e s. Configuracion des parties, ORESME, *Thèse de MEUNIER*.

— ÉTYM. Latin *configuratio*, de *configurare*.

CONFIGURÉ, ÈE (kon-fi-gu-ré, rée), part. passé. Qui a reçu une certaine forme. J'ai idée de la couleur verte, et d'un corps tellement configuré, VOLT. *Méthaph.* 3.

CONFIGURER (kon-fi-gu-ré), v. a. || 1^e Donner une forme. La cristallisation configure les sels de diverses manières. || 2^e Dans le langage mystique, rendre semblable. Il faut être configuré à sa mort [de Jésus-Christ] pour participer à sa résurrection, BOSS. *Souffr.* 4.

— HIST. XVI^e s. Nous sommes configurer à ses passions [de Jésus-Christ], jusqu'à ce que nous parvenions à la similitude de sa résurrection, CALV. *Instit.* 627. etc.

— ÉTYM. Latin *configurare*, de *cum*, et *figurare*, figurer.

CONFINE, ÈE (kon-fi-né, née), part. passé. Relégué. Confiné dans un lieu solitaire. Obscurément confiné au fond de sa province, D'ALEMB. *Éloges, Trublet*.

† **CONFINEMENT** (kon-fi-ne-man), s. m. || 1^e Action de confiner, de reléguer. || 2^e Terme de droit criminel. La peine de l'isolement dans les prisons.

— HIST. XVI^e s. Par degradation d'honneur, confiscation d'estat, de biens, et confinement que l'on appelle mort civile, CARL. II, 6. C'est une gehenne et lieu de tourments où un confinement où les ames sont releguées, AMYOT, *De la tranq. d'âme*, 39. Fut condamné à mort, qui luy fut néanmoins eschanguée par la douceur de l'empereur en un confinement de religion et monastère, PASQUIER, *Recherches*, liv. II, p. 44, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Confiner*.

CONFINER (kon-fi-né). || 1^e V. n. Toucher aux confins, aux limites. Damas qui confinait aux deux royaumes, BOSS. *Hist.* I, 8. Leurs terres peuvent confiner à la vigne de Naboth, J. J. ROUSS. *Em.* V. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || Condillac l'a fait actif en ce sens : Dans les forêts qui confinent la Lithuanie et la Russie, CONN. *hum.* IV, 2. || 2^e V. a. Confiner un héritage se disait autrefois, dans la langue du droit, pour borner. || 3^e Reléguer quelqu'un dans un certain lieu. On l'a confiné dans une île, dans un monastère. Vous me confinez parmi les bêtes sauvages qu'on ne peut apprivoiser, VAUGEL. *Q. C. liv.* III, ch. 4. || Fig. Ravalant la vertu, la confine en misère, RÉGNIER, *Sat.* II. Je plains tout être faible, aveugle en sa manie. Qui dans un seul objet confina son génie, VOLT. *Épit.* L. || 4^e Se confiner, v. refl. Se retirer dans un lieu écarté pour y vivre dans la retraite. Se confiner au fond d'une province. Là Fédéric alla se confiner, LA FONT. *Faucon*. Il se va confiner aux lieux les plus cachés, ID. *Fabl.* I, 41. Au bout de l'univers va, cours te confiner, RAC. *Bérén.* IV, 4. Quoique je me sois confiné au pied des Alpes, entre la Savoie et la Suisse, VOLT. *Lett. de Vaines*, 18 mars 1775.

— HIST. XV^e s. Aucuns Allemans qui confinent tant en Savoie que en Bourgogne [qui sont limirophes], COMM. II, 5. Et par soupçon seulement [les rois] confinent souvent des gens, ID. VII, 15. || XVI^e s. En un bois, là je me confine, MAROT, III, 39. Ils furent contraints de soy retirer au dedans de leurs Alpes, sans plus courir les Marches de l'Italie qui leur confine, AMYOT, *Fab.* 4. Il appelle les extremes confins le territoire qui est à l'entour de Delium,

pource que là confine le Bœoce avec le païs de l'Atique, ID. *Lysand.* 56. Ilz le menerent, non en la cour du roy, mais en la Cherrone de Syrie, là où il fut confiné, ID. *Démétr.* 72. L'on eust irremissiblement peché de confiner avecques ung mary fascheux et incompatible une telle damoiselle, CARLOIX, III, 7.

— ÉTYM. Voy. CONFINS; provenç. et espagn. *confinar*; ital. *confinare*.

† **CONFINITÉ** (kon-fi-ni-té), s. f. La condition de deux pays qui se touchent.

— HIST. XIV^e s. Villes situées environ la confinité de la mer, CHRON. *française ms.* de G. DE NANGIS, an 1303, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. CONFINS; provenç. *confinitat*.

CONFINS (kon-fin), s. m. plur. || 1^e Parties d'un territoire, placées à l'extrémité de ce territoire et à la frontière d'un autre. Les confins de la France. Ces saules, de ton champ qui marquent les confins, T'offriront du sommeil les douceurs passagères, MALFIL. *Génie de Virgile*, 4^e Égl. Il entra dans les confins de la Médie, VAUGEL. Q. C. liv. III, ch. 4, dans RICHELET. Mais ceux dont les États entourent mes confins, VOLT. *Sémiram.* III, 6. Auguste journée où deux fières nations, longtemps ennemis et alors réconciliées par Marie-Thérèse, s'avancent sur leurs confins, leurs rois à leur tête, non plus pour se combattre, mais pour s'embrasser, BOSS. *Marie-Thér.* || Aux confins de la terre, aux extrémités de la terre, au bout du monde. || Par extension. Si l'on juge de la distance d'Uranus par la lenteur de son mouvement, il doit être aux confins du système planétaire, LAPLACE, *Expos.* I, 9. || 2^e Fig. Le lieu de purification [le purgatoire], placé sur les confins de la douleur et de la joie, CHATEAUB. *Génie*, II, v, 45. || 3^e Terme de géographie. Confins militaires, province de l'empire d'Autriche, divisée en quatre génératals.

— HIST. XIV^e s. Aux confines de Piemont en Lombardie, MÉNAGIER, I, 6. || XV^e s. Chascun estoit aux confins de son royaume, COMM. II, 8. || XVI^e s. Quand leurs confins viendroient à se toucher, qu'il n'y auoit rien entre deux, AMYOT, *Pyrrh.* 23. Et à ceux qu'il ne peult faire rappeller, au moins leur procura il que leurs confins ne fussent point si loingtains, comme les autres qui estoient releguez par delà les monts Acrocerauniens, ID. *Phoc.* 40. C'est miracle de veoir continuer des actions si diverses, d'une si pareille teneur qu'il ne s'y sente point d'interruption et d'alteration, aux confins mesmes et passage de l'une à l'autre, MONT. I, 396. Beau et bon sont confins, et s'expriment par mesmes mots en grec et en l'Ecriture sainte, CHARRON, *Sagesse*, I, 6.

— ÉTYM. Latin *confinis*, qui a la même limite, de *cum*, et *finis*, fin, frontière (voy. FIN).

CONFIRE (kon-fi-r'), je confis, tu confis, il confit, nous confisons, vous confisez, ils confisent; je confisais; je confis, nous confimes; je confirai; je confirais; confis, confisons; que je confise, que nous confisions; que je confisse; confisant; confit, v. a. || 1^e Anciennement, préparer par assaisonnement, achever par maturation. || 2^e Aujourd'hui, mettre des fruits, des fleurs, des légumes dans un liquide qui les pénètre et s'y incorpore ou quelquefois se dessèche avec eux, et, dans tous les cas, les conserver. Confire des abricots, des coings, des petits pois. Le premier massepain pour eux, je crois, se fit, Et le premier citron à Rouen fut confit, BOIL. *Sat.* x. || Terme de tanneur. Tremper dans l'eau sure, appelée confit, les peaux qui doivent être chamoisées. || 3^e Se confire, v. refl. Être confit. Cela se confit de cette façon.

— HIST. XIII^e s. Le meilleur breuvage que il aient et le plus fort, c'est de lait de jument confit en herbes, JOINV. 264. || XIV^e s. Tel jugement font ceux qui esprennent les vins et qui assaventrent et confisent les salses et les potages, ORESME, *Eth.* 94. || XV^e s. Aucunes gens qui bien peu sentent, Nourriz en simplesse et confiz, Contre le vouloir Dieu actentent, Par ignorance desconfiz, CH. D'ORL. *Bal.* 102. Après ensuit automne, que le fruit se meure et confite, et adont est en saison et temps de cueillir et en user prouffitablement, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 12. || XVI^e s. En vray amour et science conficts, MAROT, I, 256. Par tes escrits tu me donnois ton cœur : Ô don confict en mauvaise liqueur! ID. I, 363. Du coriandre confict, MONT. I, 237. Ainsi se remplit le monde, et se confit en fadese et en mensonge, ID. II, 284. L'essence des femmes est si confite en souspeçon, en vanité et en curiosité, que.... ID. III, 349. Le but où il vise, est de toujours inventer, apprester et confire quelque jeu, quelque faict, et quelque parole à plaisir et pour

donner plaisir, AMYOT, *Comm. disc. le flatt.* 20. Plusieurs racines, herbes, fleurs et fruits, y a-t-il propres à confir, O. DE SERRES, 843.

— ÉTYM. Provenç. *confir*, *cofir*; espagn. *confitar*; portug. *confetiar*; ital. *confettare*. Le français et le provençal viennent du latin *conficere*,achever, digérer, de *cum*, et *facere*, faire; l'espagn. le port. et l'italien viennent d'un dérivé *confectare*; une forme pareille a existé aussi dans l'ancien français, voyez l'exemple de Christine de Pisan.

† **CONFIRIMATEUR** (kon-fir-ma-teur), s. m. Celui qui confirme.

— HIST. XVI^e s. Il admet près de soy un flatteur estranger, lequel il pense et veult luy estre tesmoing et confirmateur de l'opinion qu'il a de soy mesme, AMYOT, *Comment discerner le flatteur*, 4.

— ÉTYM. *Confirmier*.

CONFIRMATIF, IVE (kon-fir-ma-tif, ti-v'), adj. Qui a la force, le pouvoir de confirmer. Arrêt confirmatif d'un jugement. On espère recevoir un bref confirmatif de son ordonnance, BOSS. *Lett. quiét.* 165. Othon pouvait-il donner par cet acte, confirmatif de celui de Charlemagne, la ville même de Rome? VOLT. *Mœurs*, 36. Il y eut un édit confirmatif de la convention, ANQUET. *Ligue*, II, p. 225. || Acte, titre confirmatif, qui approuve ou ratifie un acte antérieur.

— HIST. XVI^e s. Un troisième brevet confirmatif des deux precedents, CARL. II, 6. Et seront par ce moyen vos deux parolles confirmatives et comme pleigées l'une de l'autre, ID. VIII, 4.

— ÉTYM. Provenç. *confermatiu*, *cofermatiu*; espagn. *confirmativo*; ital. *confermativo*; du latin *confirmativus* (voy. CONFIRMER).

CONFIRMATION (kon-fir-ma-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1^e Action de confirmer, de garantir, d'assurer une chose. La confirmation d'un privilége. La confirmation d'une nouvelle. Ce fait mérite confirmation. Il m'a donné de nouvelles confirmations de son amitié en me recommandant chaudement. J'attends avec impatience mes lettres de vendredi : il me faut encore cette confirmation de votre chère et précieuse santé, SÉV. 254. || 2^e Terme de jurisprudence. Approbation ou ratification d'un acte. || Maintien d'une décision judiciaire par une juridiction supérieure. || 3^e Sacrement, le quatrième en ordre, dans lequel l'évêque forme le signe de la croix sur le front de l'homme baptisé pour l'affermir et le fortifier dans la grâce reçue au baptême. Monseigneur ne donnera la confirmation qu'aux personnes exactement instruites de toutes les principales vérités du catéchisme, FÉN. XVIII, 174. || 4^e Terme de rhétorique. Partie du discours où l'on prouve ce qu'on a avancé et où l'on range les preuves dans un ordre capable de persuader. La confirmation vient ordinairement après la narration, dans le genre judiciaire.

— HIST. XIII^e s. Ofice de meor [maire] ne se doit pas fere devant la confirmation, *Livre de just.* 52. || XIV^e s. C'est à dire que la confirmation de la ditte election demourast vers les Peres, BERCHEURE, f° 12, verso. || XV^e s. Et le roy lui eust donné à sa vie certaine pension; Qu'il vous plaise, seigneur très redouté, Retenue ait et confirmation, E. DESCH. *Supplicat. au roi*. || XVI^e s. Ceste confirmation est accomplie par onction et telle forme de paroles : Je te marque par le signe de la sainte croix, et confirme par onction de salut, CALV. *Instit.* 1166. Pour la confirmation de la dite espine [du dos] et plus facile flexion d'icelle, PÂRÉ, IV, 18. Que ce que nous avons dit soit vray, nous en asseurerions, si nous avions sur cela la confirmation d'un oracle, MONT. II, 281.

— ÉTYM. Provenç. *cofermatio*, *confirmation*; espagn. *confirmacion*; ital. *confermazione*; du latin *confirmationem* ((voy. CONFIRMER)).

† **CONFIRATOIRE** (kon-fir-ma-toir'), adj. Qui a la vertu de confirmer.

— HIST. XVI^e s. Le dire de saint Augustin ne devoit estre entendu de l'imposition des mains confirmatoire, mais curatoire et reconciliatoire, CALV. *Instit.* 1174.

— ÉTYM. Voy. CONFIRMER; provenç. *confermatori*, *confirmatori*; espagn. *confirmatorio*.

CONFIRME, ÈE (kon-fir-mé, mée), part. passé. || 1^e Rendu sûr, certain, en parlant des choses. Ce billet confirmé par votre témoignage, CORN. *Hé-rac.* II, 8. Sa gloire est confirmée et ses honneur accrus, MAIR. *Mariage*, I, 6. Si mon intégrité vous était confirmée, MOL. *l'Étourdi*, I, 9. Ma honte est confirmée, RAC. *Andr.* IV, 3. Lorsque ta raison par l'âge confirmée.... VOLT. *Zaire*, I, 4. L'autorité fatale est trop bien confirmée, ID. *Guèbr.* I, 4. Un

bruit trop confirmé se répand sur la terre, ID. *Mort de Cés.* I, 3. Il n'y a point de probité assez confirmée, pour qu'on puisse sans incertitude l'exposer au passage de la ligne [la mestre dans les affaires des colonies, de l'Inde, etc.], RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 23. || 2^e Devenu assuré, en parlant des personnes. Confirmé dans ses espérances. Des athées confirmés dans leurs désordres, BOURD. *Car.* I, *Religion chrétienne*, 285. Ils vont loin, confirmés par le succès, LA BRUY. I. || 3^e Qui a reçu le sacrement de confirmation. Confirmé par l'évêque. || Chrétien confirmé en grâce, c'est-à-dire d'une vertu si épurée que Dieu est comme obligé de l'assister toujours de ses grâces.

† CONFIRMEMENT (kon-fir-me-man), s. m. Etat de ce qui est confirmé.

— HIST. XII^e s. Il fist un estableissement Et si en fist confirmation, WACE, *Brut*, 2333. || XIII^e s. Il le doit prover par prêveilige, que le seignor ou son ancêtre ait donné à lui ou à son ancêtre le dit fief [fief] ou confermement de cel fief, *Assises de J.* I, 254. Cascune de ces trois cozes vaut confermement de marcié [marché], BEAUM. XXXIV, 60.

— ÉTYM. *Confirmier*; provenc. *confermament*, *confirman*; anc. espagn. *confirmamiento*; ital. *confirmamento*.

CONFIRMER (kon-fir-mé), v. a. || 1^e Rendre ferme, en parlant des choses. Ainsi tant de miracles étonnans, que les anciens Hébreux ont vus de leurs yeux, servent encore aujourd'hui à confirmer notre foi, BOSS. *Hist.* II, 43. Il confirma par cette victoire le nom d'Africain dans sa maison, ID. ib. I, 9. Au lieu que les succès et les malheurs d'un État où le peuple est soumis confirment également sa servitude, MONTESQ. *Rom.* 9. Ah! que cette amitié jadis m'eût su charmer, Et quel plaisir j'aurais pris à la confirmer! CHAMPFORT, *Must. et Z.* II, 4. || 2^e Rendre ferme, en parlant des personnes. L'air dont je vous ai vu lui jeter cette pierre.... Me confirme encor mieux à ne pas différer Les noces où j'ai dit qu'il vous faut préparer, MOL. *Ec. des f.* III, 4. Les vérités saintes qui confirment une âme dans le mépris du monde et dans l'amour des biens éternels, MASS. *Car. Tiéd.* 2. || Terme de manège. Confirmer un cheval, achever de le dresser. || 3^e Sanctionner, attribuer par confirmation. Le roi confirma les droits et priviléges de cette ville. La cour d'appel a confirmé le jugement rendu en première instance. Dieu lui confirme toutes ses promesses, BOSS. *Hist.* II, 2. Vous avez de ses feux un gage solennel, Qu'il peut, quand il voudra, confirmer à l'autel, RAC. *Mithr.* II, 4. Là, si vous m'en croyez, d'un amour éternel Nous irons confirmer le serment solennel, ID. *Phèd.* V, 4. Roi, prêtres, peuple, allons, pleins de reconnaissance, De Jacob avec Dieu confirmer l'alliance, ID. *Ath.* V, 7. Je sais que le sénat tout plein de votre nom D'une commune voix confirmera ce don, ID. *Bér.* III, 4. Il veut que d'un festin la pompe et l'allégresse Confirment à leurs yeux la foi de nos serments, ID. *Brit.* V, 4. Une telle victime Vaut bien que, confirmant vos rigoureuses lois, Vous me la demandiez une seconde fois, ID. *Iphig.* IV, 9. Du dieu de Mahomet la puissance invoquée Confirme mes serments et préside à mes feux, VOLT. *Zaire*, II, 6. Ce territoire avait été confirmé à la France par la paix d'Utrecht, VOLT. *Louis XV*, 28. || 4^e Attester, montrer. L'expérience confirme que.... Trente papes confirmèrent de leur sang l'Évangile qu'ils annonçaient à toute la terre, BOSS. *Hist.* I, 10. Doubter d'une trahison que tant d'apparences confirmaient, MOL. *le Fest.* I, 3. Songez-y; vos refus pourraient me confirmer Un bruit sourd que déjà l'on commence à semer, RAC. *Ath.* III, 4. Un mot même d'Arbate a confirmé ma crainte, ID. *Mithr.* IV, 2. Lisez; il vous confirme un secret si funeste, VOLT. *Sémir.* IV, 2. L'expérience confirme que la mollesse ou l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres ne sont qu'un seul et même vice, LA BRUY. IV. || 4^e Terme de théologie. Confirmer le sacrement de la confirmation. Il n'appartient qu'aux évêques de confirmer. L'évêque frappe légèrement, avec la main, la joue de celui qu'il confirme, pour lui apprendre qu'il doit être prêt à souffrir toute sorte de disgrâces pour Jésus-Christ. || Fig. Dieu confirme en grâce, Dieu assure la grâce à l'homme. || Fig. et familièrement. Confirmer quelqu'un, lui appliquer un soufflet; cela ne se dit qu'avec un adverbe ou un modificateur quelconque: Il a été rudement confirmé; Son maître le confirma d'importance; ou quand le ton du discours indique de quoi il s'agit. || 5^e Se confirmer, v. rés. S'affermir. Se confirmer dans une opinion. Chose permise aux vieux [serviteurs du dieu de Delphes], de saint zèle enflammés, Qui se

sont par service en ce lieu confirmés, RÉGNIER, *Sat.* I. || Être confirmé. La nouvelle se confirme par des gens qui en sont venus, SÉV. 570. Ce bruit ne se confirme pas, LA BRUY. X. || Impersonnellement, il se confirme, c'est-à-dire le bruit qui courrait prend de la consistance. Il se confirme que l'ennemi a été battu.

— HIST. XII^e s. Li reis l'a par sa chartre tut ainsi confirmé, Otrié en almosne en parmenableté, TH. *le mart.* 45. Humblement respudeit li sainz à leur escriz, E par les escriptures confermout tuz ses diz, ib. 70. Bien savez qu'il nus ad fait vos leis confermer, ib. 42. Comandé s'est à Deu, e puis s'en returna, Enz emmi le chemin, là où il mielz erra, Es viles e es burcs les enfanz conferma, ib. 131. [Réfuter] par reisun confermée, ib. 58. E que nostres sires cunfermt ses paroles que il ad de moi parled, ROIS, 227. || XIII^e s. Ottroi et conferme chele meisme vente, *Charte de Hesdin*, dans RAYNOUARD, *Lex.* Et li consaus fu tex, que li mariages fust confermés de l'une partie et d'autre, VILLEH. CLXVI. Dont envoient lor messages, li une partie et li autre, à l'apostole de Rome Innocent, pour confermer les convenances, et il le fist moult volontiers, ID. XIX. Juvenaus [Juvénal] neis le conferme, Qui redit par sentence ferme.... la Rose, 8747. Ge di que l'en doit savoir se cele costume a esté confermée en jugeement contredit, *Liv. de just.* 6. || XIV^e s. Car des autres bourgeois en y ot revenus, Qui tout ont confirmé et les fais espandus, GUESCL. 8435. || XV^e s. Si vous voulez entendre aux traités et à confermer la treve, mon très redouté seigneur le roi d'Escosse et ses nobles consaulx les confermeront, FROISS. II, II, 219. Pour confermer les royaumes en paix, ID. II, II, 147. Qui confirmoit l'abusio[n], COMM. VIII, 16. || XVI^e s. Qu'il soit confirmé par l'imposition des mains, CALV. *Instit.* 1466. Je trouvai à cette opinion le fondement bien foible, moy qui avois à la confirmer en aultruy, MONT. I, 117. Il confirma les Napolitains, qui estoient d'eulz mesmes bien affectionnez aux Romains, en la bonne devotion qu'ilz avoient, AMYOT, *Marcel.* 14. Il demanda qu'on lui confirmast ses gouvernemens, IR. *Eum.* 20. Et qui n'a honte de rien, tant il est de longue main accustomed et confirmé à mal faire, ID. *Comment il faut ouir*, 24. L'habitude est une qualité confirmée, laquelle.... ID. *De la vertu morale*, 8. St Paul remonstre fort et ferme, Et la loi humaine conferme Qu'enfans obeir sont tenus Aux peres dont ils sont venus, MAROT, IV, 188.

— ÉTYM. Provenç. *confermar*, *cofermar*, *confirmar*; espagn. *confirmar*; ital. *confirmare*; du latin *confirmare*, de *cum*, et *firmare*, rendre ferme (voy. FERMER).

† CONFISABLE (kon-fi-za-bl'), adj. Qui peut être confis, qui est bon à confis.

— HIST. XVI^e s. Au vin cuit peuvent confir tous fruits confissables au moust, O. DE SERRES, 849.

— ÉTYM. *Confire*. CONFISCABLE (kon-fi-ska-bl'), adj. Qui peut être confisqué. Des marchandises confisables.

— ÉTYM. *Confisquer*.

CONFISCANT, ANTE (kon-fi-skan, skan-t'), adj. Qui confisque. || Terme de jurisprudence féodale. Sur qui la confiscation pouvait échoir. On disait des gens de main-mort qu'il fallait qu'une communauté donnât au seigneur un homme vivant, mourant et confisquant, quand elle possédait une terre sans avoir payé les droits qu'elle devait.

CONFISCATION (kon-fi-ska-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1^e Action de confisquer. La confiscation générale est abolie. || 2^e Biens confisqués. Le roi lui donna la confiscation d'un tel. Le bien que ce jeune homme héritait de sa mère ayant été confisqué, le père en a demandé et obtenu la confiscation, dont il jouit, sans secourir son malheureux fils, VOLT. *Maupeou*, 14 mars 1774.

— HIST. XIV^e s. Non obstant que les confiscations du dit royaume deussent estre appliquées et converties es reparacions de la noble maison de Saint Oyn.... LETT. DE CHARLES V, *Biblioth. des Chartes*, 4^e série, t. III, p. 426. || XVI^e s. La confiscation des meubles appartient au seigneur, duquel le confisqué est couchant et levant, LOYSEL, 840.

— ÉTYM. Provenç. *confiscacion*; espagn. *confiscacion*; ital. *confiscatione*; du latin *confiscacionem* (voy. CONFISQUER).

† CONFISERIE (kon-fi-ze-rie), s. f. Art du confiseur; son atelier; son magasin.

— ÉTYM. *Confire*.

CONFISEUR, EUSE (kon-fi-zeur, zeù-z'), s. m. et f. Celui, celle qui fait et vend des fruits confits, des sucreries diverses. Je fus bercé par tes faiseurs De

vers, de chansons, de poèmes; Ils sont, comme les confiseurs, Partisans de tous les baptêmes, BÉRANG. Deux cousins. || Adj. Marchand confiseur.

— HIST. XVI^e s. Ses confitures ne cederont aux plus précieuses qu'on fait es grosses villes, bien qu'elle n'ait autre confiseur que l'aide de ses servantes, O. DE SERRES, 843.

— ÉTYM. *Confire*; génév. *confisseur*.

CONFISQUÉ, ÉE (kon-fi-ské, kée), part. passé. Pris au profit du fisc, du trésor public. Les biens confisqués. || Familièrement. C'est un homme confisqué, c'est un homme dont la santé, la fortune est dans un mauvais état, ou qui est entièrement perdu pour le monde. Avec un ton de commandement et une parole forte, que la colère lui fournit dans la faiblesse d'un corps confisqué, BALZ. *le Romain*. La guérison d'un corps confisqué n'est pas l'effet d'un seul breuvage ni d'une seule saignée, ID. *liv. v, lett. 2*. C'est un homme perdu, noyé dans son ménage. — Abtmé. — Confisqué, LA CHAUSSÉE, *Préjugé à la mode*, II, 4.

CONFISQUER (kon-fi-ské), v. a. || 1^e Attribuer au fisc pour cause de crime ou de contravention. On confisque les marchandises de contrebande. || Terme de droit commercial. Saisir des marchandises au nom d'un tiers. || Par analogie, prendre à un élève un objet dont l'usage n'est pas autorisé dans le collège, dans la classe. || Dans l'ancien droit criminel: Qui confisque le corps confisque les biens, c'est-à-dire la condamnation à mort emporte confiscation des biens. || Terme de féodalité. Confisquer son fief, refuser à un seigneur la foi et l'hommage pour un fief qui vient de lui. || 2^e Se confisquer, v. rés. Être confisqué. Tâchons d'avoir du bien qui ne courre aucun risque; Un grand fonds de vertu rarement se confisque, BOURSAULT, dans RICHELET.

— HIST. XV^e s. Se en ung peage il passe un marchant qui ne acquitte ce qu'il porte, il confisque toute sa marchandise, en beaucoup de lieux est il, le Jouvencel, f° 72, dans LACURNE. Le dit duc de Bourgogne declaira le dit seigneur d'Argueil avoir confisqué envers lui corps et biens, et puis fist arracher et abatre toutes les places et chasteaux qu'il avoit en ses païs, *Chron. scandaleuse de Louis XI*, p. 164, dans LACURNE. || XVI^e s. Ses biens furent confisquez, MONT. I, 39. Le marquisat qui avoit esté confisqué de son frere, ID. I, 44. Comme le fief se confisque [terre] par le vassal, ainsi la tenure feodale par le seigneur, LOYSEL, 650. Le seigneur confisquant est tenu des dettes jusqu'à la valeur du fief, ID. 654. Qui confisque le corps confisque les biens, ID. 839. La longueur de la prison ne confisque point les biens [n'en entraîne pas la confiscation], ID. 833. Femme mariée ne confisque [perd par confiscation] que ses propres, ID. 847. L'homme qui se met à mort par desespoir, confisque envers son seigneur, ID. 837. Hors ceste rencontre, il n'y eut pas un Byzantin mis à mort par justice, ny confisqué ou banny, AMYOT, *Alc.* 63. Quand la maison et les biens du tyran Nabis eurent esté vendus, comme confisquez à la chose publique, ID. *Philop.* 26. Ceulx [les ci-toyens] qu'il confisquoit, ID. *Sylla*, 68. Que sa niepce avoit du bien en France, qu'elle confisqueroit au roy en prenant, hors de son royaume, party de mariage sans son consentement et congé, M. DU BELL. 180. Les enfanç des condamnez et confisquez ne laisseront de succéder à leurs parens tant en ligne directe que collaterale, pourvu qu'ils soient conceuz lors de la succession eschue, *Coust. génér.* t. I, p. 1015.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *confiscar*; ital. *confiscare*; du latin *confiscare*, de *cum* et *fiscus*, le fisc: réunir au fisc (voy. FISC).

4. CONFIT, ITE (kon-fi, fi-t'), part. passé de confire. || 1^e Citrons, marrons confits. || Ondit qu'un fruit est confit sur l'arbre, pour exprimer qu'il est en sa pleine maturité et comme confit dans son suc par l'action du soleil. || Salade confite, salade tout assaisonnée, qui, n'ayant pas été mangée entièrement le jour même, se trouve comme confite le lendemain par l'assaisonnement. || Par extension et plaisirerie. Ses refus ne valent rien que confits; et encore faut-il employer beaucoup de sucre en cette sorte de confiture, pour en ôter l'amertume, COSTAR, t. I, *lettres* 388, dans RICHELET. || 2^e Fig. Compagnons de Minerve, et confits en science, RÉGNIER, *Sat.* II. Par ces plaisirs d'amour tout confits en délices, ID. *Éleg.* II. Cet hymen de tous biens comblera vos désirs, il sera tout confit en douceurs et plaisirs, MOL. *Tart.* II, 2. Confit dans les maximes et dans la politique de sa société, il [le père Tellier] était profondément faux, trompeur, ST-SIM. 247, 178. Le régent fit prêcher la Ferté, au scandale

de tout le monde non confit en cabale de constitution, ID. 450, 38. Bien est-il vrai qu'il parlait comme un livre, Toujours d'un ton confit en savoir-vivre; GRESSET, *Vert-Vert*, ch. II. || Être confit en dévotion, affecter des airs et des pratiques de sainteté. Et confite en détresse Imité avec ses pleurs la sainte pécheresse, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || Une âme confite en amertume, en douleurs, personne éprouvée par de longues et fortes afflictions.

† 2. **CONFIT** (kon-fi), s. m. Eau sure dans laquelle le chamoiseur plonge les peaux minces. || Cuve où le pelletier fait confire les peaux. || Mélange d'eau et de son pour nourrir les porcs.

— HIST. XV^e s. Pelletiers, megissiers, teinturiers de toile, barbaudiers et autres de semblable estat, de faire leurs confis, megis et barbaudes au dedans leurs maisons, *Ordonnances des rois de Fr.* t. II, p. 385.

— ÉTYM. *Confit* 1.

CONFITEOR (kon-fi-té-or), s. m. Nom donné à la prière que font les catholiques avant de se confesser, à la messe et dans d'autres circonstances. Dire son Confiteor. || *Au plur.* Des Confiteor.

— ÉTYM. Latin *confiteor*, je confesse, de *cum*, et *fateri*, avouer, qui est de même radical que le grec φατός, dit, de φημι ou φάγμα, dire, latin *fa-re*, parler (voy. *FABLE*). Le nom de cette prière lui vient de ce qu'elle commence par ces mots: *Confiteor Deo omnipotenti....*

CONFITURE (kon-fi-tu-r'), s. f. On l'emploie souvent au pluriel. Fruits entiers ou coupés par morceaux, qu'on met cuire avec du sucre ou du sirop pendant plus ou moins de temps, et qui se transforment en une sorte de marmelade ou compote. Confitures de groseilles, de prunes. Un jeune Grec, fort affable, m'offrit des confitures, CHATEAUBR. *Itinéraire*, 44.

— HIST. XIII^e s. Siros confis de douce confiture, De quatre herbes pleines de santé, *Chanson à la Vierge*, MÄTZNER, p. 67. || XV^e s. Il bouda sa teste au trou du retrait où il fut bien encensé, Dieu le sait, de la confiture de jeans, LOUIS XI, *Nouv.* LXXII. M'a apporté herbes à faire la confiture de l'onguent dont le bon roi méhaingné, du quel sang vous estes issu, sera gary, *Perceforest*, t. VI, 1^e 447. || XVI^e s. Strabo dit que les Juifs, pour la confiture [embaumement] de leurs corps, souloient user de bitume, PARÉ, *Mumie*, 2. Confitures de cerises, ID. XX, 31. Ses confitures ne cederont aux plus précieuses de celles qu'on fait es grosses villes, O. DE SERRES, 843.

— ÉTYM. *Confit* 1.

† **CONFITURERIE** (kon-fi-tu-re-rie), s. f. Art du confiseur. || Lieu où l'on fait les confitures. || Lieu où on les conserve. On dit plutôt confiserie.

— ÉTYM. *Confiture*.

CONFITURIER, IÈRE (kon-fi-tu-rié, riè-r'), s. m. et f. Celui, celle qui vend des confitures. || On ne dit guère maintenant que confiseur. || *Adj.* Marchand confiturier.

— ÉTYM. *Confiture*.

CONFLAGRATION (kon-fla-gra-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1^e Embrasement général. La conflagration du globe terrestre. Néron fit accuser les chrétiens de la conflagration de Rome, FURETIÈRE. || 2^e Fig. Bouleversement politique. La conflagration générale qui suivit la Révolution française. Vous pépirez, et dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances, MIRABEAU, *Collect.* t. II, p. 485.

— REM. Conflagration, bien qu'employé par Rabelais et Montaigne, n'a été remis en usage que dans le XVIII^e siècle; il n'est dans aucune des anciennes éditions du Dictionnaire de l'Académie.

— HIST. XVI^e s. Les geants emporterent leur roi Anarche à leur col, le mieux qu'ils purent, hors du fort, comme fit Aenée son pere Anchise de la conflagration de Troye, RAB. *Pant.* II, 29. Chrysippe estimoit qu'en la dernière conflagration du monde, tous les dieux auroient à finir, sauf Jupiter, MONT. II, 277.

— ÉTYM. Latin *conflagratio*, de *conflagrare*; de *cum*, et *flagrare*, brûler (voy. *FLAGRANT*).

† **CONFLE** (kon-fl'), s. m. Terme de commerce. Balle de poivre lourd.

CONFLIT (kon-fli); le t ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l's se lie: les conflits armés, dites: les con-fli-z armés, s. m. || 1^e Choc de gens qui en viennent aux mains. Le conflit de deux armées. Le pigeon profita du conflit des voleurs, S'en-vola, s'abattit auprès d'une mesure, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. || 2^e Terme de procédure. Conflit de juridiction, ou, simplement, conflit, contradiction sur le

droit de connaître d'une affaire entre deux juridictions de l'ordre judiciaire. || Conflit d'attribution, conflit entre deux juridictions, l'une de l'ordre judiciaire, l'autre de l'ordre administratif. Elever le conflit. || Conflit négatif, celui qui a lieu, lorsque deux tribunaux se déclarent respectivement incomptents pour connaître d'une même affaire. || 3^e Fig. Au milieu d'un conflit tumultueux de grands et petits intérêts, FLÉCH. *le Tellier*. Toutes les fois que l'autorité souveraine voudra s'interposer dans les conflits de l'honneur et de la religion, elle sera compromise des deux côtés, J. J. ROUSS. *Lettre à Allemberg*.

— HIST. XII^e s. En ce ke il chascun jor sormontent et laissent les cevres de cest secle, soi combattent il chascun jor par fort conflit encontre eaz [eux] mimes, Job, 481. || XVI^e s. Aussi fut pris maint roy, maint duc et comte En ce conflit, dont je laisse le compte, MAROT, I, 327. En ce conflit, qui dura une bonne demie heure, furent blessez des mutins environ trente ou quarante, CONDÉ, *Mémoires*, p. 612. Celuy qui, picqué et outré jusques au vif d'une offense, s'armeroit des armes de la raison contre ce furieux appetit de vengeance, et, aprez un grand conflict, s'en rendroit enfin maistre, feroit sans doute beaucoup plus, MONT. II, 445. C'est un conflit [discussion] qui se decide plus par les armes de la mémoire que par celles de la raison, ID. I, 249.

— ÉTYM. Espagn. *conflicto*; ital. *confitto*; du latin *conflictus*, de *confligere*, de *cum*, et *fligere*, heurter, frapper.

† **CONFLUENCE** (kon-flu-an-s'), s. f. Terme de médecine. La qualité d'être confluent. La confluence de la petite vérie.

— ÉTYM. *Confluent* 1.

1. **CONFLUENT, ENTE** (kon-flu-an, an-t'), adj. Terme de médecine. Petite vérie confluente, celle où les boutons sont si rapprochés qu'ils se touchent et se confondent, par opposition à variole discrète. || Terme de botanique. Parties confluentes, parties qui se réunissent ou se confondent. || Terme de minéralogie. Aragonite confluente, variété prismatique, dont les cristaux se réunissent par leurs bases.

— ÉTYM. *Confluer*.

2. **CONFLUENT** (kon-flu-an), s. m. || 1^e Endroit où deux rivières se réunissent. Le confluent de la Seine et de la Marne. || 2^e Terme d'anatomie. Confluent des sinus de la dure-mère, ou pressoir d'Hérophile, sorte de cavité, située au devant de la protubérance occipitale interne, et formée par la réunion des trois grands replis de la dure-mère. || Confluent de deux veines. La seconde branche de la veine-ombilicale s'unit à la veine-porte, et forme avec elle une espèce de confluent qui se partage ensuite en différentes branches, CONLORGET, *Berlin*.

— HIST. XVI^e s. Nous partimes de Mayence, pour venir à Coublants, aultrement Confluents, que nous disons en françois corrompu Consians; qui est quand une riviere entre en une autre plus grande en laquelle elle perd son nom, comme Conflans entre Paris et le pont Charenton, etc. CARL. VIII, 29.

— ÉTYM. *Confluer*.

CONFLUER (kon-flu-é), v. n. Se joindre dans le même lit, en parlant de deux rivières. La Marne conflue avec la Seine; ces deux rivières confluent au-dessus de Paris. || Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir:

— HIST. XVI^e s. Confluer, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. Latin *confluere*, de *cum*, et *fluere*, couler (voy. *FLUER*).

CONFONDRE (kon-fon-dr'), je confonds, nous confondons; je confondais; je confondis; je confondrai; confonds, confondons; qu'il confonde; que je confondisse; confondant; confondu, v. a. || 1^e Réunir pèle-mêle, effacer les séparations. La Seine et la Marne confondent leurs eaux. La victoire et la nuit, plus cruelles que nous, Nous excitaient au meurtre et confondaient nos coups, RAC. ANDR. I, 2. Les inondations du Nil qui confondaient les bornes des champs, furent cause que chacun voulut des mesures exactes, FONTEN. *Les mondes*, 1^e soir. || 2^e Ne pas faire de distinction entre des personnes et des choses. Ils se ressemblent tellement qu'il m'arrive de les confondre. Va, je ne confonds point ses vertus et ton crime, CORN. *Héracl.* I, 2. Et confondant ces mots de trésor et d'époux, Je crus les bien entendre, expliquant tout de vous, ID. ib. III, 4. Vous avais-je sans choix Confondu jusqu'ici dans la foule des rois? RAC. BÉRÉN. III, 4. Soit que ma haine en lui Confonde les Romains dont il cherche l'appui, ID. MITHR. I, 2. On m'accuse de vouloir confondre la charité avec l'espérance, BOSS. Avert. Ils rompaient ces bornes sacrées qui avaient été

plantées par nos pères, et confondaient la philosophie avec la religion, FLÉCH. *Panég.* II, p. 69. || Absolument. Il est possible que je confonde. || 3^e Unir, identifier. Dans vos intérêts n'en confondez point d'autres, CORN. *Pomp.* II, 3. En adoptant Néron, Claudio par son choix De son fils et du vôtre a confondu les droits, RAC. *Brit.* III, 3. Qu'ils confondent leur naissance et ne distinguent plus Le sang qui les fit vaincre et le sang des vaincus, ID. *Andr.* I, 2. || Concentrer. Tous ces yeux qu'on voyait venir de toutes parts Confondre sur lui seul leurs avides regards, RAC. *Bérén.* I, 5. || 4^e Faire échouer, réduire à l'impuissance. Elle eût sans doute confondu leur orgueil, PASC. dans *Cousin*. Ô Dieu, confonds l'audace et l'imposture! RAC. *Esth.* III, 4. Le ciel punit ma faute et confond votre adresse, ID. *Baj.* II, 5. Sa mort peut vous confondre, ID. *Brit.* V, 6. Un regard confondrait Hermione et la Grèce, ID. *Andr.* III, 5. Je voulais que ton zèleachevât en secret De confondre un amour qui se tait à regret, ID. *Bérén.* II, 2. Et de quel œil Ma mère a-t-elle vu confondre son orgueil? ID. *Brit.* III, 4. Quel malheur imprévu vient égarer me confondre? ID. *Baj.* III, 8. Je ne m'arrêterais pas à vous rapporter les passages de vos pères, si cela n'était nécessaire pour confondre l'assurance que vous avez eue de dire.... PASC. *Prov.* 43. C'est Dieu lui-même qui confond les conseils et la prudence de nos chefs, MASS. *Carême*, Mot. de conv. || Par imprécation. Te confondre le ciel de me parler ainsi! MOL. *Amph.* II, 4. Diable, conclus; ou bien que le ciel te confonde! RAC. *Plaid.* III, 3. || Gâter, ruiner. Un orage violent a confondu toutes nos récoltes. || 5^e Mettre dans l'impossibilité de répondre, atterrir. Ce serait bien, seigneur, de tout point me confondre, CORN. *Nicom.* IV, 5. St AUGUSTIN confondit ces hérétiques, BOSS. *Hist.* I, 11. Il est facile de les confondre, PASC. dans *Cousin*. Pour les confondre par la vue de leur folie, ID. ib. La nature confond les Pyrrhoniens, et la raison confond les dogmatistes, ID. ib. Il n'est pas condamné puisqu'on veut le confondre, RAC. *Baj.* IV, 7. Achille en veut connaître et confondre l'auteur, ID. *Iphig.* III, 4. Je veux confondre le monde par ceux que le monde révère le plus, par ceux qui le connaissent le mieux, et ne lui veux donner pour le convaincre que des docteurs assis sur le trône, BOSS. *Duch. d'Orl.* Sitôt que par un vice ils pensent me confondre, C'est en me corrigeant que je sais leur réponse, BOIL. *Épit.* VII. Il pensait que, pour éviter ou confondre ces reproches, il fallait remplir le devoir que.... CONDORCET, *Bucquet*. Témoignons pour le Christ, mais surtout par nos vies; Notre moindre vertu confondra plus d'impies Que le sang d'un martyr, LAMART. *Harm.* I, 6. || 6^e Etonner, stupéfier. Ce que vous dites là me confond. La Trinité confond notre petitesse, accable nos sens, CHATEAUB. *Génie*, I, 4. Ce qui me confond, c'est la légèreté avec laquelle des hommes frivoles prescrivent des règles de conduite à des personnages d'une expérience consommée, DIDER. *Ess. s. Claude*. || Absolument. Il y a de quoi confondre. || 7^e Causer un sentiment excessif de modestie, d'humilité; se dit par civilité. Vous me confondez par vos louanges. Seigneur, tant de bontés ont lieu de me confondre, RAC. *Mithr.* I, 3. || 8^e Se confondre, v. refl. Etre mêlé. Ils se sont confondus avec d'autres peuples, BOSS. *Hist.* II, 7. De peur que ces histoires ne se confondent dans votre esprit, ID. *Hist. préf.* Parterres d'un dessin agréable et nouveau, Amphithéâtres, jets, tous au palais répondent Sans que de tant d'objets les beautés se confondent, LA FONT. *Psyché*, I, p. 104. Leurs années se poussent successivement comme des flots; ils ne cessent de s'écouler, tant qu'enfin, après avoir fait un peu plus de bruit et traversé un peu plus de pays les uns que les autres, ils vont tous ensemble se confondre en un abîme où l'on ne reconnaît plus ni princes, ni rois, BOSS. *Duch. d'Orl.* Du vainqueur, du vaincu les clamours se confondent, DELAV. *Vépres sicil.* V, 2. || 9^e Tomber dans le désordre. Turenne meurt, tout se confond, FLÉCH. *Tur.* || 10^e Devenir incapable de distinguer. Mon amour.... mais adieu, mon esprit se confond, CORN. *Rodog.* IV, 4. Une langue qui s'épaissit, une mémoire qui se confond, MASS. *Car Impén.* Cet abîme où son esprit se confond, ID. *Car Mort.* De loin l'œil se confond avec l'objet, BOSS. *Char. frat.* 2. Plus j'y pense, plus je me confonds, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Ne pouvoir plus être distingué. Les contours s'effacent, les nuances se confondent. Toutes mes idées se confondent. || 11^e S'humilier. C'est de vous confondre de vos faiblesses devant le saint Epoux, BOSS. *Lett. Corn.* 129. Confondez-vous qu'après des excès... on vous demande si

peu, MASS. *Car. Jeûne*. Nous devrions nous confondre qu'avec bien moins d'innocence nous ayons besoin de plus d'indulgence, ID. *ib.* || 12^e Se tromper. Il a compris qu'il est très-possible que je me confonde, SÉV. 141. || 13^e Demeurer interdit. Dès vos premiers regards je l'ai vu se confondre, RAC. *Phèd.* II, 4. Vous détournez les yeux et semblez vous confondre, ID. *Bérén.* II, 4. || 14^e Familièrement. Se confondre en excuses, en respects, etc. multiplier les excuses, les respects, etc.

— HIST. XI^e s. En cest pais [il] nous est venuz cunfundre, CH. de Rol. II. Deus me confonde, se la geste [j'] en desment, ID. LXI. || XII^e s. Et qu'il confunde tout vostre parenté, RONC. p. 22. Et tant vassaus ocis et confondus, ID. p. 80. Marsile est confunduz, ID. p. 41. Dex les confonde qui fist ciel et rosée, ID. p. 70. Normendie ert bien prof destruite e confondue, E ja l'ost de France ert tresqu'à Rueem venue; Tute Engleterre esteit à sun duel esmeue, TH. le mart. 163. Dunc vint Joab devant le rei, si li dist: Cunfundu as ui tuz tes humes ki unt ta vie gardée, ROIS. 190. || XIII^e s. La roïne racourt, de duel [se] confont et d'ire, AUDEFR. LE BAST. ROMANCERO, p. 46. Dame Dieu la confonde, l'orde serve pullente i Berte, X. Mesaise j'ai eue, toute en sui confondue, ID. LII. Une forche tint en ses mains, Si le feri parmi les rains, Par un pou ne l'a abatu, Moult l'a blecié et confondu, REN. 10391. Dist Ysengrin : Biaus niés, qu'as tu? Moult te voi ore confondu, REN. 244. Mès or seroit fort à respondre, Por tous les argumens confondre Que l'en puet encontre amerer, LA ROSE. 17470. Ains que [avant que] Virginius parlast, Qui tout estoit prest de respondre Por ses adversaires confondre.... ID. 5544. Tant les hé [je les hais] que se ges [je les] poisse Confondre, tuit les confondisse, ID. 16050. Envie destruit gentillece, Envie grieve, Envie blece, Envie confont charité, Et si destruit humilité, RUTEB. II, 36. Se le conte de Poitiers feust avant venu, et il et sa gent eussent esté tous confoundus, JOINV. 219. Tant de gens mors et confondus, ID. 262. Confusest cui proiere ne vaut, PSAUTIER, I^e 28. || XV^e s. Et fit garder le havre et le port de Calais, si près que rien n'y pouvoit entrer ni issir, que tout ne fust confondu, FROISS. I, I, 316. || XVI^e s. À quoy respondit Panurge: Dieu confonde qui vous laissera, RAS. PANT. II, 26. Les pieces empruntées d'autrui, il les transformera et confondra pour en faire un ouvrage tout sien, MONT. I, 162. Je ne conseille pas qu'on confonde leurs règles; on s'y tromperoit, ID. I, 214.

— ÉTYM. Provenç. *confondre*, *cofondre*; espagn. *confundir*; ital. *confondere*; du latin *confundere*, de *cum*, et *fundere*, fondre.

CONFONDU, UE (kon-fon-du, due), part. passé de confondre. || 1^e Mis en confusion. Je ne pense pas.... que les éléments paraissent confondus Pour qu'un mortel ici respire un jour de plus, VOLT. MORT DE CÉS. III, 5. || Familièrement, détruit, abîmé. Voyant ce ménage, mon herbe confondue, perdue, si je ne dis mot.... P. L. COUR. II, 296. || 2^e Réuni à d'autres sans distinction. Il était confondu dans la foule avec les derniers du peuple, FÉN. TEL. VI. On prenait plaisir à voir les deux camps confondus par une amitié si inespérée, et les deux armées qui n'en faisaient plus qu'une, ID. ib. XXI. Esclave dans la foule où j'étais confondue.... VOLT. ZAIRE, II, 2. || 3^e Réduit à l'impuissance, au silence, à la confusion. L'accusé a été confondu par un témoignage aussi précis. Du coup dont ma raison vient d'être confondue, RAC. ANDR. III, 4. Ta fausse vertu va être confondue, FÉN. TEL. XVIII. Viens voir tout cet amour devant toi confondu, VOLT. SÉMIRAM. IV, 4. Vous êtes consterné, mon âme est confondue, ID. TANCRÈDE, IV, 4.

† **CONFORMATEUR** (kon-for-ma-teur), s. m. Instrument pour donner aux chapeaux la forme de la tête.

— ÉTYM. Conformer.

CONFORMATION (kon-for-ma-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. Disposition naturelle des différentes parties d'un corps et, particulièrement, d'un corps organisé. Il résulte pour l'éléphant plusieurs inconvénients de sa conformation bizarre, BUFF. Éléphant. || Terme de médecine. Vice de conformation, tout dérangement, apporté en naissant, dans l'ordre, le nombre ou la disposition des parties du corps. || Maladie de conformation, maladie qui provient d'une mauvaise disposition des parties du corps. || Terme de chirurgie. Réduction des os fracturés ou luxés.

— HIST. XVI^e s. Pour la conformation et articulation de la voix, la langue a été flexible.... PARÉ, IV, 142.

— ÉTYM. Latin *conformatio*, de *conformare*, conformer.

CONFORME (kon-for-m'), adj. || 1^e Qui a la même forme, qui est semblable. Copie conforme à l'original. || Pour copie conforme, formule de pratique, certifiant l'exactitude d'une copie. || 2^e Qui s'accorde avec. Dites-moi en quoi vous êtes conformes aux jésuites, PASC. PROV. 2. Conforme à son aïeul, à son père semblable, RAC. ATHAL. V, 6. Vos désirs sont toujours si conformes aux siens, ID. BRIT. II, 3. Vos intérêts ici sont conformes aux nôtres, ID. THÉB. I, 5. Revêtions-nous d'habillement Conformes à l'horrible fête Que l'impie Aman nous apprête, ID. ESTH. I, 5. Et mon sort, de tout point, est si conforme au vôtre, Qu'il semble que le ciel nous ait faits l'un pour l'autre, REGNARD, DÉMOCR. IV, 7. Toutes ces dispositions étaient plus conformes au climat d'Italie qu'à celui du Nord, MONTESQ. ESP. XXIII, 21. || Absolument. Et presque aucun avis ne se trouvant conforme, ROTROU, VENCESL. I, 4. || 3^e Qui convient. Mener une vie conforme à sa profession. [Il] s'est fait une vertu conforme à son malheur, RAC. BRIT. II, 3. Il sait feindre le caractère plus conforme aux vues qu'il a, LA BRUY. X. || Absolument. Son cœur qui vous estime est solide et sincère, Et ce choix plus conforme était mieux votre affaire, MOL. MIS. I, 4.

— HIST. XVI^e s. Mes actions sont réglées et conformes à ce que je suis, MONT. dans le *DICT. DE DOCHÉZ*. Les effets lesquels je rendray, Dieu aidant, conformes au langage de ma protestation, CONDÉ, MéMOIRES, p. 661.

— ÉTYM. *Conformis*, de *cum*, et *forma*, forme.

CONFORMÉ, ÉÉ (kon-for-mé, mée), part. passé. || 1^e Rendu conforme. Conduite sévèrement conformée au langage. || 2^e Qui a une certaine conformation. Enfant mal conformé. Les fondations [des couvents] ne sont que pour la jeunesse et les personnes bien conformées, VOLT. L'H. AUX 40 ÉCUS, RAISONNEMENT SUR LES MOINES.

CONFORMÉMENT (kon-for-mé-man), adv. En conformité avec. Conformément à la promesse faite à Abraham, BOSS. HIST. II, 4. Vivez conformément à ce que vous croyez, MASS. CAR. VÉRITÉ DE LA RELIGION.

— HIST. XVI^e s. Conformément à cet autre [dire], que le sage a la fortune pareille à Dieu, mais en l'humaine foiblesse, MONT. II, 210.

— ÉTYM. Conforme, et le suffixe *ment*. Cet adverbe devrait s'écrire *conformement*; l'accent est dû à un abus autorisé par l'usage, dit CHIFFLET, GRAMM. p. 488. On trouve dans AMYOT, SOLON, I, *conformément*, qui vient non de *conforme*, mais de *conformé*.

CONFORMER (kon-for-mé), v. a. || 1^e Donner la forme. Les eaux ont conformé certaines portions de la surface du globe. || 2^e Rendre conforme. Il conforma sa vie au modèle qu'il s'était choisi. Je sais mieux conformer les remèdes au mal, CORN. POMP. IV, 4. || 3^e Se conformer, v. réfl. Se rendre conforme, devenir conforme. CORNEILLE nous assujettit à ses caractères et à ses idées; RACINE se conforme aux nôtres, LA BRUY. I. HAIR le monde, c'est-à-dire ne pas vous conformer à lui, MASS. CAR. ÉLUS. Conformez-vous aux temps, conformez-vous aux lieux, VOLT. TANCR. I, 4. Ces mœurs sont vos devoirs, il faut s'y conformer, ID. ALZ. IV, 2. Il doit se conformer aux mœurs de ses complices, ID. CATIL. I, 4. Ses superbes coursiers.... Semblaient se conformer à sa triste pensée, RAC. PHÈD. V, 6. || 4^e Se soumettre à. Pour se conformer à cet ordre, ils demeurent enfermés quarante jours, BOSS. HIST. II, 7. Elle se conformait aux ordres de Dieu, elle lui offrait ses souffrances en expiation de ses fautes, ID. DUCH. D'ORL. Pourrais-je à cette loi ne pas me conformer? RAC. ATHAL. IV, 3.

— HIST. XIII^e s. Nous à la requeste de cascune partie, cheste [cette] pais, si comme il est contenu en leur chartres, sauf nostre droit, conformasmes et volons qu'ele soit tenue ferme, TAILLIAR, RECUEIL, p. 34. Selon mon art vous conformés, CAR NUS, s'il n'est bien enformés, Ne puet passer sans beste vendre, LA ROSE, 13209. Conformés vous à sa maniere, ID. 7760. || XVI^e s. Dieu begaye, comme par maniere de dire, avec nous, à la façon des nourrices pour se conformer à leurs petits enfans, CALVIN, INSTIT. 70. Christ a toujours conformé ses reponses à ceux ausquels il avoit à faire, ID. ib. 656.... À ce que la vie de l'homme soit conformée à la pureté de Dieu, comme à un patron, ID. ib. 314. À ce dire s'accorde et se conforme aussi un accident qui luy advint en la vilie d'Amphipolis, AMYOT, P. AEM. 39. EPAMINONDAS, auquel Timoleon taschoit plus à se confor-

mer et à luy ressembler qu'à nul autre.... ID. TIMOL.

47. Certes je desirerois beaucoup en voir l'expérience et congnoistre à veue d'oeil si l'effet conforme au bruit qui en est, D. FLORES DE GRECE, f° CLI, dans LACURNE. Nous debvrions avoir honte, qu'ez sectes humaines il ne feust jamais partisan, quelque difficulté et estrangeté que mainteinst sa doctrine, qu'il n'y conformast aucunement ses deportements et s vie, MONT. II, 144. Je scias bien que fort peu de gens rechigneront à la licence de mes escripts, qui n'ayent plus à rechigner à la licence de leur pensée; je me conforme bien à leur courage, mais j'offense leurs yeux, ID. III, 344. Vous vous conformerez patiemment à tout ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner de moy, MONT. IV, 323.

— ÉTYM. Provenc. et espagn. *conformar*; ital. *conformare*; du latin *conformare*, de *cum*, et *formare* (voy. FORMER).

CONFORMISTE (kon-for-mi-st'), s. m. et f. Dans le langage ecclésiastique de l'Angleterre, celui, celle qui se conforme au culte établi par les lois du pays: ceux qui professent une autre religion sont appelés non-conformistes. L'église anglicane met les calvinistes puritains au nombre des non-conformistes, BOSS. VAR. 13.

— ÉTYM. Conformer.

CONFORMITÉ (kon-for-mi-té), s. f. || 1^e Qualité de ce qui est conforme. Avec lequel il n'avait qu'une conformité apparente, PASC. PROV. 2. Des sentiments qui avaient quelque conformité avec ceux du christianisme, ID. REL. 24. Pour entrer en conformité de son esprit, BOSS. II, PASS. 3. Que de conformité de mœurs et de doctrine! Que d'union d'esprits sous un supérieur! CORN. IMIT. I, 18. Il est rare que la conformité des humeurs ratifie un noeud que la conformité seule des intérêts forme presque toujours, MASS. 1^{er} SERMON D'UNE PROFESSION RELIG. J'ai encore une bonne raison de l'aimer, c'est qu'il a à peu près la même maladie qui m'a toujours tourmenté: les conformités plaisent, VOLT. LEIT. MME DU DEFANT, MARS 1765. Quel bonheur sur la terre eût égalé le nôtre? Douces conformités d'âges et de désirs, Le ciel autour de nous rassemblait les plaisirs, DUCIS, HAMLET, IV, 2. Je t'aimerais bien moins si tu m'étais fidèle; Moins de conformité nous unirait tous deux; Le ciel entre fripons forme d'aimables noeuds, CHAULIEU, A MME D. POUR LA PRIER.... || En conformité de, conformément à. Il agit en conformité des ordres qu'il a reçus. || Absolument. Les prophètes qui avaient parlé en conformité, BOSS. HIST. II, 4. || 2^e Soumission. C'est la conformité à la volonté de Dieu qui fait tout le prix de vos sacrifices, MASS. MYST. PURIF. 4. L'acceptation des ordres de Dieu sur nous, la conformité à sa volonté sainte dans toutes les situations où il nous place, ID. PANÉG. MARTYR. || 3^e En Angleterre, soumission à la religion dominante.

— HIST. XIV^e s. Ceste conformité ou alliance peut apparoir par un merveilleux signe, ORESME, THÈSE DE MEUNIER. || XVI^e s. Et si peult on encore remarquer une grande conformité de nature entre eux, AMYOT, CIMON, 6. La conformité de celle peinture avec sa passion la fait fondre en larmes, ID. BRUTUS, 28.

— ÉTYM. Provenç. *conformitat*; espagn. *conformidad*; ital. *conformità*; du latin *conformatatem*, de *conformis* (voy. CONFORME).

CONFORT (kon-for; le t ne se lie pas: le kon-for et l'aisance; au pluriel, l's ne se lie pas: les kon-for et l'aisance; cependant plusieurs prononcent l's: les kon-for-z-et...), s. m. || 1^e Secours, assistance. Et trainer sans confort.... Une pauvre vieillesse, RÉGNIER, SAT. III. Vain et triste confort, soulagement léger! CORN. MÉDÉE, V, 4. || 2^e Tout ce qui constitue le bien-être matériel et les aisances de la vie. Les Anglais ont un grand amour pour le confort. || Ce sens a été donné en Angleterre au mot français *confort*, et c'est de là qu'ainsi transformé, il nous est venu.

— HIST. XI^e s. Entr'els [ils] en ont et orgueil et confort, CH. DE ROL. CXLII. Amors m'a fait oublier L'ennui qui longtemps m'a mort, Et donné nouvial confort, COUCI, IV. Que de vous [je] n'ai confort ne guerredon, ID. VII. [Amour] Qui tout me donne à vous entierement, Si que je n'ai de moi confort ne joie, ID. XVI. Il en Deu prent confort a es divins escris, TH. LE MART. 65. || XIII^e s. Je servirai à [selon] mon pooir tous dis, Tant que j'aurai vers ma dame trové Aucun confort des maus où il [mon cœur] m'a mis, LE COMTE D'ANJOU, ROMANCERO, p. 128. Un seul confort me tient en bon espoir, Et c'est de ce qu'onques [je] ne la guerpi [ma dame], ID. ib. p. 124. Ceste parole fu grans confors as pelerins, VILLEH. XCIX.

Et par leur confort et leur prières en tornerent mains-[moins] à aler à Venise, VILLEH. XXXII. Nus de eix qui s'acorderent à la pes, ne doivent fere nule aide ne confort à cix qui demorerent en la guerre, BEAUM. LIX, 42. Poi [peu] de confort apaise cuer mari, ANC. poésies fr. *Vatican*, n° 1522, f° 153, dans LACURNE. || XIV^e s. Aucunes fois nous loons celui qui aime honneur comme homme de bon confort et fort courage, ORESME, *Eth.* 426. || XVI^e s. Ils ne s'aident du confort [aide] du magistrat à la conservation de leur bien, CALV. *Instit.* 4207. Le bon vieillard, vrai confort des craintifs, MAROT, II, 46. Malheureux est qui n'a aucun confort, ID. II, 327. Les assurant que Tissaphernus leur donneroit confort et aide à ce faire, AMYOT, *Alc.* 52. Au malheureux fait confort avoir compagnie en son sort, GÉNIN, *Récrat.* t. II, p. 235.

— ÉTYM. *Com*, et *fort*: ce qui rend fort. Provenç. *confort*, *cōfōrt*; anc. espagn. *conforto*; espagn. mod. *confuerto*; ital. *conforto*; angl. *comfort*.

† CONFORTABLE(kon-for-ta-bl), adj., Qui procure du confort. Un logement confortable. || S. m. Le confortable, l'ensemble des choses qui constituent le confort. || Sorte de fauteuil dont le bois est rembourré, recouvert et capitonné.

— REM. « *Confortable* est un anglicisme très-introuvable et très-nécessaire à notre langue, où il n'a pas d'équivalent; ce mot exprime un état de commodité et de bien-être qui approche du plaisir, et auquel tous les hommes aspirent naturellement, sans que cette tendance puisse leur être imputée à mollesse et à relâchement de mœurs, CHARLES NODIER, *Examen crit. des Dict.* » Bien que la terminaison *able* soit ordinairement passive (*aimable*, digne d'être aimé), elle est quelquefois active, *favorable*, qui favorise, *secourable*, qui secourt, *confortable*, qui conforte.

— ÉTYM. Anglais, *comfortable*, dérivé du français *confort*.

† CONFORTABLEMENT(kon-for-ta-ble-man), adv. D'une manière confortable.

— ÉTYM. *Confortable*, et le suffixe *ment*.

CONFORTANT, ANTE(kon-for-tan, tan-t'), adj. Terme de médecine. Qui réconforte. Remède confortant. || S. m. Prendre un confortant.

— HIST. XV^e s. Fut conseillé, que il laissast madame sa sœur acquerir et pourchasser amis et confortans au royaume de France, FROISS. I, 1, 8.

CONFORTATIF, IVE(kon-for-ta-tif, ti-v'), adj. Qui a la vertu de donner ou de rendre des forces. Un remède, un discours confortatif. || S. m. Les confortatifs. Le roi avait trouvé chez Lavienne des confortatifs [aphrodisiaques] qui l'avaient rendu plus content de lui-même, ST-SIM. 52, 423.

— HIST. XIV^e s. Tel son ne est pas corrupant ne violent, mez est confortatif et vivifiant, ORESME, *Thèse de MEUNIER*. || XV^e s. On lui mit en la bouche pain, eau et espices et toutes choses confortatives, FROISS. III, IV, 23. Elle lui donna aucune chose confortative, après la medecine laxative qu'il avoit pris celle nuitée, LOUIS XI, *Nouv. LIX*. || XVI^e s. Un bon vieillard portant chere joyeuse, Confortatif, de parole amoureuse, Et s'appelloit bon Espoir par son nom, MAROT, I, 43. L'axonge par telle cuison est rendue plus subtile et confortative des parties, PARÉ, XVI, 40.

— ÉTYM. *Conforter*; provenç. *confortatiu*, *confortatiu*; espagn. et ital. *confortativo*.

CONFORTATION(kon-for-ta-sion), s. f. Terme de médecine. Action de conforter.

— ÉTYM. *Conforter*; provenç. *confortatio*; espagn. *confortacion*; ital. *confortazione*.

CONFORTÉ, ÈE(kon-for-té, téé), part. passé. Conforté par un verre de vin vieux.

† CONFORTÉ-MAIN(kon-for-te-main), s. m. Terme de droit féodal. Lettres de chancellerie qu'un seigneur féodal prenait pour rendre sa saisie plus authentique.

— HIST. XVI^e s. Et peut le dit seigneur féodal, si bon luy semble, par conforté-main du seigneur justicier en la justice duquel est le dit fief, ou du supérieur, faire assener sur iceluy fief, à la confortation et conservation de son droit et main mise, COUST. génér. t. II, p. 452.

— ÉTYM. *Conforter*, main.

† CONFORTEMENT(kon-for-te-man), s. m. Action de ce qui conforte; état de celui qui est conforté.

— HIST. XIV^e s. Nous n'eūmes de vous nes [même] un confortement, GUESCL. 44536.

— ÉTYM. *Conforter*; provenç. *confortament*, *confortamen*; anc. espagn. *confortamiento*; ital. *confortamento*.

CONFORTER(kon-for-té), v. a. || 1^e Terme de médecine. Relever les forces, donner du ton. Cela conforte l'estomac. || 2^e Fig. Relever le moral. Cette raison au moins en mon mal me conforte; Que, s'il n'est supportable, il faudra qu'il m'emporte, ROTROU, *Antig.* III, 4. Lorsqu'il est le plus à craindre que ses forces ne viennent à défaillir, on lui soustrait le pain qui doit les réparer et le conforter, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 325. || 3^e Se conforter, v. réfl. Je vous donnerai une bouchée de pain, confortez-vous, VOLT. *Phil.* IV, 46. Je me conforte dans mes disgrâces en buvant de meilleur vin que.... ID. *Lett. en vers et en prose*, 77.

— HIST. XIV^e s. Pour sol la mort un peu [fil] se conforta [l'espérance seul de la mort le reconforta], RONC. p. 95. Beaux sires rois, de ce vous confortez, ib. p. 104. Si [je] m'i confort [en son souvenir], quand ele m'est loingtaine, COUCI, VIII. Quant plus me truis [trouve] pensis et esgaré, Plus [je] me confort as biens dont ele est pleine, ib. XIV. Car uns huem vint à li, qui mult le conforta, TH. LE MART. 400. || XIII^e s. Je chanterai, car plus ne m'en puis taire, Pour conforter ma cruel aventure, ROMANCERO, p. 125. Pour conforter sa fille, [elle] s'est delez lui [elle] assise, BERTE, LXXVI. Ceste esperance le conforte, Et cuer et talent li aporte De son cor à martire offrir, LA ROSE, 2633. Si comme cascune partie allegue resons de droit et de fet ou de coutume, por conforter l'entention, BEAUM. VII, 15. || XIV^e s. Nul ne doit son ami conforter ne soustenir en erreur, ORESME, ETH. VI, 40. Comme se il voulissent par ce les bons atraire et conforter en bien, et les malvais retraire de mal faire et leur deveir, ID. IB. 72. || XV^e s. Confortez-vous, et votre gentil fils aussi, car je vous tiendrai ma promesse, FROISS. I, I, 44. Si se mit en bon convenant; car il estoit hardi chevalier et conforté durement, ID. I, I, 181. Ledit conte Campobache conforta [appuya] ceste parole, COMM. V, 6. || XVI^e s. Il dessend les opprimez, il conforte les affligez, RAB. GARG. I, 40. Quand il revient, chacun est conforté, MAROT, III, 20. Il aimoit mieux gagner de l'argent, en le confortant en ses folies, que de faire office d'un bon serviteur, MARG. NOUV. XLII. Theodore de Beze et quelques uns de ses compagnons lui firent une très sage et belle remontrance, pour le conforter en sa resolution, LANOUÉ, 565. La pointe de la main droite estoit confortée par un quarre de mille chevaux lanciers, D'AUB. *Hist.* II, 392. Ces peuples, soubs des mains qui eussent conforté et promeu les bonnes semences que nature y avoit produict, MONT. IV, 49. Chascun, à qui mieulx mieulx, va plastrant et confortant cette creance receue, de tout ce que peult sa raison, qui est un util souple, confournable, et accommodable à toute figure, ID. II, 284.

— ÉTYM. *Confort*; provenç. et espagn. *confortar*; ital. *confortare*.

† CONFRATERNEL, ELLE(kon-fra-ter-nél, né-l'), adj. De frère, en parlant des membres d'une même confrérie, d'une même corporation, d'une même compagnie. Les égards confraternels. Il eut toujours pour moi des sentiments tout à fait confraternels.

— ÉTYM. *Com*, et *fraternel*.

CONFRAERNITÉ(kon-fra-tér-ni-té), s. f. Relations amicales entre les membres d'un même corps. La nouvelle manière de faire la guerre contribua à abolir ce qu'on appellait la chevalerie, espèce de dignité et de confraternité, VOLT. MÆURS, 97.

— HIST. XIV^e s. Comme plusieurs personnes meues de devocion et autrement, pour le remede de leurs ames, aient donné et laissé ça en arrières plusieurs choses es biens aux chappellains de la compagnie et confraternité de l'église de Laon, ORDONN. DES ROIS DE FR. T. V, p. 274. || XV^e s. Confraternité de la Jarretiere [ordre de chevalerie], FROISS. liv. I, p. 414, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Com*, et *fraternité*; provenç. *confraternitat*; espagn. *confraternidad*; ital. *confraternità*.

CONFÈRE(kon-frè-r'), s. m. Chacun des membres d'une confrérie, d'une corporation, d'une compagnie. Le médecin Tant-pis allait voir un malade Que visitait aussi son confrère Tant-mieux, LAFONT. FAB. V, 42. || C'est son confrère en Apollon, c'est un poète comme lui. || Dans la communauté de l'Oratoire, confrère est un jeune clerc qui n'est pas encore prêtre.

— SYN. CONFRÈRE, COLLÈGUE. L'idée d'union est commune à ces deux termes; mais elle y est présentée à deux points de vue différents. Les confrères appartiennent à une même corporation soit religieuse, soit littéraire, soit politique, soit professionnelle;

es collègues remplissent les mêmes fonctions : des académiciens, des avocats, des médecins sont confrères et non collègues; des préfets, des magistrats, sont collègues et non confrères. Dans leurs relations particulières les notaires sont confrères; ils sont collègues dans leurs actes.

— HIST. XIII^e s. Quant nos recevrons à confreres, Premièrement otriera Que jamais char ne mengera, REN. 4006. || XVI^e s. C'est par la vanité de cette mesme imagination qu'il [l'homme] s'égale à Dieu... qu'il se trie soy-mesme et separe de la presse des autres creatures, taille les parts aux animaux ses confrères et compagnons, et leur distribue telle portion de facultez et de forces que bon luy semble, MONT. II, 456.

— ÉTYM. *Com*, et *frère*; provenç. *confraire*, *cofraire*; catal. *confrare*; anc. espagn. *confrade*; espagn. mod. *cofrade*; ital. *confrate*.

CONFRÉRIE(kon-fré-rie), s. f. || 1^e Association formée par des laïques en vue d'une œuvre de piété, de charité, de dévotion. Vous [Henri III] faisiez des confréries, des vœux, des pèlerinages, des oratoires, FÉN. XIX, 398. || Confrérie blanche, association qui s'était formée pour combattre les Albigeois. Confrérie noire, celle qui les soutenait. || 2^e Familièrement. Ceux que l'hyphen fait de sa confrérie, LAFONT. BELPH. L'époux n'aura dedans la confrérie Sitôt un pied que.... ID. PAPÉF. Messieurs les poëtes, j'ai l'honneur d'être de votre confrérie, DESFONT. || Par plaisanterie, la grande confrérie, les maris trompés. En tout cas, ce qui peut m'ôter ma fâcherie, C'est que je ne suis pas seul de ma confrérie, MOL. SGANAR. SC. 47.

— HIST. XIII^e s. Si vos en apel à Ruen devant dant Huon le doien, Au couvent, à la confrérie, REN. 24465. Par vous, par vostre lecherie, Sui-ge mis en la confrérie Saint Ermol, le seignor des couz [cocus], LA ROSE, 9468. Nus ne puet estre mesureres de blé ne de nule autre maniere de graine, se il n'a le congiel du prevost des marcheans et des jurés de la confrérie, LIV. DES MÉT. 24. Et quant aucuns de cele confrérie mesfesoit à aucun des confreres, li mestre d'icelle confrérie en voloient tenir droit, LIV. DE JUST. 9. || XIV^e s. Moi et Daniot sommes tout d'une confrérie, GUESCL. 40335. || XVI^e s. C'est multiplier en confrérie la chose la plus une et unie [l'amitié], et de quoys une seule est encore la plus rare à trouver au monde, MONT. I, 247.

— ÉTYM. *Confrère*; provenç. *confraria*; catal. *confraria*; espagn. *confradía*.

† CONFIRICATION(kon-fri-ka-sion), s. f. Terme de pharmacie. Action de réduire en poudre par le frottement. || Action d'exprimer avec les doigts les sucs d'un fruit ou les sucs contenus dans un sac à filtrer.

— ÉTYM. Provenç. *conflicacio*; espagn. *confliccion*; du latin *conflicationem*, de *conflictere*, de *cum*, et *flicare*, frotter (comp. *friction*).

CONFRONTATION(kon-fron-ta-sion), s. f. || 1^e Terme de procédure criminelle. Action de confronter. Ordonna la confrontation de l'accusé avec les témoins. On recommencera à travailler à cette chambre [la chambre ardente pour juger l'affaire des poisons] plus tôt qu'on ne pensait; on dit qu'on a bien des confrontations à faire, SEV. 403. || 2^e Par extension. La confrontation des écritures fit reconnaître le faux.

— HIST. XVI^e s. Les confrontations du jardin devers le costé du vent de sus, seront prairies, PALISSY, 80. Quant ce fust au recolemens et confrontations des temsoins, ils se trouverent fort variables, CASTELNAU, 7.

— ÉTYM. *Confronter*; provenç. *confrontatio*; espagn. *confrontacion*; ital. *confrontazione*.

CONFONTE, ÈE(kon-fron-té, téé), part. passé. Les accusés confrontés avec les témoins. || Terme de blason. Se dit lorsque, l'écu étant parti, il y a, dans chaque côté, deux animaux qui se regardent.

CONFRONTER(kon-fron-té), v. a. || 1^e Mettre des personnes en présence pour comparer leurs dires. On lui confronta les voisins et les domestiques de la maison, SCARR. ROM. COM. II, 44. Voilà comment Dieu, pour ainsi parler, lui confrontera des troupes de séculiers dont la vie et les exemples feront sa honte et sa condamnation, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 444. || 2^e En matière criminelle, mettre en présence des témoins et des accusés, pour constater leurs dires contradictoires. Confronter les témoins à l'accusé, avec l'accusé. On a confronté Penautier à la Brinvilliers, SEV. 295. La loi condamnait un homme sans que les témoins lui eussent été confrontés, MONTESQ. ESP. XXVI, 3. À l'instant les conjurés sont saisis et confrontés, DIDIER. *ESS. S. Claude et s. Néron*.

Enfin on lui confronta Lesage, et un autre prêtre nommé d'Avaux, VOLT. *Louis XIV*, 26. On confronta plusieurs témoins au prince, ID. *Russie*, 40. || 3^e Comparer des personnes, des choses pour saisir la conformité ou les différences. Confronter deux écritures, la copie à l'original. Confronter deux étoffes l'une avec l'autre. Je confronte la théorie des savants avec l'expérience des laboureurs, je tâche de corriger ce que je vois de défectueux dans les spéculations des uns et dans la pratique des autres, MARMONT. *Contes mor. Scrup.* || Absolument. Une personne qui a lu, médité, consulté, confronté toute sa vie, LA BRUY. II. || 4^e V. n. Termes de pratique. Être attenant. Le bois confronte du côté du levant au pré l'un tel. L'Egypte du temps des Perses ne confrontait point à la mer Rouge, MONTESQ. *Esp. XXI*, 9.

— HIST. XVI^e s. Philippe, fils de l'empereur Maximilien, ou, pour le confronter plus honorablement, père de l'empereur Charles cinquième, MONT. I, 30. Il fault, à la mode d'une information judiciaire, confronter les témoignages, ID. II, 412.

— ETYM. *Com.* et *front*; provenc. et espagn. *confrontar*; ital. *confrontare*.

CONFUS, USE (kon-fu', fu-z'), adj. || 1^e Terme de droit. Confondu, réuni. Tels et tels droits sont confus et réunis en sa personne. || 2^e Où l'on ne peut faire de distinction, confondu, indistinct. Un assemblage confus. Un bruit confus s'élève, et du peuple surpris Détourne tout à coup les yeux et les esprits, RAC. *Athal.* II, 2. D'ailleurs un bruit confus par mes soins confirmé, ID. *Baj.* I, 2. Toute la Grèce éclate en murmures confus, ID. *Andr.* I, 4. Quelle Babylone est plus confuse que cette église qui se vantait d'être sortie de l'église romaine comme d'une Babylone? BOSS. *Variat.* IV, § 7. || 3^e Obscur, embrouillé. Des notions vagues et confuses. Discours, style confus. Que de soucis flottants, que de confus nuages! CORN. *Poly.* III, 1. La nature tremblante, incertaine, étonnée, D'un nuage confus trouble sa destinée, ID. *Hérac.* IV, 4. Soit qu'il n'en ait conservé qu'une idée confuse, HAMILT. *Gramm.* 5. Comme si Dieu avait à notre manière des vues générales et confuses, ei comme si la souveraine intelligence ne savait pas comprendre dans ses desseins les choses particulières qui seules subsistent véritablement, BOSS. *Marie-Thér.* Les livres que les Egyptiens et les autres peuples appelaient divins, sont perdus il y a longtemps, et à peine nous en restent-il quelque mémoire confuse dans les histoires anciennes, ID. *Hist.* II, 43. Je crois connaître cet homme-là; j'ai une idée confuse de l'avoir vu quelque part, LESAGE, *Gil Blas*, IV, 8. Ceux qui habitent cette contrée [la cour] ont une physionomie qui n'est pas nette, mais confuse, embarrassée dans une épaisseur de cheveux étrangers qu'ils préfèrent aux naturels et dont ils font un long tissu pour couvrir leur tête, LA BRUY. VIII. Pressentiments confus, faut-il que je vous croie? VOLT. *Fanat.* III, 3. Un confus souvenir vient encor m'affliger, ID. *OEdipe*, IV, 4. || 4^e Embarrassé, en raison du sentiment d'une faute, ou par la modestie, la pudeur. Il a été tout confus d'être pris sur le fait. Et je suis plus confus, seigneur, de vos hontés, CORN. *Cinna*, V, 3. Ils ne veulent pas voir leurs ennemis confus, ID. *Nicom.* V, 7. À mes confus regrets soyez donc moins sévère, ID. *Hérac.* III, 1. Et qui, sans se flatter, en secret s'examine, Est de son ignorance heureusement confus, ID. *Imit.* I, 2. Et présentant la foudre à mon esprit confus, Le bras déjà levé, [ils] menaçaient mes refus, RAC. *Iph.* I, 1. Le corbeau, honteux et confus, Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus, LA FONT. *Fabl.* I, 2. Et saintement confus de nos égarements... RAC. *Athal.* V, 7. De tout ce que j'entends étonnée et confuse, Je crains presque, je crains qu'un songe ne m'abuse, ID. *Phed.* II, 2. De mes lâches bontés mon courage est confus, ID. *Andr.* IV, 3. Son cœur entre l'amour et le dépit confus, ID. ib. III, 1. || Se dit aussi par une exagération de politesse. Je suis confus de vos prévenances. Vous me rendez confus.

— SYN. CONFUS, DÉCONCERTÉ, INTERDIT. L'homme confus est en proie à la confusion, c'est-à-dire à un trouble intérieur qui confond son esprit. L'homme déconcerté a perdu le concert de sa manière d'être, l'arrangement de sa tenue, l'équilibre de son attitude. L'homme interdit a perdu la parole. C'est ainsi que ces trois mots, répondant à l'idée commune de la situation d'un homme embarrassé, la représentent par des traits distincts.

— HIST. XII^e s. À tei crierent li nostre pere, e salt sunt fait; en tei espererent, e ne sunt confus, Liber psalm. p. 25. Ke li conselez ne soit confus, cant

il soit multeplet, Job, 443. || XIII^e s. Adonques fu Lietart confus; Que bien set qu'il en a mené Sa charue et aussi ses bues [boeufs], Ren. 17432. || XIV^e s. Et qui de veneerie ne scauroit respondre, seroit confus, Modus, f° XIV, verso. || XV^e s. Le roi Anglois fut tout confus, quand il ouit ce rapport, FROISS. I, 1, 73. || XVI^e s. Ce ne sera que une dyablerie plus confuse que celle des jeux de Doué, RAB. Pant. III, 3. Les songes confuz, fallaces et incertains, ID. ib. III, 43. Il est Dieu et homme, composé de deux natures unies et non point confuses, CALV. Instit. 371. Les reprovez ne conçoivent jamais sentiment de la grace de Dieu qu'en confus, ID. ib. 427. Ils sont poussiez à prier par un sentiment general et confus de leur nécessité, ID. ib. 677. Il ne faut pas craindre qu'il nous veuille frustrer, ou que nostre attente soit confuse [confondue] quand nous viendrons à lui, ID. ib. 704. Nostre beauté n'est en son point, que confuse avec celle des femmes, puerile et imberbe, MONT. III, 286. Les estrangers estans venus d'ailleurs habiter Rome, n'estoient point encore bien meslez, ny entierement incorporez et confus avec les naturels Romains, AMYOT, *Numa*, 4. Les rues furent toutes confuses et les maisons rebasties sans ordre quelconque, ID. Cam. 55. Nicias se trouva si honteux et si confus, qu'il ne sceut que dire, ID. Alc. 23. Un grand bruit de voix confuses, ID. Timol. 36. Si vous voulez disputer avec eux, et par bons et valables argumens de theologie les rendre confus [les confondre], LANOUE, 63. Quelques rechappez d'Orange les meslent, et, confus avec eux, emportent le chasteau, D'AUB. *Hist.* I, 147.

— ETYM. Provenç. *confus*; espagn. et ital. *confuso*; du latin *confusus*, participe passé de *confundere* (voy. CONFONDRE).

CONFUSÉMENT (kon-fu-zé-man), adv. D'une manière confuse, indistincte. Cet horrible débris d'aigles, d'armes, de chars, Sur ces champs empestés confusément épars, CORN. *Pomp.* I, 4. Les perles avec l'or confusément mêlées, ID. *Médée*, II, 5. Par un si grand bruit semé confusément, ID. *Hérac.* II, 2. J'avais ouï parler confusément de cette lettre, SÉV. 343. Les oisillons, las de l'entendre, Se mirent à jaser aussi confusément Que faisaient les Troyens, quand la pauvre Cassandre Ouvrait la bouche seulement, LA FONT. *Fabl.* I, 8. Il [l'ouvrage de Tournefort] est fait pour mettre de l'ordre dans ce nombre prodigieux de plantes semées si confusément sur la terre et même sous les eaux de la mer, FONTEN. *Tournefort*. Hier confusément j'en appris la nouvelle, VOLT. *Tancr.* III, 4. Fables et vérités, ténèbres et lumière Flottent confusément devant notre pauvrière, Et l'un dit: c'est le jour! et l'autre: c'est la nuit! LAMART. *Harm.* III, 5.

— HIST. XVI^e s. Pour reprimer la folie de ceux qui sottement et confusément disputent aujourd'hui du dormir ou de la mort des ames, CALV. *Instit.* 25. Confusément [sans ordre], AMYOT, *Num.* 31. Cela fait, tuoient les chandelles pour paillarder confusément les uns avec les autres, D'AUB. *Hist.* I, 88. Joinct qu'à l'aventure ay je quelque obligation particulière à ne dire qu'à demy, à dire confusément, à dire discordamment, MONT. IV, 438.

— ETYM. *Confuse*, et le suffixe *ment*; ital. *confusamente*. Cet adverbe devrait être *confusément*, l'accent y est venu par abus.

CONFUSION (kon-fu-zion; en poésie, de quatre syllabes), s. f. || 1^e État de ce qui est confondu, pêle-mêle, indistinct. Il n'y a point eu de confusion à cette fête malgré l'affluence. Il est vrai, monseigneur, que je n'ai jamais aimé la confusion ni le désordre, BALZ. *liv.* I, lett. 2. Profitez, pour cacher votre prompte retraite, De la confusion que ma disgrâce y jette, RAC. *Phed.* V, 4. Dans la confusion que nous venons d'entendre... ID. *Mithr.* V, 4. || Confusion des pouvoirs, état d'un gouvernement où les pouvoirs sont mal limités, et, aussi, où les pouvoirs, étant limités, empiètent les uns sur les autres. || Confusion du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, état politique où la même main réunit ces deux pouvoirs. Dans l'empire des Arabes, le califat présentait la confusion des deux pouvoirs, spirituel et temporel. || Terme de jurisprudence. Confusion de droits et d'actions, ou, simplement, confusion, réunion en une même personne de droits concernant un même objet, de qualités qui s'entre-détruisent. || Spécialement. Réunion, dans la même personne, des qualités de créancier et de débiteur. La confusion est un mode d'extinction des obligations. || Confusion de part, doute sur la question de savoir à quel père appartient un enfant, quand une femme, se remariant à la fin du troisième mois de son veuvage, accouche six mois et

un jour après le second mariage. || Année de confusion, l'an de Rome 708, où le calendrier fut réformé par l'ordre de Jules César, et qui se compose de 445 jours. || En confusion, dans un état où les choses sont confondues. Les objets paraissent sombres et en confusion le matin aux premières lueurs de l'aurore, FÉN. *Tél.* xxiv. Qui croira que, les caractères de l'alphabet ayant été jetés en confusion, un coup du hasard ait rassemblé toutes les lettres dans l'arrangement nécessaire pour décrire de grands événements? ID. *Exist.* 5. Et d'autres faits de même importance dont les histoires humaines ne parlent qu'en confusion, BOSS. *Hist.* II, 1. || La confusion des langues, l'impossibilité où les ouvriers de la tour de Babel furent de s'entendre, suivant le récit de la Bible, qui dit que Dieu confondit leur langue qui était la même pour tous, afin de châtier leur orgueil. || Fig. C'est ici la confusion des langues, locution qui se dit de gens entre lesquels il n'y a point d'entente. || 2^e Promiscuité. Abolir le mariage, permettre une brutale confusion parmi les hommes, MASS. *Avent. Noël.* || 3^e Troubles publics, ébranlement de l'ordre établi. Dans les confusions d'une guerre civile, avec une puissance si énorme, un brouillon est à craindre, PATRU, *Plaid.* 7, dans RICHELET. Est-ce que les temps de confusion ne sont pas encore accomplis? BOSS. *Duch. d'Orl.* Que dans cette effroyable confusion de toutes choses, il est beau de considérer ce que la grande Henriette a entrepris pour le salut de ce royaume! ID. *Reine d'Angleterre*. La confusion qu'il mettait dans l'Eglise, ID. *Hist.* II, 42. Toute l'Eglise est remplie de confusion, ID. ib. I, 41. || En confusion, en bouleversement. Les Gracques mirent tout en confusion, ID. ib. III, 7. Le péché mettrait tout en confusion, ID. *Unité*, 1. Ce droit met tout en confusion, ID. *Avert.* 5. || 4^e Manquer à reconnaître les distinctions, les différences. Il commit une confusion regrettable, en attribuant à un autre ce qui était de votre fait. Confusion de noms, de lieux, de dates, de personnes. || 5^e Défaut d'ordre, de clarté. J'espére démêler cette confusion, CORN. *Hérac.* IV, 5. Chaque illusion Redoublait mon effroi par sa confusion, CORN. *Hor.* I, 3. D'où naît dans ses conseils cette confusion? RAC. *Ath.* III, 3. Cet ordre si nécessaire [dans l'arrangement des végétaux] n'a point été établi par la nature, qui a préféré une confusion magnifique à la commodité des physiciens, et c'est à eux à mettre, presque malgré elle, de l'arrangement et un système dans les plantes, FONTEN. *Tournefort*. || 6^e Profusion. Ce sens a vieilli. Il y avait à ce repas une grande confusion de mets. || En confusion, avec profusion. Ce sens vieillit. La nymphe porte un vase d'où tombent en confusion des pièces de monnaie, FÉN. xix, 464. Le plancher est fait de branches de bouleau ou de pin, qu'ils jettent en confusion pour leur servir de lit, REGNARD, *Voy. en Laponie*. || 7^e Embarras que cause la honte de quelque faute, de quelque méprise, ou la modestie, ou la pudeur. Vous redoublerez ma honte et ma confusion, CORN. *Hor.* IV, 2. Faites son châtiment de sa confusion, ID. *Cinna*, IV, 3. Vous en devriez avoir confusion, ID. *Mol. Amph.* II, 2. Je n'ai point voulu faire confusion à personne, BOSS. *Vie rel.* Dans ma confusion que Roxane, madame, Attribuait encore à l'excès de ma flamme, RAC. *Baj.* III, 4. Le souvenir de son innocence vous a couvert de confusion, MASS. *Car. Mélange*. || En confusion, confus, honteux. J'en suis en confusion pour lui, MOL. *Précicuses*, 6. || À la confusion de, à la grande honte, au grand dépit de. Et, sans attendre d'ordre en cette occasion, Mon zèle ardent l'a prise à ma confusion, COAN. *Pomp.* III, 2. Je le dis à ma confusion, SÉV. 377. Il faut reconnaître à la confusion du genre humain que... BOSS. *Hist.* II, 3. À ma confusion, Néron veut faire voir Qu'Agrrippine promet par delà son pouvoir, RAC. *Brit.* I, 2.

— HIST. XI^e s. Nous est venue male confusion, CH. de ROL. cxc. Nouvelles De duel [deuil] et de domage et de confusion, SAX. XIV. Drois empereres, dit Do, je suis vostre hom; Si ne volrois vostre confusion, RAOUl de C. 242. Nos avons pensé de la confusion de tant de livres, KUCHAB. II, 2, || XIII^e s. Confusions covri la moie face, PSAUTIER, f° 80. || XIV^e s. Et disoit que toutes choses sont faites par la controverse des elemens du monde, par quoy il departirent de ce que il estoient ensemble en une confusion, ORESME, ETH. 230. Souffrir et endurer très laides confusions pour un bien qui est comme nul ou petit, c'est condition de malvais, ID. ib. 49. Car bataille de mer, c'est grant confusion, BAUD DE SEB. I, 654. || XVI^e s. Ez confusions publiques [dans les troubles, les malheurs], MONT. I, 47. Ces confusions

meritent d'estre plustost appellées brigandages que guerres, LANQUET, 25. Si ne doit on pas régler les choses selon les convoitises et confusions présentes, ID. 47. La discipline et l'entretenement manquant, plus il y a d'hommes, plus il y a de désordre et de confusion, ID. 262. Il y a, après, la diversité de rotondes, à double rang de dantele, ou bien fraises à confusion, D'AUB. *Fœn.* I, 2. Je ne vis jamais une telle confusion d'opinions, ID. ib. I, 41.

— ÉTYM. Provenç. *confusio*; espagn. *confusión*; ital. *confusione*; du latin *confusionem*, de *confusus* (voy. CONFUS).

CONFUTATION (kon-fu-ta-sion), s. f. Réfutation. Il est vieux.

— ÉTYM. Latin *confutatio*, de *confutare*, confuter.

† **CONFUTER** (kon-fu-té), v. a. Résouter. Vieux.

— HIST. XVI^e s. Mais j'ai honte pourtant, Donc tel opprobre en m'a peu imputer, Et que sur champ ne l'ay sceu confuter, MAROT, IV, 54. Je confuteray, ou plustost vous monstreray, comme d'elle mesme se confute la remontrance que vous fait le dit marquis, M. DU BELLAY, 490.

— ÉTYM. Latin *confutare*, de *cum*, et *futare*, accuser.

1. **CONGE** (kon-jé'), s. m. || 1^e Mesure de capacité chez les Romains, valant 3rd, 24. || 2^e Vase pour mettre l'huile de morue, lors de la pêche de Terre-Neuve. || 3^e Vaisseau de bois ou de métal pour mesurer le mineraï.

— ÉTYM. Latin *congius*.

† 2. **CONGE** (kon-jé'), s. m. Terme de commerce. Variété de thé.

CONGÉ (kon-jé), s. m. || 1^e Libération temporaire ou définitive d'un service quelconque, d'une fonction. On voit Régulus demander son congé au sénat, boss. *Hist.* II, 6. N'allez point de nouveau faire courir aux armes Un athlète tout prêt à prendre son congé, BOIL. *Epigrammes*, 35. S'il était nécessaire de demander les bons offices du roi de Prusse auprès de la cour de France, j'y serais d'autant plus autorisé, que, n'étant absent que par congé, vous seriez toujours à son service, VOLT. *Lett. d'Étal-londe*, 20 déc. 1773. || Dans le langage militaire, la durée légale du service militaire. Mon congé finit dans six mois. Il a fait deux congés. || Pour les militaires, acte qui permet de quitter le service ou de s'absenter temporairement du corps. Avoir son congé. Obtenir un congé de semestre. || Pour les fonctionnaires, pour les professeurs, permission de s'absenter. Un congé de convalescence. || Dans la marine, espèce de passe-port dont doit se munir un capitaine pour aller en mer. || Dans l'ancienne législation, certificat qu'un garçon ou compagnon était tenu de prendre du maître qu'il quittait. || 2^e Terme de collège. Intervalle de temps pendant lequel les classes sont suspendues durant l'année scolaire. Un congé de deux jours. Un jour de congé. Pour porter son préfet [d'études] à lui donner congé, J. J. ROUSS. *Em.* IV. || 3^e Permission, autorisation. Se marier sans le congé de ses parents. Je ne puis plus rien que par votre congé, CORN. *Cinna*, III, 3. Le secret est à vous et je serais ingrat, Si sans votre congé j'osais en faire éclat, ID. *Hérac.* II, 2. Mais sans votre congé mon sang n'ose sortir, ID. *Hor.* V, 2. Je lui donne... congé d'être Sosic, MCL. *Amph.* III, 10. Et si dans quelque chose ils vous ont outragé, Je puis vous assurer que c'est sans mon congé, ID. *l'Étour.* I, 3. Pour y penser, je ne vous demanderai pas congé, SÉV. 346. Donnez-moi, ajoute-t-elle, congé de m'en retourner à Florence, ANQUET. *Ligue*, II, p. 25. || 4^e Permis donné par l'administration des contributions indirectes pour le transport d'une marchandise qui a payé les droits. On peut expédier le vin; voici le congé. || 5^e Séparation d'avec une personne. Elle m'a donné congé, d'un cœur déjà tout détaché de la terre, SÉV. 444. || Audience de congé, audience qu'un ambassadeur obtient avant son départ. || Prendre congé, aller avant de partir saluer les personnes à qui on doit du respect et prendre leurs ordres, ou, simplement, faire ses adieux. J'abandonne Byzance et prends congé de vous, CORN. *Pulch.* III, 1. Il ne lui permit pas de prendre congé d'elle, ID. *Sertor.* I, 2. Il vous a vue chez la reine quand vous prîtes congé, SÉV. 49. Ils avaient été prendre congé à St-Germain, ID. 408. Télémaque et Mentor prennent congé du roi, FÉN. *Tel.* XXIII. || Fig. Prendre congé, renoncer à. Elle a pris congé Et des plaisirs et du commerce, BÉRANG. *Mad. Gréy.* || 6^e Terme de droit. Acte par lequel un propriétaire ou un locataire signifie qu'une location cesse. Donner, recevoir congé. Accepter le congé. || Congé faute de plaider, ou défaut congé, jugement par défaut que

le défendeur obtient à l'audience contre le demandeur qui ne se présente pas. || Anciennement, congé de cour, renvoi de la demande. || Terme d'eaux et forêts. Congé de cour, sentence de décharge délivrée à des adjudicataires. || 7^e Sortie d'une personne à gages hors de condition. Ce domestique a demandé son congé. L'on me donne aujourd'hui mon congé, MOL. *Femmes sav.* II, 5. || Par extension. Donner à quelqu'un son congé, cesser de le recevoir, ne pas accueillir ses prétentions. Ce jeune homme recherchait une telle jeune fille, mais les parents lui ont donné son congé. Il avait donné congé à sa maîtresse, HAMILT. *Gramm.* 4. Votre frère a eu son congé de Ninon, SÉV. 37. Rustic eût dû donner congé... à semblable écolière, LA FONT. *Diable*. J'ai ma pipe et vos embrassades; Venez me donner mon congé [me voir mourir], BÉRANG. *Vieux caporal*. || Prendre son congé, se retirer, s'éloigner. || 8^e Terme d'architecture. Nom de quarts de rond creux, qui font raccordement entre le fût d'une colonne et la ceinture. || Transition entre une moulure et un parement. Outil de menuisier qui sert à former cette moulure. || Terme de serrurerie. Espèce de renfort évidé. || Proverbe. Pour boire de l'eau et coucher dehors, on ne demande congé à personne.

— HIST. XI^e s. E s'il passe la devise [règle] sans le congé à la justice.... *Lois de Guilt.* 5. Sire, dist Guenes, donez moi le cungied, CH. DE ROL. XXV. Prentent conget, à cel mot s'en tornerent, ib. CXCIV. || XII^e s. Congié [permission] [je] demande à Guibor l'honorée, RONC. p. 161. Je n'ai congé que plus raison [je] vous die, ib. p. 174. Et comment Conviendra-il qu'à la fin congé [je] prenne? COUCI, XXII. Et s'il ne fust de remanoir viltance Et reproche, j'allas demander à ma dame congé de demeurer, ib. XXIV. Senz le congé le rei ne deüst nuls duner Igliste en tut sun fiu.... TH. LE MART. 59. || XIII^e s. Dont pristrent li message congé à l'empereur Kyrzac, VILLEH. LXXXVII. Congié [elle] a pris du roy, si prent à souspirer, BERTE, XVII. Et grant foison de chevaliers et de pucieles prentent congiet au Roi et passerent mer, CHR. DE RAINS, p. 13. Quant li castelains vit qu'il ne le pooit retenir, si li octria le congiez, ib. p. 55. La charretée doit de coutume quatre sols et seize deniers de congé, LIV. DES MÉT. 273. Sovent me semont [Bel-accueil] d'apochier Vers le bouton et d'atouchier Au rosier qui l'avoit chargié; De ce me donnoit-il congé, LA ROSE, 2886. Di, Faus semblant, par quel congé Es-tu venu en ma presence? ib. 10508. Qui done congé [congédie] à son sodeer [soudoyer], et il ne le paie de ce que il li deit de ses sodées, et il li die.... ASS. DE J. I, 210. Et elle entent qu'elle se peut marier sans congé prendre vers vos, ib. I, 265. Et ot cascuns congé de soi marier aillors, BEAUM. XVIII. 48. || XV^e s. Quand le roi les assiegeoit à puissance et ils veoient qu'ils ne pouvoient eschapper, ils se boutoient en ces croutes [grottes, souterrains] et s'en alloient sans prendre congé, FROISS. II, III, 23. Il suffit, dit le sire de Corasse; or va, je te donne congé pour celle nuit, ID. II, III, 22. Et nous emmenerent avec eux bien une lieue loin, pour doute que nous ne le vous notifications trop tost, et puis nous donnerent congé de le vous venir dire, ID. I, I, 44. Le roy d'Angleterre commanda qu'on donnast congé à ce varlet [qu'on lui rendit la liberté], COMM. IV, 7. Le roy leur respondit [aux envoyés], et puis leur donna congé, ID. IV, 8. Ung marchant, lequel luy estoit venu demander ung congé pour tirer une quantité de vin de Gascongne sans rien payer, ID. IV, 10. || XVI^e s. Pantagruel, prenant congé du bon Gargantua son pere, monta sus mer au port de Thalasse, RAB. *Pant.* IV, 1. Il veint luy demander congé de se faire mourir, MONT. I, 82. Neron, prenant congé de sa mere qu'il envoyoit noyer, ID. I, 270. Ils ont leur congé, au plus loing, à vingt et deux ans, ID. III, 286. Branle et congé [sorte de pas ou figure de danse] je says en toute humblesse, Touchant pas simple, ung tout seul je n'en lesse, J. MAROT, V, 270. Qu'il faisoit deshonieur à Sparte, de vouloir enlever ce corps de Lysander par le congé et la mercy des ennemis, AMYOT, *Lysand.* 55. Par quoy il donna congé à ces conducteurs barbares [il les congédia], ID. *Lucull.* 37. Au congé prendre, il luy envoya de beaux et riches presens, qu'il refusa, ID. IB. 39. Je te donne corgé de porter ces assiquets d'or comme à un sol, ID. *Artax.* 5. Frontenac, en lui quittant le nom et la principale charge de la guerre, portoit sa part du fardeau, comme aussi Lanoue lui quitoit l'autorité des sauvegardes et des conges de mer, D'AUB. *Hist.* II, 438.

— ÉTYM. Wallon, *cangi*; provenç. *comjat*, *con-*

jat; catal. *comiat*; ital. *congedo*; du latin *commeatus*, de *commeare*, aller, s'en aller, passer, de *cum*, et *meare*, aller (voy. NEAT); l'*e* ou l'*i* se changeant en *j* dans ces sortes de mots: *somniare*, songer, *serriens*, sergent, etc.

CONGÉABLE (kon-jé-a-bl'), adj. Terme de droit. Bail, tenue à domaine congéable, tenure autrefois en usage dans la Bretagne avec faculté pour le bailleur de congédier à volonté le preneur, en lui remboursant ses améliorations.

— HIST. XVI^e s. Les maisons, fiefs, domaines congéables dependans du fief noble, et autres terres nobles, soyent d'ancien patrimoine ou d'acquets, et les meubles seront partagés noblement entre les nobles, COUSTUM. *Génér.* t. II, p. 826.

— ÉTYM. Anc. franç. *congeer* (voy. CONGÉDIER).

† **CONGÉDABLE** (kon-jé-di-a-bl'), adj. Qui peut ou doit recevoir son congé. C'est un des hommes congédiables. || Substantivement. Tous les congédiables du régiment.

— ÉTYM. *Congédier*.

CONGÉDIÉ, ÉE (kon-jé-di-é, ée), part. passé. || 1^e Qui a reçu son congé. Les hommes congédés à la fin du service militaire. || 2^e Qui a reçu une audience de congé. Ambassadeur congédié. || 3^e Renvoyé hors de condition. Domestique congédié. || 4^e Qui a reçu quelque indication de s'éloigner. Congédié sans cérémonie.

† **CONGÉDIEMENT** (kon-jé-di-man), s. m. Terme de marine. Envoyé soit du capitaine, soit des gens de l'équipage.

— ÉTYM. *Congédier*.

CONGÉDIER (kon-jé-di-é), v. a. || 1^e Délivrer un congé à des soldats, à des marins. Congédier des troupes. Je voulais sur-le-champ congédier l'armée, RAC. *Iphig.* I, 4. Pendant que le parlement songe à congédier l'armée, cette armée réforme elle-même à sa mode le parlement, boss. *Reinc d'Anglet.* || 2^e Congédier un ambassadeur, lui donner l'audience de congé. || 3^e Indiquer qu'on veut que quelqu'un se retire. Après m'avoir expliqué ce qu'il voulait, il m'a congédié. Le cruel! de quel œil il m'a congédié! RAC. *Andr.* V, 4. Il y a dans les cours deux manières de ce que l'on appelle congédier son monde ou se défaire des gens, se fâcher contre eux ou faire si bien qu'ils se fâchent contre vous et s'en dégoûtent, LA BRUY. VIII. || Congédier sa suite, renvoyer les personnes dont on est accompagné. Si d'un coupable espoir mon âme était séduite, Auras-je, au gré du roi, congédié ma suite? DELRIEU, *Artax.* II, 7. || Ecarter les prétentions. Il recherchait telle fille en mariage, mais on l'a congédié. || 4^e Donner son congé à une personne en condition. Il a congédié ses domestiques. || Terme de fauconnerie. Congédier l'oiseau, cesser de l'employer.

— HIST. XI^e s. E Samuel à itant les cungead, puis chascuns al suen turnad, ROIS, 28. || XIII^e s. Issiez tantost hors de ma terre, Quar vous en congé sans doute, Et la vous vée et dessens toute, FABL. ET *contes anc.* t. IV, p. 301. || XV^e s. Que vous laissez le voyage qu'avez commencé, en congiant vostre ost, MONSTREL. *liv.* I, ch. 481. Et pour ce que ils disoient que on pourroit avoir aucun mauvais soupçon sur eux pour ce que ils estoient congédiés de son service, il voulut que bonnes lettres eussent, BOUCIQ. IV, ch. 9.

— ÉTYM. *Congé*; provenç. *conjar*. L'ancien français est *congeer* ou *congier*; plus tard une consonne a été intercalée: *congé-d-i-er*.

† **CONGÉLABILITÉ** (kon-jé-la-bi-li-té), s. f. Qualité de ce qui est congélabile.

— ÉTYM. *Congelable*.

† **CONGELABLE** (kon-je-la-bl'), adj. Qui peut se congeler. Ces réservoirs d'eau [étangs qui ne gèlent jamais dans le Haut-Canada] non congélables sont souvent formés par les castors eux-mêmes, CHATEAU. AMÉR. 128.

— ÉTYM. *Congeler*.

† **CONGÉLATEUR** (kon-jé-la-teur), s. m. Appareil servant à congeler un liquide en l'entourant d'un mélange réfrigérant.

— ÉTYM. *Congeler*.

† **CONGÉLATIF**, IVE (kon-jé-la-tif, ti-v'), adj. Qui produit la congélation.

— HIST. XVI^e s. Les eaux congélatives qui se lapi-lient au dedans des tuyaux, PALISSY, 145.

— ÉTYM. *Congeler*.

CONGÉLATION (koñ-gé-la-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1^e Action de congeler, c'est à dire réduction d'un liquide à l'état solide, par la soustraction d'une partie de son calorique latent. Congélation de l'eau, du mercure, etc. || 2^e Résultat de cette action. Cinquante degrés au-dessous de la

congélation, VOLT. *Lett. à Cath.*, 427. Par une singularité remarquable ce maximum [de densité de l'eau] ne répond point au degré de congélation, mais au-dessus, vers quatre degrés de thermomètre, LAPLACE, *Expos.*, I, 14. Le temps que chacun des pôles emploie chaque année à se charger de ses congélations ordinaires, BERNARD. DE S.-P. *Étude*, 4. || 3^e Mortification des parties vivantes par l'effet du froid. La congélation des orteils. || 4^e Abusivement. Action de se coaguler, de se figer. La congélation d'une huile. || 5^e Stalactite ou concrétion calcaire qui se forme dans certaines grottes. || Terme d'architecture. Ornements imitant les glaçons et employés pour décorer les fontaines.

— HIST. XIV^e s. La prime congélation Du mercure, est donc mine à plomb, *Traité d'alch.*, 335. || XVI^e s. On n'appelle point le Jait fromage auparavant sa congélation, PALISSY, 356. Pourriture, corruption, pertuisement, congélation des dents, PARÉ, XV, 27. De la stupeur, congélation ou endormissement des dents, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenc. *congelacio*; espagn. *congelacion*; ital. *congelazione*; du latin *congelationem*, de *congelare*, congeleter.

CONGELEÉ, ÉE (kon-ge-lé, lée), part. passé. Les frimas congelés sont les seules guirlandes Qui garnissent la roche où nous nous enfonçons, LAMART. *Joc.* III, 417.

CONGELEUR (kon-ge-lé). L'e muet de *ge* se change en è devant une syllabe muette : je congèle, je congèlerai ; mais on ne voit pas pourquoi il ne se conjugue pas comme *appeler*, avec deux *l*, ou *appeler* comme *congeler* avec l'accent grave), v. a. || 1^e Faire passer un liquide à l'état de glace. Le froid congèle l'eau.

|| 2^e Abusivement, figer, coaguler. Il faut un très-petit abaissement de la température pour congeler l'huile d'olive. || 3^e Se congeler, v. réfl. Être mis à l'état de glace. L'eau se congèle à la température zéro. || Se coaguler. Le bouillon de jarret de veau se congèle en un moment.

— HIST. CONGELEUR, COAGULER, FIGER. La congélation est le produit d'un abaissement de température au-dessous de zéro. La coagulation ne suppose aucun abaissement de température; elle se produit par la chaleur, par des acides, par la pression, et convertit le liquide en une masse tremblante, peu solide. La pression coagule le lait; la chaleur coagule le blanc d'œuf. Se figer est dû à l'action d'un refroidissement, mais sans qu'il soit nécessaire de descendre à zéro, et d'ailleurs ne se dit que des liquides gras : l'air froid fige la graisse des viandes. L'eau se congèle et ne se coagule ni ne se fige; l'albumine se coagule; l'huile se fige; c'est par abus qu'on dit qu'elle se congèle.

— HIST. XIV^e s. Mieux te vaudroit faire un autre office Que tant dissoudre et distiller Tes drogues, pour les congeler Par alambics et descensoires, NAT. à l'alch. 38. || XVI^e s. Quand les sauniers ont mis l'eau de la mer en leurs parquetages, pour la faire congeler à la chaleur du soleil et du vent, PALISSY, 463. Sur elle en tomba une goutte [d'ambre], Qui tout à coup se congela, MAROT, III, 453. Sang congelé et espadnu dessus la dure-mère, PARÉ, VIII, 18.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *congelar*; ital. *congelare*; du latin *congelare*, de *cum*, et *gelare*, geler.

† **CONGÉMENT** (kon-jé-man), s. m. Terme de coutume. Renvoi du preneur à bail congéable par le bailleur.

— ÉTYM. Congé.

† **CONGÉMINATION** (kon-jé-mi-na-sion), s. f. Terme didactique. Formation double et simultanée.

— HIST. XVI^e s. Congémination, COTGRAVE.

— ÉTYM. Latin *cum*, et *geminatio*, doublement.

CONGÉNÈRE (kon-jé-né-r'), adj. Terme didactique. Qui est de même genre. || Terme d'anatomie. Muscles congénères, ceux qui concourent à produire le même effet; par opposition aux muscles antagonistes, qui agissent en sens contraire. || Terme de physiologie. Hybridité congénère, hybridité produite par deux animaux appartenant à un même genre. || Terme de grammaire. Se dit des mots de la même famille.

— HIST. XVI^e s. Aux parties où les muscles congeneres sont égaux en grandeur, force et nombre, PARÉ, VIII, 44.

— ÉTYM. Latin *congeneris*, de *cum*, avec, et *genus*, genre (voy. GENRE).

CONGÉNIAL, ALE (kon-jé-ni-al, a-l'), adj. Qui s'accorde avec le génie de.... Des amusements congeneraux à son âge. Bonaparte se tourna vers l'Orient, doublement congénial à sa nature par le despotisme et l'éclat, CHATEAUB. cité dans les Dictionnaires.

— REM. L'Académie a confondu *congénial* avec

congénital qui a un sens tout différent (voy. CONGÉNITAL).

— ÉTYM. Latin *cum*, et *genius*, génie (voy. ce mot) : qui est de même génie, de même caractère.

CONGÉNITAL, ALE (kon-jé-ni-tal, ta-l'), adj. Terme de médecine. Qui naît avec. Maladie congénitale. Déplacements congénitaux.

— REM. L'Académie dit *congénital* ou *congénial*. C'est une confusion vicieuse. Congénital dans le sens de congénital serait un barbarisme; ces deux mots ont une signification et une origine différentes.

— ÉTYM. Latin *cum*, et *genitus*, né (voy. GÉNITAL) : né avec.

† **CONGÉRIE** (kon-jé-rie), s. f. Terme de rhétorique. Synonyme d'accumulation.

— ÉTYM. Latin *congeries*, amas, de *cum*, et *gerere*, porter.

† **CONGESTIF, IVE** (kon-jè-stif, sti-v'), adj. || 1^e Terme de botanique. Préfolaision congestive, celle où le limbe des feuilles est replié irrégulièrement sur lui-même. || 2^e Terme de médecine. Qui a rapport à la congestion.

— ÉTYM. Voy. CONGESTION.

CONGESTION (kon-jè-stion), s. f. Terme de médecine. Afflux du sang dans les vaisseaux d'un organe d'ailleurs sain.

— SYN. CONGESTION, ENGORGEMENT. La congestion est l'effet de l'exagération des forces circulatoires dans un organe. L'engorgement est un résultat passif dans la distribution des liquides.

— HIST. XVI^e s. Les causes des apostèmes sont fluxion et congestion, PARÉ, V, 4.

— ÉTYM. Latin *congestio*, de *congestum*, supin de *congerere*, amasser, de *cum*, et *gerere*, porter (voy. GÉRER).

† **CONGESTIONNER** (kon-jè-stio-né), v. a. Terme de médecine. Amasser, accumuler par congestion. || Se congestionner, v. réfl. Recevoir par congestion un afflux de sang.

— ÉTYM. Congestion.

CONGIAIRE (kon-ji-è-r'), s. m. || 1^e Distribution extraordinaire d'argent ou de vivres que les empereurs romains faisaient au peuple. || Adjectivement. Il y avait 8000 Juifs à Rome qui recevaient les libéralités congiaires de blé, VOLT. *Phil.* V, 304. || 2^e Vase qui tient un conge.

— ÉTYM. Latin *congiarium*, de *congius*, conge.

† **CONGLACIATION** (kon-gla-si-a-sion), s. f. Terme de physique très-peu usité. Action de se convertir en glace.

— ÉTYM. Com, et glacer.

CONGLOBATION (kon-glo-ba-sion), s. f. Action d'entasser, d'accumuler diverses choses les unes sur les autres. || Nom d'une figure de rhétorique, qui consiste à réunir plusieurs arguments, plusieurs raisons, pour prouver une même chose.

— ÉTYM. Latin *conglobatio*, de *conglobare*, conglérer.

CONLOBÉ, ÉE (kon-glo-bé, bée), part. passé. Qui est amassé, assemblé. || 1^e Terme d'anatomie. Glandes conglobées, les glandes ou ganglions lymphatiques, à cause de leur forme. || 2^e Terme de botanique. Feuilles ou fleurs conglobées, les feuilles ou fleurs assemblées en boule. || 3^e Terme de rhétorique. Accumulé par congloration.

† **CONGLOBER** (kon-glo-bé), v. a. Réunir en globe, en boule. || Se conglöber, v. réfl. La matière du soleil, longtemps écartée dans l'espace, s'est conglöbée, VOLT. *Dial.* VII, 4.

— HIST. XVI^e s. Par quoy le nourrissement arresté et comme conglöber en lieu estroit, PARÉ, XX, 40.

— ÉTYM. Latin *conglobare*, de *cum*, et *globus*, globe.

† **CONGLOMERAT** (kon-glo-mé-ra), s. m. Terme de minéralogie. Agrégation de substances diverses.

— ÉTYM. Latin *conglomeratus* (voy. CONGLOMERER).

† **CONGLOMERATION** (kon-glo-mé-ra-sion), s. f. Action de réunir des substances diverses, des personnes nombreuses. L'administration municipale de Paris fait avec activité d'énormes travaux, des dépenses immenses pour conjurer les dangers d'une conglomération trop continuë et trop rapidement croissante, *Presse scientifique*, 1864, t. I, p. 240.

— ÉTYM. Conglomerer.

† **CONGLOMERATIQUE** (kon-glo-mé-ra-ti-k'), adj. Terme de géologie. Qui contient des conglomérats.

— ÉTYM. Conglomerat.

CONGLOMÉRÉ, ÉE (kon-glo-mé-ré, rée), part. passé. Réuni en peloton. || Terme d'anatomie. Glandes conglomérées, nom donné aux glandes en grappe, à cause de la multitude de granulations qu'elles présentent.

CONGLOMERER (kon-glo-mé-ré). L'accent aigu de

mé se change en accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : je conglomère ; excepté au futur et au conditionnel : je conglomérerai, je conglomérerais ; ce qui forme une anomalie regrettable), v. a. || 1^e Terme de physique. Amasser en peloton, entasser. Ils forment à leur confluent d'horribles contre-marées qui conglomèrent les sables, les cailloux.... BERN. DE S.-P. *Étude* IV. || 2^e Se conglomérer, v. réfl. Être congloméré. À chaque position où la force centrifuge devenait égale à la pesanteur, un anneau de matière cessait, dans le plan de l'équateur solaire, de suivre le mouvement de retraite de cette atmosphère [du soleil]; cet anneau se conglomérait ensuite en planète isolée, BABINET, *Comptes rendus*, Ac. des sc. t. LII, p. 481.

— ÉTYM. Lat. *conglomerare*, de *cum*, et *glomerare*, pelotonner.

† **CONGLUTINANT, ANTE** (kon-glu-ti-nan, nan-t') adj. Terme de médecine. Remède conglutinant, remède qui a la vertu de conglutiner. || Substantivement. Les conglutinants.

† **CONGLUTINATIF, IVE** (kon-glu-ti-na-tif, ti-v'), adj. Synonyme de conglutinant.

CONGLUTINATION (kon-glu-ti-na-sion), s. f. Action de conglutiner.

— HIST. XVI^e s. Conglutination, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *conglutinatio*, de *conglutinare*, conglutiner.

CONGLUTINÉ, ÉE (kon-glu-ti-né, née), part. passé. Les fragments d'un os conglutinés par le cal.

CONGLUTINER (kon-glu-ti-né), v. a. Joindre deux ou plusieurs corps par le moyen de quelque substance visqueuse qui les tient unis. || Se conglutiner, v. réfl. Être conglutiné. Les deux fragments de l'os se conglutinèrent.

— HIST. XIV^e s. Tant metez ce jus [d'une plante] à la chaleur du soleil, qu'il se tienne conglutiné et pris comme cire gommée, MÉNAGIER, II, 5. || XV^e s. Comme raisine Qui conglutine Ce qu'elle atrape, Femme est encline, Toujours elle hape Ce qu'elle agrape, le Blason des faulces amours, p. 270, dans LACURNE. || XVI^e s. Le second point est approcher les labies [lèvres d'une plaie] ensemble, d'autant que, si elles n'estoient jointes, ne pourroient se conglutiner et reunir, PARÉ, VII, 5.

— ÉTYM. Lat. *conglutinare*, de *com*, et *gluten*, colle (voy. GLU).

† **CONGLUTINEUX, EUSE** (kon-glu-ti-neù, neù-z'), adj. Terme de médecine. Visqueux, gluant. Des humeurs putrides, tenaces et conglutineuses, MOL. AM. MÉD. II, 5.

— ÉTYM. Lat. *conglutinosus* (voy. CONGLUTINER)

† **CONGRATULANT, ANTE** (kon-gra-tu-lan, lan-t'), adj. Qui congratule. Ne vous embarquez nullement Dans ces douceurs congratulantes, MOL. AMPH. III, 44.

† **CONGRATULATEUR, TRICE** (kon-gra-tu-la-tor, tri-s'), s. m. et f. Celui, celle qui congratule. || Adjectivement. Un de ces prologues congratulateurs, v. HUGO, *Notre-Dame*, cité par LEGOARANT.

— ÉTYM. Congratuler.

CONGRATULATION (kon-gra-tu-la-sion), s. f. Action de congratuler. Il ne voulait pas recevoir les congratulations des peuples, BOSS. *Hist.* II, 8. C'est ce qu'avaient dit publiquement les théologiens dans le synode, et ils n'en avaient pas moins mérité les congratulations et les louanges de toute cette compagnie, ID. *Variat.* XIV. || Ce mot vieillit; présentement on se sert plutôt de félicitation avec des égaux ou des inférieurs, de compliment avec des supérieurs.

— HIST. XVI^e s. Il y a certes je ne sais quelle congratulation de bien faire qui nous resjouit en nous mesmes, et une fierté généreuse qui accompagne la bonne conscience, MONT. III, 259. Le cardinal Ursin avoit été dépêché legat, portant la croix d'or pour venir en France apporter les congratulations du pape sur le fait de la St Barthélémy, D'AUB. *Hist.* II, 71. Il y a de la congratulation, de la complaisance et satisfaction à bien faire, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. Lat. *congratulatio*, de *congratulari*, congratuler.

† **CONGRATULATOIRE** (kon-gra-tu-la-toi-r'), adj. Qui contient une congratulation. Epître congratulatoire.

— ÉTYM. Congratuler.

CONGRATULE, ÉE (kon-gra-tu-lé, lée), part. passé.

CONGRATULER (kon-gra-tu-lé), v. a. || 1^e Faire un compliment de félicitation. Il congratule Théodore sur un discours, LA BRUY. *Théophr.* 5. Toutes les mères, ravies en admiration, congratulèrent

celle-ci d'avoir mis au monde de tels enfants, ROLIN, *Hist. anc.* t. II, p. 446, dans PUGENS. Colin lui fit [à Jeannot] ces lignes pour le congratuler, VOLT. *Jeannot*. || 2^e Se congratuler, *v. refl.* Chacun sortit en se congratulant, J. B. ROUSS. *liv. I, ép. 18*.

— REM. 1. On dit présentement *feliciter* ou *complimenter*, sauf quand il y a une nuance de plaisanterie, cas où *congratuler* est employé; il n'est pas rare en français qu'un mot qui vieillit se dégrade et passe dans la catégorie du langage de plaisanterie. || 2. Voltaire, sur la *Théodore* de Corneille, a dit (à propos de cette phrase de Corneille : Et certes il y a de quoi congratuler à la pureté de notre théâtre) : « *Congratuler à ne se dit plus; cette phrase est latine: tibi gratulor.* » *Congratuler à ne se dit plus en effet, mais c'est un archaïsme, comme on peut voir par l'historique.*

— HIST. XIV^e s. Li latins tramistrent leurs legaz à Rome à conjoier et à congratuler de la concorde des peres et du plebe, BERCHEURE, f° 69, verso. || XVI^e s. Le roi envoyant ses ambassadeurs au pape eleu pour luy congratuler sa promotion, P. PITOU, 7.

— ÉTYM. Lat. *congratulari*, de *cum*, et *gratulari*, féliciter, dérivé de *gratus*, agréable (voy. GRÈ).

1. CONGRE (kon-gr'), s. m. Poisson de mer, de forme semblable à celle de l'anguille, atteignant quelquefois deux mètres de longueur, et constituant un aliment assez bon, quoique peu savoureux (*muraena conger, L.*).

— HIST. XIII^e s. Et congres qui sont gros et lons, *Fabliaux*, BARBAZAN, t. IV, p. 94. || XIV^e s. Congre: eschaudez-le et estuvez comme une anguille, *Ménagier*, II, 5. Rost de poisson, gelée, lamproies, congres, ib. II, 4. || XV^e s. Chiens de mer, marnouins, saumons, Congres, turboz et leurs semblables, Qui sans escailles sont nuisables, E. DESCH. *Poésies mss. f° 485*, dans LACURNE.

— ÉTYM. Latin *conger*, congre.

† 2. CONGRE (kon-gr'), s. m. Garenne à poisson pratiquée en lit de rivière à l'aide de pieux.

— ÉTYM. Peut-être le même que l'ancien français *congle*, *joug*, bas-latin *conjugla*: les conges dont on joint les bues, *texte de 1265*, dans Du Cange; ou plutôt de même radical que *congrer*, qui, dans l'ancien français, signifiait rassembler.

† CONGRÉAGE (kon-gré-a-j'), s. m. Terme de marine. Action de congrer un cordage.

— ÉTYM. *Congrér*.

† CONGRÉER (kon-gré-é), v. a. Terme de marine. Entourer un cordage avec du fil, de manière à remplir les vides entre les torons.

— HIST. XIII^e s. Il se congrient [les vers] es cors par chaleur et par humeurs, RUTEB. 257. || XV^e s. Par guerres et divisions ont peu estre congrées haines et mautalens, CHASTELAIN, *Exposition sur verité mal prise*.

— ÉTYM. Lat. *congregare*, rassembler (voy. CONGRÈGE). Le terme de métier *congreet* a gardé, ce qui arrive assez souvent, la forme archaïque du mot. Provenç. *congriar*.

† CONGRÉGANDINE (kon-gré-gan-di-n'), s. f. Religieuse de la congrégation de Notre-Dame.

— ÉTYM. Voy. CONGRÈGE.

† CONGRÉGANISME (kon-gré-ga-ni-sm'), s. m. Néologisme né sous la Restauration, pour signifier le système d'opinions opposé au système libéral d'alors, et que la Congrégation voulait faire prévaloir.

CONGRÉGANISTE (kon-gré-ga-ni-st'), s. m. || 1^e Membre d'une congrégation de laïques, dirigée par des ecclésiastiques. || Chez les Jésuites, un congréganiste se dit d'un écolier, d'un bourgeois qui est de la congrégation de ces pères. || Sous la Restauration, membre ou partisan de la Congrégation. || 2^e Adj. Aujourd'hui, dans le langage officiel, on distingue les écoles laïques et les écoles congréganistes dirigées par les frères des écoles chrétiennes ou par les sœurs de diverses obédiences.

— ÉTYM. Voy. CONGRÉGATION.

CONGRÉGATION (kon-gré-ga-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1^e Réunion, assemblée. Quand des congrégations de savants se formèrent, l'inégalité naquit avec l'amour-propre, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 2. Une congrégation d'hommes de tant d'états différents doit faire d'une ville un séjour de délices, BERN. DE ST-P. *Ch. ind.* || La congrégation des fidèles, l'Eglise romaine. || 2^e Compagnie de religieux ou de prêtres séculiers soumis à une même règle. Congrégation d'hommes, de filles. Les bénédictins de la congrégation de St-Maur. || Autrefois, division d'un ordre religieux formée de membres de l'ordre qui, dans son sein et sous sa règle commune,

avaient un régime et des statuts particuliers. || 3^e Confrérie de dévotion mise sous l'invocation d'un saint. || Chez les Jésuites, espèce de confrérie d'écoliers, d'artisans, de bourgeois, qui s'assemblent ordinairement tous les dimanches, dans une chapelle chez les Jésuites, et qui, toutes les fêtes de la Vierge et tous les mois, se confessent au père qui a soin de la congrégation. || Absolument, sous la Restauration, la Congrégation, association religieuse et politique qui passait pour être dirigée par les Jésuites, et qui avait des opinions opposées à celles du libéralisme d'alors. || Salle, chapelle où s'assemblent les congréganistes. || 4^e À la cour de Rome, certain nombre de cardinaux et d'ecclésiastiques choisis ou députés par le pape pour éclaircir ou décider quelque affaire qui regarde l'Eglise. La congrégation des Rites, de la Propagation. || 5^e Nom de certaines divisions ecclésiastiques dans les pays protestants. Les ministres sont élus par chaque congrégation.

— HIST. XII^e s. Esperez en lui, tute congregatioun de pople, espandez devant lui vos cuers, *Liber psalm.* p. 79. || XIII^e s. Et toutes les congregations et li peules de Paris les convoierent jusques à Saint-Denis, *Chr. de Rains*, p. 198. Bien est la chose desseignie, Qu'ele avoit à election La greigneur congregation, RUTEB. II, 77. || XIV^e s. Et touz ceulz qui font sacrifices et congregacions pour telles choses, il attribuent honeurs as diex, ORESME, *Eth.* 246. À tout [avec] leur congregation, Dont je ne fais pas mention, J. BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 40. Senat n'estoit autre chose que le conseil ou la congregation des senateurs où l'on fesoit les ordonances du peuple roumain, BERCHEURE, f° 3. L'ame s'en duelt; ah! com dolente vie De laisser Dieu en congregation De telz pechiez! E. DESCH. *Intérieur des cours.* || XV^e s. Il nous fault discerner l'eglise de Dieu, de la congregation des infideles et des meschans, CALV. *Instit.* 839. Le blasphemateur du nom du Seigneur mourra de mort, toute la congregation du peuple le lapidera, LANOUE, 8. Il estoit parvenu à entrer dans la congregation de *propaganda fide*, D'AUB. *Vie*, cxxix. Et fut arresté qu'il se feroit, en ceste capitale ville de vostre duché de Guienne, une congregation de tous ceulz de leur ligue; la quelle congregation nous ne pouvons appeler autrement que une vraie reconnaissance de leurs forces, CONDÉ, *Mémoires*, p. 649.

— ÉTYM. Provenc. *congregatio*; espagn. *congregacion*; ital. *congregazione*; du latin *congregatio-nem*, de *cum*, et *gregare*, de *grex*, *gregis*, troupeau.

† CONGRÉGATIONALISTE (kon-gré-ga-sio-nalis-t'), s. m. Sectaire chrétien des Etats-Unis.

† CONGRÉGÉ, ÉÉ (kon-gré-jé, jée), adj. Terme didactique. Qui est réuni en masses, en tas. || S. f. Ursuline qui ne faisait point de vœux.

— HIST. XIV^e s. Il cuident que, à mettre les lois, il ne convient autre chose fors congregier, amasser ou assembler les loys ancienement approuvées, ORESME, *Eth.* 331. || XVI^e s. [Il ordonna] De congregier les centaures qui feirent Guerre à Saturne et qui le desconfirent, J. MAROT, V, 42. Celui qui promet de faire tout ce que deux ou trois estans congregatez en son nom demanderont.... CALVIN, *Instit.* 709. La poule congregate et assemble ses petits poussins, les gardant sous ses ailes, PARÉ, *Animaux*, 42. Les docteurs de la faculté de theologie seront congregés et assemblés, CONDÉ, *Mémoires*, p. 609.

— ÉTYM. Provenç. *congregar*, *congriar*; espagn. *congregar*; ital. *congregare*; du latin *congregare* (voy. CONGRÉGATION).

1. CONGRÈS (kon-gré; l's se lie : les con-gré-z européens), s. m. || 1^e Assemblée de ministres plénipotentiaires, qui se rassemble pour régler certains points de droit international. Assembler, ouvrir un congrès. Qu'en un congrès, se partageant le monde, Des potentats soient trompeurs ou trompés, BÉRANG. *Nouv. Diogène*. || Nom collectif, désignant le sénat et la chambre des représentants aux Etats-Unis et en Belgique. || Assemblée des représentants du peuple belge en 1830, munie de pleins pouvoirs pour décider de la forme du gouvernement. || 2^e Réunion de personnes qui, appartenant à divers pays ou provinces, se rassemblent pour échanger leurs idées ou se communiquer leurs études sur un objet où elles sont compétentes. Congrès scientifique. Congrès archéologique. Congrès de statistique. Le congrès de la paix. Le congrès de la propriété littéraire.

— REM. De Caillières, en 1690, dit : « Le congrès de Nimègue, etc.; il faut dire l'assemblée de Nimègue. Le mot de congrès, employé pour exprimer une assemblée ou conférence de ministres, est sale et barbare. » Ce qui avait jeté de la désavantage sur ce mot, c'est l'emploi de congrès dans le sens qui suivit

(voy. CONGRÈS 2). Ce sens étant oublié aujourd'hui, congrès est rentré dans le plein usage.

— ÉTYM. Lat. *congressus*, réunion, de *congregari*, marcher avec, de *cum*, et *gradī*, marcher (voy. GRADE).

2. CONGRÈS (kon-gré), s. m. Terme d'ancienne jurisprudence. Epreuve qu'ordonnait autrefois la justice pour constater, en présence de chirurgiens et de matrones, la puissance ou l'impuissance des époux qui plaident en nullité de mariage. Le congrès a été supprimé en 1667. Et jamais juge entre eux ordonnant le congrès. De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts, BOIL. *Sat.* VIII.

— ÉTYM. Même mot que le précédent, et signifiant ici coit.

† CONGRESSION (kon-grè-ssion), s. f. Terme d'histoire naturelle. Accouplement du mâle et de la femelle.

— HIST. XVI^e s. Qu'à une congression languissante, pour la remplir d'une juste et fertile chaleur, il s'y fault presenter rarement et à notables intervalles, MONT. III, 319.

— ÉTYM. Lat. *congressio* (voy. CONGRÈS 2).

† CONGRÈVE (kon-grè-v'), s. f. Terme d'artillerie. Fusée à la congrève, fusée qui, garnie d'une mèche inextinguible, lance, en éclatant, d'autres petites fusées très-meurtrières.

— ÉTYM. *Congreve*, nom d'un colonel anglais qui a inventé cette sorte de projectiles, et qui naquit en 1760.

† CONGRIER (kon-gri-é), s. m. Endroit d'une rivière que l'on entoure de pieux pour renfermer le poisson. || On trouve aussi congros.

— HIST. XVI^e s. Iceluy prenleur ne porra vendre ny estranger nulz des poissons qui seront pris es dites conrryes et pescherie.... Et porra le dit prenleur tendre nasse en la conrrye d'iceulx molins, DU CANGE, *cograrium*.

— ÉTYM. *Congre* 2.

CONGRU, UE (kon-gru, grue), adj. || 1^e Qui est conçu ou qui s'exprime en termes exacts et précis. Réponse congrue. Phrase congrue. Vous faites le savant, et n'êtes pas congru, RÉGNIER, *Sat.* x. Le premier président ne connaissait point d'interjections; il n'était point congru dans sa langue, RETZ, II, 143. || 2^e Terme de théologie. Grâce congrue, grâce proportionnée à l'effet qu'elle doit produire, ou à la disposition de celui qui la reçoit. Je suppose que la direction du verbe n'est efficace que comme la grâce congrue, FÉNEL. III, 490. || 3^e Dans le language ecclésiastique, portion congrue, pension annuelle que le gros décimateur payait au curé pour sa subsistance. Un curé de campagne dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de 300 livres de droit, VOLT. *Louis XIV*, 35. Pourquoi M. l'archevêque de Tolède a-t-il un million de ducats de rente, tandis que je suis réduit à une portion congrue? ID. *Phil.* III, 336. || Par extension, portion congrue, rente, traitement fort exigü. On a mis tous ces employés à la portion congrue. || 4^e En géométrie, congru s'est dit jadis de deux figures qui coïncident parfaitement. || En arithmétique, d'après Gauss, nombres congrus, nombres qui ont un rapport de congruence.

— HIST. XV^e s. Certes hoc vinum est bonus: Du mauvais latin ne nous chaille, Se bien congru n'estoit ce jus, BASSELIN, *Vau de Vire*, 9.

— ÉTYM. Lat. *congruus*, conforme, convenable.

† CONGRUAIRE (kon-gru-é-r'), adj. S'est dit des curés à portions congrues.

— ÉTYM. *Congru*.

† CONGRUENCE (kon-gru-an-s'), s. f. Ancien terme de géométrie. Égalité de deux figures. || Terme d'arithmétique. Relation entre deux nombres, telle que leur différence est un multiple d'un troisième nombre dit module.

— ÉTYM. *Congruent*.

† CONGRUENT, ENTE (kon-gru-an, an-t'), adj. Qui convient à. Que dites-vous de ma petite oie [sorte d'ajustement]? La trouvez-vous congruente à l'habit? MOL. *Les préc.* 40.

— ÉTYM. Lat. *congruens*, part. prés. de *congruere*.

† CONGRUISME (kon-gru-i-sm'), s. m. Terme de théologie. Système des congruistes. Les jésuites ne travaillaient qu'à établir la grâce suffisante, le congruisme et les lettres de cachet, VOLT. *Phil.* II, 233. Molina fut inventeur de la science moyenne et du congruisme, ID. *Louis XIV*, 37.

— ÉTYM. *Congru*.

† CONGRUISTE (kon-gru-i-st'), s. m. Celui qui soutient que Dieu donne aux hommes la grâce congrue. || Adj. Théologien congruiste.

— ÉTYM. *Congru*.

CONGRUITÉ (kon-gru-i-té), s. f. || 1^e Terme de théologie. Efficacité de la grâce qui agit tout en conservant l'action du libre arbitre. La grâce qu'on appelle congrue trouve dans sa congruité une véritable efficace, FÉN. III, 253. Le mérite de congruité ou de convenance, que les théologiens y reconnaissent, n'est pas, suivant eux, un véritable mérite, BOSS. Var. 8. || 2^e Convenance. Mais dites, gouverneur, dans le siècle où nous sommes, Les princes aiment-ils comme les autres hommes? Je voudrais bien l'aimer dans la congruité Que requiert en tel cas ma haute qualité, TH. CORN. *le Géblier de soi-même*, III, 7. || Vieux en ce sens, et du style burlesque.

— HIST. xv^e s. Congruité, de incongruité plaine, CH. D'ORL. *Bal.* 111.

— ÉTYM. Lat. *congruitas*, de *congruus*, congru.

CONGRÙMENT (kon-gru-man), adj. || 1^e D'une manière congrue, correcte. Faut-il qu'avec les soins qu'on prend incessamment, On ne te puisse apprendre à parler congrùment? MOL. *Femmes sav.* II, 6. Hérodote parle congrùment et surtout noblement, P. L. COUR. II, 128. || 2^e Pertinemment. Parler congrùment d'une chose, d'une affaire. || 3^e Régulièrement. Lui, c'est un homme d'ordre et qui vit congrùment, REGNARD, *le Joueur*, I, 2.

— REM. L'accent circonflexe indique qu'un e a été supprimé.

— HIST. XIV^e s. Et se mue [le caméléon] et varie en toutes telles couleurs comme ont les choses que il regarde congruement, excepté deux couleurs, ORESME, *Eth.* 23.

— ÉTYM. *Congrue*, et le suffixe *ment*.

† **CONICINE** (ko-ni-si-n'), s. f. Terme de chimie. Alcaloïde (dit aussi conine, coniine, conéine et cicutine) qui existe particulièrement dans la grande cigüe.

— ÉTYM. Κώνιον, ciguë.

† **CONICITÉ** (ko-ni-si-té), s. f. Forme conique. || Terme de chirurgie. Conicité du moignon, défaut dans l'amputation d'un membre qui fait que le moignon devient conique et le bout de l'os saillant.

— ÉTYM. *Conique*.

† **CONDIE** (ko-ni-die), s. f. Terme de botanique. Poussière qui recouvre les lichens.

— ÉTYM. Diminutif de κόνις, poussière.

CONIFÈRE (ko-ni-fè-r'), adj. Terme de botanique. Qui porte un fruit de figure de cône. Arbres conifères. || S. m. Les conifères.

— ÉTYM. Lat. *conus*, cône (voy. CÔNE), et *ferre*, porter.

† **CONIFLORE** (ko-ni-flo-r'), adj. Terme de botanique. Qui a les fleurs en cône ou chaton.

— ÉTYM. *Cône*, et le latin *flos*, fleur.

† **CONIGÈNE** (ko-ni-jè-n'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui naît ou vit sur les cônes du sapin.

— ÉTYM. Κώνος, cône, et γενής, né.

† **CONILLE** (ko-ni-l'), ll mouillées), s. f. Terme de marine. Espace ménagé aux côtés d'une galère.

† **CONIOTHÈQUE** (ko-ni-o-tè-k'), s. m. Terme de botanique. La loge que porte l'anthière.

— ÉTYM. Κώνος, poussière, et θήκη, loge.

CONIQUE (ko-ni-k'), adj. Terme de géométrie. Qui a la forme d'un cône. || Les sections coniques, et, elliptiquement, les coniques, les courbes qui résultent des diverses sections du cône, savoir le cercle, l'ellipse, la parabole et l'hyperbole. Il y avait un homme qui, à seize ans, avait fait le plus savant traité des coniques qu'on eût vu depuis l'antiquité, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 6. || Pendule conique, espèce de modérateur qui, dans les machines à vapeur, règle l'ouverture du tuyau qui évoie la vapeur dans les cylindres.

— ÉTYM. Κώνικος, de κώνος, cône.

† **CONIROSTRE** (ko-ni-ro-str'), s. m. Famille de l'ordre des passereaux, caractérisée par un bec court et conique comme celui du moineau, du pinson, du gros bec, etc.

— ÉTYM. *Cône*, et le latin *rostrum*, bec.

† **CONITE** (ko-ni-t'), s. m. Terme de minéralogie. Minéral grisâtre ou rouge chair, d'Islande.

† **CONIVALVE** (ko-ni-val-v'), adj. Terme de zoologie. Qui a une coquille conique.

— ÉTYM. *Cône*, et *valve*.

CONJECTURAL, ALE (kon-jè-ktu-ral, ra-l'), adj. Qui ne repose que sur des conjectures. Raisonnements conjecturaux. Pour montrer qu'il ne s'agit pas d'une certitude morale ou conjecturale, BOSS. *Variat.* 4. Les conséquences que je veux déduire ne seront pas pour cela conjecturales, J. J. ROUSS. *Orig.* 1.

— REM. On a écrit aussi, dans le XVIII^e siècle, *conjecturel*: Ce que j'ajoutais est purement conjectural, BONNET, *Essai analyt.* 4me. *Oeuvres*, t. XIV, p. 816 note, dans POUGENS. La langue n'a pas été

conséquente pour rendre la finale latine *alis*; elle a pris tantôt *el*, tantôt *al*, quelquefois les deux terminaisons : *virtuel* et non *virtual*; *partiel* et *partial* avec deux acceptations différentes.

— HIST. XVI^e s. Laquelle chose (avec la parfaite connaissance et gradation des temps de la maladie, et de la température des corps et parties) fait la médecine conjecturale et devineresse, PARÉ, XVI, 12.

— ÉTYM. Lat. *conjecturalis*, de *conjectura* (voy. CONJECTURE).

CONJECTURALEMENT (kon-jè-ktu-ra-le-man), adv. D'une manière conjecturale.

— HIST. XVI^e s. Conjecturalement et incertainement, MONT. dans le *Dict. de DOCHÉZ*.

— ÉTYM. *Conjecturale*, et le suffixe *ment*.

† **CONJECTURATIF**, IVE (kon-jè-ktu-ra-tif, ti-v'), adj. Qui fait conjecturer.

— HIST. XVI^e s. Tous ces signes sont grandement conjecturatifs, voire certains, que le crane soit fracturé, PARÉ, VIII, 2.

— ÉTYM. *Conjecturer*.

† **CONJECTURATION** (kon-jè-ktu-ra-sion), s. f. Action de conjecturer.

— HIST. XIV^e s. Prudence appelée en grec *eustochie*, c'est conjecturation, ORESME, *Thèse de MEUNIER*.

— ÉTYM. *Conjecture*.

CONJECTURE (kon-jè-ktu-r'), s. f. Opinion établie sur des probabilités. On peut sur le passé former ses conjectures, CORN. *Tois. d'or*, III, 4. Je ne me satisfais d'aucunes conjectures, ID. *Hor.* I, 1. Et je dirai, si j'ose en faire conjecture, ID. *Pomp.* III, 1. Non que de ma naissance il fasse conjecture, ID. *Héracl.* II, 2. Ma comédie, sire, n'a pu jouir ici des bontés de Votre Majesté; en vain je l'ai produite sous le titre de l'Imposteur et déguisé le personnage sous l'ajustement d'un homme du monde.... La calاه s'est réveillée aux simples conjectures qu'ils ont pu avoir de la chose, MOL. *Tart.* 2^e *placet*. Les conjectures [dans les sciences] ont toutes un droit égal de se produire, et souvent n'en ont guère de se combattre, FONTEN. *Hartsoeker*. Les conjectures sont les étincelles, au feu desquelles la bonne physique allume le flambeau de l'expérience, BONNET, *Consid. corps org. Oeuvres*, t. V, p. 99, dans POUGENS.

— HIST. XV^e s. L'une dit que c'est enfanture; L'autre dira qu'il n'en est rien; Et pour oster la conjecture.... COQUILLART, *Les droits nouveaux*. || XVI^e s. Que chacun donc fasse conjecture quel tripotage ce seroit, *i... CALVIN, 77. Comment videra-t-on ces querelles? car, en cause douteuse, il faudra juger par conjectures, ID. 77. Donner pour argent comptant des conjectures, MONT. I, 103. Pour divertir les opinions et conjectures du peuple, ID. III, 300. Ceux qui nous conseillent les femmes riches, de peur qu'elles soient moins traictables et reconnoissantes, se trompent de faire perdre quelque reelle commodité pour une si frivole conjecture, ID. II, 84. Qu'est-il plus vain que de vouloir deviner Dieu par nos analogies et conjectures? ID. II, 245.

— ÉTYM. Provenc. *conjectura*; espagn. *conjetura*; ital. *congettura*; du latin *conjectura*, de *conjicere*, conjecturer, proprement jeter ensemble, de *cum*, et *iacere*, jeter (voy. JET).

CONJECTURÉ, ÈE (kon-jè-ktu-ré, rée), part. passé. Des événements conjecturés avec une rare sagacité.

CONJECTURER (kon-jè-ktu-ré), v. a. Juger par conjecture. Conjecturer les choses futures. De là je conjecture qu'il en sera ainsi. Qu'il y en ait de plus petites, on le peut conjecturer, DESC. *Monde*, 3. || Absolument. Éternellement obligé de conjecturer sur des matières très-douteuses, FONTEN. *Littre*. Qu'il me soit permis de le dire: aucun écrivain d'histoire naturelle ne s'est plus attaché que moi à ne pas confondre les conjectures avec les faits; mais je n'ai pas cru qu'on ne dût jamais conjecturer en physique, BONNET, *Lett. div. Oeuvres*, t. XII, p. 287. Il est raisonnable de conjecturer que le passage est court; toutes les rivières qui se perdent dans la côte occidentale de la baie d'Hudson, sont faibles et petites, RAYNAL, *Hist. philos.* liv. XVII, ch. 7.

— HIST. XIII^e s. Qui bien le scet conjecturer, J. DE MEUNG, *Tr.* 417. || XIV^e s. Si comme je puis conjecturer en si grant intervalle de temps, la cause fut..., BERCHEURE, f° 74, verso. Celui est bon conseiller qui scet conjecturer et trouver selon inquisition de raison le plus très grant bien des choses ouvrables, ORESME, *Eth.* 179. Pour ce est-il mestier à celui qui veult attaindre et conjecturer au moyen de vertu, que il ait aucunes règles et enseignemens, ID. ib. 54. Donques est vertu une chose moienne et laquelle

conjecture et tent et s'adresce au moien, ID. ib. 44. || XVI^e s. Après qu'il eut bien conjecturé la haulteur de la ditte tour par en estre souvent approché, ANYOT, *Marcel*, 28. On conjectura anciennement à Athènes une aptitude à la mathematique en celuy à qui on voyoit ingenieusement adgencer et fagotter une charge de brossailles, MONT. III, 59.

— ÉTYM. *Conjecture*.

† **CONJECTUREUR** (kon-jè-ktu-reur), s. m. Néologisme. Celui qui aime à conjecturer.

— ÉTYM. *Conjecturer*.

CONJOINDRE (kon-join-dr'), v. a. || 1^e Joindre avec. Il avait fondu les filets de glace qui les conjointaient, DESC. *Météor.* 6. Votre pensée qui ne peut rejoindre les idées qui se contrarient, ID. *Rép.* 2. || 2^e Unir par le mariage. Il ne faut pas que l'homme sépare ce que Dieu a conjoint. || 3^e Se rejoindre, v. réfl. Être conjoint. Des choses qui se rejoignent.

— HIST. XII^e s. Seiom· conjoint et enterin Trestoz nos vivans [pendant toute notre vie] mais senz fin, BENOIT, II, 10665. Et mestiers fut ke ele andous ces choses conjoins ensemble, JOB, 442. || XIII^e s. Puisque si nous entreveismes Por quoi nos cuers conjoins eūmes, Que bien nous entrecognēumes, la Rose, 8413. Il s'est clamés de lui de deus choses ensemble, lesquelles ne peuvent ne ne deivent estre conjointes ne vouées ensemble, ASS. de J. 148. || XIV^e s. Il se conjoinsit à eux par affinités de mariages, BERCHEURE, f° 24, recto. || XV^e s. Deux cueurs en ung vouloir conjoings, AL. CHART. *Liv. des 4 dames*. || XVI^e s. La conjonction par laquelle il nous conjoint à soy en nous recevant au sein de l'Eglise, est comme un mariage spirituel, CALVIN, *Instit.* 285. Ce sont vices toujours conjoints, MONT. I, 22. Ceux-ci [ces rois] estans bien conjoints ensemble devroyent jeter les fondemens d'un si magnifique dessein, LANOUE, 391. À présent qu'on ne regarde qu'à soy, il convient rejoindre avec les parcles l'autorité et la crainte, ID. ib. Tous deux ont eu le bon sens conjoint avec la force de corps, ANYOT, Thés. 2. Il fut l'un des principaux instruments de moyenne, que les Romains et les Sabins se conjointissent en un mesme peuple, ID. *Publ.* 1. Il leur persuada de tirer de longues murailles, pour rejoindre leur ville à la marine, ID. *Arc.* 25. Il l'assena au dessus de l'os qui conjoint les deux espaulles, ID. *Artax.* 11. L'homme ne separera point ce que mesme Dieu fait rejoindre, D'AUB. *Vie*, CXLVIII. Elle avoit une pleuresie conjointe d'une peripneumonie, PARÉ, XVIII, 68.

— ÉTYM. Provenc. *conjunguer*, *conjonquer*, *conjoininger*; ital. *coniungere*; du latin *conjugere*, de *cum*, et *jungere* (voy. JOINDRE). **CONJOINT, OINTE** (kon-join, join-t'), part. passé de rejoindre. || 1^e Joint avec. Quoique j'aie un corps auquel je suis étroitement conjoint, DESC. *Méd.* vi. Le prix est si conjoint à l'heure de vous servir Que c'est une faveur qu'on ne me peut ravir, ROTROU, *Vencesl.* III, 6. Tout l'avantage qu'un homme et femme conjoints par mariage se peuvent faire, MOL. *Mal. imag.* I, 9. Puisque Dieu agit en nous comme un principe intime et conjoint.... BOSS. *Libre arb.* 9. Il faut donc dire que les deux substances se trouvent en effet dans le sacrement et que le signe y est conjoint avec la chose, ID. *Variat.* 9. || Terme de droit. Personnes conjointes, personnes qui agissent dans le même intérêt ou comprises dans le même legs. Légataires conjoints. Legs conjoint, legs fait conjointement à plusieurs. || Terme de botanique. Feuilles, étamines conjointes, celles qui paraissent comme soudées ensemble. || Terme de musique. Intervalles, degrés conjoints, intervalles de seconde, c'est-à-dire notes qui se suivent dans l'ordre de la gamme soit en montant soit en descendant. || Dans les anciens manuscrits, lettres conjointes, lettres liées entre elles, et, en raison de cette liaison, plus ou moins altérées dans leurs formes. || Dans les calculs du change, règle conjointe, détermination du rapport de deux nombres dont les rapports avec d'autres nombres sont connus. || 2^e S. m. Chacun des époux, par rapport à l'autre. Les futurs conjoints. Le conjoint survivant. Contrat fait avec la nature aussi bien qu'entre les conjoints, J. J. ROUSS. *Em.* 1. Les conjoints se placent au centre des deux cercles [d'invités], CHATEAUB. *Amér.* 42. Mais, dirait-on, n'est-il en nulles guises d'heureux ménage? après mûr examen, J'appelle un bon, voire un parfait hymen, Quand les conjoints se souffrent leurs sottises, LA FONT. *Belp.*

CONJOINTEMENT (kon-join-te-man), adv. || 1^e D'une manière conjointe, ensemble, simultanément. L'accordement se fit effectivement par le moyen de Cléopâtre leur sœur, à condition que

les deux frères régneraient conjointement, ROLLIN, *Hist. anc. Oeuvres*, t. VIII, p. 613, dans POUGENS. Il eut sans doute l'administration de leur royaume conjointement avec leur mère, ID. ib. t. IX, p. 563, dans POUGENS.... Qu'est-ce à dire? Valère? Un autre ici conjointement soupire. Ah! si je le savais.... REGNARD, *le Joueur*, II, 4. Mme de la Tour me pria aussi de nommer sa fille conjointement avec son amie, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || Terme de juisprudence Legs fait conjointement, legs fait à plusieurs légataires en termes exprès ou par le fait (*verbis, re*). || 2^e De concert. Agissons conjointement. Il est nécessaire que le temps travaille conjointement avec les excellents maîtres, BALZ. *liv. v, lett. 2*. Il [Bucer] persista tellement dans l'accord, que toujours depuis il fut regardé par ceux de la confession d'Augsbourg comme membre de leurs églises, et agit en tout conjointement avec eux, BOSS. *Variat. 4*.

— HIST. XIV^e s. Ces trois choses toutes ensemble conjointement sont en opérations très bonnes, ORESME, *Eth. 20*. À une fois conjointement, DU GANGE, *auxilium*. || XVI^e s. Le vrai moyen pour osier la crainte aux uns, et la cupidité aux autres, c'est de s'employer conjointement en ces hautes entreprises, LANOUE, 396. Ils s'engagerent conjointement d'amener douze mil hommes, D'AUB. *Vie, cxli*. Ceux qui peuvent prétendre quelque matériel fruit de ma mort, en receoivent d'ailleurs, conjointement, une matérielle perte, MONT. IV, 122.

— ÉTYM. *Conjointe*, et le suffixe *ment*; provenc. *conjuntamen*; ital. *congiuntamente*.

CONJONCTIF, IVE (kon-jon-ktif, kti-v'), adj. || 1^e Qui conjoint, qui unit. || Terme d'anatomie. Tissu conjonctif, substance conjonctive, tissu appelé lamineux, d'après sa disposition habituelle dans l'économie, et tissu cellulaire depuis Bichat. || 2^e Terme de grammaire. Qui sert à rattacher un mot à un mot, une proposition à une proposition. || Locutions conjonctives, conjonctions composées de plusieurs mots, telles que *c'est pourquoi, soit que, bien que, etc.* || Les particules conjonctives, et, elliptiquement, les conjonctives, les conjonctions *et, ni, ou*. On a cru que dans cette phrase: Ni la force ni la douceur n'y peut rien, il faut dire *n'y peuvent rien*, et non pas *n'y peut rien* au singulier, parce qu'on regarde les deux *ni* comme conjonctives et non pas comme disjonctives; c'est la même chose que si on disait *Et la force et la douceur n'y peuvent rien*, ACADEMIE, *Observ. sur Vau-gelas*, p. 468, dans POUGENS. || Pronoms conjonctifs, et, mieux, adjectifs conjonctifs, ainsi nommés, parce qu'ils ont en eux la force d'une conjonction, et peuvent servir à unir deux propositions, par exemple: J'ai entendu l'homme qui a parlé; dites-moi quel il est. Dans cette réunion, ils forment toujours le second terme ou le conséquent du rapport. || D'après quelques grammairiens, noms conjonctifs, conjonctions qui remplacent un nom, telles que *où, quand, quoi, pour en quel lieu, en quel temps, quelle chose*. Je ne sais où il est. Il ne m'a pas dit quand il reviendra. Dites-moi de quoi vous parlez. || 3^e S. m. Synonyme de subjonctif. La grammaire exige ici le conjonctif. || Terme de grammaire hébraïque. Les conjonctifs, accents toniques qui servent à déterminer les rapports grammaticaux.

— HIST. XVI^e s. Me voicy devenu grammairien, moy qui n'appriens jamais langue que par routine, et qui ne scrais encores que c'est d'adjectif, conjonctif et d'ablatif, MONT. I, 358. Le subjonctif ou conjonctif fut son premier présent du futur de l'optatif, MEIGRET, dans LIVET, *Gramm. au XVI^e siècle*, p. 91.

— ÉTYM. Provenc. *conjunctiu*; espagn. *conjuntivo*; ital. *congiuntivo*; du latin *conjunctionis*, de *conjugere*, conjointre.

CONJONCTION (kon-jon-kshon; en poésie, de quatre syllabes), s. f. || 1^e L'acte ou l'action de conjointre. || Union charnelle de l'homme et de la femme. Les conjonctions illicites contribuent peu à la propagation de l'espèce, MONTESQ. *Esp. xxiii, 2*. || 2^e Terme d'astronomie. Rencontre de deux planètes dans une ligne droite, par rapport à un certain point de la terre. Deux astres qui entrent ensemble en conjonction, BOSS. *Jos. 4*. || Les conjonctions des planètes jouaient un grand rôle dans l'astrologie. Un événement arrivait sous la conjonction de deux planètes, VOLT. *Mœurs, Magie*. Il [le bonheur] dépend d'une conjonction de lieux, de personnes, de temps, Non des conjonctions de tous ces charlatans, LA FONT. *Fabl. viii, 16*. On le voit [Mélancthon] sans cesse effrayé par les tristes conjonctions des astres, BOSS. *Variat. v*. || Conjonction apparente, celle où la ligne qu'on supposerait tirée par le centre de deux pla-

nètes, ne passerait pas par celui de la terre. || Absolument. La rencontre de la lune avec le soleil en un même point du zodiaque. Les marées doivent être un peu plus fortes dans la conjonction que dans l'opposition, VOLT. *Newt. III, 11*. || 3^e Terme de grammaire. Mot invariable qui met deux phrases en rapport. La vertu est désirable, car elle rend l'homme heureux; *car* est une conjonction puisqu'il indique qu'une de ces propositions est la conséquence de l'autre. Je porte envie aux Grecs dont la langue était si abondante en conjonctions, au lieu que la nôtre n'en conserve que très-peu; encore voudrait-on nous en priver, D'OLIVET, *Prosodie fr. art. v, § 2*. || Conjonnctions copulatives, celles qui expriment une liaison pure et simple. || Conjonnctions subjonctives ou subordonnantes, conjonctions qui font de la proposition qui les suit la subordonnée de celle qui les précède. || Conjonnction simple, celle qui est indécomposable. || Conjonnction composée, celle où l'usage a réuni plusieurs mots pour ne former qu'une seule locution, par exemple *afin que, de manière que, de peur que*. || Dans les manuscrits, réunion de deux ou plusieurs caractères en un seul. *Æ* pour A E est une conjonction. || 4^e Terme d'ancienne musique. Corde commune à deux tétracordes consécutifs. || 5^e Terme de rhétorique. Répétition d'une même conjonction liant tous les membres d'une période.

— HIST. XV^e s. Après ceste conjonction Se commence operation, De la quelle, si tu poursieux, Tu auras la gloire des cieux, LA FONT. 504. Et disoit [la duchesse Marguerite de Hainaut] que, si on vouloit que son fils eust Marguerite de Bourgogne, sa fille Marguerite aussi auroit Jean de Bourgogne, par quoi il y auroit plus grand conjonction d'amour, FROISS. II, II, 222. || XVI^e s. Les conjonctions incestueuses, MONT. I, 448. Ces prophanes Mahumetistes, quelle conjonction et société pouvons nous avoir avec eux? LANOUE, 456. De cette conjonction illégale [l'indiscipline et le mauvais commandement] s'ensuivit la procreation de mademoiselle la Picro-rée, ID. 575. Quelle conjonction et compagnie se pourroit trouver plus estoite que de deux? YVER, p. 534. Ce avoit esté la nuict propre de la conjonction de la lune, AMYOT, *Alc. 36*. L'obscurcissement du soleil se fait toujours en la conjonction de la lune, ID. NIC. 42. Et parce que le flanc de courtine estoit trop esloigné pour les dedans desdites cornes, j'ai tracé entre les deux une piece de conjonction, D'AUB. *Vie, cxlix*. Soliman irrité de la conjonction des Maltois avec le roi d'Espagne.... ID. *Hist. I, 134*. La conjonction est une partie du langage indeclinable, sans articles et sans aucun gouvernement, conjointenant les mesmes especes des parties ou clauses [phrases] aux clauses avec quelque signification; j'ay dit les mesmes especes des parties, comme le nom substantif au substantif ou au pronom, ou bien l'adjectif à l'adjectif, le pronom au pronom.... Aucunes conjonctions sont copulatives; les aucunes sont disjonctives du sens; les aucunes sont causales; les aucunes sont negatives; les aucunes sont adversatives, MEIGRET, dans LIVET, *Gramm. au XVI^e siècle*, p. 402.

— ÉTYM. Provenc. *conjunctio*; espagn. *conjuncion*; ital. *congiunzione*; du latin *conjunctionem*, de *conjugere*, conjointre.

+ **CONJONCTIONNEL, ELLE** (kon-jon-ksio-nèl, né-l'), adj. Terme de grammaire. Qui tient de la conjonction.

— ÉTYM. *Conjonction*.

+ **CONJONCTIONNELLEMENT** (kon-jon-ksio-nè-le-man), adv. Terme de grammaire. Avec la valeur d'une conjonction.

— ÉTYM. *Conjonctionnelle*, et le suffixe *ment*.

CONJONCTIVE (kon-jon-kti-v'), s. f. Terme d'anatomie. Membrane muqueuse qui tapisse le devant de l'œil, excepté sur la cornée, et qui attache le globe de l'œil aux paupières.

— HIST. XVI^e s. Son utilité est de firmer, lier et retenir ledit œil, dedans son orbite, au moyen de quoy elle est appellée conjonctive, PARÉ, IV, 6. L'on voit souventesfois la conjonctive de l'œil par une contusion s'enfler si fort, qu'elle sort hors de la cavité de l'œil, ID. X, 6.

— ÉTYM. *Conjonctif*.

+ **CONJONCTIVEMENT** (kon-jon-kti-ve-man), adv. Terme didactique. D'une manière conjointe.

— ÉTYM. *Conjonctive*, et le suffixe *ment*.

+ **CONJONCTIVITE** (kon-jon-kti-vi-t'), s. f. Terme de médecine. Inflammation de la conjonctive.

— ÉTYM. *Conjonctive*, et la finale médicale *ite*, signifiant inflammation.

CONJONCTURE (kon-jon-ktu-r'), s. f. Rencontre

de certains événements dans le même point. Jugez ce qu'il faut craindre en cette conjonction, CORN. SERTOR. IV, 3. Je veux mettre d'accord l'amour et la nature, Être père et mari dans cette conjonction, ID. NICOM. IV, 3. Mais la soif de ta perte en cette conjonction Me fait aimer l'auteur d'une belle imposture, ID. HERACL. I, 2. Si tu veux triompher en cette conjonction, Après avoir vaincu, fais vaincre la nature, ID. RODOG. IV, 2. Je sais leur divers ordre, et de quelle nature Sont les devoirs d'un prince en cette conjonction, ID. CINNA, IV, 4. Il [le bonheur] dépend d'une conjonction de lieux, de personnes, de temps, Non des conjonctions de tous ces charlatans, LA FONT. FABL. VIII, 46. Toute confiance est dangereuse, si elle n'est entière; il y a peu de conjonctions où il ne faille tout dire ou tout cacher, LA BRUY. V.

— REM. Vaugelas remarque que *conjonction* est un mot très-nouveau, mais excellent.

— HIST. XVI^e s. La conjonction des estrangers [la jonction opérée avec eux], D'AUB. *Hist. I, 227*. Conjuncture, ID. ib. II, 292.

— ÉTYM. Voy. *conjoindre*.

CONJOUIR (SE) (kon-jou-i-r), v. refl. Se réjouir avec quelqu'un de ce qui lui est arrivé d'heureux. Permettez, mes frères, qu'à l'occasion de cette sainte solennité je me conjouisse avec vous de la consécration de ce nouveau temple dans votre ville, P. BRIDAIN, dans le *Dict. de DOCHEZ*. || V. n. Dans tous ces cas d'actions charitables, l'homme est mû par un attrait intérieur pour son semblable, par une secrète sympathie qui le fait aimer, conjouir et condouloir, PROUDHON, dans le *Dict. de DOCHEZ*.

— REM. Ce mot a vieilli; mais il est bien employé dans les exemples ci-dessus, et on peut s'en servir à l'occasion.

— HIST. XII^e s. Guiteclins les conjot et salut et mercie, SAX. 7. Chien mu n'aboient pas, sus le banc lié sunt; As larruns conjoissent, al mesfai od els sunt, TH. LE MART. 69. || XIII^e s. Por ce que [je] ne puis à mon gré conjoir, Berte, LXXXVIII. Forment les honora li rois et conjoir, ib. CVIII. Et toute Flandres le tenoit à signeur, et moult le conjoirent, CHRON. DE RAINS, p. 169. Et se il vait la messe oïr, Ce n'est pas por Dieu conjoir, Ainz est por des deniers avoir, RUTEB. 221. || XV^e s. [Il] Vint en Brabant par devers le roi Edouard d'Angleterre, qui le reçut et le conjoint moult grandement, FROISS. I, I, 79. || XVI^e s. La reyne d'Angleterre envoia se conjouir avec elle de son arrivée en Escosse, CASTELNAU, 62. Il s'estoit conjoui avec lui, par lettres, de l'oracle qui l'avoit logé entre les dieux, MONT. IV, 307.

— ÉTYM. Provenc. *conjoir*; de *congaudere*, du latin *cum*, et *gaudere*, avoir joie (voy. JOUIR).

CONJOUISSANCE (kon-jou-i-san-s'), s. f. Action de se conjouir. Je ne m'attends à aucune conjouissance sur les fortunes du monde, BOSS. *Lett. 43*. Le roi ne manquait guère de demander à ses gentils-hommes, quand ils revenaient, de sa part, de faire des compliments de conjouissance ou de condoléance aux gens titrés, comment ils avaient été reçus, ST-SIM. 440, 446. Le roi reçut [du duc de Savoie] une réponse de conjouissance [sur la naissance du fils du duc de Bourgogne] et de remerciement, ID. 468, 260. || Ce mot a vieilli.

— HIST. XV^e s. Tous deux joyeusement le receurent et lui firent feste et conjouissance, G. CHASTELAIN, dans le *Dict. de DOCHEZ*.

— ÉTYM. *Conjouir*; provenc. *conjoissensa*.

+ **CONJUGABLE** (kon-ju-ga-bl'), adj. Terme de grammaire. Qui peut être conjugué.

— ÉTYM. *Conjuguer*.

CONJUGAISON (kon-ju-ghè-zon), s. f. || 1^e Terme de grammaire. On appelle ainsi la suite bien ordonnée des formes d'un verbe aux trois personnes du singulier et du pluriel dans tous les temps et dans tous les modes. || Conjugaison simple, c'est celle de nos verbes ordinaires, y compris les temps composés où entrent les auxiliaires *être* ou *avoir*. || Conjugaison composée, celle où les temps ne sont jamais exprimés en un seul mot. On l'appelle selon le cas *passive*, *réfléchie*, *interrogative*, *négative*, etc. || Conjugaison passive, celle qui se forme avec le verbe *être* et le participe. || Conjugaison réfléchie, celle où le verbe est précédé d'un pronom complément, comme *je me plains*. || Classes où l'on fait rentrer les verbes dont les terminaisons paraissent avoir beaucoup d'analogie. Il y a en latin quatre conjugaisons. On dit aussi qu'il y a en français quatre conjugaisons que l'on distingue par la terminaison des infinitifs: *en er*, *en oir*, *en re* et *en ir*. || 2^e Terme d'anatomie. Conjugaison de nerfs, paire de nerfs. Peu usité présentement en ce sens. || Troux

de conjugaison, ouvertures arrondies que forment, en se réunissant deux à deux, les échancrures des apophyses transverses des vertèbres, et qui donnent passage aux nerfs spinaux.

— REM. La première conjugaison en *er* reproduit la finale latine *are* : *amare*, aimer. La seconde en *oir* reproduit la finale *être*, *habere*, avoir, *dolere*, doulouir, et, par changement d'accent, *recipere* au lieu de *recipere*, recevoir (l'ancienne forme correcte était *recoire*). La troisième en *re* reproduit la finale latine *être*, *prendre*, prendre. La quatrième en *ir* reproduit la finale latine *ire*, *audire*, ouir, *mentiri*, mentir, *partire*, partir; mais elle tient aussi la place de la finale *escere* dans *florescere*, fleurir; ce qui établit une très-grande différence dans la conjugaison; car la plupart des verbes qui appartiennent à la finale *ire* sont dits irréguliers, mais ils ne font pas autre chose que se conjuguer d'après l'accident latin, *mémentor*, je ments, *pártior*, je pars, etc.; ceux qui appartiennent à la finale *escere*, soit réellement comme *fleurir*, soit par assimilation fautive comme *finir*, sont dits réguliers, mais ils ne font non plus que se conjuguer d'après l'accident latin qui, naturellement, est placé d'autre façon : *florisco*, je fleuris, *gemisco*, je gémis, etc. Les grammairiens français, faute de faire attention à l'accident latin, n'ont pas conçu la distinction de ces deux finales ou conjugaisons, et ont dit réguliers les verbes de la seconde catégorie et irréguliers les verbes de la première.

— HIST. XVI^e s. Le gouster est fait à la langue bien disposée, par le bénéfice du nerf venant de la troisième et quatrième conjugation des nerfs du cerveau, PARÉ, *Introd.* 9. Des nerfs de la 3^e et 4^e conjugaison, ID. I, 14. Des sept conjugaisons, paires ou couples de nerfs du cerveau, ainsi appelés pour ce qu'ils sont toujours deux à deux, ID. III, 8. La conjugaison est divisée vulgairement en quatre espèces par les terminaisons du présent infini, RAMUS, dans LIVET, *Gramm. au XVI^e siècle*, p. 206.

— ÉTYM. Provenç. *conjugatio*, *conjugazo*; espagn. *conjugacion*; ital. *conjugazione*; du latin *conjugationem*, de *conjugare* (voy. CONJUGUER).

CONJUGAL, ALE (kon-ju-gal, ga-l'), adj. Qui tient à l'union entre le mari et la femme. Les liens conjugaux. D'un lien conjugal joindre ces deux amants, C'est briser tous mes fers et finir mes tourments, CORN. *Cid*, I, 6. S'il y daigne écouter un amour conjugal.... ID. *Poly.* IV, 3. Recevez de ma main la coupe nuptiale, Pour être après unis sous la foi conjugale, ID. *Rodog.* V, 3. Vous pouviez l'assurer de la foi conjugale, RAC. *Baj.* III, 4. On affranchit Néron de la foi conjugale, ID. *Brit.* III, 3.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *conyugal*; ital. *congiugale*; du latin *conjugalis*, de *cum*, et *jugum*, union, proprement joug (voy. JOUG).

CONJUGALEMENT (kon-ju-ga-le-man), adv. Selon l'union qui existe entre le mari et la femme.

— HIST. XVI^e s. Que l'ame l'assiste et favorise [le corps], et ne refuse point de participer à ses naturels plaisirs et de s'y complaire conjugalement, MONT. IV, 300.

— ÉTYM. *Conjugale*, et le suffixe *ment*.

† CONJUGATIF, IVE (kon-ju-ga-tif, ti-v'), adj. Terme de grammaire. Qui a rapport à la conjugaison.

— ÉTYM. *Conjugue*.

CONJUGUÉ, ÉE (kon-ju-ghé, ghé), part. passé. || 1^e Terme de gravure. Réuni. Pierres conjuguées, pierres gravées où les têtes sont représentées sur le même profil. || Terme de géométrie. Diamètres conjugués, diamètres liés l'un à l'autre par une relation, telle que chacun divise en deux parties égales les cordes parallèles à l'autre. Quelles courbes ont des points conjugués ? J. J. ROUSSEAU, *Science*, 2. || Axe conjugué, le petit axe d'une ellipse. || Terme de botanique. Feuilles conjuguées, feuilles composées, dont les folioles sont disposées par paires, des deux côtés du pétiole. || Terme de physique. Foyers conjugués, foyers d'un système de deux miroirs ou de deux lentilles, disposés de manière que les rayons qui partent de l'un arrivent à l'autre. || Terme de mécanique. Deux machines à vapeur sont dites conjuguées, lorsqu'elles sont installées pour concourir au même but par leur puissance simultanée. || Terme de chimie. Acide conjugué, acide que l'on considère comme formé de deux ou plusieurs autres, en proportions définies. L'acide citrique est dit acide conjugué, c'est-à-dire composé de 4 équivalents d'acide acétique, et de 1 équivalent d'acide tartrique. || 2^e Terme de grammaire. Qui a reçu les flexions de la conjugaison. Les verbes conjugués suivant la troisième conjugaison. || Les conjugués, les mots ti-

rés de la même souche exprimant une idée semblable, par exemple : aimer, aimons, aimable, amour.

CONJUGUER (kon-ju-ghé), v. a. || 1^e Unit. Peu usité en ce sens. || 2^e Terme de grammaire. Assembler dans un ordre déterminé les différentes inflexions ou terminaisons des modes, des temps, des personnes et des nombres d'un verbe. Conjuguer un verbe. || Absolument. Savoir conjuguer. || 3^e S'unir. L'astre du jour répand sur tous les mondes d'autres concerts de lumières.... en se conjuguant avec d'autres Phébés, BERN. DE ST-P. *Mort de Socrate*. || 4^e Se conjuguer, v. refl. Être conjugué. Ce verbe se conjugue comme ou sur tel autre, avec l'auxiliaire *être* ou *avoir*.

— ÉTYM. Lat. *conjugare*, réunir ensemble, de *cum*, et *jugum*, union, proprement joug (voy. JOUG). En termes de grammaire, *conjuguer* un verbe, c'est en *réunir* toutes les formes dans un arrangement déterminé.

† CONJUNGO (kon-jon-go), s. m. Mot qui se dit par plaisir pour la formule du mariage. Prononcer le conjungo. || Le mariage lui-même... Hâtez le conjungo; Tous deux, jeunes, bien faits, vous vivrez à gogo, BOURSAULT, dans le *Dict. de docchez*.

— ÉTYM. Latin *conjungo*, je conçois (voy. CONJOINDRE).

CONJURATEUR (kon-ju-ra-teur), s. m. || 1^e Celui qui forme, dirige une conjuration. || Vaugelas dans ses *Remarques*, a condamné conjurateur en ce sens : « Ce qui a trompé ceux qui ont dit les premiers conjurateur, c'est que, la terminaison en étant active et celle de *conjurer* passive, ils ont cru que le nom verbal qui avait la terminaison devait être employé pour exprimer une action. » Le fait est qu'aujourd'hui *conjurer* a complètement banni *conjurateur* de l'usage. || 2^e Magicien qui prétendait conjurer les démons et les tempêtes. Dès l'heure même on vous met en présence Notre démon et son conjurateur, LA FONT. *Belph.* || 3^e Celui qui, chez les anciens Germains, attestait sous serment avec d'autres la vérité de l'allégation d'une des parties. Prouver, se purger par conjurateurs. Il y avait habituellement douze conjurateurs.

— HIST. XVI^e s. Les conjurateurs ayant découvert que..., CARL. IX, 35.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *conjurador*; ital. *congiuratore*; du latin *conjurare*, conjurer.

CONJURATION (kon-ju-ra-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1^e Complot contre le prince ou l'Etat. Elle accusa Narbal d'être entré dans une conjuration contre Pygmalion, FÉN. *Tél.* VIII. Dites que tout cela ne se fit pas à l'instigation de la Renaudie en suite des résolutions de cette assemblée; dites encore que la Renaudie, huguenot lui-même, ne fut pas établi par les huguenots et par leur chef pour être le conducteur de la conjuration d'Amboise, qui éclata quelques mois après, BOSS. *Variat. Défense, 4^e discours*, § 16. || 2^e Par extension, ligue, cabale. Comment résister à une si forte et si générale conjuration ? On n'aurait encore obtenu qu'une partie de ce qu'on peut espérer d'une conjuration d'hommes éclairés en faveur du progrès des sciences, CONDORCET, sur *l'Atlantide*. || 3^e En langage ecclésiastique, exorcisme ou cérémonie pour chasser l'esprit malin et d'autres choses nuisibles. || 4^e Paroles de sortilège. Le magicien commença ses conjurations. Platof [général des cosaques] a dit lui-même qu'à cette affaire un officier fut blessé près de lui, ce qui le surprit peu; mais qu'il n'en fit pas moins fustiger devant tous ses cosaques le sorcier qui l'accompagnait, l'accusant hautement de paresse pour n'avoir pas détourné les balles par ses conjurations, comme il en était expressément chargé, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 5. || 5^e Au pluriel, prières instantes, avec protestations, promesses. Ses sanglots et ses conjurations ne purent le flétrir. || 6^e À Rome, serment de mourir pour la patrie, que prononça solennellement le peuple assemblé.

— HIST. XII^e s. E cume Absalon fist le sacrefise, ces ki od lui furent firent conjureisun encunter David, ROIS, 474. Pur co que vus avez fait cunjureisun encunter mei, e nuls n'est ki rien me vuille acuinter, ib. 86. || XV^e s. Pour aucunes conspirations, monopoles et conjuroisons longtemps apensées et contrepensées, DU CANGE, *appensatus*. || XVI^e s. Pompeius eut recours à l'amitié, ou, pour parler plus rondement, à la conspiration et conjuration de Crassus et de César, AMYOT, *Lucul.* 85.

— ÉTYM. Provenç. *conjuracion*; espagn. *conjuracion*; ital. *congiurazione*; du latin *conjunctionem*, de *conjurare*, conjurer. La formation régulière est *conjuraison* ou *conjuroison*, comme dans les plus anciens textes, la finale latine *atio* se changeant en *aizon* ou *oison*, comme dans *oraison*, *raison*, etc.

L'ancien français avait aussi *conjur* et *conjurement*.

† CONJURE (kon-ju-r'), s. f. Terme de coutume. Semonce et conjure, invitation adressée par le seigneur féodal aux feudataires ou censiers, afin que ceux-ci vinssent juger une affaire qui était de leur compétence.

CONJURÉ, ÉE (kon-ju-ré, rée), part. passé. || 1^e Qui prend part à un complot. Puissent tous ses voisins ensemble conjurés saper ses fondements en cor mal assurés, CORN. *Hor.* IV, 5. Rome poursuit en vous un ennemi fatal Plus conjuré contre elle, et plus craint qu'Annibal, RAC. *Mithr.* III, 1. Tous les Grecs conjurés fondaient sur un rebelle, ID. *Androm.* II, 5. Ils virent les rois conjurés contre eux, BOSS. *Hist.* II, 5. Les démons conjurés à notre ruine, ID. *Démons*, 4. || 2^e s. m. Je fais d'Héraclius un chef de conjurés, CORN. *Héracl.* II, 7. Et tous vos conjurés deviendraient ses amis, ID. *Cinna*, III, 4. Et que vos conjurés entendent publier Qu'Auguste a tout appris et veut tout oublier, ID. ib. v, 3. || 3^e Exorcisé. Les démons conjurés par le prêtre. || 4^e Détourné par des conjurations magiques ou de toute autre façon. L'orage conjuré. || 5^e Supplié. Coriolan conjuré par sa mère de ne pas aller plus avant.

CONJURER (kon-ju-ré), v. a. || 1^e Projeter par complot, par ligue. Les Juifs virent mille fois.... tout l'univers conjurer leur ruine, MASS. *Car. Vérité de la religion*. Dès qu'ils se sentirent de la force, on a vu qu'ils conjurèrent sa perte, et que ce fut de l'avantage de leurs docteurs, BOSS. *Variat.* x. Mille embûches toujours certaines semblaient conjurer vos malheurs, J. B. ROUSS. *Cantate*, 14. || 2^e v. n. Les ennemis de Rome conjuraient contre elle, ou elle conjurait contre ses ennemis. Cet ambitieux était toujours prêt à conjurer, *Dict. de l'Acad.* La France et l'Espagne, par manière de dire, sont conjurées contre lui seul, voit. *Lett.* 74. || Par extension. Conjurer contre quelqu'un, se concerter avec d'autres contre les intérêts de quelqu'un. Le monde entier conjure contre eux, et ils sont plus forts que le monde, MASS. *Confér. Zèle contre les scandales*. || 3^e v. a. Exorciser. L'on ne voyait que des prêtres qui conjuraient des démons, VOLT. *Louis XIV*, 2. || 4^e Détourner soit par des cérémonies religieuses soit par des pratiques magiques. Va porter tes présents aux autels des Furies, Conjure leurs serpents prêts à te déchirer, VOLT. *OEdipe*, IV, 4. Tout le peuple avec lui, conduit par le grand prêtre, Vient des dieux irrités conjurer les rigueurs, ID. ib. 1, 4. Cet airain résonnant qui, balancé dans l'air, intercédaient le ciel et conjurait l'orage, MASSON, *Helvétiens*, v. Des prières... Pour conjurer des sorcières L'œil malaisant tourné vers nous, BÉRANG. *Chev. et lait*. Un homme enfin sort de nos rangs; Il dit : je suis le dieu du monde. L'on voit soudain les rois errants Conjurer sa foudre qui gronde, ID. *Ch. d'asile*. || Fig. Conjurer l'orage, détourner un péril, un malheur qui menace. C'est loin d'ici qu'il faut conjurer un orage, VOLT. *Sémir.* III, 4. Quand par des soins prudents j'ai conjuré l'orage, ID. *Triumv.* I, 4. || On dit dans le même sens conjurer la colère céleste. Il ne put conjurer sa destinée. || 5^e Prier avec beaucoup d'instance. Je l'eusse conjuré de se donner la vie, CORN. *Pomp.* III, 4. Pour la dernière fois, ingrat, je t'en conjure, ID. *Hor.* v, 3. Ils conjuraient ce Dieu de veiller sur vos jours, RAC. *Esth.* III, 4. Elle me conjurait de me donner à vous, ID. *Baj.* v, 4. J'ose vous conjurer de ne vous perdre pas, TH. CORN. *Essex*, III, 2. Sa mère.... La conjure en tremblant de presser son départ, VOLT. *Mariamne*, III, 4. || 6^e Terme de féodalité. Adresser à ses vassaux l'invitation dite semonce et conjure. || 7^e Se conjurer, se liquer. Les deux partis se conjurèrent pour renverser sa puissance.

— REM. Conjurer, v. n. se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand on veut marquer l'action : ces deux puissances ont conjuré de le perdre; avec l'auxiliaire *être*, quand on veut marquer l'état : ces deux puissances sont conjurées contre lui.

— HIST. XII^e s. Lores conjurad Satil le pople, que tant n'entendentist à mangier, cume sei de leur ennemis vengier, ROIS, 48. || XIII^e s.... il lui a demandé S'ele estoit de par Dieu, mout l'en a conjuré, Berte, XLV. Ge te conjur, se tu es tex [tel] Que tu doies parler à gent, Parole à moi isnelement, REN. 21802. Cil qui les deus arbres planterent, Trestos les diex en conjurerent, FL. et BL. 627. Et lors le seignor deit mander deus ou trois de ses homes ce enquerre, et les deit conjurer, par la fei que il li deivent, que il enquierent, ASS. de J. 404. O tu, li miens pueblos, oies moi, et je te conjureré que tu soies mes feels, PSAUTIER, f° 99. || XIV^e s. Tout celui temps il emploierent en conseillant avecques les *conjuriez*,

BERCHEURE, f° 28, verso. || XVI^e s. Il attira aucun de ses compagnons à conjurer avec lui contre ce capitaine. Si furent seize conjurez en tout, AMYOT, *Cimon*, 2. Il y avoit un temple où l'on conjuroit les ames des trespassez, ID. ib. 41. Je vous supplie et conjure, que vous me tuez vous mesme en ce lieu, ID. *Eumènes*, 36. O Grecs, qui plus de maux vous procurez, Qu'onceques n'ont fait barbares conjurez, ID. *Agésil*. 23. Conjurant et conjoignant de nouveau les Estats de France avec le roi, tous les pretextes de la Ligue estoient esteints, D'AUB. *Hist.* II, 459. Il sembloit que toute la chrestienté est conjurée à sa ruine, CARL. I, 43. Ceux qui ont esmeu cesto guerre civile, ont conjuré de troubler la tranquillité du royaume, CONDÉ, *Mémoires*, p. 656. Car amour, Dieu, beauté ne sont ensemble qu'un; Qui contre l'un des trois conjure une querelle, Celuy-là des geants l'audace renouvelle, Digne que son destin avec eux soit commun, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 89, dans LACURNE. Mes tentations sont si cassées et mortifiées qu'elles ne veulent pas qu'elle [la raison] s'y oppose; tendant seulement les mains au devant, je les conjure [écarte], MONT. III, 272.

— **ETYM.** Provenc. et espagn. *conjurar*; ital. *congiurare*; du latin *conjurare*, de *cum*, et *jurare*, jurer.

† **CONJUREUR** (kon-ju-reur), s. m. Celui qui fait des exorcismes ou des conjurations. Portier, lecteur, conjureur, acolythe, VOLT. *Dial.* 27.

— **ETYM.** *Conjurer*.

† **CONNAISSABLE** (ko-né-sa-bl'), adj. Qui peut être connu. Le cardinal n'est pas connaissable, SÉV. 202. L'Etre suprême, que je conçois comme l'être absolument infini, la substance douée d'une infinité d'attributs, ou plutôt connaissable par une infinité de propriétés, dont chacune exprime infiniment son essence éternelle et infinie, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 36.

— **HIST.** XIV^e s. Chose congnoissable, ORESME, *Thèse de Meunier*. || XV^e s. Si fut mis ens [Jacques Lambe, assassin d'Yvain de Galles] et recueilli des gardes, car il s'en fit connaissable [il s'en fit reconnaître], FROISS. II, II, 30.

— **ETYM.** *Connaitre*.

CONNAISSANCE (ko-né-san-s'), s. f. || 1^o État de l'esprit de celui qui connaît et discerne. La connaissance de Dieu. La connaissance du bien et du mal. La connaissance du cœur humain. Ce guide a la connaissance de la montagne. Qu'est-ce que Jupiter [planète]? Un corps sans connaissance, LA FONT. *Fabl.* VIII, 46. Il n'est pas question ici de savoir si les bêtes ont de la connaissance, FÉN. *Exist.* XXIII. Les vaisseaux des Phéniciens ont de la connaissance comme les hommes et savent le chemin des villes, ID. t. XXI, p. 387. Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne point à aimer et se trahit elle-même! BOSS. *Connais.* IV, 10. Qui se connaît soi-même en a l'âme peu vaine; Sa propre connaissance en met bien bas le prix, CORN. *Imitation*, 1, 2. || 2^o Etre en âge de connaissance, dans l'âge où l'on agit avec discernement. Elle eut de la faveur, dès qu'elle eut de la connaissance, FLECH. *Panég.* II, p. 224. || À ma connaissance, de ma connaissance, c'est-à-dire je sais que. À ma connaissance, il possède au moins dix mille livres de rente. || Avoir connaissance de, connaître, savoir, être au courant de. Il eut de nos desseins si claire connaissance, RÉGNIER, *Sat.* IV. Ce fansaron chez elle eut de moi connaissance, ID. *Sat.* VIII. Madame, pour le moins, vous avez connaissance De l'auteur de ce bruit, CORN. *Hér.* II, 8. Ceux qui n'ont aucune connaissance de cet auteur, PASC. *Prov.* 17. Si vous aviez la connaissance des choses qui se sont passées, ID. *Prov.* 2. Avez-vous de son cœur si peu de connaissance? RAC. *Phèd.* V, 3. || Avoir connaissance de, avoir des nouvelles de, des renseignements.... Je suis, dit-on, un orphelin. Entre les bras de Dieu jeté dès ma naissance, Et qui de ses parents n'eut jamais connaissance, RAC. *Athal.* II, 7. Je n'ai de tout mon sort que cette connaissance, ID. *Iphig.* II, 4. Hélas! De mes enfants auriez-vous connaissance? VOLT. *Zaire*, II, 3. || Donner connaissance, faire connaître. Et lui-même il en donne assez de connaissance [il fait assez connaître qu'il n'est pas de naissance royale], CORN. *Don Sanche*, IV, 1. Nous lui donnâmes une connaissance parfaite de nos desseins, SÉV. 423. || Venir à la connaissance, être connu par une voie quelconque. Quand il ne vient rien à ma connaissance, SÉV. 43. Comme il est venu à la connaissance de notre siège apostolique, BOSS. *Mand.* || Prendre connaissance d'une chose, l'examiner, s'en faire rendre compte. || Agir, parler en connaissance de cause, avec connaissance de cause, c'est-à-dire pertinemment, pour rai-

sons connues. Que ce soit un jugement rendu avec connaissance de cause, PASC. *Prov.* 48. M. Turgot est le protecteur de tous les arts, et il l'est en connaissance de cause, VOLT. *Lett. de Lalande*, 19 déc. 1774. || Avoir une grande connaissance des affaires, y être très-habile. || Avoir une grande connaissance des tableaux, des livres, se connaître très-bien en tableaux, en livres. || 2^o État de celui qui se connaît lui-même, qui a le sentiment de son existence. Quoique voisin de l'agonie, il avait toute sa connaissance. Être sans connaissance, être privé de sentiment. Perdre connaissance, perdre le sentiment. Reprendre connaissance, sortir d'un évanouissement, d'un état de coma, d'un état de délire. On l'emporta dans sa tente plus mort que vif, ayant perdu toute connaissance, VAUGEL. Q. C. liv. III, ch. 5. Elle n'est pas encore morte, mais elle n'a aucune connaissance, SÉV. 416. Il fut trois heures sans connaissance, ID. 471. St Ambroise avait perdu la connaissance quand son frère lui apporta la communion, BOSS. *Déf. comm.* La foule s'agit, on m'emporte sans connaissance, CHATEAUB. *René*, 209. || 3^o Terme de procédure. Droit de connaître et de juger. La connaissance de ce crime appartient à tel tribunal. François I^r ôta au parlement la connaissance de ce qui concerne les évêchés, VOLT. *Mœurs*, 138. || 4^o Terme de marine. On a connaissance des côtes par les divers signes qui s'y rencontrent, la couleur et hauteur des terres, caps et montagnes, nature du fond, herbes, poissons et oiseaux qu'on y rencontre. Le soir, nous eûmes, comme disent les marins, connaissance de quelques palmiers, CHATEAUB. *Itin.* III, 59. || Avoir connaissance d'un navire, l'apercevoir en mer de la côte sur laquelle on est. || Connaissance des temps, almanach nautique publié depuis 1679 par le Bureau des longitudes. || 5^o Au plur. Lumières acquises, savoir, érudition sur divers sujets. Il a, il possède des connaissances très-variées. Les connaissances humaines. Dans l'état actuel de nos connaissances. Il favorise en roi ces hautes connaissances, LA FONT. *Fabl.* VII, 18. Attribuer aux anciens des connaissances astronomiques dont ils n'ont jamais eu que des soupçons très-vagues, VOLT. *Lett. de Lalande*, 6 fév. 1775. Il avait un esprit trop juste pour ne pas voir l'inutilité, le ridicule ou même le danger des demi-connaissances, CONDORCET, *Maurepas*. || 6^o Liaison qui se fait entre des personnes qui se voient, qui se fréquentent. La postérité saura que cette considération m'obligea premièrement de rechercher votre connaissance, BALZ. *liv.* I, *lett.* 6. Je voudrais l'accoster.... Et tâcher de lier avec lui connaissance, MOL. *Ec. des mar.* I, 5. || Faire connaissance avec quelqu'un, ou faire la connaissance de quelqu'un, nouer avec lui quelque liaison. Hé! Dites-moi un peu, s'il vous plaît: combien aviez-vous d'années lorsque nous fîmes connaissance? MOL. *Mar. forcé*, sc. 2. || Gens de connaissance, gens que l'on connaît ou qui se connaissent entre eux. Le grand bien que voici pour des gens de ma connaissance, PASC. *Prov.* 4. Trouve-t-on ici des gens de connaissance? SÉV. 85. Elle a trouvé beaucoup de gens de sa connaissance, ID. 132. C'est beaucoup tirer de notre ami, si, ayant monté à une grande faveur, il est encore un homme de notre connaissance, LA BRUY. VIII. || Une figure de connaissance, une personne que l'on connaît. || Il n'y avait personne de connaissance au bal, à la promenade, il n'y avait aucune de ces personnes qui sont généralement connues dans le monde. || Etre en connaissance avec quelqu'un, avoir des relations avec lui. Il y a dix ans que je suis en connaissance avec cette famille. || Renouveler connaissance avec quelqu'un, reprendre avec lui une liaison qui avait été interrompue. Et fig. Il y a trois mois que je suis dans mon lit, et sans vous je n'aurais renouvelé connaissance avec aucune planète, VOLT. *Lett. de Lalande*, 6 fév. 1775. || Personne avec qui on a ce genre de liaison. De vieilles connaissances. Dans le monde, on a beaucoup de connaissances et peu d'amis. Deux ou trois des connaissances qu'il s'était faites à la chasse, HAMILT. *Gramm.* 4. Le maître de la poste était son ancienne connaissance, ID. *Gramm.* 11. C'est une de mes anciennes connaissances que je voulus renouveler exprès, PASC. *Prov.* 5. Le vrai objet est de se faire des connaissances et des amis, BOSS. *Lett. quiét.* 81. || On dit qu'un homme est en pays de connaissance, pour signifier qu'il est en un lieu où il a des connaissances, et fig. qu'il a à traiter des matières qui lui sont familières. Quand on parle à un géomètre de figures, il dit qu'il est en pays de connaissance. Tant qu'il sera en pays de connaissance, BOSS. *Lett. quiét.* 185. || 7^o Terme de pratique. Gens à ce connaissant, gens qui se connaissent à la chose dont il s'agit.

— CONNAISSEMENT (ko-né-se-man), s. m. Terme de commerce maritime. Acte, entre l'armateur et le capitaine, qui constate le chargement des marchandises sur un navire et les conditions du transport. On fait trois copies du connaissance, l'une pour le marchand chargeur, l'autre pour le capitaine, l'autre pour le destinataire. Vendre sur facture ou connaissance. J'ai reçu les connaissances des trois bâtiments que vous avez fait charger pour quelles on reconnaît son âge et sa grosseur, etc. Des pinces de son cerf et de ses connaissances, MOL. *Fâcheux*, II, 7. || Ce chien a connaissance de quelque chose, se dit quand un chien, mettant le nez en terre, se réjouit. || Avoir connaissance, se dit quand on revoit du cerf qui va de bon temps, sans que les voies, trop vieilles, permettent au chien de se rabattre. || 8^o Terme de théologie. Connaissance charnelle, cohabitation de l'homme et de la femme. || 9^o Populairement, maîtresse, bonne amie. Avoir, faire une connaissance. Il est allé dîner avec sa connaissance.

— **REM.** Elle resta longtemps sans connaissance; à peine l'eut-elle reprise.... J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 9. La règle est qu'à un mot pris sans article on ne fait pas rapporter les pronoms relatifs où les pronoms tels que *il*, *elle*, *lui*, etc. Pourtant Jullien, *Gramm.* p. 249, pense que la phrase de Rousseau peut être admise, remarquant qu'aucun principe logique ne s'y oppose et qu'ici il n'en résulte pas d'obscurité.

— **HIST.** XI^e s. Escuz [ils] ont gens [beaux] de moultes cunoisances [armoiries], CH. DE ROL. CCXXIII. Chrestienne [elle] est par veire conoissance, ib. CCXII. || XII^e s. Dix mille [ils] sont à une conoissance [blason], RONC. p. 134. Connoissez, dame, au viz et à la chere, Que je n'os [ose] mon voloir Dire por parcevoir [parce qu'on s'en apercevrait]; Mais bone dame doit savoir Conoissance et merci avoir, COUCI, XVIII. || XIII^e s. Qui là fust à cel point, assés peust veoir banieres et escus de diverses cunnissances, et desus toutes l'enseigne imperial, H. DE VALENC. VI. Vos n'estes mie nez de France, Ne de la nostre connoissance, REN. 1242. Ceste fortuna que j'ai dite, Quant avec les hommes habite, Ele troble lor congoissance, Et les norrist en ignorance, la Rose, 4907. Le sen de droit est de savoir ou avoir les quenoisances des choses dou ciel et de terre, et de tort et de droit, LIV. DE JUST. 3. Quant connoissance est fete en cort, on ne pot pas fere niance de ce qu'on a reconnut, BEAUM. VII, 12. || XIV^e s. Et encor est il plus convenable à celui qui veult savoir politiques que il ait connoissance de l'ame, ORESME, ETH. 29. || XV^e s. Le roi d'Angleterre qui là estoit sans la connoissance de ses ennemis, FROISS. I, I, 328. Il est venu à nostre congoissance que nostre cousin le duc de Bourgogne ha nagières escript, JUVÉN. CHARLES VI, 1413. Et prenoit-on argent des subjets, sans les ouyr en congoissance de cause, ID. IB. 1409. Toutefois il fut assez bien apaisé par aucuns cardinaux ses amis et de sa connoissance, MONSTREL. *liv.* I, ch. 55. Si ai-je eu autant de congoissance des grands princes que nul homme, COMM. PROL. S'il est en moi de vous faire autant de service, pensez que j'aurai connoissance [reconnaissance] de la courtoisie, LOUIS XI, NOUV. XXXVII. || XVI^e s. La cognoscence de la plupart des choses, MONT. I, 201. Les choses qui sont à nostre cognoscence les plus grandes, ID. IB. Les hommes qui perscrutent immoderément les cognoscences qui ne sont de leur appartenance, ID. II, 278. Tuef un homme sans cognoscence de cause, ID. III, 195. Ilz n'avoient pas grand sentiment ny gueres de cognoscences de leur calamité pour le bas aage auquel ilz estoient, AMYOT, P. AEM. 56.

— **ETYM.** *Connaissant*; bourguig. *queneissance*; provenc. *conoissensa*, *conoichessa*; catal. *conexensa*; anc. espagn. *conocencia*; ital. *conoscenza*. Palsgrave, p. 57, qui écrit *cognoscience*, dit qu'on prononce *co-no-sance*.

CONNAISSANT, ANTE (ko-né-san, san-t'), adj. || 1^o Qui connaît. Mme la Palatine, quoique très-connaissante de cette cour [de France], en fut surprise au dernier point, RETZ, IV, 246. Il y a des êtres connaissants qui ne peuvent être précisément déterminés par leurs objets, mais qui doivent s'y porter par leur propre choix, BOSS. *Libre arb.* 2. La comtesse de Maure avait de l'esprit infinitim, un esprit capable, instruit, connaissant et extraordinaire en toute chose, TALLEMANT, *Hist.* t. III, p. 266. L'être sensible et connaissant, c'est-à-dire l'individu humain, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 251. || 2^o Terme de pratique. Gens à ce connaissant, gens qui se connaissent à la chose dont il s'agit.

CONNAISSEMENT (ko-né-se-man), s. m. Terme de commerce maritime. Acte, entre l'armateur et le capitaine, qui constate le chargement des marchandises sur un navire et les conditions du transport. On fait trois copies du connaissance, l'une pour le marchand chargeur, l'autre pour le capitaine, l'autre pour le destinataire. Vendre sur facture ou connaissance. J'ai reçu les connaissances des trois bâtiments que vous avez fait charger pour

Brest et Rochefort, des marchandises et munitions du Nivernais, *Lettre de Colbert à de Varaignes, dans JAL.*

— HIST. xv^e s. Adonc se retirerent à part les deux compagnons, par devers leurs amyes, où la feste et le congoissement [caresses d'amis qui se revoient] fut grand, *Perceforest*, t. vi, f° 93.

— ÉTYM. *Connaitre*; provenç. *conoissimen*; catal. *conerement*; espagn. *conocimiento*; ital. *conoscimento*.

CONNAISSEUR, EUSE (ko-nè-seur, seù-z'), s. m. et f. || 1^o Celui, celle qui se connaît à quelque chose. Une dispute élevée entre nous Sur ce problème, attendait la sentence D'un connaisseur, d'un juge tel que vous, **MALFIL. Narcisse**, ch. iii. Je voudrais que vous eussiez entendu tout ce qu'il nous a dit de la beauté de sa compagnie, ces hommes faits exprès et choisis par vous qui êtes la bonne connaisseuse, ces chevaux jetés dans le même moule, *sév.* 502. Votre femme fait la connaisseuse, *id.* 349. Il y en a tel dont il ne faut que la seule fréquentation pour vous donner bruit de connaisseuse, **MOL. Préc.** 10. Il est vrai qu'elle [la pièce] n'est pas approuvée par les connaisseurs, **MOL. Critique**, 7. La plupart des connaisseurs demeurent d'accord de cela, **RAC. Brit. Préface**. Et sur le mérite et les mœurs On pourrait déifier les plus fins connaisseurs De vous souhaiter quelque chose, **DESHOUILLÈRES**, dans **RICHELET**. || Adj. Il porta un œil connaisseur sur ces tableaux. || 2^o Terme qui s'est introduit dans les beaux-arts, pour signifier celui qui juge de leurs productions avec une connaissance parfaite. C'est alors un connaisseur équitable qui se promène dans une galerie de peinture, **DIDER. Essai sur la vertu**. || En ce sens, P. L. Courier a dit connaisseur en parlant d'une femme : Mme Pepe veut passer pour connaisseur en peinture et en musique, *Lett.* 1, 29. Mais cela ne vaut rien, et il faut dire connaisseuse. || 3^o Terme de chasse. Se dit d'un veneur qui juge bien le cerf au bois et qui le reconnaît par le pied.

— HIST. xii^e s. Cil baillis qui loa cele election fut quenesseor ou elliseor, *Liv. de just.* 42. || xv^e s. Ce duc Charles estoit de long souvenir et de longue retenance, connaisseur d'amis et d'ennemis pour rendre en temps, g. **CHASTELAIN**, dans le *Dict. de DOUCHEZ*. || xvi^e s. Et pour tromper l'ennui des civiles fureurs, [Charles IX] Aima chiens et chevaux, connaisseurs et courreurs, **Rons.** 656.

— ÉTYM. *Connaitre*; provenç. *conoissere*, *conois-sedor*; espagn. *conocedor*; ital. *conoscitore*. Le provençal *conoissere* est le nominatif, *conoissedor*, le régime; le vieux français a eu de même *conoissere* et *connoisseur*, bien que nos exemples ne nous donnent pas ces deux cas.

CONNAÎTRE (ko-nè-tr'), je connais, tu connais, il connaît, nous connaissons; je connaissais; je connus, nous connâmes; je connaîtrai; connais, connaissons; que je connaisse, que nous connaissons; que je connusse, que nous connussions; connais-sant; connu, v. a. || 1^o Savoir ce qu'est une personne ou une chose. Le loup qui la connaît, malin et défiant, **RÉGNIER. Sat.** III. Si vous m'aviez connu, vous lauriez su prévoir, **CORN. Sertor.** v, 6. Après qu'on eut bien contesté, Répliqué, crié, tempêté, Le juge, instruit de leur malice, Leur dit : Je vous connais de longtemps, mes amis, **LA FONT. Fab.** II, 3. Elle confesse humblement que, de ce jour seulement, elle commence à connaître Dieu, n'appelant pas le connaître que de regarder encore tant soit peu le monde, **boss. Duch. d'Orl.** Heureuse de connaître et d'aimer celui qui se connaît et s'aime éternellement [Dieu], l'âme a voulu, comme lui, faire elle-même sa félicité, **boss. la Vallière**. Pour un enfant qu'ils ne connaissent pas, **RAC. Athal.** III, 3. Nourri dans le sérial, j'en connais les détours, *id. Baj.* IV, 7. Ne connaissez-vous pas la voix de votre époux? **RAC. Esth.** II, 7. Si, dès mes premiers ans, heurtant tous les mortels, L'encre a toujours pour moi coulé sur tes autels [de la chicane], Daigne encor me connaître en ma saison dernière, **BOIL. Lutr.** v. Je lui dirais bientôt : je connais tous vos pères, Je sais qu'ils ont brillé dans ce fameux combat Où sous l'un des Valois Enghien sauva l'Etat, **boil. Sat.** x. Je ne le connais plus que pour votre assassin, **RAC. Iph.** III, 6. Il devait me connaître, Il devait respecter un cœur tel que le mien, **VOLT. Taner.** IV, 5. Un vieux conteur de voyage, Qui vous dit d'un air ingénue Ce qu'on n'a ni vu ni connu, *id. Gout.* || Se faire connaître, dire son nom, dire qui on est. Si le mari ne s'était fait connaître, Elle en allait enfler encor plus, **LA FONT. Mari confess.** La première fois que je vis M. Rebours, je me fis connaître à lui.... je lui demandai permission de le revoir de

temps en temps, **PASC. Lettre à sa sœur**, 26 janv. 1648. || Se faire connaître, appeler sur soi l'attention, montrer de quoi l'on est capable. Mes pareils à deux fois ne se font point connaître. Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître, **CORN. Cid**, II, 2. || Se faire connaître, venir à la connaissance, en parlant des choses. Mais si la vérité par toi se fait connaître, **VOLT. Zaïre**, v, 10. || Ne vouloir pas être connu, garder l'incognito. || Familièrement. Ne connaître ni Dieu, ni diable, n'avoir point de religion. || Absolument. O âme, vous connaissez et vous aimez, c'est là ce que vous avez de plus essentiel, et c'est par là que vous ressemblez à votre auteur, qui n'est que connaissance et qu'amour, **boss. la Vallière**. || 2^o Avoir des relations d'affaires ou de société avec quelqu'un. Connaissez-vous beaucoup de monde en cette ville? || Familièrement. Je ne le connais ni d'Eve ni d'Adam, je ne le connais aucunement. || Je ne connais autre, c'est l'homme que je connais le plus. || Ne plus connaître quelqu'un, ne plus vouloir l'aborder ou en être abordé. Il ne me connaît plus depuis que je suis dans l'adversité. Albe vous a nommé, je ne vous connais plus. — Je vous connais encore, et c'est ce qui me tue, **CORN. Hor.** II, 3. || 3^o Terme de l'Écriture. Connaître une femme, avoir avec elle un commerce charnel. Joseph n'avait point connu Marie quand elle enfanta son fils premier-né, **Nouveau Test. St Matthieu**, ch. I. Nicoclès faisait gloire de n'avoir jamais connu d'autre femme que la sienne pendant tout le temps de son règne, **ROLLIN. Hist. anc. Oeuvres**, t. V, p. 456, dans **POUGENS**. Adam connaît sa femme Ève, qui connaît et enfanta Cain, **VOLT. Phil.** IV, 21. || On dit aussi connaître charnellement. || 4^o Savoir, avoir appris, s'apercevoir. Je n'ai pas connu cet accident. Vous connaissez mon malheur, mes peines. Surpris de cette réponse, je connus bien que.... **PASC. Prov.** 4. J'ai connu que notre nature.... *id.* dans **Cousin**. Ils connaissent que la gloire ne peut s'accorder qu'avec le mérite, **boss. Hist. Préf.** Les pilotes connaissaient que l'île était inaccessible, **FÉN. Tél.** VII. Je connais que ces mages sont très-utiles, **VOLT. Babouc**. || 5^o Être devenu habile en. Il connaît les mathématiques, le grec, le latin. Il connaît toutes les ruses du métier. C'est un homme qui connaît bien la guerre. Je ne parle point de ce que je ne connais pas. Racine, c'est-à-dire l'homme qui après Virgile, a le mieux connu l'art des vers, **VOLT. Mariamne, préface**. || Familièrement. C'est un homme qui ne connaît rien, c'est un ignorant, il est étranger à tout. || Absolument. S'instruire, s'éclairer. Le désir de connaître. || Terme de manège. Connaître les éperons, les jambes, la bride, etc. se dit d'un cheval qui comprend les divers mouvements de son cavalier. || 6^o Discerner. Connaître le bien et le mal. Il ne connaît pas sa main droite de sa main gauche. À connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse, **MOL. Femmes sav.** II, 7. || Fig. Le fer ne connaît pas le sexe ni l'âge, **RAC. Esth.** I, 3. || 7^o Distinguer, reconnaître. Il me connaît à la voix. Je ne l'ai vu qu'une fois, mais je le connaîtrai entre mille. Le chien connaît bien son maître. Si c'était lui-même, il pourrait me connaître, **CORN. le Menteur**, III, 3. || Absolument. Votre enfant embellit; elle rit, elle connaît, *sév.* 21. || Fig. Je ne le connais plus, ce n'est plus le même homme. Vous avez fait d'Idoménée le plus sage des rois, je ne le connais plus ni lui ni son peuple, **FÉN. Tél.** XXII. Ami, depuis deux jours je ne la connais plus, **RAC. Athal.** III, 3. || 8^o Apprécier, juger. Je vous connaissais mal, **CORN. Rodog.** II, 2. J'ai mal connu César.... *id. Pomp.* IV, 1. Mon bras.... Ingrat, va me punir de t'avoir mal connu, **VOLT. Brutus**, IV, 3. J'ai mal connu les dieux; j'ai mal connu les hommes, J'en attendais justice, ils la refusent tous, *id. Mérope, II, 3. || Connaitre son monde, bien juger les gens à qui l'on a affaire. || 9^o Admettre. Ils ne connaissent de bonheur que dans la vertu. Mais ici mon pouvoir ne connaît pas le sien, **RAC. Mithr.** I, 4. || 10^o Ressentir, être sujet à. On ne connaît point l'hiver à la Martinique. Au sortir du berceau, j'ai connu les revers, **VOLT. Taner.** I, 4. Antoine, tu le sais, ne connaît point l'envie, *id. Mort de Cés.* I, 4. Les dieux qui vengent le parjure, Sont témoins si ma bouche a connu l'imposture, **ID. Mérope**, III, 4. || 11^o Se soumettre. L'Angleterre ne connaît point la loi salique. Une armée romaine ne connaît que la discipline. Il connaît des supérieurs. Je ne connais de maître que vous. Une liberté qui ne connaît aucune règle, **boss. Pensées**, 33. || Il ne connaît plus rien, sa passion l'emporte. Quand il s'agit de ses intérêts, il ne connaît ni parents ni amis, il n'a pas plus de considération pour eux*

que s'ils lui étaient étrangers. || 12^o Ne connaître que, ne considérer que, tenir exclusivement à. Ne connaître que son devoir, que la règle. Ne connaître que ses intérêts. Je ne connais qu'une chose, c'est d'agir franchement. || Familièrement. Je ne connais que cela, c'est la seule chose à faire. Il faut que vous obéissiez, je ne connais que cela. || 13^o V. n. Terme de procédure. Connaître de, avoir caractère pour juger ou faire des actes d'instruction en certaines causes. Ce tribunal, ce juge connaît des matières civiles, criminelles. Le roi voulut connaître de l'affaire, **VAUGEL. Q. C.** liv. x, dans **RICHELET**. Quelque bruit que fit le nonce d'abord, de ce qu'on ne prenait pas des ecclésiastiques pour connaître d'une matière ecclésiastique, **PASC. Prov.** xix, *Lettre d'un avocat à un de ses amis*. Ils obtinrent un arrêt du conseil, qui défendit au parlement de connaître de cette affaire, *id. ib.* Le préteur qui connaissait des crimes dont on l'accusait [Pison], **PERROT. Tac.** 423. || Par extension. S'il s'agit enfin d'un point de fait, nous en croirons les sens, auxquels il appartient naturellement d'en connaître, **PASC. Prov.** 48. L'autorité y est inutile; la raison seule a lieu d'en connaître, *id. Vide.* || 14^o Se connaître, v. réfl. Savoir qui on est. De tous trois ce désordre en un jour me fait naître Pour me faire mourir enfin sans me connaître, **CORN. Héracl.** V, 6. De grâce, dites-moi, vous connaissez-vous bien? *id. D. Sanche*, IV, 3. Vos destins sont comblés, vous allez vous connaître, **VOLT. OEdipe**, III, 4. || Fig. Si jeune encore se connaît-il lui-même? D'un regard enchanteur connaît-il le poison? **RAC. Brit.** II, 2. || 15^o Se connaître, avoir la connaissance de ce qu'on est, de ses penchants, de ses forces. Connais-toi toi-même. Sous lui [Louis XIV] la France apprit à se connaître; elle se trouve des forces que les siècles précédents ne savaient pas, **boss. Marie-Thér.** Je crains de me connaître en l'état où je suis; De tout ce que tu vois, tâche de ne rien croire; Crois que je n'aime plus; vante-moi ma victoire, **RAC. Andr.** II, 4. Je ne me suis connu qu'au bout de ma carrière, **VOLT. Alz.** V, 7. || Ce malade ne se connaît plus, il n'a plus sa connaissance. || Ne plus se connaître, être hors de soi, s'abandonner sans frein à son emportement. Guide-moi, Dieu puissant, je ne me connais pas, **VOLT. Zaïre**, V, 10. Alors cette femme ne se connaît plus; elle se répand en invectives, en menaces, **DIDER. Ess. s. Claude**. || Ne pas se connaître, méconnaître sa condition, éléver trop haut ses visées. Martien se connaîtrait si peu Que d'oser... **CORN. Othon**, IV, 1. || 16^o Se connaître, être de connaissance, être lié. Ils se connaissent l'un l'autre depuis longtemps. || Fig. Adieu, monde fuyant, nature, humanité, Vaine forme de l'être, ombre d'un météore, Nous nous connaissons trop pour nous tromper encore, **LAMART. Harm.** IV, 41. || 17^o Se connaître à ou en, pouvoir bien juger d'une matière. Il se connaît en livres, en tableaux. Je vois bien que je ne me connais guère en péché, **PASC. Prov.** 9. Je ne me connais pas trop mal en amitié, *sév.* 3.... Je suis quelque peu du métier, À me devoir connaître en un pareil gibier, **MOL. l'Étour**, III, 2. Jupiter qui sans doute en plaisir se connaît, *id. Prol. Amph.* Ceux qui se connaissent en hommes, **FÉN. Tél.** XXII. Les femmes se connaissent plus finement à bien faire les choses, parce que l'avantage de plaire leur est naturel, **LE CHEVALIER DE MERÉ**, dans **RICHELET**. La suite des paroles de M. Jurieu fera bien voir qu'il ne se connaît pas mieux en morale qu'en christianisme, **boss. Variations**, x. Le héros [de la satire de Boileau sur la noblesse] était bien choisi et par sa naissance et par sa réputation de se connaître en vers, et par son inclination à favoriser le mérite, **FONTEN. Danger**. Moi, j'en crois ceux qui s'y connaissent, Les anciens préjugés renaissent, **BÉRANG. Vieux habits**. || 18^o En parlant des choses, être jugé, apprécié. L'arbre se connaît à ses fruits. || Impersonnellement, il se connaît, on connaît, on voit. Que sa façon est brave et sa mine assurée! Qu'elle a fait richement son armure étoffer! Et qu'il se connaît bien, à la voir si parée, Que tu vas triompher! **MALH.** II, 42. — REM. *Se connaître à*, pour dire être habile dans, ne peut s'expliquer par connaître soi-même. C'est une locution qui a une autre explication; connaître est ici verbe neutre, signifiant être habile, entendu, et le pronom réfléchi y est joint comme dans plusieurs verbes neutres. Voy. au mot **APERCEVOIR**, *Remarque 1*, où cela est expliqué. On trouve des exemples de *se connaître à* dès le XIII^e siècle. — HIST. xi^e s. Si home occit autre et il seit conuaut.... *Lots de Guill.* 8. N'est hom qui l'veit et conuistre le sait, Qui ce ne die, **Ch. de Rol.** XXXIX. Au fier visage [il] le connaît veirement, *ib. cxxvii*.

[J]el bien le conuis, gueredon [je] vous en dei, *ib.* CCXLVIII. L'un conuist l'autre as hautes voiz et claires, *ib.* CCLX. De vasselage te conoissent ti pair, *ib.* CCLXXXVI. || XII^e s. Bien conoisez quels est ses fier ta-lens, *Rone.* p. 35. Bien le conuit Rolant li niés [neveu] Charlton As garniments qu'il ot et au dragon, *ib.* p. 47. En tant estor as esté coneüz, *ib.* p. 75. De pitie ploro li vassaus coneüz [renommé], *ib.* p. 84. Et dit au roi : cist cors [ce cor] est connoissanz [se fait connaître], *ib.* p. 84. Ne coneit il negun home charnel, *ib.* p. 91. S'il ce conoit [avoue] que ci [je] vous oi [ouïs] conter, *ib.* p. 180. Connissiez [connaissez] donc la folie, *Couci.* III. Ele voit bien et conoist et entent Qu'il n'en est plus qui si aimt [aime] leaument, *ib.* v. Et bien [je] connoiz que [je] n'i puis avenir [arriver], *ib.* viii. Dont li torz est coneüs et prouvés, *ib.* xiv. Tel blasme amors qui en toute sa vie Leal amor ne bonne ne connut, *QUESNES, Romancero,* p. 86. Du servir est drois; Maintenir le devons; ce [je] tesmoign et connois, *Sax.* XVIII.... Habraam à qui Deus comanda Que de sa terre eissist; e li bers s'en ala, Guerpi ses conissanz, sa feme od sei mena, *Th. le mart.* 65. || XIII^e s. Mais, espoir [sans doute], ce m'a grevé Qu'on ne connoit boin servise Tant qu'on ait autre espruvé, *AUB. DE SEZANNE, Romancero,* p. 127. N'est nus [nul] qui la connoisse, qui forment ne la prise, *Berte.* vi. Et peut on clairement connoistre leur afaire, *ib.* LXIX. [Je] bien sai que par mes piés connœues [nous] serons, *ib.* LXXVII. A ce qu'il a oy, [il] connoist la tricherie, *ib.* xc. La traïson [elle] connoist [avoue], tout ainsi faitement Comme elle l'arréa, *ib.* xcv. Ele m'a coneüz [avoué] qu'ele est Berte apelée, *ib.* cxv. Vous ne me cognossez? je sui le roi Pepin, *ib.* cxx. Tantost [elle] connut [reconnut] sa mere, as piés lui est alée, *ib.* cxxvi. Li rois regarde et vit Blondiel et pensa comment il se feroit à lui connoistre, *Chr. de Rains.* p. 55. Ceus qui connoissent [avouent] aussi bien come ceus qui nient, *Liv. des mét.* p. 18. L'en ne doit pas metre fil ne coton avecques soie, pour ce que c'est decevance à ceus qui ne s'i connoissent, *ib.* 193. A ce sunt cil bien cognosant Qui vont les dames traissant, *la Rose,* 2563. Et se tu es bien congoissans, Et vois que Diex est tous poissans, *ib.* 633. Je me fais appeler oiseuse, Dist-ele, à tous mes congoissans; Si sui riche fame et poissans, *ib.* 583. Acoustumance est trop poissans; Et se bien la sui congoissans, Mainte chose desples novele Qui par acoustumance est bele, *ib.* 7478. Je vos connois bien [je reconnaïs] qu'il a cinq ans que je voz convenenchai à asseir dix livrées de terre sor mon heritage, *BEAUM.* IX, 7. L'uitisme vertu [du bailli] si est que il soit très bien connissans, *ib.* 23. Vous gardez que vous ne faites ne ne dites rien à vostre escient nulle riens, que se tout le monde le savoit, que vous ne peussiez connoistre, *JOINV.* 194. Il [Dieu] conoist miauz [mieux] les gens que il ne se connoissent, *Merlin,* f° 71, recto. Maistres, qu'est che chi qui me lieve? Vous connissiez vous en cest mal? *Théâtre français,* p. 62. Sires, fait ele, or m'ebahis De ce qu'aincois ne vos connui, Je vos en ai fait grant ennui; Je me tieng ore molt por fole; Or vous connois à la parole, *Fabliaux mss.* p. 365, dans *LACURNE.* || XIV^e s. Et pour ce quierent ilz et desirent ilz estre honerez des saiges et entre ceulx de qui il sont congneuz et en bien et en vertu, *ORESME, Eth.* v, 9. Et vous devez faire semblant devant vos gens que vous y congoissiez et que vous l'avez à cuer, *Ménagier,* II, 3. || XV^e s. Et ne trouvoit on medecin qui se conuist en sa maladie, *FROISS.* III, IV, 82. Lesquels ils ne vouloient mie connoistre [faire connaître] à ceux qui leur en demandoient, *ib.* I, I, 63. Je ne me connois mais à l'estat de France, *ib.* II, II, 229. Le roi d'Angleterre, qui ouit et entendit messire Godefroy parler, conuist assez qu'il disoit vérité, *ib.* I, I, 272. Et s'ils [les princes] le [un sage homme] connoissent, si ne leur en chaut-il, et departent leur auctorité à ceulx qui plus leur sont agreables, *COMM.* I, 42. Un legat du pape envoyé pour pacifier et pour connoistre du different de l'evêque et du peuple, *ib.* II, 40.... Et print suspicion, le regarda au visage et le congneut [reconnut], *ib.* IV, 1. Comment le roy estoit allé en Bourbonnoys, congoissant que tous les seigneurs du royaume se declairoient contre lui.... *ib.* I, 2. Il faut que ayez homme qui se congoisse bien en chevaux, *Jehan de Saintré, ch.* 45. || XVI^e s. Compte de tes congoissants [connaissances] combien il en est mort, *MONT.* I, 73. Il avoit cogneu longtemps un marchand à Toulouse, *ib.* I, 100. Je me congois assez aux ouvrages d'aultruy, *ib.* III, 34. Ceste prophetie lui defendoit de toucher et connoistre femme, qu'il ne

fust de retour à Athenes, *AMYOT, Thés.* 4. Il les mesla parmy les autres filles, sans que personne y cogneust rien, *ib.* 27. Il donna aux nobles la charge de connoistre des choses appartenantes au faict de la religion, *ib.* 29. Ilz l'avoient envoyé querir pour connoistre, composer et pacifier leurs differents, *ib.* Pélop. 48.

— ÉTYM. Wallon, *kinohe;* namurois, *conoche,* *conèche;* rouchi, *conoitre;* Berry, *conneître,* *cou-neûtre;* bourguig. *cônay,* *connaître,* *queneussu,* connu; proveng. *conoscer,* *conoisser,* *conoiser;* catal. *conexer;* espagn. *conocer;* portug. *conhecer;* ital. *conoscere;* du latin *cognoscere*, de *cum*, et *gnoscere*, connaître (voy. *GNOSE*). Le participe *coneüz* dans l'ancien françois suppose un suffixe bas-latín *utus*, *cogne-utus*, italien *conosci-uto*, attendu que dans *coneüz* (dont *connu* est une contraction), *eū* représente deux syllabes. Palsgrave, p. 61, qui écrit *je cognois*, dit qu'on prononce *conoi*. L'orthographe de Voltaire appliquée à ce verbe ne permet plus de reconnaître pourquoi il y a un *u* dans *je connus (cognovi)*, et elle brise les relations avec les mots de même origine : *notion, notoire, etc.*

+ CONNATUREL, ELLE (kon-na-tu-rèl, rè-l'), adj. Terme didactique. Qui est conforme à la nature d'autrui ou d'une autre chose.

— HIST. XIV^e s. Delectacions plus connatureles à nous. — Chose à la quelle passion est connaturele, *ORESME, Thèse de MEUNIER.*

— ÉTYM. *Com,* et *naturel.*

CONNÉ, ÈE (ko-nné, née), adj. Terme didactique. Qu'on apporte en naissant. Terme rare. || Terme de pathologie. Maladie connée, maladie congénitale. || Terme de botanique. Feuille connée, celle qui est réunie par sa base avec une semblable qui lui est opposée.

— ÉTYM. Lat. *connatus*, de *cum*, avec, et *natus*, né.

+ CONNECTER (ko-nnè-kte), v. a. Terme didactique. Mettre en connexion. || Se connecter, v. refl. Avoir de la connexité. Je vous enverrai la traduction du traité de Dieu, de l'âme et du monde par Wolf, dès qu'elle sera achetée; et je suis sûr que la force de l'évidence vous frappera dans toutes les propositions qui se suivent géométriquement et connectent les unes avec les autres comme les anneaux d'une chaîne, *Lettre du roi de Prusse à Volt.* dans *LAVEAUX.*

— ÉTYM. Voy. CONNEXE.

+ CONNECTICULE (ko-nnè-kti-ku-l'), s. m. Terme de botanique. Petit organe auquel tient le filet des étamines dans certaines plantes. || Anneau élastique des fougères.

— ÉTYM. Connecter.

+ CONNECTIF, IVE (ko-nnè-ktif, kti-v'), adj. Terme didactique. Qui unit. || 1^e Titre d'anatomie. Tissu connectif, nom donné quelquefois au tissu lamineux. || 2^e S. m. Terme de botanique. Organe particulier plus ou moins visible dans une grande nombre de plantes, et qui réunit les deux loges de l'anthère.

— ÉTYM. Connecter.

CONNÉTABLE (ko-né-ta-bl'), s. m. || 1^e Titre du principal officier dans la maison des premiers rois de France et dans celle des grands feudataires. L'office de connétable de Normandie appartenait au même titre [héritaire] à la maison du Houmet, comme le reconnaît en 1190 une charte du roi Richard, *GUIZOT, Civilisation en France*, t. III, leçon 6°, Paris, 1857. || 2^e Titre du commandant général des armées. La charge, l'épée de connétable. La charge de connétable commença l'an 1218 sous Louis VIII, et fut supprimée en 1627 après la mort du connétable de Lesdiguières. || Cette dignité avait été renouvelée en France, mais sans aucun pouvoir effectif, dans la constitution impériale du 28 floréal an XII. Le connétable était le cinquième des grands dignitaires de l'empire. || 3^e Titre hérititaire dans certains pays. Le connétable de Castille. || 4^e Titre qui se donnait aux gouverneurs de villes, de places fortes. || Dans l'ancienne artillerie, officiers subalternes qui présidaient à la distribution de la poudre, des boulets et de tout ce qui regarde le canon.

— HIST. XII^e s. David survit [passa en revue] saost; si fist cunestables sur mil chevaliers, et autres sur cent, *Rois,* 185. || XIII^e s. Et li rois l'ot fet connétable De sa meson et de sa table, *Ren.* 8255. Par ce commença la noise Par mal pechié et par deable Vers Ysengrin le connétable, *ib.* 352. Et après li prelas prent le gonfanon dou connétable et le beneist de l'aigue beneite, *Ass. de Jér.* I, 31. Lors dit le connétable monseigneur Hymbert de Biaujeu au roy que un Beduyn estoit venu, *JOINV.* 223. || XIV^e s.

Scavoir faisons à tous presens et à venir, que sur ce que notre très cher et feal cousin Raoul, comte de Eu, connestable de France, disoit et maintenoit que ceux de nostre lignage, et les prince et prelats, et barons dehors de notre royaume, et toutes manieres de gens de cheval et de pié, de quelque condition qu'ils soient, qui prengent gages ou argent sur nous, lui doibvent telles droictures, comme ses predecesseurs ou dit office ont accoustumé à prendre sur les soulsoirs qui prengent gages, ou argent sur nous, *DU CANGE, comes.* Hauthomme, noble et poissant monsieur de Colesbert, connestable de Boulenois el terroir d'Ostrewit, *ib.* Eredit Lotart ala querre deux sergents et les mena, ensemble le connestable de la rue où il demeuroit pour le temps [à Tournay], en la maison de la dite Jehanne, *ib.* || XV^e s. Oloferne connestable de Nabugodonozor roy des Assyriens, *le Jouvencei*, f° 37, dans *LACURNE.* || XVI^e s. Le connestable de France a tel droit pour le fait des guerres: premièrement, le connestable est par dessus tous autres, qui sont en l'ost, excepté la personne le roy, se il y est, soient dux, barons, comtes, chevaliers, escuyers, sodoiers tant de cheval, comme de pié, de quelque estat qu'ils soient, et doivent obeir à lui.... Les mareschaux de l'ost sont dessous lui.... Le connestable doit ordener toutes les batailles, les chevauchées et toutes les establies.... Le roy, s'il est en l'ost, ne doit chevauchier, ne les autres batailles chevauchier, fors par l'ordenance et le conseil du connestable, *DU CANGE, ib.* Le connestable des dis confreres de l'arbaeste avoit intention de faire traire par esbatement à un pié de bœuf, qui devoit estre mis en hault à un pel, *ib.*

— ÉTYM. Provenc. *conestable;* espagn. *condestable;* portug. *condestavel;* ital. *conestabile;* du latin *comes stabuli*, comte de l'étable (voy. *COMTE* et *ÉTABLE*), officier qui, d'abord chargé du soin des étables dans la maison, devint par la suite chef d'une troupe de guerre, chef général de l'armée et aussi chef de toutes sortes de choses, un territoire, un quartier, une section d'artillerie. Voltaire a donné l'étymologie de ce mot dans son opéra du *Baron d'Otrante*, II, 3 : Seigneur, je suis baronne, et mon père autrefois Dans Otrante a donné des lois; Il était connétable ou comte d'écurie.

CONNÉTABLE (ko-né-ta-blie), s. f. || 1^e Autrefois la juridiction des maréchaux de France sur les gens de guerre; et aussi leur juridiction pour les affaires qui regardaient le point d'honneur. Le connétable avait la garde de l'épée du roi, dont il lui faisait hommage lige, et un tribunal nommé la connétablie. || 2^e Les gens attachés au tribunal de la connétablie. La parenté, les amis et la connétablie accompagnaient son corps [de M. de Duras] à St-Paul, ST-SIM. 140, 51. || 3^e Compagnie d'hommes de guerre. || Charge du connétable qui commandait ces compagnies.

— HIST. XII^e s. Il manderont la gent de leur connétablie, *Sax.* xx. || XIII^e s. Paor ot grant connétable, Et fu à garder establie L'autre porte, qui est assise à main senestre, devers bise, *la Rose,* 3889. || XV^e s. [Dispositions des Hainuyers pour se garder et se défendre] et les convenoit toujours, par nuit et par jour gueter par connestablies les champs et les chemins d'entour la ville, *FROISS.* I, I, 31. Et chevauchoient ordonnément et par connestablies, chacun sire entre ses gens, *ib.* I, I, 84. || XVI^e s. Bien qu'il eust receu dans le chemin une defence par le prevost de la connétablerie accompagné d'archers portant la casaque, *D'AUB. Hist.* I, 205. Ce fust aux prevosts de l'hostel de la connétablie des mareschaux et des bandes à se retirer, *CARL.* IV, 28.

— ÉTYM. *Connétable;* provenç. *conestablia;* espagn. *condestablia;* anc. ital. *conestabolia.*

CONNEXE (ko-nnè-ks'), adj. || 1^e Qui a des rapports intimes avec d'autres choses. Encore que toutes ces choses soient connexes entre elles, DESC. Rép. 2. || 2^e Terme de botanique. Feuilles connexes, feuilles dans lesquelles les pétioles opposés se souuent ensemble par la base.

— HIST. XIV^e s. Les vertus sont connexes, mais les vices ne sont onques connexes, *ORESME, Thèse de MEUNIER.*

— ÉTYM. Lat. *connexus*, part. passé de *connexere*, lier, de *cum*, et *nectere*, lier.

CONNEXION (ko-nnè-kshon), s. f. || 1^e Action de lier, d'unir des choses l'une avec l'autre; résultat de cette action. || Terme d'anatomie comparée. Principe des connexions, première règle de la méthode des analogues, qui consiste en ceci : que d'un animal à l'autre, l'organe analogue, s'il existe, rudimentaire ou complet, se trouvera partout avec les mêmes connexions et

jamaistransposé. || 2^e Fig. La liaison, l'enchainement d'une ou de plusieurs choses avec d'autres. La connexion des idées.

— HIST. XIV^e s. La connexion des vertus, ORESME, *Thèse de MEUNIER*. || XVI^e s. La commoderation ou santé des parties organiques, consiste en figure, magnitude, nombre, situation et connexion convenable de chacune partie, PARÉ, *Introd.* 44. Quant à leur connexion, il faut entendre que toutes les vertebres ont chacune six connexions, ID. IV, 6.

— ÉTYM. Provenc. *connexio*; espagn. *conexion*; ital. *connessione*; du latin *connexionem*, de *connexere* (voy. CONNEXE).

CONNEXITÉ (ko-nnèksi-té), s. f. Qualité de ce qui est connexe. || Terme de droit. Liaison entre plusieurs affaires qui demandent à être jugées par un même jugement.

— SYN. CONNEXION, CONNEXITÉ. Ces deux termes, si voisins, se distinguent en ce que connexion, dérivant directement du radical qui est dans *connexere*, exprime l'action de lier et le résultat de cette action; et que connexité, dérivant de *connexus*, exprime la qualité d'être connexe.

— HIST. XVI^e s. Je suis quelques vices, mais j'en fuys d'autres autant qu'un saint scauroit faire; aussi desavouent les peripateticiens cette connexité et couture indissoluble; et tient Aristote qu'un homme prudent et juste peult estre et intemperant et incontinent, MONT. II, 425.

— ÉTYM. Connexe; provenc. *connexitat*; espagn. *connexidad*.

† **CONNIFLE** (ko-ni-fl'), s. f. Mollusque testacé bon à manger.

† **CONNIL** (ko-nil) ou **CONNIN** (ko-nin), s. m. Vieux nom du lapin.

— HIST. XIII^e s. Connins i avoit qui issoint Toute jor hors de lor tesnieres, *la Rose*, 4386. || XV^e s. Et dedans la ramée grand foison de lievres, de connils et d'oisillons qui voloient hors et y revoloient à sauf garant, FROISS. III, IV, 4. Courre les daims et les connins aller, E. DESCHAMPS, *Le bois de Vincennes*. Mon chier cousin, de bon cuer vous mercie, Des blancs connins que vous n'avez donnez, CH. D'ORL. Bal. 425. || XVI^e s. Ulcere cuniculeuse, ainsi dite, à cause qu'il y a plusieurs creux et cavités comme aux clapiers des connins, PARÉ, *Introd.* 24. Toutes especes de volailles, de connils, de bestes rousses, de poissons, O. DE SERRES, 345. Les connins du tout sauvages sont les meilleurs; les pires sont ceux de clappier; les moiens sont ceux de garene, ID. 407.

— ÉTYM. Provenc. *conil*; espagn. *conejo*; portug. *coelho*; ital. *coneglio*; du latin *cuniculus*, mot espagnol d'après les auteurs anciens. Le français avoit le verbe *coniller* pour dire: user de fuites, de subterfuges, se tapir.

† **CONNIN** (ko-nin), s. m. Voy. CONNIL.

CONNIVENCE (ko-nni-van-s'), s. f. || 1^e Action de conniver, et, par suite, dessein prémedité de ne pas nuire, de cacher la faute d'un autre. Le silence serait une connivence criminelle, boss. *Biblioth.* || 2^e Action de prêter les mains à quelque chose de secret ou de coupable. Ils agirent de connivence.

— HIST. XVI^e s. Ceste maniere de proceder ne peut estre dite connivence ne dissimulation, CONDE, *Mémoires*, dans le *Dict. de ROCHEZ*.

— ÉTYM. Lat. *conniventia*, de *connivens*, connivent.

CONNIVENT, ENTE (ko-nni-van, van-t'), adj. Terme d'anatomie. Valvules conniventes, replis circulaires très-multipliés qui sont dans le canal intestinal de l'homme seul, depuis l'orifice pylorique jusqu'à l'extrémité. || Terme de botanique. Dont les sommets tendent à se rapprocher, en parlant des divisions de la corolle, du calice. || Terme d'entomologie. Ailes conniventes, ailes qui, étant redressées, se touchent par un point de leur face supérieure.

CONNIVER (ko-nni-vé), t. n. Fermer les yeux sur ce qu'on n'ose pas ou ne veut pas apercevoir et, par suite, dissimuler en justice les faits à la charge d'un accusé, et prendre ainsi part à une mauvaise action. Mais conniver en lâche à ce nom qu'on me vole, Quand un père à mes yeux au lieu de moi l'immole, Souffrir.... CORN. *Héracl.* IV, 4. On l'accuse d'y avoir du moins connivé, boss. *Varia-tions*, déf. 1^e disc. Puisqu'ils connivaient à de tels crimes, ID. *Var.* 45. Je ne pouvais trahir ma dignité en connivant à un abus si préjudiciable, ST-SIM. 298, 80. Peut-être alors serai-je forcé moi-même d'écartier le soupçon d'avoir connivé à cet indigne procédé, DIDER. *Lett. à M. Le Breton*. Le clergé s'en plaignit [de l'appel comme d'abus], et le roi [Philippe de Valois] se contenta de conniver à cet usage, VOLT. *Mœurs*, 75. Nous craignons qu'on ne nous

soupçonne de conniver à ses blasphèmes, D'ALEMB. *Hist. de l'Ac. franc.* v, 265.

— HIST. XVI^e s. Il s'eut déextrement conniver à cette mienne desbauche et autres pareilles, MONT. I, 497. Et pourtant fault il sur l'heure conniver en telles faultes, et ne faire pas semblant de les appercevoir, AMYOT, *Com. refrenner la colère*, 25. Et qui ont voulu endurer toutes sortes de nécessitez plus-tot que de conniver à la tyrannie des estrangers, *Satire Mén.* p. 233. Et que l'on ne leur faisoit point de justice; en quoy le conseil du Roy connivoit de son costé, CASTELNAU, 479. Ceux par les yeux desquels ils ont veu ont esté ou louches ou connivens, de leur avoir monstré ou laissé voir le noir pour le blanc, PARÉ, *Licorne, replique*.

— ÉTYM. Lat. *connivere*, cligner les yeux, de *cum*, et *nivere*, cligner; grec, *νεύειν* (comp. NUTATION).

† **CONNATIF, IVE** (ko-nno-ta-tif, ti-v'), adj. Terme de grammaire et de logique. Qui sert à indiquer une idée secondaire en même temps que l'idée principale. || Mot employé par Beauzée pour désigner l'article *le*, *la*, *les*.

— ÉTYM. *Com.*, et *noter*.

† **CONNOTATION** (ko-nno-ta-sion), s. f. Terme de grammaire et de logique. Idée particulière que comporte un terme abstrait à côté du sens général.

— ÉTYM. *Com.*, et *notation*.

CONNU, UE (ko-nu, nue), part. passé de connaître. || 1^e Il est connu de tout le monde. Il est fort connu à Paris. Ceux [les principes] de l'esprit sont des vérités naturelles et connues à tout le monde, PASC. *Pens.* part. I, art. 3. Aussi ce n'est pas la nature de ces choses que je dis qui est connue à tous, ID. ib. art. 2. Il [Arnauld] vécut jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde, et connue à ses seuls amis, VOLT. *Louis XIV*, 37. Aristote, par un travail qui, aujourd'hui méprisé, n'en est pas moins un des plus beaux efforts de l'esprit humain, Aristote sut porter l'analyse à sa perfection, en examinant la manière dont notre esprit passe d'une vérité connue à une inconnue, TURGOT, *Ébauche du 2^e discours, Progrès de l'esp. hum.* p. 276. || Absolument, célèbre. C'est un homme très-connu. || Familièrement. Ni vu, ni connu, c'est-à-dire on ne sait absolument ce qui en est. || Connu! est aussi une sorte d'exclamation familière par laquelle on interrompt celui qui vous raconte une bourde, etc. On dit aussi de même: c'est connu, c'est-à-dire le moyen est usé, on n'y croit plus. || 2^e S. m. Ce qui est connu. Passer du connu à l'inconnu.

† **CONOCARPE** (ko-no-kar-p'), adj. Terme de botanique. Qui a le fruit conique.

— ÉTYM. Kῶνος, cône, et καρπός, fruit.

† **CONOIDAL, ALE** (ko-no-i-dal, da-l'), adj.

Terme didactique. Qui a la forme d'un cône ou qui en approche.

— ÉTYM. *Conoïde*.

CONOÏDE (ko-no-i-d'), adj. || 1^e Qui a la forme d'un cône. || Terme d'anatomie. Le corps conoïde, la glande pinéale. Dents conoïdes, les dents canines. || 2^e S. m. Terme de géométrie. Solide formé par la révolution d'une section conique autour de son axe. Le conoïde parabolique. Le conoïde elliptique.

— ÉTYM. Κῶνος, cône, et ἕδος, forme.

† **CONOMINATION** (ko-no-mi-na-sion), s. f. Terme didactique. Indication simultanée de plusieurs êtres qui ont quelque chose de commun.

— ÉTYM. *Co.*, et *nomination*.

† **CONONITE** (ko-no-ni-t'), s. m. Sectaire qui reconnaissait trois dieux.

— ÉTYM. Conon d'Alexandrie en Egypte, hérosiarque du VI^e siècle.

† **CONOPHTHALME** (ko-no-stal-m'), adj. Terme de zoologie. Qui a l'œil conique.

— ÉTYM. Κῶνος, cône, et ὄφθαλμος, œil.

† **CONQUASSANT, ANTE** (kon-koua-san, san-t'), adj. Terme d'obstétrique. Qui brise. Douleurs conquassantes, douleurs de l'enfantement, quand elles sont le plus intenses, au moment où la tête de l'enfant est engagée dans le bassin.

— ÉTYM. Lat. *conquassare*, de *cum*, et *quassare* (voy. CASSER).

† **CONQUASSATION** (kon-koua-sa-sion), s. f. Terme didactique. Réduction en petits fragments.

CONQUE (kon-k'), s. f. || 1^e Grande coquille marine, de l'espèce des bivalves. Dans une conque de saphir, De huit papillons attelée, Elle passait comme un zéphir, Et la terre était consolée, BÉRANG. *Petite fée*. || L'animal qui vit dedans. Les conques n'ont ni tête ni cornes ni mâchoires: on ne leur voit que des trachées, des ouïes, une bouché, un anus et quel-

quefois une sorte de pied, BONNET, *Contemplation de la nat.* 3^e partie, ch. 21. || Conque de Vénus, nom donné à quelques-unes de ces coquilles.

|| 2^e Coquille en spirale dont, suivant la Fable, les tritons se servaient comme de trompe. Après venaient des tritons qui sonnaient de la trompette avec leurs conques recourbées, FÉN. *Tél.* IV. || Par extension. Ma conque, rappelant mes troupeaux vagabonds, Leur chanterait cet air si doux à ces campagnes, A. CHÉN. 169. || 3^e Terme d'anatomie. Cavité profonde que présente dans son milieu le pavillon de l'oreille, et dans laquelle est l'orifice du conduit auditif. || 4^e Vase fait en coquille. || 5^e Terme de botanique. Conque oreille, famille de champignons d'une forme contournée. || 6^e Ancienne pièce d'artillerie dont l'âme était plus large à la bouche qu'à la culasse. || 7^e Mesure romaine qui valait la moitié du cyathe.

— HIST. XVI^e s. Telle qu'estoit la nouvelle Cyprine Venant à bord dans sa conque de mer, DU BELLAY, VIII, 20, verso. Le poix du bled doit estre de cinquante quatre livres pour conque [sorte de mesure] et de vingt sept livres pour demie conque, *Coustum. génér.* t. II, p. 749.

— ÉTYM. Provenc. *conca*, *concha*, *comea*; espagn. et ital. *conca*; portug. *concha*, du latin *concha*; grec, κόχη; sanscrit, *cankha*.

† **CONQUÉRAMENT** (ko-kè-ra-man), adv. En conquérant, en vainqueur.

— HIST. XI^e s. Conquerrant si finereit li bers, CH. de ROL. 204. || XII^e s. Li gentils cuens est mors conquerament, RONCIS. p. 406.

— ÉTYM. *Conquérant*, et le suffixe *ment*.

4. **CONQUÉRANT, ANTE** (kon-ké-ran, ran-t'), adj. Qui conquiert, qui fait des conquêtes. Un roi conquérant. Que sont dans leurs succès les peuples conquérants? Des sujets moins heureux sous des rois plus puissants, C. DELAV. *Vépres sicil.* 1, 2. David, belliqueux et conquérant, subjuge les ennemis du peuple de Dieu, boss. *Hist.* II, 4. || Familièrement. Avoir un air conquérant, tirer avantage de sa bonne mine, pour gagner le cœur des belles, et aussi afficher de la présomption.

2. **CONQUÉRANT** (kon-ké-ran), s. m. || 1^e Celui qui a fait de grandes conquêtes. Tous les conquérants, Pour être usurpateurs, ne sont pas des tyrans, CORN. *Cinna*, II, 4. Seigneur, ce conquérant garde bien ses conquêtes, ID. *Nicom.* I, 2. [Je vois] L'Arragon recevoir ce nouveau conquérant, ID. *Cid*, II, 5. L'Empire et la Hollande se remuent contre un conquérant qui menaçait tout le Nord de la servitude, boss. *Anne de Gonz.* Quand on veut parler d'un grand conquérant, chacun pense à Alexandre, ID. *la Vallière*. Un peu après ce premier partage du genre humain, Nemrod, homme farouche, devient par son humeur violente le premier des conquérants, et telle est l'origine des conquêtes, ID. *Hist.* I, 2. Le voyez-vous, ce conquérant? avec quelle rapidité il s'élève de l'occident comme par bonds et ne touche pas à terre! semblable dans ses sauts hardis et dans sa légère démarche à ces animaux vigoureux et bondissants, il ne s'avance que par vives et impétueuses saillies, ID. *Louis de Bourbon*. Attaquons dans leurs murs ces conquérants si fiers, RAC. *Mithrid.* III, 4.... En vain aux conquérants L'erreur, parmi les rois, donne les premiers rangs, BOIL. *Epit.* I. Un conquérant est un homme que les dieux, irrités contre le genre humain, ont donné à la terre dans leur colère pour ravager les royaumes, pour répandre partout l'effroi.... FÉN. *Tél.* VIII. Mais, monsieur, les conquérants ne peuvent pas toujours dormir jusqu'à onze heures, voit. *Lett.* 46. Quels traits me présentent vos fastes, Impitoyables conquérants? J. B. ROUSS. *Ode à la Fortune*. Il a été le premier qui ait eu l'ambition d'être conquérant, sans avoir l'envie d'agrandir ses États: il voulait gagner des empires pour les donner, VOLT. *Charles XII*, 8. Un conquérant, dans sa fortune altière, S'est fait un jeu des sceptres et des lois, BÉRANG. *Dieu des bonnes gens*. || On le dit au féminin. Zénobie fut une illustre conquérante. || 2^e Au moral. Je l'ai vu vers le temple où son hymen s'apprête, Mener, en conquérant, sa nouvelle conquête, RAC. *Andr.* V, 2. Et conquérant des coeurs vaincus par ma clémence, VOLT. *Mort de Cés.* I, 4. || 3^e Fig. Jeune homme bien fait, qui, par son air, par ses manières et par sa bonne mine, gagne le cœur des belles. || Au féminin. Si j'avais à revivre, je voudrais être une aimable conquérante; la beauté a un droit naturel de commander aux hommes, FONTEN. *Dial. des morts*, Alex. et Phryné. Non que Psyché ne put se passer de ces choses [de toilette], elle n'était pas de ces conquérantes à qui il faut un peu

d'aide, LA FONT. *Psyché*, I, p. 70. || 3^e Les conquérants, surnom des anabaptistes qui avaient Muncer pour chef.

— HIST. XII^e s. Tuit bachelier et noble conquérant, RONC. p. 134. Aseis et Pepins, cil furent conquerant, Et Charlemagne d'Aix, cui Dieux parama tant, SAX. I. || XVI^e s. Pompeius conquerant de la moitié du monde, MONT. I, 65.

— ÉTYM. *Conquérant* 1. L'ancien français disait aussi *conqueror*, qui est resté dans l'anglais.

CONQUÉRIR (kon-ké-rir), je conquiers, tu conquiers, il conquiert, nous conquérons, vous conquérez, ils conquérient; je conquérais; je conquis, nous conquîmes; je conquerrai; conquiers, qu'il conquière, conquérons, conquérez, qu'ils conquierent; que je conquière, que tu conquières, qu'il conquière, que nous conquérons, que vous conquérez, qu'ils conquierent; que je conquisse; conquérant; conquis, v. a. || 1^e Soumettre par les armes. Les Romains conquirent les Gaules. Les Français ont conquis l'Algérie. C'est mon trône, c'est moi qu'on prétend conquérir, CORN. *Sertor.* v, 3. S'il avait pu conquérir le monde entier, il en aurait cherché un nouveau pour satisfaire l'avidité de ses désirs, ROLLIN, *Hist. anc. Oeuvres*, t. VI, p. 583, dans POUGENS. Voir, c'est avoir, allons courir, Car tout voir c'est tout conquérir, BÉRANG. *Bohémiens*. || Absolument. Et ce n'est que pour vous que vous avez conquis, CORN. *Nicom.* II, 3. Il aime à conquérir, mais il hait les batailles, ID. *Attila*, IV, 4. Il semblait qu'ils ne conquissent que pour donner, MONTESQ. *Rom.* 5. C'était une manière lente de conquérir; on vainquait un peuple et on se contentait de l'affaiblir, ID. *ib.* 6. L'empereur écoute encore; le bruit augmente; est-ce donc une bataille, s'écriet-il? Chaque décharge le déchire; car il ne s'agissait plus pour lui de conquérir, mais de conserver, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 2. || 2^e Fig. Conquérir le ciel. Conquérir son rang. Conquérir l'estime. J'ai conquis votre cœur au péril de ma vie, CORN. *Perthar.* I, 4. Mais quoique sa valeur t'ait conquise aujourd'hui... ID. *Cid*, V, 8. Il peut me conquérir à ce prix sans danger, RAC. *Andr.* v, 2. Et n'apprenez-vous point à conquérir des coeurs? VOLT. *Als.* IV, 4. || 3^e Se conquérir, v. réfl. Faire la conquête l'un de l'autre. Ces hordes se conquièrent sans cesse les unes les autres, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 49. || Être conquis, gagné, obtenu. Ici la faveur se conquiert par le mérite.

— HIST. XI^e s. Tresqu'en la mer cunquist la tere altaigne, CH. DE ROL. I. Par tantes terres est alet conquerant, ID. XL. Que Charles die qu'il [Roland] fust mort conquerant [victorieux], ID. CLXX. || XII^e s. Par vous a Charles tantes terres conquis, RONC. p. 87. Et sont o lui bien cent mil conquerant, ID. 422. Or [je] voil aler vers France conquerant, ID. p. 449. Car qui ce tolt [ravit] dont [il] ne puet faire don, Il en conquiert [s'en fait] enemis et meslée, COUCI, VI. [Je] ne sai se jà l'aurai [ma dame] à moi conquise, ID. XI. Jà de mon cuer n'istra mais la semblance Dont [ma dame] me conquist as mots pleins de doucor, ID. XVI. Et là doit-on faire chevalerie, Où on conquiert paradis et honour Et prix et los et l'amour de s'amie, QUESNES, *Romancero*, p. 93. Car vous avez plus perdu que conquis, ID. IB. p. 101. Anseys le conquist [son ennemi] à l'espée d'acier, SAX. IV. Encor ne nous a pas Charles à sers [serfs] conquis, ID. XXVI. [Il] Ne volt acunte rendre de tut ço qu'en a pris, Ne suffrir jugement, mal los i a conquis, TH. LE MART. 53. || XIII^e s. Nostre chevalier et nostre sergeant monterent par vive force sur les eschiesles et conquistrent le mur sur aus [eux], VILLEH. LXXVI. Et bien sembloit estoire [flosse] qui terre deust conquerre, ID. LX. Seigneur, nos avons ceste ville conquise, la merci. Dieu et par la vostre, ID. XLIX. Seignor, dist-il, vostre merci, Conquis m'aviez à vostre ami, REN. 7070. Or te voil dire et conseillier Que l'Amors metes en oubli, Dont ge te voi si afoibli, Et si conquis et tormenté, LA ROSE, 3033. C'est cele qui fait à usure Prester mains [qui fait que maints, plusieurs prétent à usure], par la grant ardure D'avoir conquerre et assembler, ID. 476. Quant la sainte cité de Jerusalem fu conquise sur les ennemis de la croiz et remise el poeir des feauz Jhesu Crist.... ASS. DE J. I, 21. S'il avient que li detere [débiteur] qui à l'un donna toutes ses cozes por paier, conquerit de novel [gagne de nouveau], il n'est pas quites envers les creanciers, BEAUM. LIV, 6. Si ont tuit de leur volenté Au roi Loeys creanté, Que d'Aubugois [d'Albigeois] la crois presist, Et sien fust quan qu'il conquesist Tout quitemment lui et son oir, PH. MOUSKES, ms. p. 688, dans LACURNE. || XV^e s. Il leur sembla qu'ils seroient

forts et puissants assez pour la conquerre [la France], FROISS. I, I, 97. Et firent tant finalement que la porte fut conquise, ID. I, I, 438. Et estions pour lors tous seigneurs des champs et des rivieres, et y conquerismes, nous et les nostres, très grand finance, ID. II, III, 45. En Flandres, où il conquit la bataille de Rosebecque, MONSTREL. *liv. I, ch. 4.* || XVI^e s. Mais bel Accueil m'a fait d'assez bons tours, En me laissant maints baisers conquerir, MAROT, II, 326. Tant de nations si injustement conquises, MONT. IV, 85. Qu'un seul eschelle une forteresse, qu'il assaille une armée, qu'il conquiere un royaume, ID. IV, 349. Nous conquerrons sans difficulté tout le reste de l'Italie, AMYOT, PYRRH. 430.

— ÉTYM. Provenc. *conquerer*, *conquerir*, *conquerre*; espagn. *conquerir*; ital. *conquistare*; du latin *conquirere*, de *cum* et *querere* (voy. QUERIR). L'ancien infinitif était *conquerre*, dérivé directement de *conquirere*, où l'accent est sur *qui*.

CONQUÊT (kon-ké), s. m. Tout ce qu'on acquiert par son industrie, et qui ne vient point de succession. || Acquêt fait durant la communauté des époux. Les biens sont propres, acquêts ou conquêts, MONTESQ. *Esp.* VI, 4.

— HIST. XIII^e s. Et tout en tele maniere di je, s'il me marierent de lor conqués, BEAUM. VII, 49. || XIV^e s. Adont se sont logiez aux champs et es courtilz, Et là fut le conquest paisiblement partis, GUESCL. 18658. || XV^e s. Et avoit esté avec lui au conquest de Bervich, FROISS. I, I, 62. [Le duc d'Anjou et ses capitaines] eurent nouvel conseil, que l'assaut leur pourroit trop blesser de leurs hommes, à petit de conquets, ID. II, II, 3. || XVI^e s. Et sont les mariés communs en tous biens, meubles et conquests, immeubles, du jour de leur benediction nuptiale, LOYSEL, 444. Onc Alexandre en ses conquestz très-haulz... J. MAROT, V, 445. Conquest immeuble est ce qui est acquis par les conjoints ou l'un d'eux durant leur mariage; et acquest est un terme general qui comprend les acqueremens faits avant le mariage et depuis, COUST. *Génér.* t. II, p. 241.

— ÉTYM. Provenc. *conquist*; ital. *conquisto*; de *conquistus*, contracté de *conquisitus*, part. passé de *conquirere*, conquérir.

CONQUÈTE (kon-ké-té), s. f. || 1^e Action de conquérir. Ils ironnent sans frayeur de conquête en conquête, CORN. *Sertor.* V, 4. La conquête des Gaules porte au plus haut point la gloire et la puissance de César, BOSS. *Hist.* III, 6. Je pourrais aisément faire la conquête de cette île, FÉN. *Tél.* XIII. A-t-on de l'univers affermi la conquête? VOLT. *Triumv.* I, 4. Dans le dessein de priver de pauvres citoyens et de braves soldats de la part qui leur était si légitimement acquise dans les terres de conquête, VERTOT, *Révol. rom.* liv. III, p. 254. Ce n'est pas que, dans le cours de ses conquêtes passées, il n'eût pris plusieurs places, VOLT. *Charles XII*, liv. VIII. || Vivre comme dans un pays de conquête, vivre à discrédition, sans gêne. || 2^e Résultat de la conquête; terre, ville conquise. Napoléon perdit toutes ses conquêtes. Mais quoi? Rien ne remplit Les vastes appétits d'un faiseur de conquêtes, LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. || 3^e Fig. De ces mêmes forfaits vous serez la conquête, CORN. *Sertor.* V, 4. Il a fait de l'État une juste conquête, ID. *Cinna*, II, 4. Ceux qui travaillent à la conquête des âmes, BOSS. *Or.* 7. Et s'il nous est permis d'expliquer les sentiments du Sauveur par les sentiments humains, il s'émeut plus sensiblement sur les pécheurs convertis qui sont sa nouvelle conquête, mais il réserve une plus douce familiarité aux justes, qui sont ses anciens et perpétuels amis, ID. *Marie-Thér.* Et l'on porta sa tête aux pieds de Médicis, Conquête digne d'elle et digne de son fils, VOLT. *Henr.* II. || Terme d'horticulture. Conquête se dit quelquefois d'une variété nouvelle d'une plante qu'on obtient par des semis. || Faire la conquête de quelqu'un, lui inspirer de la sympathie. Cet homme a des qualités aimables, il a fait ma conquête. Sa générosité lui fit une autre conquête, BOSS. *Hist.* I, 8. || 4^e Victoire qui s'obtient sur un cœur, dans les relations amoureuses, et aussi personne conquise. C'est une jeune et jolie personne qui fera bien des conquêtes. Tant qu'ils ne sont qu'amants, nous nous sommes souveraines, Et jusqu'à la conquête ils nous traitent de reines, CORN. *Poly.* I, 3. Oui, qu'un d'eux me l'apporte [la tête de Rodriguez], et je suis sa conquête [je me donne à lui], ID. *Cid*, IV, 5. Et mes ardents souhaits de voir punir son change Assurent ma conquête à quiconque me venge, ID. *Perthar.* II, 4. Après tant de hauts fait il m'est bien doux, seigneur, De voir sous les lauriers qui vous couvrent la tête Un si grand conquérant être encor ma conquête, ID. *Nicom.* I, 4. La dernière main que met à sa beauté

Une femme allant en conquête, Est un ajustement des mouches emprunté, LA FONT. *Fabl.* IV, 3. La Middleton fait impunément de nouvelles conquêtes, HAMILT. *Gramm.* 7. Pauline commence à faire des conquêtes, SÉV. 583. Hé bien, mes soins vous ont rendu votre conquête [en parlant de Pyrrhus], RAC. *Andr.* III, 2. Allons, n'envions plus son indigne conquête, ID. *ib.* II, 4. Non que de sa conquête il paraisse flatté, ID. *ib.* II, 4. Mener en conquérant sa nouvelle conquête, ID. *ib.* V, 4. Où vous n'osez aller mériter ma conquête, ID. *ib.* IV, 3. Mais s'il eût dit: voyez quelle est votre conquête; Je suis un jeune dieu, beau, galant, libéral, Daphné, sur ma parole, aurait tourné la tête, FONTEN. *Sonnet.* Une belle ne partage avec personne l'honneur de ses conquêtes, elle ne doit rien qu'à elle-même, ID. *Dial. des morts*, Alex. et Phryné. D'un autre cependant Jocaste est la conquête, VOLT. *OEdipe*, II, 3. Lise, ne fais plus de conquêtes Pour le bonheur de tes sujets, BÉRANG. *Polit.* Mais non, c'est la coquette Du village voisin Qui m'offre une conquête En corset de basin, ID. *Réverie*. || Familièrement. Avoir, se donner des airs de conquête, prendre des airs avantageux et comme si on allait plaire à toutes les femmes qui se présenteront.

— HIST. XIII^e s. Si auroit le quart de toute la conquête et dedens la cité et desors, VILLEH. CI. || XVI^e s. Le refus que luy feirent les Macedoniens de passer outre à la conquête des Indes, AMYOT, Alex. 21.

— ÉTYM. Féminin de *conquêt*; provenc. *conques-ta*; espagn. et ital. *conquistata*.

† **CONQUÉTER** (kon-ké-té), v. a. Conquérir, vaincre. Il est vieux. Quelle moins hautaine espérance Pourrons-nous concevoir alors Que de conquêter à la France La Propontide.... MALH. III, 3. Est-il possible que je connaisse si peu la fermeté de votre majesté pour croire que je conquêterai sa faveur par les armes? RETZ, III, 283.

— HIST. XI^e s. En veilles e en plur e en mult jeuiner, Que l'amur al haut rei peüssiez conquerester, TH. LE MART. 81. Se tuz les biens del mund aveie conquestez, Jà n'en sereie mielz devant Deu apelez, ID. 421. S'ensi fust, fiebles hum dreit mais ne conquestast, ID. 59. || XIII^e s. Que son pooir [il] ne fasse de s'amour conquerester, Berte, CXII. Ysengrin, lessiez-le ester; Vos n'i porriez riens conquerester, Ren. 936. || XV^e s. Je me trouve sans recouvrance Loingain de joye conquerester, CH. D'ORL. Ball. Ils avoient nouvellement conquesté le royaume de Cypre, COMM. VII, 4.

— ÉTYM. *Conquêt*; provenc. et espagn. *conquistar*; ital. *conquistare*.

† **CONQUETTE** (kon-ké-té), s. f. Nom de plusieurs espèces d'œillettes.

— ÉTYM. Diminutif de *conque*.

CONQUIS, ISE (kon-ki, ki-z'), part. passé de conquérir. || 1^e Obtenu par la force des armes. Trois sceptres conquis Montrent à quelle école il en a tant appris, CORN. *Nicom.* III, 2. || Traiter une province en pays conquis, la gouverner arbitrairement. || Fig. Les coeurs conquis par sa générosité. || 2^e Gagné, obtenu. Décoration conquise sur le champ de bataille.

CONSACRANT (kon-sa-kran), adj. m. L'évêque consacrant, celui qui en sacre un autre, et, substantivement, le consacrant. Le concile de Nicée veut que la décision pour ce choix [des prêtres] appartienne principalement au métropolitain, qui était le consacrant, FÉN. II, 154. || Le prêtre qui dit la messe et qui consacre l'hostie.

CONSACRÉ, ÉE (kon-sa-kré, kré), part. passé. || 1^e Qui a reçu une consécration. Un temple consacré à Jupiter. Tremblant, saisi d'effroi, j'ai plongé dans son flanc Ce glaive consacré qui dut verser son sang, VOLT. *Fanat.* IV, 4. Cessez de mutiler tous ces grands monuments, Ces prodiges des arts consacrés par le temps, ID. *Orphel.* II, 5. Croyez-vous m'abuser? Couverts de noms sublimes, Ces crimes consacrés en sont-ils moins des crimes? C. DELAV. *Vépr. sicil.* V, 5. || Hostie consacrée, celle sur laquelle le prêtre a prononcé les paroles sacramentelles, selon le rite convenable. || La terre consacrée, le cimetière chez les catholiques. || 2^e Destiné à, réservé pour. Un temps consacré à la lecture. Elle tombe à genoux vers ces lieux retirés, À la nuit, au silence, à la mort consacrés, VOLT. *Sémir.* I, 2. Thèbes depuis longtemps aux horreurs consacrée, ID. *OEdipe*, I, 1. || Les fonds consacrés à cette dépense. || 3^e Sanctionné. Une expression consacrée par l'usage.

CONSACRER (kon-sa-cré), v. a. || 1^e Dédier, dévoquer à la divinité. Un temple que les rois d'Egypte

avaient consacré à ce Dieu, FÉN. *Tél.* II. venez, de l'huile sainte il faut vous consacrer, RAC. *Athal.* IV, 3. De leurs champs dans leurs mains portant les nouveaux fruits Au Dieu de l'univers [ils] consacraient ces prémices, ID. *ib.* I, 4. || Se consacrer, consacrer à soi. Les dépoilles que le Seigneur s'était consacrées, MASS. dans le *Dict. de Poitevin*. || 2° Convertir le pain et le vin en la propre substance et corps de Jésus-Christ par la vertu des paroles sacramentelles que le prêtre dit au milieu de la messe. Dans une bouche qui consacre le corps de Jésus-Christ, PASC. *Prov.* XI. On consacrait beaucoup d'hosties à cause de la multitude des communians, BOSS. *Déf. comm.* C'est aussi de vrai pain et de vrai vin que l'on consacre et dont on fait, en les consacrant, le vrai corps et le vrai sang du Sauveur, ID. *Variat.* liv. II, § 38. || Absolument. On ne consacre point le jour du Vendredi saint. Le prêtre a consacré quand il fait l'élévation. || 3° Par extension, rendre sacré, respectable, honorable. Le sang des martyrs a consacré ce lieu. Ce choix pouvait combler trois familles de gloire, Consacrer hautement leurs noms à la mémoire, CORN. *Hor.* II, 4. Il n'y a point de particulier qui ne se voie autorisé par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs, à appeler Dieu tout ce qu'il pense, BOSS. *Reine d'Anglet*. Parmi tant de lieux de piété qui consacrent cette ville royale, FLÉCH. II, p. 488. Pour consacrer ses travaux apostoliques par les mérites de l'obéissance, ID. *Panég.* II, 220. De son règne naissant [il] consacre les prémices, RAC. *Bérén.* I, 5. Sont-ce là ces projets de grandeur et de gloire Qui devaient dans les cœurs consacrer ma mémoire? RAC. *Bérén.* IV, 4. Le peuple a jusqu'ici consacré ma bonté, Vois ce temple que Rome élève à la clémence, VOLT. *Mort de Cés.* I, 4. Et je l'ai vue aussi cette cour peu sincère, Des crimes de Néron approuver les horreurs; Je l'ai vue à genoux consacrer ses fureurs, RAC. *Bérén.* II, 2. De Manuel pour consacrer la gloire, Prêtez secours au pauvre chansonnier, BÉRANG. *Manuel*. || 4° En général, destiner, dévouer. Consacrer sa vie à l'étude. Souffrez que ma vertu dans mon cœur rappelée Vous consacre une foi lâchement violée, CORN. *Cinna*, v, 3. Surtout j'ai cru devoir aux larmes, aux prières Consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières, RAC. *Athal.* I, 2. Effaçons tous ces noms Que Rome y consacrait à d'éternels affronts, ID. *Mithr.* III, 4. Je vous ai consacré mes sentiments, ma vie, VOLT. *Tancr.* I, 4. En consacrant tous les jours un certain temps réglé à la lecture des anciens auteurs, ils feront peu à peu un amas de richesses dont ils seront eux-mêmes étonnés dans la suite, ROLLIN. *Traité des études*, 4^e part. ch. 4. || 5° Sanctionner. L'usage a consacré cette locution. Les droits de mes aieux que Rome a consacrés.... RAC. *Brit.* IV, 2. Les maximes que l'usage a consacrées, MASS. *Profess.* 4. || 6° Se consacrer, v. réfl. Se consacrer à Dieu. Il se consacra à la vie religieuse. Se consacrer tout entier à l'étude des sciences. || Être consacré. L'hostie se consacre avant l'élévation.

— HIST. XIV^e S. Celui lieu devoit estre inauguré, c'est à dire consecré selon la science des augurs, BERCHEURE, f^e 57, verso. Et les dons du magnifique ont aucunes condicions semblables as dons qui sont consecrés as diex, ORESME, *Eth.* 416. Quant li enfes fu nés, li prestres qui fu là, En iawe consacrée illoec le presigna, BAUD. de SEB. VII, 477. || XV^e S. C'est de la sainte ampoule dont monseigneur saint Remi consacra Clovis premier roi chrestien qui fut en France, FROISS. II, II, 74. O roi très chrestien, roi consacré, GERSON, *Sermons*, dans *Hist. litt. de la Fr. t. xxiv*, p. 376. || XVI^e S. Ils disent qu'en consacrant le pain il se fait une conversion secrete, CALV. *Instit.* 1104. Sylla, donnant et consecrant à Hercules la dixme de tous ses biens, feit de sumptueux festins au peuple romain, AMYOT, *Sylla*, 71. Portant en sa main un mords de bride pour le consacrer et offrir à la deesse Minerve, ID. *Cimon*, 9.

— ÉTYM. Provenc. *consecrar*, *consegrar*; espagn. *consagrari*; ital. *consacrare*; du latin *consecrare*, de *cum*, et *sacrare*, sacrer.

CONSANGUIN, INE (kon-san-ghin, ghi-n'), adj. Terme de droit. Qui a parenté du côté paternel seulement. || Frère consanguin, sœur consanguine, frère, sœur de père seulement, opposé à frère utérin, sœur utérine, frère, sœur de mère seulement, et à frère germain, sœur germaine, frère, sœur de père et de mère. Il était permis [à Athènes] d'épouser sa sœur consanguine, MONTESQ. *Esp.* V, 5. || Substantivement. Les consanguins et les utérins.

— HIST. XVI^e S. Frere et sœur d'un mesme ventre succendent l'un à l'autre, et non point freres et sœurs consanguins et utérins, NOUV. *Coust. génér.* t. II,

p. 605. L'un des dits enfants issus du second mariage luy succedera avant ses freres et sœurs issus du premier mariage, parce qu'ils ne luy sont que consanguins ou utérins du costé du premier survivant, et les autres du dit second mariage luy sont freres et sœurs d'un ventre, issus et venus tous d'un pere et d'une mere, ib.

— ÉTYM. Lat. *consanguineus*, de *cum*, avec, et *sanguis*, sang (voy. SANG).

CONSANGUINITÉ (kon-san-gui-ni-té); ui prononcé comme dans *huile*, d'après l'Académie; d'autres prononcent con-san-ghi-ni-té; cette dernière prononciation est préférable puisqu'on dit kon-san-ghin), s. f. Terme de droit. La parenté du côté du père. Les degrés de consanguinité. || Dans l'élève des animaux domestiques, alliance que fait l'éleveur entre des individus provenant de mêmes parents, laquelle alliance est un puissant moyen pour fixer dans des sous-races certains caractères que l'on recherche. || Terme de droit canon. Toute espèce de parenté soit du côté du père soit du côté de la mère; ne se dit qu'en matière de mariage.

— HIST. XVI^e S. Mesconnaissance de consanguinité et parentage, oubliance d'amitié, LANOUË, 56.

— ÉTYM. Provenc. *consanguinitat*; espagn. *consanguinidad*; ital. *consanguinità*; du latin *consanguinitatem* (voy. CONSANGUIN).

CONSCIENCE (kon-si-an-s'), s. f. || 1° Sentiment de soi-même ou mode de la sensibilité générale qui nous permet de juger de notre existence: c'est ce que les métaphysiciens nomment la conscience du moi. Sitôt que nous avons la conscience de nos sensations, J. J. ROUSS. *Ém.* I. C'est alors qu'il prend la conscience de lui-même, ID. *ib.* 2. La conscience est le sentiment intime, immédiat, constant de l'activité du moi dans chacun des phénomènes de sa vie morale, *Dict. des sci. phil. Conscience*. On pourrait définir la conscience le sentiment du moi dans tous les phénomènes de la vie morale, ib. || Double conscience, phénomène qui s'observe chez les somnambules, et qui consiste en ce qu'ils ont deux existences dont chacune ignore l'autre: dans la veille, ils ne se souviennent pas de ce qu'ils ont fait pendant leur sommeil somnambulique, et, pendant le somnambulisme, ils ne se souviennent pas de ce qu'ils ont fait pendant la veille, quoiqu'ils rattachent très-bien ensemble tous les actes qui se passent respectivement dans chacun de ces deux états. || 2° Témoignage ou jugement secret de l'âme, qui donne l'approbation aux actions bonnes et qui fait reproche des mauvaises; ou, autrement, mode d'émotion de l'ensemble des instincts bienveillants et désintéressés, ensemble qui porte aussi le nom de sens moral. La voix de la conscience. Ne nous flattions donc point, voyons sans indulgence L'état de notre conscience, LA FONT. *Fabl.* VII, 4. Il parle contre sa conscience, FÉN. *Tél.* III. Paul, patriarche de Constantinople, déclara sur la fin de sa vie qu'il avait combattu les images [qu'il avait été iconoclaste] contre sa conscience, BOSS. *Hist.* I, 11. À ce dernier moment la conscience presse, CORN. *Nicom.* IV, 2. Elle lui pardonna son crime, le livrant pour tout supplice à sa conscience, BOSS. *Reine d'Anglet*. Selon divers besoins il est une science D'étendre les liens de notre conscience, Et de rectifier le mal de l'action Avec la pureté de notre intention, MOL. *Tart.* IV, 6. M. Bucquet réunissait toutes ces qualités; il y joignait ce courage qui sait préférer le sentiment de la conscience à l'opinion de ceux même qu'on estime, CONDORCET, *Bucquet*. Aucun des ministres déplacés ne fut exilé; l'ambitieux est assez puni par la perte de son pouvoir; l'homme vertueux jouit en paix, dans une retraite libre, de sa renommée et du témoignage de sa conscience, CONDORCET, *Maurepas*. S'il est contraire à la morale d'agir contre sa conscience, il ne l'est pas moins de se faire une conscience d'après des principes faux et arbitraires; l'obligation de faire sa conscience est antérieure à l'obligation de suivre sa conscience, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 302. Vous [les quakers] n'avez pas pris Dieu à témoin, mais vous avez attesté votre conscience, et une conscience pure n'est-elle pas aussi un ciel sans nuage? ID. *ib.* t. V, p. 364. Ordonnez, rien ne coûte à son obéissance, Et du soin de vous plaisir il fait sa conscience, M. J. CHÉNIER, *Tibère*, I, 4. || Pénétrer dans la conscience, savoir ce qui est dans le cœur d'autrui. Les juges, qui ne pénètrent pas dans les consciences, ne jugent que par le dehors de l'action, au lieu que nous regardons principalement à l'intention, PASC. *Prov.* VII. || Opprimer les consciences, empêcher par la force et l'intimidation la manifestation des sentiments religieux ou moraux. Les consciences hardies oppriètent

les consciences faibles, et l'époque de ce grand phénomène fut celle d'une grande servitude, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 29. || La conscience publique, l'ensemble des opinions morales d'une société, d'un peuple, d'une époque, qui font approuver ou blâmer. Quelles que soient ces lois, il faut toujours les suivre et les regarder comme la conscience publique, à laquelle celle des particuliers doit se conformer toujours, MONTESQ. *Lett. pers.* 429. || Sur mon honneur et sur ma conscience, serment que prononce le chef du jury avant de lire le verdict. || Sur ma conscience, en ma conscience, en conscience, sorte de serment familial. || Avoir une chose sur la conscience, se la reprocher. Vous ne pouvez les porter longtemps sur la conscience, MASS. *Avent. Défai de la conv.* || Familièrement. Avoir sur la conscience, répondre de. M. de la Garde aura sur la conscience tous ces mariages, SÉV. 314. Vous voulez donc que je mette sur ma conscience le paquet de cette femme? ID. 62. Je mets sur votre conscience tout le bien que vous dites de moi, ID. 233. || J'en ai la conscience nette, je n'ai point cela à me reprocher. || Avoir les mains pures et la conscience nette, être irréprochable. || Dire tout ce qu'on a sur la conscience, donner un libre cours à des plaintes qu'on croit fondées et qu'on retenait. || Décharger sa conscience, soulager sa conscience, dire une pensée intime que l'on croit devoir dire. || Avoir de la conscience, être homme de conscience, être incapable de forfaire à l'honneur, à la probité. Je serais assez lâche pour vous déshonorer? Non, non, j'ai trop de conscience pour cela, MOL. *Fest. de P.* II, 3. Quand ils sont gens de conscience, PASC. *Prov.* 6. Nous avons considéré, à l'égard des valets, la peine qu'ils ont, quand ils sont gens de conscience, à servir des maîtres débauchés, PASC. *ib.* || N'avoir point de conscience, être sans conscience, ne se faire scrupule de rien. || Avoir la conscience large, avoir peu de scrupules. L'un et l'autre avaient la conscience assez large, SCARR. *Rom. com.* ch. 13. || Mariage de conscience, mariage que l'on fait pour satisfaire à sa conscience, pour régulariser une union irrégulière. Oh! puisque c'est un mariage de conscience, je n'ai plus rien à vous dire, DANCOURT, *Chevalier à la mode*, I, 3. || Faire conscience de, avoir conscience de, avoir scrupule de, ne pas vouloir. Et de m'ôter mon bien que l'on ait conscience, RÉGNIER, *Sat.* III. Je fais conscience de la regretter, VOIT. *Lett.* 74. Qui n'a pas honte de manquer de parole aux hommes, ne fait pas conscience de tromper les dieux, VAUG. Q. C. 424. Alix fit conscience De n'avoir pas mieux gagné son argent, LA FONT. *Quipr.* || On a dit aussi, avec la négation, ne pas faire de conscience. N'en faites point de conscience, LA FONT. *Cord.* || Dans le même sens, se faire une conscience. Vous vous feriez une conscience de faire payer ce que vous ne pouvez leur apprendre [à vos disciples], FÉN. *Socrate*. || Se faire une affaire de conscience, regarder comme un devoir. Ils se font une affaire de conscience de souffrir toutes sortes de religions, MONTESQ. *Esp.* XXV, 45. || C'est conscience de, il y a conscience à faire telle chose, c'est-à-dire on la ferait si la conscience ne s'y opposait, on serait coupable de la faire. Ton cœur... tiendrait ses lâchetés à quelque conscience, RÉGNIER, *Épit.* III. Mais au moins, monsieur, ne m'allez pas tromper; il y aurait de la conscience à vous, et vous voyez que j'y vais de bonne foi, MOL. *Fest. de P.* II, 2. C'est une conscience Que de vous laisser faire une telle alliance, ID. *Tart.* II, 2. C'est conscience à ceux [de tromper ceux] qui s'assurent en nous, Mais c'est pain bénit, certe, à des gens comme vous, ID. *Éc. des mar.* I, 4. Il y avait de la conscience à laisser tromper le pauvre Savoyard, HAMILT. *Gramm.* 3. Il fait trop cher mourir, ce serait conscience; Jamais de mon vivant je n'aimai la dépense, REGNARD, *Légat*, IV, 5. || En sûreté de conscience, à l'abri des reproches que peut faire la conscience. Les services qu'ils peuvent rendre en sûreté de conscience, PASC. *Prov.* 6. || En conscience, selon les lois de la probité, les règles de la conscience. Dites-moi en votre conscience, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Relever ses cheveux, dire: en ma conscience, ID. *ib.* En conscience, quels desseins peut avoir un homme entre le sentiment du mal et l'apprehension de la mort? BALZ. *liv.* II, *lett.* 3. Agissez en conscience dans le rapport que vous faites, BOSS. *Lett. abb.* 87. On ne peut pas se déclarer en conscience, ID. *ib.* 31. On ne peut pas en bonne conscience enseigner diversement, ID. *Var.* IV. Il dit que le pauvre peut voler le riche en conscience; PASC. *Prov.* 42. Vous êtes obligés, en conscience, de dire... ID. *Prov.* 2 Je ne crois pas que je doive

croire en conscience ce que vous m'en dites, s^ev. 612. || En bonne conscience signifie aussi avec franchise. || Par acquit de conscience, proprement pour le seul effet d'acquitter la conscience, et, par suite, négligemment, sans intérêt. Il a fait cela par acquit de conscience. || 3^e Terme de religion. Le sentiment des fautes commises. Faire son examen de conscience. Directeur de conscience. On ne les envoie à la mort qu'après leur avoir donné le moyen de pourvoir à leur conscience, PASC. *Prov.* 44. On se fait aisément de fausses consciences; on étouffe tous les remords du péché, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 46. Ils [les jésuites] ont assez bonne opinion d'eux-mêmes pour croire qu'il est utile et comme nécessaire au bien de la religion, que leur crédit s'étende partout et qu'ils gouvernent toutes les consciences, PASC. *Prov.* 5. On est obligé de reprocher à ces peuples d'avoir été trop soumis, puisqu'ils ont mis sous le joug leur foi même et leur conscience, BOSS. *Reine d'Angleterre*. Retirée à la campagne, séquestrée du monde, elle s'occupa trois ans entiers à régler sa conscience et ses affaires, ID. *Anne de Gonz.* || Cas de conscience, difficulté sur ce que la religion permet ou défend en certaines circonstances. Vous avez très-bien résolu le cas de conscience, BOSS. *Lett. abb.* 22. Quand vous avez entrepris de décider les cas de conscience d'une manière favorable et accommodante, PASC. *Prov.* 43. || Se faire un cas de conscience de quelque chose, s'en faire scrupule. || Liberté de conscience, liberté de ne pas professer la religion dominante dans un pays et de suivre en secret celle à laquelle on appartient; elle diffère de la liberté des cultes qui permet d'exercer le culte auquel on est attaché. || Conseil de conscience, conseil qui était autrefois établi pour régler les affaires ecclésiastiques. || 4^e La région du cœur considéré comme le siège de la conscience; ne s'emploie, en ce sens, que dans les locutions suivantes : Mettre la main sur la conscience, s'examiner de bonne foi. Mais, monsieur, mettez la main à la conscience, est-ce que vous êtes malade? MOL. *Mal. im.* 1, 6. Que chacun mette la main à la conscience, BOSS. *Préf. rel.* Mets la main sur ta conscience, ID. *Nécess.* 4. Mettons la main sur nos consciences, ID. *Soumiss.* 2. Mettez la main à la conscience, n'ai-je pas plus de droits que lui [le duc de Chevreuse]? ST-SIM. 299, 449. || Elliptiquement. La main sur la conscience, en toute sincérité. Dites-nous, la main sur la conscience, si vous avez quelque chose à vous reprocher. || Familièrement. Se mettre quelque chose sur la conscience, mettre quelque chose dans son estomac, l'avaler. Mettez ce verre de vin sur votre conscience. || Partie ronde que le serrurier applique contre sa poitrine, quand il fait tourner un outil muni d'une mèche. || 5^e En un sens restreint, soin minutieux. J'ai fait ce travail en conscience. J'y mets de la conscience. || 6^e Terme d'imprimerie. Travail à la journée, sans autre mesure que la conscience de l'ouvrier. Mettre un compositeur en conscience. || Les compositeurs qui travaillent en conscience. C'est ordinairement la conscience qui corrige les tierces. || Le lieu où ils travaillent.

— HIST. XII^e s. Sa conscience le remorset, *Rois*, 216. || XIII^e s. Tu as feite moult bele fin, se ta conscience est tex come la semblance, *Merlin*, f° 70. La conscience le roi de France fut apaisie, *Chron. de Rains*, p. 234. Qui conscience ne reprenst, ib. p. 235. Et dit au conte [l'évêque] : ne troublez pas vostre conscience quant le patriarche ne vous absout, JOINV. 274. || XIV^e s. Que dieux lui doint voloir, conscience et avis De moi ce pardonner qu'envers lui ai mespris, *Guescl.* 797. Car telle conscience avoit ou [au] chevalier, Jà n'essauchast le tort, ains le volt abaissier, *Baud. de Seb.* VIII, 162. Et que tu t'armes volontiers; Car c'est tes souverains mestiers; N'autre honneur, n'autre science Qu'armes, dames et conscience, MACHAULT, p. 447. Que tout cil qui ne puont [peuvent] estre en religion corporellement soient en religion spirituelment; hé biaus sire Dieu! où sera ceste religion fondée, ceste abeie plantée? Je di qu'ele sera fondée et plantée en une place qu'on appelle conscience, *Li enseignemens de l'ame*, dans *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 375. || XV^e s. Sire, vous ne pouvez, à conscience, bonnement faire ce voyage, si l'Eglise n'est à un, FROISS. III, IV, 47. Il ne peut estre que en un tel ost que le roi d'Angleterre menoit, qu'il n'y ait des vilains garçons et des malfaiteurs assez et gens de petite conscience, ID. I, I, 272. Il [l'archevêque de Cantorbrie] le [Jean Balle] faisoit grand conscience de le faire mourir, ID. II, II, 406. À leur despartement ils trouverent quatre nefs anglesches chargées de pourveances et de chevaux, qui s'estoient tenues au dessus de la bataille: si eurent bien conscience, quel temps ni

quel tempête qu'il fist, de prendre ces quatre vaisseaux et de les attacher aux leurs et emmener après eux, ID. I, I, 496.Fouls est et fole Qui conchie [salit] sa conscience; Tien toudis vraie ta parole, E. DESCHAMPS, *Il faut toujours tenir*. Doulce amye, plaise vous de entendre à moy; dire vous veulx ma conscience [vous dire ce que je pense], *Perceforest*, t. V, f° 54. Il luy suffist qu'elle ait Dieu, conscience et vérité pour soy, et qu'elle prouffite au bien commun, GERSON, *Harangue au roi Charles VI*, p. 49. Il mourut assez soudainement [Mahomet II]; toutefois il fist testament, lequel j'ay veu, et fist conscience d'ung impost que nouvellement il avoit mis sur ses subjectz, COM. VI, 43. Il faut de ce bon vin laver sa conscience, BASSELIN, LII. || XVI^e s. Aucuns en mangent avec ceste conscience [croyance, scrupule] comme si elles estoient dédiées aux idoles, et leur conscience infirme est violée, CALV. *Instit.* 962. Puis quand il eut pris sur sa conscience Broc de vin blanc, du meilleur qu'on eslise, MAROT, III, 64. Mais dictes-moy en conscience, N'apprend-on sagesse ou science Qu'en livres françois seulement? ID. IV, 455. D'un default naturel on en fait un default de conscience, MONT. I, 34. Ma conscience ne falsifie pas un iota, ID. I, 403. Plutarque faisoit conscience de vendre un bœuf qui l'avoit longtemps servy, ID. II, 435. Il me confessera, s'il parle en conscience, que.... ID. II, 227. Veu le grand nombre de personnes qui ont eu la conscience plus large que la manche d'un cordelier, LANOUE, 97. En telle guerre on n'auroit la conscience agitée d'aucun remord, ID. 455. On void quelques huguenots qui font conscience de rire, ID. 497. La vraye vertu se contente à par soy de la conscience d'avoir bien fait, AMYOT, *Préf.* VI, 31. Par maniere de descharge et acquit de conscience, ID. *Numa*, 48. Tout estoit plein de ceux qui de peur faisoient conscience, D'AUB. *Hist.* I, 443. Je n'avois pas bien dormy la nuit, et sans mentir j'eusse voulu ma conscience couchée à part, ID. *Conf.* II, 9. Sachans qu'ilz ne pourroient innover les choses sans l'œuvre des grands, ils les voulurent gaigner, leur proposant liberté de conscience [de faire ce qu'ils voudraient], CONDÉ, *Mémoires*, p. 644. Conserver les pauvres fidèles de ce royaume en la liberté de conscience qu'il a pleu au roi leur permettre par ses édits, ID. ib. p. 648. Et ayant trempé une rostie dedans [un breuvage], la mangea et jetta sur sa conscience tout ce qui estoit au verre, *Straparole*, 6^e nuit, *Fab.* I. Quand la bourse s'estrecist, la conscience s'escalpist, *Contes d'Etrupel*, p. 442, dans LACURNE. On peut user une fois l'an de sa conscience, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 363. Qui n'a conscience n'a honte ne science, ID. ib. p. 397.

— ETYM. Proveng. *conciencia*, *cossiencia*; espagn. *conciencia*; ital. *coscienza*; du latin *conscientia*, de *cum*, et *scientia*, science.

CONSCIENCEUSEMENT (kon-si-an-si-eù-ze-man), *adv.* D'une manière conscientieuse. Je ne sais même si on n'aurait pas moins de dépôt de se voir tuer brutallement par des gens emportés que de se sentir poignarder conscientieusement par des gens dévots, PASC. *Prov.* VII.

— HIST. XVI^e s. Gens qui sort conscientieusement administroient la justice aux parties, CARL. VII, 25.

— ETYM. *Consciencieuse*, et le suffixe *ment*.

CONSCIENCIEUX, EUSE (kon-si-an-si-eù, eù-z'), *adj.* || 1^e Qui a de la conscience, en parlant des personnes. Il est conscientieux jusqu'au scrupule. L'électeur plus conscientieux ne voulait pas qu'on lui donnât le nom d'empereur, BOSS. *Variat.* VIII, § 4. Le duc de Saxe, le plus conscientieux des protestants, BOSS. *Variat. Déf.* 1^e disc. § 42. || 2^e Conforme à la conscience, en parlant des choses. Travail conscientieux. Juger d'une manière conscientieuse. || S. m. Les conscientieux, nom de sectaires qui rejetaient toute loi en dehors de la voix de leur conscience.

— HIST. XVI^e s. La prudente et conscientieuse discretion de M. de Vieilleville, CARL. VIII, 40. Je ne foys nul doute qu'il ne creust ce qu'il escrivoit; car il estoit assez conscientieux pour ne mentir pas mesme en se jouant, MONT. I, 224. Ce doit être une volupté aulcunement prudente et conscientieuse, ID. ib. 226. Charles Quint disoit qu'estant courageux, ambitieux et grand guerrier, il ne pouvoit estre très bon religieux et conscientieux, BRANT. *Leve*.

— ETYM. *Conscience*.

CONSCIENT, ENTE (kon-ssi-an, an-t'), *adj.* Terme de philosophie. Qui a la conscience de soi-même; qui se sait exister. Nous sommes conscients de toutes ces choses, nous sentons que c'est en nous, dans notre moi qu'elles se passent, BONNET, *Essai*

psychol. ch. 35. L'âme est consciente de tous les mouvements des doigts et de ceux du poignet, IN. ib. ch. 40. Pour Plotin la valeur des êtres décroît dans la même mesure que la vie consciente augmente, NICOLAS, *Étude sur le néo-platonisme* dans le *Disciple de J. C.* nov. 1858, p. 480.

— ETYM. Latin *consciens*, qui sait avec soi-même, de *conscire*, de *cum*, et *scire*, savoir (voy. SCIENCE).

† CONSCRIPTEUR (kon-skri-pteur), *s. m.* À l'université de Paris, docteur qui était chargé, à la fin des délibérations, d'aller aux bureaux pour examiner les avis et les vérifier.

— ETYM. Lat. *conscriptor* (voy. CONSCRIT).

† CONSCRIPTIBLE (kon-skri-pti-bl'), *adj.* Terme d'administration. Susceptible d'être appelé par la conscription.

— ETYM. Voy. CONSCRIT.

CONSCRIPTION (kon-skri-psion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* Appel au service militaire, par voie du tirage au sort, des jeunes gens quand ils ont atteint un âge déterminé par la loi. La conscription de 1812. Tomber à la conscription, avoir un numéro qui fait qu'on est compris dans la levée. Échapper à la conscription, avoir un numéro qui n'y est pas compris, quand on n'appelle pas tous les hommes d'une même année. La conscription a été établie par une loi de l'an VI. Au moment où j'écris ces lignes, le 4^e décembre 1789, l'assemblée nationale n'a point encore déterminé par un décret si elle fera recruter l'armée par le moyen de la conscription militaire, ou si elle conservera l'antique manière de recrutements à prix d'argent, *Encycl. méthod. Art militaire, conscription*. Il n'est que quatre manières de recruter une armée: les enrôlements volontaires; les enrôlements à prix d'argent; le sort qu'on peut confondre avec la presse, et la conscription militaire, ib.

— HIST. XVI^e s. La cause par laquelle telles anéristes deviennent grosses et leur conscription [enveloppe] osseuse, c'est.... PARÉ, V, 30.

— ETYM. Proveng. *conscriptio*; du latin *conscriptio*, de *conscriptus* (voy. CONSCRIT). Ce mot est emprunté à la langue latine où l'on disait *conscriptere homines*, lever des hommes, les inscrire sur le rôle militaire.

† CONSCRIPTIONNAIRE (kon-skri-psio-nè-r'), *s. m.* Celui qui est soumis à la conscription.

— ETYM. *Conscription*.

† CONSCRIPTIONNEL, ELLE (kon-skri-psio-nè-l', nè-l'), *adj.* Terme d'administration. Qui concerne la conscription.

— ETYM. *Conscription*.

CONSCRIT (kon-skri; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : les kon-skri's et leurs parents), *s. m.* || 1^e Jeune homme inscrit au rôle de la conscription. || Jeune soldat. Exercer des conscrits. Conscrits; au pas, Ne pleurez pas, Marchez au pas, au pas, au pas, BERANG. *Le vieux caporal*. || Familièrement. Un conscrit, un homme jeune et inexpert. Le général : Ah! ils m'ont mis dedans comme un conscrit, BAYARD et DUMANOIR, *les Aides de camp*, sc. 20. || 2^e Adjectivement. Les pères conscrits, les sénateurs de l'ancienne Rome (nom qui, d'abord donné aux sénateurs adjoints par Romulus, passa au corps entier du sénat).

— HIST. XIV^e s. D'ileques vint que en senat en eust toujours aucuns qui fussent appelez peres conscrits; pour ce il appelerent celui nouvel senat conscrits et esleus, BERCHEURE, f° 28, recto.

— ETYM. Lat. *conscriptus*, de *scribere*, inscrire, de *cum*, et *scribere* (voy. ÉCRIRE).

CONSÉCRATEUR (kon-sé-kra-teur), *s. m.* Celui qui consacre. Depuis que je suis destiné à être votre consécrateur [au sacre de l'électeur de Cologne], je ne lis plus aucun endroit de l'Écriture qui ne me fasse quelque impression par rapport à votre personne, FÉN. XVII, 435.

— ETYM. Lat. *consecrator*, de *consecrare*, consacrer.

CONSÉCRATION (kon-sé-kra-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1^e Détermination d'une chose ou d'une personne à quelque usage religieux, qu'il se fait ordinairement avec des cérémonies religieuses. La consécration d'un temple. || Terme de numismatique. Apothéose d'un empereur romain, ordinairement figurée par un aigle qui prend son essor. || Dans le langage général, destination. La consécration de ce bâtiment à un service public, etc. || 2^e Action du prêtre qui consacre le pain et le vin à la messe. Au moment de la consécration. || Action de consacrer un évêque, un prêtre, une religieuse. Le P. Bourgoing n'avait pas attendu la consécration mystique; il s'était dès son enfance consacré lui-

même par la pratique persévérente de la piété, boss. *Orais. fun. Bourgoing.* Faibles évêques, malheureux clergé qui aime mieux prendre la forme de la consécration dans le livre fait depuis peu, il n'y avait que dix ans, sous Edouard VI, et confirmé par l'autorité du parlement, que dans le livre des sacrements de saint Grégoire, boss. *Variat. liv. x, § 46.*

— HIST. XIII^e s. Nos apelons proprement saintes choses qui ne sont pas saintes ne dessaintes, mès sont consermées par consecration, *Liv. de just. 65.* Le servise de sainte Esglise escoute devotement et do cuer et de bouche, especialement en la messe, que la consecration est faite, *JOINV. 300.* || XV^e s. Avant la consecration, le roi fit là devant l'autel tous les jeunes chevaliers nouveaux, *FROISS. II, II, 74.*

— ÉTYM. Provenç. *consecracion*; espagn. *consagracion*; ital. *consecrazione*; du latin *consecratio-nem*, de *consecrare*, consacrer.

CONSÉCUTIF, IVE (kon-sé-ku-tif, ti-v'), adj. || 1^e Se dit de choses qui se suivent immédiatement l'une l'autre. Pendant trois jours consécutifs. Elles sont toutes consécutives l'une à l'autre, DESC. *l'Homme.* On dit qu'Auguste, au retour de ses expéditions militaires, ne crut pas pouvoir mieux se délasser de ses fatigues qu'en entendant la lecture de cet admirable poème [*l'Enéide*], à laquelle il donna quatre jours consécutifs, ROLLIN, *Hist. anc. liv. xxv, ch. 1, art. 2.* || 2^e Qui est la suite de quelque chose. Le dépérissement de sa santé consécutif à de longs chagrins. Un tremblement de terre et ses effets consécutifs. || Terme de médecine. Phénomènes ou accidents consécutifs d'une maladie, ceux qui se développent après qu'elle a cessé, ou, pendant son déclin, sans avoir de rapports directs avec elle.

— ÉTYM. Voy. CONSECUTION.

† **CONSÉCUTION** (kon-sé-ku-sion), s. f. Enchaînement; rapport d'antécédent et de conséquent. || Terme d'astronomie. Mois de consécution, l'espace de temps entre deux conjonctions de la lune avec le soleil, dit aussi synodique et de progression. Cet espace est de vingt-neuf jours et demi.

— HIST. XV^e s. La signification de ce mot [rhythme] est fort ample, et emporte beaucoup d'autres termes, comme reigle, mesure, melodieuze consonance de voix, consecution, ordre, comparaison, du BELLAY, I, 30, verso.

— ÉTYM. Provenç. *consecutio*; espagn. *consecucion*; du latin *consecutionem*, de *consequi*, de *cum* et *sequi* (voy. SUIVRE).

CONSÉCUTIVEMENT (kon-sé-ku-ti-ve-man), adv. D'une manière conséutive. Il a eu consécutivement trois grandes maladies. Il entraînait d'autres personnes sur le théâtre, ensuite d'autres prenaient leur place, et ainsi consécutivement jusqu'à la fin de la cérémonie, LE CHEV. DE TERLON, *Mém. 2^e part. p. 569*, dans RICHELET.

— HIST. XVI^e s. L'inspiration sacrée des muses, ayant premièrement agité le poète, frappe encore par le poète l'acteur et par l'acteur consécutivement tout un peuple, MONT. I, 266.

— ÉTYM. *Consecutive*, et le suffixe *ment*.

† **CONSEIGLE** (kon-sé-gl'), s. m. Terme d'agriculture. Mélange de seigle et de froment, ou de seigle et d'avoine, dont on fait un semis.

— ÉTYM. *Com.* et *seigle*.

† **CONSEIGNEUR** (kon-sé-gneur), s. m. Terme de droit féodal. Celui qui était, conjointement avec un autre, seigneur d'une terre.

— ÉTYM. *Com.* et *seigneur*.

CONSEIL (kon-sell, *ll* mouillées, et non kon-sey'), s. m. || 1^e Opinion exprimée pour engager à faire ou à ne pas faire. Donner un conseil. Je ne veux plus écouter tes pernicieux conseils, FÉN. *Tél. VII.* Suivre le conseil flatteur des insensés, ID. *ib. II.* Un généreux conseil est un puissant secours, CORN. *Héracl. V, 6.* Je suis homme aussi de conseil, MOL. *Sicilien, 43.* Détourne, roi puissant, détourne tes oreilles De tout conseil barbare et mensonger, RAC. *Esth. III, 3.* Tite Live dit que le premier degré de mérite pour un homme qui commande est de pouvoir par lui-même prendre un bon parti; que le second est de savoir au moins suivre un bon conseil; mais que de ne pouvoir faire ni l'un ni l'autre, c'est la marque d'un petit esprit, ROLLIN, *Traité des Et. 3^e part ch. 1.* Également estimable et de ce qu'elle savait trouver les sages conseils et de ce qu'elle savait les recevoir, boss. *Duch. d'Orl.* || Prendre conseil de quelqu'un, le consulter. Ou demain je ne prends conseil que de moi-même, CORN. *Héracl. II, 2.* Il a pris les conseils de Narbal pour les principales affaires, FÉN. *Tél. VIII.* Mme la duchesse de Bourgogne appela Mme de Nogent à qui elle allait volontiers

au conseil, quand elle ne savait plus où elle en était, ST-SIM. 139, 39. || Prendre conseil de quelque chose, se déterminer en considération d'une chose. Le meilleur serait de prendre conseil de la raison, PASC. *Prov. 9.* Cet orateur, prenant conseil de la nécessité, résolut de s'aller confiner à Cyzique, DESFONT. *Exil de Cicéron.* || Familièrement. Prendre conseil de son bonnet de nuit, prendre le temps de la nuit pour réfléchir. || Ne prendre conseil que de sa passion, n'écouter qu'elle. Je ne prendrai conseil que de mon désespoir, CORN. *Poly. III, 2.* || Ecouter les conseils de la raison, de la passion, de la vengeance, se laisser conduire par la raison, par la passion, par la vengeance. || Être de bon conseil, ou être un homme de bon conseil, avoir la prudence nécessaire pour donner de bons avis. || 2^e Terme de religion. Ce qui se conseille, par opposition à ce qui est de précepte, à ce qui se commande. Aux autres elles [les retraites] sont de conseil; mais à ceux-ci elles sont très-souvent d'obligation, parce qu'elles leur deviennent un moyen unique pour se sauver, BOURD. *Dominicales. IV, Caract. du chrét. 169.* Les apôtres ne donnent pas la soumission aux puissances comme une chose de simple conseil, boss. *Avert. 5.* Les âmes retirées embrassent certains moyens de pur conseil, MASS. *Carême, Tiédeur, 1.* Les conseils sont donnés pour faciliter les préceptes, FÉN. *Éduc. des filles.* || 3^e Résolution, parti, dessein. Il a de tout conseil son âme dépourvue, MALH. I, 4. Et quel sage conseil en mon mal puis-je prendre? RÉGNIER, *Éleg. 1.* Hélas! de quel conseil est capable mon âme? CORN. *Cinna, IV, 4.* En ces extrémités quel conseil dois-je prendre? ID. *ib. III, 3.* C'est dans notre destin le seul conseil à prendre, ID. *Rodog. I, 3.* Quoi tous deux! et si-tôt que le conseil est pris, ID. *Cinna, I, 4.* Le conseil le plus prompt est le plus salutaire, RAC. *Baj. I, 2.* Paul Emile avait près de soixante ans; mais l'âge, sans rien diminuer de ses forces, n'avait fait que lui ajouter une maturité de conseil et de prudence, ROLLIN, *Hist. anc. Oeuvres, t. IX, p. 87*, dans POUGENS. || Absolument, résolution habile. Il ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance, boss. *Reine d'Anglet.* Plein d'expédiens et de conseils dans la mauvaise fortune, HAMILT. *Gramm. 6.* || 4^e Au plus riel, vues, principes qui dirigent. Il n'y eut dès lors en ses conseils qu'irrésolution et faiblesse. Qui veut entendre combien la raison préside dans les conseils de ce prince, n'a qu'à prêter l'oreille quand il lui plaît d'en expliquer les motifs, boss. *le Tellier.* Confonds dans ses conseils une reine cruelle, RAC. *Athal. I, 2.* D'où naît dans ses conseils cette confusion? RAC. *Athal. III, 3.* Approche, heureux appui du trône de ton maître, Âme de mes conseils.... ID. *Esth. II, 5.* À ses conseils secrets je fus associé, VOLT. *Scythes, I, 3.* || 5^e En parlant de la Providence, décrets. Ces trois choses unies dans l'ordre des temps, l'étaient encore beaucoup davantage dans l'ordre des conseils de Dieu, boss. *Hist. II, 43.* J'ai travaillé à vous faire voir sans-interruption la suite des conseils de Dieu dans la perpétuité de son peuple, ID. *ib. II, 8.* Cette Eglise, toujours attaquée et jamais vaincue, est un miracle perpétuel, et un témoignage éclatant de l'immortalité des conseils de Dieu, ID. *ib. II, 43.* Qui est entré dans les conseils de Dieu? ID. *ib. II, 7.* Dieu qui rapporte tous ses conseils à la conservation de sa sainte Eglise, ID. *Reine d'Anglet.* Une pénétration des mystères et des conseils de Dieu, MASS. *Carême, Prière.* J'entrerai avec David dans les puissances du Seigneur; et j'ai à vous faire voir les merveilles de sa main et de ses conseils; conseils de juste vengeance sur l'Angleterre; conseils de miséricorde pour le salut de la reine, mais conseils marqués par le doigt de Dieu, dont l'empreinte est si vive et si manifeste, qu'on ne peut résister à cette lumière, boss. *Reine d'Anglet.* || Se dit aussi au singulier. Êtes-vous entré dans le conseil de Dieu? DICT. DE L'ACAD. || 6^e La personne dont on prend avis. Hazaël en avait fait son conseil et son ami, FÉN. *Tél. VI.* Chercher tant d'éclaircissements et aller à tant de conseils, BOURD. *Carême, II, Parf. observat. de la loi, 204.* Phorbas était du roi le conseil et l'appui, VOLT. *OEdipe, I, 3.* Vous faut-il d'autre conseil que moi quand il s'agit de donner bataille? ID. *Louis XIV, 48.* Sici-nius.... fit approcher Brutus son conseil et son oracle, VERTOT, *Révol. rom. liv. II, p. 150.* || Avocat chargé de la cause de quelqu'un. Tout accusé a le droit de se choisir un conseil. || Conseil judiciaire, personne nommée pour assister un prodigue dans certains actes. || 7^e Assemblée qui a à délibérer sur certaines affaires publiques ou privées. Ils n'ont pas appellé ma voix à leur conseil, ROTRON, *Antig. I, 4.*

Oui, tandis que vos rois délibèrent ensemble, Et que tout se prépare au conseil qui s'assemble.... Assemblez le conseil, il en décidera, T. CORN. *Essex, II, 3.* Les vieillards qui formaient le conseil, FÉN. *Tél. VIII.* Manassès, plutôt que de répudier cette étrangère à quoi le conseil de Jérusalem voulut l'obliger, embrassa le schisme des Samaritains, BOSS. *Hist. I, 8.* Il choisit parmi tout le peuple ce qu'il y avait de meilleur pour former le conseil public qu'il appela le sénat, ID. *ib. III, 7.* La patrie, au milieu des embûches, des traîtres, Remonte en sa mémoire, a recours aux ancêtres, Cherche ce qu'ils feraient en un danger pareil, Et des siècles vieillis assemblé le conseil, A. CHÉNIER, *Poésies diverses, p. 224.* L'abominable arrêt de ce conseil farouche, VOLT. *Alz. V, 4.* || Tenir conseil, se consulter sur ce qu'il convient de faire. Monsieur, on tient conseil et le roi vous demande, ROTR. *Antig. I, 5.* Vous tiendrez avec eux votre conseil de famille, SÉV. 339. Dieu tient conseil en lui-même, BOSS. *Hist. II, 4.* || Fig. La sagesse n'était pas appelée au conseil de ce voyage, SÉV. 233. || Fig. Il a bientôt assemblé son conseil, c'est-à-dire il a bientôt pris son parti. || Fig. En langage de marine, on dit, quand il fait calme, que les vents sont au conseil. || Séance d'un conseil. Il allait au conseil dont l'heure qui pressait A tranché ce discours qu'à peine il commençait, CORN. *Cid, I, 4.* || Chambre du conseil, chambre où les juges se retirent pour délibérer. || Grand conseil, petit conseil, nom des assemblées qui gouvernent les cantons suisses. || Conseil des Anciens, conseil des Cinq-Cents, nom des deux assemblées dans la constitution de 1795, lors de l'établissement du Directoire; la première, composée de 250 membres, approuvait ou rejetait les propositions de la seconde qui, composée de 500 membres, avait seule le droit de faire les propositions des lois. || 8^e Nom de différents corps chargés de délibérer ou donner leur avis sur des affaires publiques. Conseil exécutif. Conseil d'administration. Conseil de surveillance. || Conseil général de département, et, absolument, conseil général, assemblée de notables élus par les administrés pour assister l'administration du préfet. || Conseil d'arrondissement, assemblée de notables auprès du sous-préfet, chargée d'opérer la sous-repartition des impositions entre les communes. || Conseil de préfecture, sorte de tribunal administratif dans chaque département, présidé par le préfet. || Conseil municipal, assemblée de notables qui assistent le maire dans l'administration de la commune. Il s'est appelé aussi conseil de ville. || Conseil supérieur de l'instruction publique, conseil présidé par le ministre, composé d'archevêques, d'évêques, de ministres protestants, d'un rabbin, de conseillers d'Etat, de membres de la magistrature et de l'Institut, de membres du conseil de l'université, d'inspecteurs généraux, recteurs et professeurs de facultés, et appelé à donner son avis sur différentes affaires. || Conseil académique, conseil présidé par le recteur, composé d'un inspecteur de l'académie, d'un fonctionnaire de l'enseignement, du préfet ou de son délégué, de l'évêque ou de son délégué, d'un ministre protestant ou rabbin, s'il y a lieu; du procureur général près la cour d'appel, des membres du conseil général, et chargé, conjointement avec le recteur, d'administrer l'académie. || Conseil de l'université, conseil qui assiste le ministre de l'instruction publique dans ses fonctions. || Conseil de guerre, assemblée des officiers généraux d'une armée pour délibérer sur le parti à prendre en des circonstances importantes ou difficiles. || Conseil de fabrique, assemblée des notables d'une paroisse qui se forme pour délibérer sur les intérêts de la fabrique d'une église. || Conseil de commerce, assemblée de notables commerçants. || Conseil de prud'hommes (voy. PRUD'HOMMES). || 9^e Nom de diverses juridictions. || Conseil de guerre, tribunal qui exerce la justice militaire. || Conseil de révision, tribunal militaire auquel on en appelle des arrêts des conseils de guerre. || Conseil de révision, assemblée annuelle dans chaque département pour prononcer sur les dispenses de service militaire. || Conseil nautique, conseil établi dans certains ports pour examiner la conduite des officiers de marine qui ont commandé un ou plusieurs bâtiments. || Conseil des prises, commission extraordinaire établie autrefois en temps de guerre, pour juger les prises de navires capturés sur l'ennemi. || Conseil de discipline (voy. DISCIPLINE). || Terme de droit. Conseil de famille, assemblée de parents, présidée par le juge de paix, pour régler les intérêts des mineurs et des interdits. || Autrefois, grand conseil, cour souveraine où les conseillers ne servaient que par semestre et qui connaissaient des

appellations de la prévôté de l'hôtel, des différends entre présidiaux, des matières bénéficiales, des contrariétés d'arrêt. || Conseil des Dix, tribunal secret à Venise, qui, chargé de veiller à la sûreté de l'Etat, avait des pouvoirs illimités. || Le conseil aulique, l'un des tribunaux suprêmes de l'empire d'Allemagne, où se jugeaient les procès des princes. || Conseil provincial d'Artois, conseil souverain d'Alsace, de Roussillon, juridictions qui tenaient lieu de parlement dans les provinces. || 10^e Nom de différents conseils qui siégent ou siégeaient auprès du souverain. Conseil de cabinet, conseil le plus intime du prince. || Conseil des ministres, ou, absolument, le conseil, la réunion des ministres assemblés pour délibérer sur les affaires de l'Etat. On dit aussi en ce sens conseil de cabinet. || Conseil d'Etat, corps qui a dans ses attributions la charge de préparer les lois, ordonnances et règlements, de résoudre les difficultés en matière administrative et de juger les appels du contentieux administratif. || Autrefois, conseil d'Etat se disait du conseil particulier où le roi examinait avec ses ministres les affaires de paix, de guerre, de politique étrangère. || Conseil d'Etat se disait aussi d'un corps qui, en assemblée générale, était chargé de prononcer sur les demandes en cassation des arrêts des cours souveraines; il s'appelait alors conseil des parties et conseil privé. || Conseil d'en haut, conseil où présidait le roi et où se trouvaient le chancelier, les ministres d'Etat et autres personnes. || Conseil de conscience, conseil particulier où étaient le roi, son confesseur et quelques autres et où l'on décidait diverses matières concernant le clergé ou l'état ecclésiastique. || Le conseil privé, conseil particulier du souverain. || Autrefois conseil des dépêches, celui où se traitaient devant le roi les affaires de haute administration intérieure. || Autrefois conseil du roi, assemblée qui connaissait de tout ce qui intéressait l'administration générale du royaume. || Conseil des princes, des grands seigneurs, des communautés, l'assemblée de leurs intendants, avocats et autres pour régler l'administration de leur maison. || Proverbes. La nuit porte conseil, c'est-à-dire il faut réfléchir avant de prendre une résolution. Après que la nuit nous aura donné conseil, SÉV. 363. || À nouvelles affaires, nouveaux conseils, c'est-à-dire il ne faut pas trop prévoir les inconvénients, il faut se décider suivant les cas. || À parti pris point de conseil, c'est-à-dire les conseils sont inutiles quand la chose est décidée. || À chose faite, conseil pris, même sens. || On ne pèche point quand on pèche par conseil, c'est-à-dire il n'y a pas de faute quand on a pris avis de gens honnêtes et habiles. || Ce conseil-là est bon, mais il n'en faut guère user, se dit d'un avis qu'on ne veut pas suivre.

— HIST. XI^e s. Se [il] soun conseil li donast, *Lois de Guille*. 12. Li reis Marsile ot son conseil finet, *Ch. de Rol.* v. Dès or [il] comence le cunseill que mal prist, *ib. XII*. Vers Charlemagne [je] lui durrai [donnerai] bon conseil, *ib. cxviii*. Li empereres lui a dist à cunseill, *ib. cccli*. Bavier et Saisne sont alet à conseill, *ib. ccclxxvii*. || XII^e s. Beneürez li huem chi ne alat el conseil des feluns, *Liber psalm.* p. 1. Consels d'orgueil ne vaut, *Ronc.* p. 11. Iert [sera] tenus mes consois [mon conseil], *ib. p. 25*. Baron, fait-il, conseil vous ai requis, *ib. p. 180*. Par le conseil de fausse gent vilaine, *Couci*, XIV. À tart avez, dame, ce conseil pris, *Quesnes, Romancero*, p. 108. À cel conseil s'accordent tel cinq cent chevalier, *Sax. XVI*. Bien a creù li rois conseil de son damage, *ib. xxvi*. La parole est finée, et li conseil se part, *ib. xxix*. En l'autre chambre avant sist li reis od ses druz, U [ou] ses conseils teneit od les mielz co-neüz, *Th. le mart.* 39. || XIII^e s. Dolente, sans conseil [ne sachant que faire], mar [je] vi onques le jour, Que premier [je] vis d'Ugon l'acointance et l'amour, *Audeff. LE BAST. Romanc.* p. 32. Adonc pristrent cil de l'ost conseil qu'il porroient faire, *Villeh. LXXIII*. Fu requis Jofrois li mareschaus de Champaigne que il alast à Andrenoble et qu'il meist conseil à ce que ceste guerre fust abaissée, *ib. cxix*. Sire, font li message, nous voulons que vous aiés vostre conseil, et devant vostre conseil vous dirons le mandement de nos seigneurs... *ID. XI*. Au palais où il estoient à conseil, *ib. LXV*. Et il dit que il le fera moult volontiers, et que cis consaus est moult bons, *ib. XLII*. Jà [elle] avoit en son cuer le conseil [de] l'avversier [di ble], *Berte*, xi. Constance à ce conseil [délibération] fu moult tost apelée, *ib. cxv*. Mout et li rois mes pères fol conseil et foubert, *ib. xxxiv*. Sachez, vous en avez mauvais conseil creù, *ib. LI*. À cest conseil [ils] se tiennent, ainsi fu établis, *ib. LXXV*. Mere, se dist la serve, vostre conseil [nous] ferons,

ib. LXXVII. Li empereres manda ses barons, et leur prie que il li doinsent conseil se il sejournera ou chevauchera cest yver, *H. DE VALENC. XIII*. Amors me dist que ge quiesce ung compaignon, cui ge deisse Mon conseil tout outrément, *la Rose*, 3447. Et nos devons savoir que tel establissemment sunt fet par très grant conseil et por le commun pourfit, *BEAUM. XLVIII*, 4. Il orent conseil de envoier querre la royne de Cypre, *JOINV. 203*. Le roy lessa tous les autres conseulz de ses barons, et se tint au conseil de son frere, *ID. 219*. Sire, vous estes perdu se ne metés conseil en vous, *ID. 240*. La crestienté dechiet et font entre vos mains, et decherra encore plus se vous n'i metés conseil, *ID. 290*. Je vous loe et conseille que vous defiendés à tout vostre conseil juré, que il né preingnent [reçoivent rien] de ceulz qui auront à besoigner par devant vous, *ID. 288*. Le roy rappela tous ses preudommes chevaliers de son conseil, et touz li loerent [conseillèrent] qu'il attendist, *ID. 227*. En ce point nous envoia le soudanc son conseil pour parler à nous, *ID. 242*. || XIV^e s. Nous conseillons ou faisons conseulx, non pas de la fin ou des fins, mais des choses ordenées à la fin, *ORESME, Eth. 67*. Lors fault [manque] bon conseil, quant le grand besoin est, *Ménagier*, 1, 9. || XV^e s. Si eut le roi de France plusieurs consaulx par quel costé il pourroit sus courir et combattre ses ennemis, *FROISS. I, I, 315*. || XVI^e s. Nous appelons conseil, un propos délibéré de la volonté, quand le cœur de l'homme est vaincu et subjugué par la tentation, *CALV. Instit. 310*. Et a toujours esté conseil hazardoux de fier à la licence d'une armée, *MONT. I, 27*. Aufidius entrant en la chambre du conseil, *ID. I, 74*. Les conseilz des femmes y seront ils receus? luy dict elle, *ID. I, 429*. Le roy seant en son conseil d'Etat et privé, que l'on appeloit en ce temps là l'estroict conseil, *CARL. VI, 35*. Comme tout le monde se trouvast estonné d'un conseil si hardy et si avantageux.... *AMYOT, Cimon*, 9. Conseil de nuit ne fait ennui; conseil en vin n'a bonne fin, *LEROUX DE LINCY, Prov. t. II, p. 277*.

— ÉTYM. Provenç. *conselh*, *cosselh*; catal. *consell*; espagn. *consejo*; portug. *conselho*; ital. *consiglio*; du latin *consilium*, même radical que *consulere* (voy. CONSULTER). Dans l'ancien français, au singulier, nominatif *li conseil*, *conseus* ou *consaus*, au régime *le conseil*; au pluriel, nominatif *li conseil*, au régime *les conseils*, *conseus* ou *consaus*. Palsgrave, p. 57, dit qu'on prononce *consei* devant une consonne.

+ CONSEILLABLE (kon-sé-lla-bl', *ll* mouillées), *adj.* Qui peut être conseillé, donné comme avis.

— HIST. XIV^e s. L'on pourroit sere question assavoir moult se toute question est conseillable, *ORESME, Eth. 66*.

— ÉTYM. *Conseiller*.

CONSEILLE, ÈE (kon-sè-llé, *ll* mouillées, et non kon-sè-yé), *part. passé*. || 1^e Qui a recu un conseil. Ne vouloir être ni conseillé ni corrigé. || 2^e Qui est recommandé en forme d'avis. La lecture conseillée par le maître.

4. CONSEILLER (kon-sè-llé, *ll* mouillées, et non kon-sè-yé), *v. a.* || 1^e Donner un conseil. Bien, mal conseiller quelqu'un. Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue, *BOIL. Art p. 1*. Un prince que la sagesse conseille, que la valeur anime, et que la justice accompagne dans toutes ses actions, *BOSS. Reine d'Anglet*. || Absolument. Quand l'arrêt est porté, qui conseille est coupable, *VOLT. Orphel. V, 2*. || On a dit conseiller quelqu'un de faire quelque chose. Nous l'avons conseillé de bâtir, *PASC. Lett. à Mme Périer*, 5 novembre 1648. Le vieil Ozius conseilla l'empereur [Constantin] d'assembler un concile, *VOLT. Phil. II, 388*. Cette tournure est peu usitée. || 2^e Suggérer par conseil quelque chose à quelqu'un. Voyons les beaux discours qu'un flatteur lui conseille, *ROTR. Vencesl. I, 1*. Vous a-t-il conseillé beaucoup de lâchetés? *CORN. Nicom. III, 2*. Je vous prie de me conseiller tout ce que je dois faire, *MOL. l'Am. méd. I, 4*. || Conseiller de, avec l'infinitif. Je lui conseillerais de s'assurer d'un autre, *CORN. Nicom. III, 2*. Je veux lui conseiller de ne m'épouser pas, *ID. Sertor. V, 4*. Que me conseillez-vous? — Je vous conseille, moi, de prendre cet époux. — Vous me le conseillez? *MOL. Tart. II, 4*. Je vous conseillerais de ne l'apprendre pas, *TH. CORN. Ariane*, II, 4. Ne me conseille pas de faire hâir, *VOLT. Mort de Cés. I, 4*. || On l'emploie quelquefois avec *que* et le subjonctif. Il conseilla que cela fut fait. || 3^e Se conseiller, *v. refl.* Prendre conseil. Conseillez-vous-en donc avec des gens de bien, *TRISTAN, M. de Chrispe*, III, 2. J'en avais toutes les envies du monde, et je me suis même encore aujourd'hui conseillé au ciel pour cela, *MOL. Festin de Pierre*, V, 3. Si vous vous conseilliez à moi, je serais fort embarrassé, *ID. Amans magnifiques*, II, 4. Ce qui est vé-

ritable quoique très-surprenant, Mme de Maintenon s'en appuyait [de la duchesse de Bourgogne] et quelquefois se conseillait à elle, *ST-SIM. 324, 202*. || Prendre conseil de soi-même. Il est vrai que chacun volontiers se conseille, Qu'il aime que son sens règle ses actions, *CORN. Imitation*, I, 9. Et ses manes... se conseillent dans le silence et l'obscurité du tombeau, *VAUVEN. Eloge de Louis XIV*. || Être conseillé. Une pareille chose ne se conseille pas.

— HIST. XI^e s. Conseilez moi come mi home saive, *Ch. de Rol. II*. || XII^e s. Vostre emperere fut mout mal consiliez, *Ronc. p. 89*. Fiere destrucion je vous sai conseillier, *ib. p. 200*. Sire, dit Escorfaus, bien [je] vous sai conseillier, *Sax. VI, Li dus Bueves...* À Gilemer l'Escot commence à conseillier, *ib. XVI*. À mon poorir [je] vous ai conseillé mainte sie [sois], Et encor vous conseoil, *ib. XX*. Li reis en saisireit les rentes et les siez, Tresque li lius seraient de pastur conseilliez [aurait un prêtre pour le diriger], *Th. le mart. 64*. || XIII^e s. En l'oreille [elle] lui prent tantost à conseiller, *Berte*, XI. [Que] Dame Dieu la consaut et ses saintimes noms, *ib. XXIII*. Il en ont mout entre eux conseillie et parlé, *ib. LXXXI*. Et cil respondirent qu'il s'en conseilleroient, et leur en respondroient l'endemain, *VILLEH. CXLVII*. De ce se conseilla li marchis à ses homes, *ID. CXXIV*. Si baron li loerent que il alast à Salenyque por conseillier la terre, et por sejorner illuec, *H. DE VALENC. XIII*. Il est droit que je me conseille, *RUTEB. Testam. de l'ame*. Quant aucuns benefices de sainte esglise escheoit au roy, ayant que il le donnast, il se conseilloit à bones personnes de religion et d'autres, *JOINV. 293*. Il leur requist que il li aidassent à conseiller comment l'en departiroit ce que l'en avoit gaaingné en la ville, *ID. 246*. || XIV^e s. Eletion est de chose devant conseillie, *ORESME, Eth. 64*. Nous disons que bien conseillier est la principal operacion de prudence, *ID. ib. 478*. || XV^e s. Là furent parlementés et conseillés plusieurs avis et statuts entre les seigneurs et leurs pays, *FROISS. I, I, 125*. Le roi ne lui eust jamais conseillé à ce faire, *ID. I, I, 326*. Sur les lettres et requestes du roi de France, les barons d'Escosse se conseilleroient; quand ils furent bien conseillés, et ils eurent bien consideré parfaitement toutes leurs besognes.... *ID. I, I, 75*. || XV^e s. Quiconque donc estimera le tout avec bon jugement, cognostra qu'ils ont esté mal conseilliez [inspirés], *CALV. Instit. 991*. Comment Panurge conseille [demande conseil] à Pantagruel, pour scavoir s'il se doit marier, *RAB. Pant. III, 9*. J'en suys, respondist Pantagruel, d'adviz, et le vous conseille, *ID. ib.* Conseillé de se retirer de la meslée, *MONT. I, 16*. Je ne conseille qu'on confonde leurs regles, on s'y tromperoit, *ID. I, 214*. Je n'aime ni à conseiller ny à suyvre une vertu si sauvage, *ID. I, 224*. Il conseille de ne s'y enfoncer oultre les bornes du profict, *ID. I, 224*. Conseillant à Lucilius de changer cette vie voluptueuse, *ID. I, 254*. Cette belle victoire gaignée, les amis de Hannibal luy conseilloient qu'il suivist sa fortune, *AMYOT, Fab. 34*. Ce que tout le monde estimoit estre grande temerité à luy et le jugeoient en cela fort mal conseillé [avisé], *ID. Lucull. 43*. Ciceron ne le luy vouloit point ottroyer sur le champ, ains s'en vouloit conseiller à loisir, *ID. Ciceron, 44*. Après avoir un peu mieux pensé, il fut conseillé de n'y aller point en personne pour la crainte et le danger des Grecs, *ID. Artax. 45*. ... À scavoir conseiller ta face à ton mirouer, *RONSARD, 894*.

— ÉTYM. Conseil; provenç. *cosselhar*, *cossellar*, anc. espagn. *consejar*; ital. *consigliare*.

2. CONSEILLER, ÈRE (kon-sè-llé, *ll* mouillées, et non con-sè-yé; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie; des conseillers habiles, dites: des kon-sè-llé-z habiles), *s. m. et f.* || 1^e Celui, celle qui donne conseil. Qui fait le conseiller n'est plus ambassadeur; Il excède la charge, et lui-même y renonce, *CORN. Nicom. III, 3*. Ne m'importune plus, conseillère indiscrette, *TRISTAN, Mariane*, V, 1. Ah! tu me rends la vie et le sceptre à la fois; Un sage conseiller est le bonheur des rois, *CORN. Pomp. II, 4*. Tite n'oublia rien pour le sauver [le temple juif], quoique ses conseillers lui représentassent que, tant qu'il subsisterait, les Juifs, qui y attachaient leur destinée, ne cesseraient jamais d'être rebelles, *BOSS. Hist. II, 8*. Loin de loger en nos maisons Ces deux filles du ciel, ces sages conseillères, *LA FONT. Quinquina*, II. || Fig. La passion est une conseillère dangereuse. En toute chose le temps est un excellent conseiller, *BOSS. Polit.* L'histoire qu'on appelle avec raison la sage conseillère des princes, *ID. Duch. d'Orl.* || Dans le language précieux, le conseiller des grâces, le conseiller des dames, un miroir. Vite venez nous tendre ici le

conseiller des grâces, MOL. *Préc.* 7. Les conseillers muets dont se servent nos dames, LA FONT. *Fab.* I, 44. || 2^e Membre d'un conseil ou de certains tribunaux. Conseiller d'Etat. Conseiller de préfecture. Conseiller à la cour de cassation, etc. || Conseiller d'honneur, conseiller en exercice, à la place duquel est attachée cette qualification. || Conseiller-né, se disait d'une qualité attribuée à certaines dignités qui donnaient à celui qui la possédait entrée au parlement. L'archevêque de Paris était un conseiller-né du parlement. || Conseiller du roi, titre d'honneur attaché autrefois à certains offices, et que prenaient aussi les évêques. || Conseiller du roi en tous ses conseils, titre des ministres, secrétaires d'Etat, contrôleurs généraux des finances, et conseillers d'Etat ordinaires. || Conseiller-clerc, conseiller ecclésiastique. || Conseillers, notables choisis pour assister les consuls. Conseiller de ville. || Autrefois, conseiller à la cour signifiait conseiller au parlement. || Titre de magistrat et fonctionnaire dans les cours d'Allemagne. Conseiller intime. Conseiller privé. || 3^e S. f. Conseillère, la femme d'un conseiller. Mme la conseillère. Madame l'avocate est assez téméraire Pour aller du même air que va la conseillère, BOURSAULT, *Fables d'Ésopé*, IV, 3. J'ai fait ce que j'ai pu pour le mettre en estime [mon mari, un tabellion]; Conseillère à la cour, présidente à mortier, Faisaient moins de fracas que moi dans mon quartier, ID. ib. || Dans certaines communautés de femmes, conseillères, celles qui composent le conseil de la supérieure. || 4^e Adj. Que chez moi les avis ont de tristes salaires; Qu'un valet conseiller y fait mal ses affaires, MOL. *L'Étour*. I, 2. || 5^e Conseiller, un des noms vulgaires du rouge-gorge. || Proverbe. Ici les conseillers n'ont point de gages, proverbe avec lequel on écarte ceux qui donnent des conseils sans qu'on leur en demande.

— ETYM. x^e s. Elle n'out escoltet les mals conseillers, *Eulalie*. || xi^e s. Bon conseiller avez, RONC. p. 4. Quant ot li reis Henris [quand le roi Henri apprend que] l'arcevesques s'en fui, Durement s'en marri, e si conseillier tuit, *Th. le mart.* 63. E li reis David le fist sun privé cunseiller, *Rois*, 214. || xii^e s. De Symon fist li rois son maistre conseiller, *Berte*, cxxix. || xv^e s. Philippe de Chasteaux, son maistre escuyer et son souverain conseiller [de Jean de Hainaut], FROISS. I, 1, 27. || xvi^e s. Il a voulu estre législateur en commandant cela, et non point un conseiller comme ils songent, CALV. *Instit.* 315. Il n'y a nul homme qui ait cognu le secret de Dieu, ou ait esté son conseillier, ID. ib. 450. Acheter un estat de conseiller en la cour de parlement. — La cour de parlement delegue deux conseillers d'icelle, DESPER. *Contes*, cxxvi. Elles [les femmes] ne font sien non leur face regarder Au crystal d'un miroir conseiller de leur grace, Despites si quelque autre en beauté les surpassé, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 224, dans LACURNE. Tu n'as desdaigné d'estre conseiller de ma vie [de me conseiller de vivre] et tesmoing de ma mort, MONT. II, 40.

— ETYM. Provenç. *cosselier*, *cosselher*, *conseiller*; espagn. *consejero*; portug. *conselheiro*; ital. *consigliere*; du bas-latin *consiliarius*, de *consilium* (voy. CONSEIL).

† CONSEILLEUR (kon-sé-llleur, ll mouillées, et non kon-sé-yeur), s. m. Celui qui donne des conseils. || Proverbe. Les conseilleurs ne sont pas les payeurs, c'est-à-dire celui qui donne un conseil n'a pas la responsabilité de la chose qu'il conseille.

— HIST. xii^e s. Mais se je ai le los [l'avis] de mes conseilleurs, SAX. xxvii. || xiii^e s. Qu'il soit de ceste chose et maistre et conseillere, *Berte*, XII. Nus baillix, en sa baillie, de coze qui puis revenir par devant li en jugement, ne doit estre advocas ne conseilliere, BEAUM. 35.

— ETYM. Provenç. *cosselhaire*, *cosselhador*; anc. espagn. *consejador*; ital. *consigliatore*. Dans le provençal et l'ancien français, au singulier nominatif *cosselhaire*, *conseillere*, du bas-latin *consiliator*, avec l'accent sur *a*; régime *cosselhador*, *conseilleor*, de *consiliatōrem*, avec l'accent sur *to*. Voy. CONSEILLER 1.

† CONSENS (kon-san), s. m. Terme de droit canonique. Approbation, à Rome, de la résignation d'un bénéfice. Le jour du consens est le jour que la désignation d'un bénéfice est admise en cour de Rome.

— ETYM. Lat. *consensus*, consentement, de *cum*, et *sensus*, sens.

† CONSENSUEL, ELLE (kon-san-su-èl, è-l'), adj. Terme de pratique. Contrat consensual, contrat formé par le seul consentement des parties.

— ETYM. Latin *consensus*, consentement; c'est un adjectif formé comme *sensuel* de *sensus*.

† CONSENSUS (kon-sin-sus'), s. m. Terme de physiologie. Relation des diverses parties du corps, plus connue sous le nom de sympathie. Le consensus vital.

— ETYM. Lat. *consensus*, accord, de *cum*, et *sensus*, sens

CONSENTANT, ANTE (kon-san-tan, tan-t'), adj. Terme de droit. Qui consent. Le mari est consentant; la femme est consentante. La partie consentante.

— HIST. XII^e s. Sainte escripture dit.... Que li consentanz est del mesfait en partie, *Th. le mart.* 72. || XIII^e s. Luxure dampne à cop à tout le mains [moins] deux ames, Non pas tant seulement les seigneurs ne les dames, Mais tous les consentans, soient homes ou fames, J. DE MEUNG, *Test.* 4799. Li bareteur qui font la fraude et tuit li consentant doivent estre puni comme larron, BEAUM. XXXV, 25. || XIV^e s. Ledit Francisque fut consentant du cas, COMM. VII, 40.

— ETYM. Consentir. Dans le XVI^e siècle on usait beaucoup d'un adjectif *consent*, *consente*, qui avait même sens.

CONSENTEMENT (kon-san-te-man), s. m. || 1^e Uniformité d'opinion. Le consentement de tous les hommes sur ce point. || 2^e Action de consentir à quelque chose. Il demande mon consentement pour épouser ma nièce, SEV. 224. Quand cela se fait du consentement de la fille, PASC. *Prov.* 9. Mais n'exigez d'un fils aucun consentement, CORN. *Nicom.* II, 3. Je vous réponds déjà de son consentement, RAC. *Andr.* II, 3. Une fille et même une veuve qui a moins de vingt-cinq ans ne peut contracter mariage sans demander le consentement de son père, de sa mère, ou de ses proches, LE MAÎTRE, *Plaid.* 2, dans RICHELET. || Terme de droit. Consentement exprès, consentement manifesté de vive voix ou par écrit. || Du consentement de....; locution signifiant selon l'opinion unanime. Voilà, du consentement de tous les auteurs catholiques et protestants, le fondement des premières guerres, BOSS. *Variat.* x, § 47. Je commence, dans cet examen, par ce qui est, du consentement de tous ceux qui ont écrit sur ce sujet, le fondement de la solide gloire d'un héros, je veux dire la justice de la guerre qu'il entreprend, ROLLIN, *Hist. anc. OEuvres*, t. VI, p. 617, dans POUGENS.

— SYN. CONSENTEMENT, PERMISSION, AGRÉMENT. Termes qui ont tous trois rapport à des actions de la vie où l'événement dépend en partie de nous, en partie de la volonté des autres. Le consentement, signifiant conformité de sentiment, veut dire qu'on tombe d'accord avec la personne qui demande le consentement. La permission est relative à des choses qui ne sont pas permises, qui sont défendues, et pour lesquelles on obtient dispense. L'agrément, voulant dire qu'on prend à gré, est une nuance du consentement.

— HIST. XIV^e s. Et par ce vouloit Homerus amonnester et induire les roys de Grece que il ne ordonnaient pas de la chose publique sans le consentement et election du peuple, ORESME, *Eth.* 69. || XV^e s. Et disoient aucuns que c'estoit du consentement du comte d'Ammarle, FENIN, 1448. Du consentement des parties, BOUCIQ. I, ch. 38. || XVI^e s. Il convenoit donc aux prophetes de n'avoir nul consentement avec telles assemblées, veu que c'eust esté une conspiration meschante contre Dieu, CALVIN, *Instit.* 843. Au premier plus effronté qui dict son choix, voilà un consentement de voix encors plus grand à refuser celuy-là, MONT. IV, 83. Le plus grand argument de la vérité, c'est le general consentement du monde, CHARRON, *Sagesse*, I, 15.

— ETYM. Consentir; provenç. *cossentimen*; espagn. *consentimiento*; ital. *consentimento*.

CONSENTI, -IE (kon-san-ti, tie), part. passé. Terme de droit. C'est un ajournement consenti par les parties. || En général, accordé. Tant de preuves sont superflues en une vérité si visible et si généralement consentie, COSTAR, dans RICHELET.

CONSENTIR (kon-san-tir), je consens, nous consentons; je consentais; je consentis; je consentirai; consens, consentons; que je consente, que nous consentions; que je consentisse; consentant, consenti, v. n. || 1^e Se rendre à un sentiment, à une volonté, à une obligation. C'était consentir en même temps à l'extinction de la religion, de l'alliance et du sacerdoce, BOSS. *Variat.* 5^e *avertissement*, § 24. Croyez-vous.... Que ma foi, mon honneur, mon amour y consente? RAC. *Iph.* IV, 6. Non, tu ne mourras point, je n'y puis consentir, ID. ib. I, 4. Il pourra consentir à ce double hyménée, CORN. *Agésil.* II, 5. || Consentir à, avec l'infinitif. Et quelque grand

malheur qui m'en puisse arriver, Je consens à me perdre afin de la sauver, ID. *Cinna*, II, 4. Peut-être à m'accuser j'aurais pu consentir, RAC. *Phéd.* IV, 6. Toutes les fois que l'on consent aux vraisemblances, on se met certainement en danger de se tromper, MALEBR. *Recherches*, VI, 4. || Consentir de, avec l'infinitif. Fait si bien qu'à la fin sa compagne consent De lui prêter sa hutte, LA FONT. *Fab.* II, 7. Je puis me plaindre à vous du sang que j'ai versé, Mais enfin je consens d'oublier le passé, RAC. *Andr.* IV, 5. César lui-même ici consent de vous entendre, RAC. *Brit.* II, 4. Perrault l'antipindarique Et Despréaux l'homérique Consentent de s'embrasser, BOIL. *Épigr.* 29. D'autres consentent d'être gouvernés par leurs amis, en des choses presque indifférentes, LA BRUY. IV. || Consentir avec que et le subjonctif. Mais je veux consentir qu'elle soit pour une autre, MOL. *Mis.* IV, 3. Elle consent [la Société de Jésus] qu'ils gardent leur opinion, pourvu que la sienne soit libre, PASC. *Prov.* 4. Nous consentons que de tous les devoirs qu'il [l'Évangile] vous prescrit, vous ne nous croyiez obligés d'observer que ceux.... MASS. *Carême*, *Évidence de la loi*. On consent que vous borniez là toute votre piété et que vous laissiez tout le reste comme douteux, ID. ib. Nous consentons que vous soyez le juge entre nous et l'incredulité, MASS. *Carême*, *Doutes sur la rel*. Le peuple, par déférence pour le sénat, consentit même qu'on rétablît le consulat, VERTOT, *Révol. rom.* liv. VII, p. 489. S'il le faut, je consens qu'on lui parle de moi, RAC. *Andr.* IV, 4. Je consens que mes yeux soient toujours abusés, ID. *Phéd.* V, 7. || 2^e Terme de marine. Se courber sous un effort. Cette vergue a fortement consenti. Un vaisseau a consenti dans toutes ses parties pendant l'échouage, quand toutes les liaisons en sont larguées. || 3^e Terme didactique. Participer, concourir à la production d'un résultat. Hippocrate a dit que tout, dans le corps humain, conspirait et consentait. || 4^e V. a. Terme de droit. Consentir la vente d'une terre, un traité, une hypothèque. Consentir l'impôt. Pour contracter une société, toutes les parties la doivent consentir, PATRU, *Plaid.* VI, dans RICHELET. || Dans le langage général, accorder. Il [le trône] est à l'un de nous, si l'autre le consent, CORN. *Rodog.* II, 4. Le consentiras-tu cet effort sur ma flamme? ID. ib. III, 3. Partez, je le consens, ID. D. *Sanche*, IV, 5. Mais je mourrai plutôt que de consentir rien, MOL. D. *Garcie*, I, 5. L'amitié le consent, si l'amour l'appréhende, CORN. *Rod.* IV, 4. || Proverbe. Qui ne dit mot consent, c'est-à-dire, garder le silence, ne pas faire d'objection peut passer pour un consentement.

— REM. 1. L'usage constant des auteurs est de dire: je consens que.... et non: je consens à ce que: ainsi, je consens que tu ailles, et non à ce que tu ailles. || 2. Les grammairiens ont essayé de distinguer *consentir à* et *consentir de*, avec un infinitif, disant que *consentir de* veut dire ne pas s'opposer, et *consentir à*, donner son consentement, mais l'examen des exemples des auteurs ne permet guère de faire ces distinctions.

— SYN. CONSENTIR, ACQUIESCR. Consentir, c'est, étymologiquement, tomber d'accord. Acquiescer, c'est, étymologiquement, se mettre en repos à l'égard de quelque chose. Dans le consentement, il y a conformité de sentiment; dans l'acquiescement il y a conformité de volonté. Un père consent au mariage de son fils. Un chrétien acquiesce à la volonté de Dieu.

— HIST. XI^e s. Dist au païen: Deus tout mal te consent, CH. de ROL. CXXII. Par ta merci, se te plait, me cunsent [accorde moi] Que.... ib. CCXXIV. || XII^e s. Se Deus [Dieu] de gloire repaire me cunsent, RONC. p. 45. Ne lui font mal, car Dex ne leur cunsent, ib. p. 95. Consentez moi et droiture et honor, ib. p. 408. Et Diex pourquoi le cunsent [pourquoi Dieu y consent-il] Qu'il se veut si bien mentir [qu'on veuille mentir]? COUCI, IV. Quant de lui [d'elle] sont tuit mi penser, Moult me plaist le que me cunsent [elle m'accorde], ib. p. 424. Sire, ce dist Girarz, se Dex le me cunsent, Jà d'endroit le message n'i perderez neant, SAX. XXI. Par tut [il] li aidera là à raisons cunsent, TH. le MART. 58. || XIII^e s. La bele lui respond: Ja Diex ne le cunsent, Qu'en soignentage [concubinage] soit usée ma jouvente, AUDDEF. LA BAST. ROMANCERO, p. 22. Se nostre sire le velt cunsentir, VILLEH. XII. Diex cunsent mainte geant traïson à fournir, BERTE, LXIII. Je verrai se c'est voirs, se Diex l'a cunsentit [permis], ib. LXXXIX. || XIV^e s. Si comme ceulz qui se cunsentent et tiennent une opinion des mouvement du ciel ou d'autre spéculacion, ORESME, ETH. 271. || XV^e s. Nulle guerre entre elles [les villes de Flandre] ne se pouvoit

mouvoir, si leur sire le comte ne le consentoit, FROISS. II, II, 52. Le comte a consentu, et sont issus de son hostel ceux ou aucuns qui ont fait si grand outrage, ID. II, II, 61. Il chargeoit ces gens d'avoir fait consentir au duc Philippe ceste restitution, COM. I, 2. A quoy pour riens ceulx de la ville ne se fussent consentis, ID. V, 44. Le dit duc Philippe consentit estre mis sus [qu'on levât] de ses gens, ID. I, 2. Dieu ne luy vouloit consentir ceste grace que de recevoir ce saige conseil, ID. V, 8. || XVI^e s. Si menterie en mes propos je mets, Je me consens qu'il face que jamais Je ne le voye, MAROT, IV, 54. Les assemblées d'iceux sont conviviales profanes, avec lesquelles il ne seroit non plus licite de consentir, que de renoncer Dieu, CALVIN, Institut. 843. Elle qui sa consentoit d'estre trompée, MARG. Nouv. VII. Eumenes n'y consentit, qu'Antigonus ne luy eust.... MONT. I, 26. Ce seroit faire tort à la bonté divine, si l'univers ne consentoit à nostre creance, ID. II, 148. Homere a esté contraint de consentir que Venus feust bleue au combat de Troye, ID. III, 7. Ilz aimerent mieux luy consentir de bonne volonté ce qu'il leur demandoit que d'attendre qu'ilz y fussent constraintz par force, AMYOT, Thés. 28. Sagement il faut poiser ces choses et embrasser ce qui consent [est d'accord] à la parole de Dieu, SLEIDAN, f° 2. Plusieurs bestes et plantes estrangères consentent de vivre parmi nous avec soin requis, O. DE SERRES, 458.

— ÉTYM. Provenç. *consentir*, *cossentir*; espagn. *consentir*; ital. *consentire*; du latin *consentire*, de *cum*, et *sentire*, sentir, penser.

CONSEQUEMMENT (kon-sé-ka-man), adv. || 1^e D'une manière conséquente, qui se suit, s'enchaîne. Bien définir ses mots pour parler conséquemment, BOSS. *Réponse*. On ne peut parler conséquemment avec nous, ID. *Avert.* II. Qui doute que les enfants ne conçoivent, qu'ils ne jugent, qu'ils ne raisonnent conséquemment? LA BRUY. XI. Aussi ne parle-t-il guère conséquemment et avec suite, ID. ib. Ceux qui disent que, si la matière pouvait recevoir le don de la pensée, l'âme ne serait pas immortelle, rai-sonnent-ils bien conséquemment? VOLT. *Newt.* I, 7. Il y a des hommes qui conçoivent très-distinctement et qui ne raisonnent pas conséquemment, VAUVEN. *Justesse*. Personne ne parlait plus juste, plus nettement, plus conséquemment [que le duc de Chevreuse], ST-SIM. 192, 66. || Agir, parler conséquemment, agir, parler conformément à ses vues. [Celui-là] va seul à son but, et vit conséquemment, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 2^e En conséquence. Ainsi conséquemment [il en est de même] de tout dont je t'offense, RÉGNIER, *Sat.* XV. Ils décident en leur faveur et agissent conséquemment, LA BRUY. XI. Si l'Inde est la contrée la plus anciennement policée, elle doit conséquemment avoir eu la plus ancienne forme de religion, VOLT. *Mœurs*, 4. C'est dans ce sacrifice où le religieux se donne lui-même, qu'il donne conséquemment et qu'il sacrifie toutes ces prétentions [du monde], BOURD. *Pensées*, t. II, p. 424. || Conséquemment à, en conséquence de. Conséquemment à cette doctrine. Les hommes, dira-t-on, conséquemment à la prédestination de Dieu, ne sont plus maîtres de leur volonté, BOURD. *Carême*, I, *Prédestinat.* 378. Voyez si le monde n'agit pas conséquemment à cette persuasion, MASS. *Carême*, *Pardon*.

— HIST. XV^e s. Conséquemment au mois de mars mourut dame de Bar, comtesse de St-Pol, G. CHASTELAIN, dans le *Dict. de DOCHÉZ*. || XVI^e s. La royne s'assit on premier lieu, conséquemment les autres selon leur degré et dignité, RAB. *Pant.* V, 33. Din-denault en print ung grant et fort par la toyson, cuydant ainsi le retenir, et sauver le reste aussi conséquemment, ID. ib. IV, 8. Il feit jurer premièrement aux rois et aux senateurs, puis conséquemment à tout le peuple, qu'il garderoient ses statuts, AMYOT, *Lyc.* 60. Qui se tiendroit de passer puis après en Afrique et à Carthage, qui seront conséquemment en si belle prise? ID. *Pyrrhus*, 30. Il ne se donna garde qu'il se trouva en estroite disette de tous vivres, et conséquemment en grand danger, ID. *Artax.* 34. Desquelles toutes sera parlé cy après conséquemment l'une après l'autre, EST. DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 50, verso.

— ÉTYM. *Consequent*, et le suffixe *ment*.

CONSEQUENCE (kon-sé-kan-s'), s. f. Terme de logique. || 1^e Conclusion déduite d'une proposition, d'un principe, d'un fait. Les prémisses et la conséquence d'un syllogisme. D'où l'on peut tirer une conséquence infaillible, CORN. *Ex. de Pompée*. Du premier principe il tire cette conséquence, BOSS. *Déf.* Le marquis de Villeroy a eu ordre de se re-

tirer de la cour pour sa mauvaise conduite; voilà tout ce qu'a dit Sa Majesté; on tire plusieurs conséquences; on s'en prend à des gens.... SÉV. 448. Vous verrez les conséquences qu'il en tire, PASC. *Prov.* 9. Ils tirent de leur conduite des conséquences pour l'innocence de M. Arnaud, ID. ib. 3. Pour en tirer des conséquences qui la déshonorent, ID. ib. 43. Tirant une conséquence de ce qu'ils voyaient à ce qu'ils ne voyaient pas, ID. *Pesant. de l'air, Conclusion*. Ce principe: qu'il ne faut pas imputer les conséquences à qui les nie, BOSS. 3^e *avertissement aux protestants*. C'est une maxime certaine que les conséquences de l'être sont aussi conséquences de la cause de l'être, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 171. Les superstitieux et les hypocrites qui l'entouraient l'ont amené de conséquence en conséquence à rejeter les propositions avantageuses des religionnaires du nouveau monde, RAYNAL, *Hist. phil. des Indes*, XVI, 9. || Tirer une chose à conséquence, lui faire produire une conséquence. L'exemple de St-Mathias ne doit pas être tiré à conséquence, BOSS. *Var.* XV. || Fig. Tirer à conséquence, avoir des suites, être de quelque importance (ici tirer est pris d'une façon neutre). Sans que cela pût tirer à la moindre conséquence, HAMILT. *Gramm.* 9. Je ne sais si un besoin extrême ou une violente passion ou un premier mouvement tirent à conséquence, LA BRUY. XII. Combien de sortes de ridicules répandus parmi les hommes, mais qui, par leur singularité, ne tirent point à conséquence et ne sont d'aucune ressource pour l'instruction et la morale! ID. XI. Rien n'est plus vrai; cet aveu ne tire pas à conséquence, FONTEN. *Hélène, Fulvie*. Cet accord n'est pas assez sûr pour tirer à conséquence, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 10. On dit que, si j'avais de l'argent, cela tirerait à conséquence, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || En conséquence, loc. adv. Conséquemment, conformément à. J'ai reçu votre lettre et j'agirai en conséquence. || En conséquence de. J'agirai en conséquence de vos ordres, de vos avis. Agir en conséquence de cette loi, BOSS. *Hist.* II, 13. || En termes d'astronomie, le mouvement d'une planète est en conséquence, quand elle se meut ou paraît se mouvoir d'occident en orient. || 2^e Suites qu'une chose entraîne. Ne m'en faites point craindre les conséquences, ROTR. *Vencesl.* III, 2. Tout risquer, sans avoir égard aux conséquences, HAMILT. *Gramm.* 5. Ses moindres fautes sont d'une conséquence infinie, FÉN. *Tél.* XIX. Les moindres choses ont de grandes conséquences, ID. ib. XII. L'erreur d'un seul homme a des conséquences affreuses, ID. ib. XXIII. Les fautes qu'on y peut faire sont, selon notre maître Hippocrate, d'une dangereuse conséquence, MOL. *Am. méd.* II, 5. Voilà un doute d'une terrible conséquence, PASC. *Préf. Var.* Un simple récit qui n'aurait aucune conséquence, ID. *Prov.* 13. Quoique cette matière n'ait peut-être pas d'abord de quoi frapper vos esprits, vous en comprendrez néanmoins bientôt toute la conséquence, BOURD. *Car.* II, *Observat. de la loi*, 176. || Faire des conséquences, avoir des suites. Néanmoins, le prince n'eut point d'imitateurs, et son action ne fit point de conséquence, BALZ. 1^e *histoire*. Un homme mort n'est qu'un homme mort, et ne fait point de conséquence, MOL. *Amour méd.* II, 3. || De conséquence, en parlant des choses, qui a des suites, de l'importance. Il sera difficile d'en proposer aucunes qui soient de conséquence, DESC. *Préf.* Ces faits et les autres sont de la dernière conséquence, BOSS. *Relat.* Des choses de peu de conséquence, ID. *Exp. avert.* Ce sera de très-grande conséquence pour les Huguenots de ce pays, ID. *Lett.* 142. Si vous chargez l'un de vos gens d'une affaire de conséquence, SÉV. 329. Je sais bien qu'un bienfait de cette conséquence ne saurait demander trop de reconnaissance, MOL. *D. Garc.* V, 5. Un service, seigneur, de cette conséquence, aura bien le pouvoir d'effacer votre offense, ID. ib. IV, 11. Il s'agit d'une chose de conséquence que l'on m'a proposée, ID. *Mar. f.* 2. Des affaires de la dernière conséquence vous ont obligé à partir, ID. *Festin de P.* I, 3. Ce procès m'est d'une conséquence tout à fait grande, ID. *l'Av.* II, 6. Je viens de me souvenir que j'ai une affaire de conséquence, qui ne me permet pas d'attendre, DANCOURT, *le Cheval. à la mode*, II, 10. Je laisserai beaucoup de petites choses où il fit paraître la vivacité de son esprit; elles sont de trop peu de conséquence pour en informer la postérité, LA FONT. *Vie d'Esopé*. J'ai pensé que le sujet des disputes de la Sorbonne était d'une extrême conséquence pour la religion, PASC. *Prov.* 4. Une affaire qui n'est d'aucune conséquence pour l'Eglise, ID. ib. 48. En voici une que, par avance, je vais

vous écrire, parce qu'elle me paraît plus de conséquence que les autres, BOIL. *Lett. à M. de Maucroix*. En des choses graves et de conséquence, LA BRUY. IV. Comme les rois de Macédoine ne pouvaient pas entretenir un grand nombre de troupes, le moindre échec était de conséquence, MONTESQ. *Rom. ch.* 5. Cette ile était d'une conséquence extrême pour Charles, VOLT. *Charles XII*, liv. VIII. || De conséquence, en parlant des personnes. C'est un prélat de conséquence, prêchant avec dignité, SÉV. 419. C'est un ami de conséquence, ID. 602. C'est un ami de grande conséquence, ID. 288. Il s'était trouvé dans une compagnie de grande conséquence, ID. 142. Prépare-toi désormais à vivre dans un grand respect avec un homme de ma conséquence, MOL. *Méd. m. lui*, III, 11. Comment aurais-je pu, après cela, ne pas me croire un homme de conséquence? LESAGE, *Gil Blas*, VIII, 5. Il ne faut pas s'imaginer qu'Aristophane fut un homme de peu de conséquence dans sa république, comme le sont ici les poètes qui fournissent des pièces comiques au théâtre, ROLLIN, *Hist. anc. Ouvres*, t. XI, p. 589, dans POUGENS. || Sans conséquence, sans qu'on doive faire attention à.... Ils se voyaient tant qu'ils voulaient, sans conséquence, HAMILT. *Gramm.* 7. En disant tout ce qu'on pouvait dire sans conséquence, il [Télémaque] savait s'arrêter aux choses qui pouvaient donner quelque soupçon, FÉN. *Tél.* XVI. On peut, sans conséquence et sans honte, ignorer beaucoup de choses hors de son état, DIDER. *Correspond.* || C'est un homme sans conséquence, c'est un homme auquel on ne doit pas faire attention, soit parce qu'il est étourdi, sans gravité, soit parce qu'il a pris certaines habitudes de sans-gêne, soit parce que son âge ou son caractère écartent tout soupçon. Il vous est utile qu'un homme sans intérêt et sans conséquence vous parle en secret un langage dur, FÉN. *Tél.* XIII. Rire des gens d'esprit, c'est le privilégié des sots; ils sont dans le monde ce que les fous sont à la cœur, je veux dire sans conséquence, LA BRUY. V. Personnes commodes, agréables, riches, qui prétent et qui sont sans conséquence, ID. VIII. || 3^e Suite dans les idées, dans la conduite. Il faut que la vie d'un homme ait de la conséquence, et pour cela chacun doit toujours considérer son passé.

— REM. Des grammairiens ont affirmé que *conséquence* ne peut jamais se dire pour *importance*; qu'autrement *important* pourrait se dire pour *conséquent*; ce qui est, comme on sait, une grosse faute. Ils ont raison. Conséquence ne veut jamais dire que suite plus ou moins grave. Mais, de là, les anciens ont tiré la locution *de conséquence* qui, signifiant proprement ayant des suites, a pris facilement le sens de l'importance et s'est appliquée non seulement aux choses, mais aux personnes.

— SYN. **CONSEQUENCE**, **CONSÉQUENT**. Ces deux mots se prennent indifféremment pour la conclusion d'un raisonnement. Cependant les logiciens font une distinction fondée. Le conséquent est la proposition même qui découle des prémisses; la conséquence est la liaison qui s'y rattache. Si le principe est faux, le conséquent sera nécessairement faux, sans que la conséquence le soit. Exemple: Toutes les cartes sont noires ou vertes; or l'as de cœur n'est pas noir; donc il est vert. La conséquence est très-exacte. Le conséquent est faux, puisque l'as de cœur est rouge. Cela vient de ce que la majeure est fausse. Les cartes sont noires ou rouges, et non pas noires ou vertes.

— HIST. XIII^e s. Escheete [héritage] qui vient de pere au fiz, c'est li premiers, et est li plus près à avoir le que ius de la lignie; et empres, li fiz do fiz, c'est li nevoz; et empres li soz-nevoz, et empres li fiz au soz-nevoz, et issint en coinsigance jusques à sept degrés, *Liv. de just.* 231. || XVI^e s. [Le corps ressuscitera] Pour recevoir la conséquence De ses maulx et de ses merites, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 433, dans LACURNE. || XVI^e s. Un faict de grande conséquence, qui estoit tel, MONT. I, 38. C'est une hardiesse dangereuse et de conséquence, ID. I, 204. En toutes entreprisnes de conséquence, ID. III, 170. Ce sont actions particulières, qui ne doyvent estre tirées en conséquences [qu'on ne doit pas suivre], LANOUX, 68. Grace [le Havre] et quelque bicoque de moindre conséquence. — Tant à cause de son assiette que de sa conséquence, D'AUB. *Hist.* III, 403. Choses de très grande conséquence, AMYOT, *Thém.* 49. La chose tire une telle conséquence après soy, que la fin n'en peut estre que déplorable, CONDÉ, *Mém.* p. 650.

— ÉTYM. Provenç. *consequencia*, *consequensa*; espagn. *consecuencia*; ital. *consequenza*; du latin *consequentia*, de *consequens*, conséquent.

1. CONSEQUENT, ENTE (kon-sé-kan, kan-t'), adj. || 1^o Qui suit ou qui se suit, c'est-à-dire qui agit ou raisonne avec suite. Un esprit conséquent signifie un esprit juste qui raisonne bien. Tous les esprits sont conséquents, on le dit du moins, mais les philosophes semblent prouver le contraire, CONDILLAC, *Art de rais.* v, 4. Un premier jugement en fit naître un second, et bientôt on en fit sans nombre; l'analogie conduisit d'erreurs en erreurs, parce qu'on était conséquent, id. *Logique*, II, 3. L'erreur de droit influe dans toute créature raisonnable et conséquente, DIDER. *Ess. sur la vertu*. Saint Paul était un génie conséquent et lumineux. — Les premiers chrétiens n'étaient-ils pas raisonnables et conséquents? L'ABBÉ HOUTEVILLE, dans DESFONTAINES. Les poètes ne sont pas toujours conséquents, LAMOTTE, dans DESFONTAINES. || En parlant des choses. Conduite conséquente à la doctrine. Conclusion conséquente aux prémisses. Je n'en étais pas à dire mon avis avec colère à Mme la duchesse d'Orléans, sur sa conduite à l'égard de Monseigneur, et sa manière conséquente d'être avec lui, ST-SIM. 270, 44. || Dans le langage philosophique on a dit aussi conséquent de. Nos actions sont conséquentes de toutes les modifications que nous recevons de la part des objets, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 186. Chaque mode de la substance est borné dans le genre de son attribut, et n'est conséquence que du même attribut; car l'étendue n'est point conséquente de la pensée, id. ib. p. 59. || 2^o Terme de grammaire. Qui suit. Relatif conséquent. Le membre conséquent dans une phrase. || 3^o Terme de physique. Points conséquents, points qui se forment quelquefois dans un barreau aimanté et qui ne manifestent aucune propriété magnétique. || 4^o S. f. Terme de musique. Conséquente, la deuxième partie d'une fugue.

— REM. Conséquent pour *considérable* est un barbarisme, que beaucoup de gens commettent et contre lequel il faut mettre en garde. *Conséquence* ne signifie qu'en apparence *importance*; et cette apparence ne peut jamais se trouver dans *conséquent* (voy. la remarque à CONSEQUENCE).

— HIST. XIV^e s. Qui aime honneur, c'est conséquent qu'il aime 'ien honeste, ORESME, *Eth.* 84. Donques est il consequent et bien que nous division ceste chose, id. ib. 170. || XVI^e s. Il nous fait quatre jours con -quens jeusner, RAB. *Pant.* V, 4. Soit donc qu'on regarde aux premières causes ou à celles qui sont consequentes, toujours y verras-matiere et signes de ruine, LANOUE, 24.

— ÉTYM. Provenc. *consequent*; espagn. *consecuente*; ital. *consequente*; du latin *consequens*, de *consequi*, de *cum*, et *sequi*, suivre (voy. SUIVRE).

2. CONSEQUENT (kon-sé-kan), s. m. || 1^o Terme de logique. La seconde proposition d'un enthymème, par rapport à antécédent. Nier le conséquent. || Dans un syllogisme, la conclusion même que l'on tire, indépendamment de la déduction qui la fait tirer. || 2^o Terme de mathématiques. Le second terme d'un rapport arithmétique ou géométrique. La différence entre l'antécédent et le conséquent. || 3^o Terme de grammaire. Le deuxième terme d'un rapport. || 4^o Par conséquent, loc. adv. En conséquence. Le roi par conséquent est mort ou prisonnier, MAIR. *Sophon.* II, 4. Si l'on agit bien dans les affaires publiques, on offensera les hommes; si l'on y agit mal, on offensera Dieu, et par conséquent on ne s'en doit point mêler, *Logique de Port-royal*, 3^e partie, ch. 46.

— REM. Quelques personnes disent: par conséquence; c'est contre l'usage. L'usage a préféré *par conséquent à par conséquence*, et *en conséquence à en conséquent*, LA BRUY. XIV.

— HIST. XIV^e s. Et par consequent election n'est pas ire, ORESME, *Eth.* 64. Il aime ouvrir selon vertu, et par consequent il a en ce delettation, id. ib. 19. || XVI^e s. Aymant la pertinence, et par consequent la briefveté, MONT. I, 167. Son election au tribunat estoit nulle, et par consequent tout ce qu'il avoit ou fait, ou dit en iceluy, AMYOT, C. d'Utiq. 52. Que la loy qui regardoit la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine en ce roiaume, estoit la souveraine qui avoit jetté les fondemens de sa grandeur et l'avoit fait reluire par dessus tous autres empires; de consequent, que les autres loix lui devoient ceder comme inferieures, VILLEROY, *Mém.* t. VI, p. 380, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Consequent*.

CONSERVATEUR, TRICE (kon-sér-va-teur, tri-s'), s. m. et f. || 1^o Celui, celle qui conserve. Le prince est le conservateur des biens et de la liberté de ses sujets. Cette mère a été soigneuse, vigilante, conservatrice du bien de ses enfants. || 2^o Titre de préposés

à la garde de certaines choses, de certains droits. Conservateur des priviléges des villes. Le conservateur des hypothèques. Au fond de la salle où elle fut reçue étaient placés les conservateurs du sénat, STAEL, *Corinne*, liv. II, ch. 4. || Employé supérieur dans les musées, les bibliothèques, etc. On savait où ils étaient [les manuscrits perdus]; c'était matière à exercer le zèle des conservateurs, P. L. COUR. I, 82. || Le principal agent de l'administration des eaux et forêts. || Conservateur des chasses, ancien privilégié ou employé dans les forêts royales. || Autrefois, juge conservateur, ou, simplement, conservateur, juge établi pour conserver les priviléges accordés à un corps. || Titre d'office dans quelques universités et dans d'autres corps, dont les fonctions consistent à veiller au maintien des droits et des priviléges. || Grand conservateur, une des principales charges de l'ordre de Malte. || 3^o Adj. Qui conserve. Les lois conservatrices de la monarchie. Pour assurer l'exécution de ce traité, on proposa d'assembler une armée conservatrice de cette neutralité singulière, VOLT. *Charles XII*, 5. Le Panthéon n'existerait plus s'il n'eût été consacré par le culte des apôtres.... Cet esprit conservateur se faisait remarquer dans tous les ordres de l'Église, CHATEAUB. *Génie*, IV, VI, 6. Il vaut mieux menacer ces provinces et laisser aux Russes quelque chose à perdre pour les décider à une paix conservatrice, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 7. || Sénat conservateur, le premier corps de l'État dans le régime impérial. || Dans le langage politique, le parti conservateur, celui qui est opposé au parti qui poursuit le renouvellement des sociétés. On dit aussi substantivement un conservateur, les conservateurs. Le *Conservateur*, titre d'un journal qui dans les premiers temps de la Restauration défendit les principes de l'autorité et de la légitimité contre ceux de la liberté et du droit populaire.

— HIST. XIV^e s. Le prince est garde de juste, et conservateur de justice et de égalité, ORESME, *Eth.* 155. || XV^e s. Conservateurs ordonnez sur l'entretenement de ce présent traicté, MONSTREL. t. II, p. 47, dans LACURNE. Par ces présentes eslissons et ordonnons conservateurs de ce présent traicté, c'est à scavoir de nostre costé messire.... id. ib. || XVI^e s. Ce sont les bons capitaines qui forment les bons soldats, d'autant qu'ils sont conservateurs de l'ordre et de la discipline, LANOUE, 284. L'université de Paris a été jusques à cy très-soigneuse promotrice et conservatrice de ces droits, P. PITOU, 5. Choses odoriferantes et conservatrices [préservatrices] de pourriture, PARÉ, *Mumie*, 4. Non pour vous faire ni mes tuteurs ni protecteurs du royaume ni conservateurs de ma ville de Paris, CONDÉ, *Mémoires*, p. 704.

— ÉTYM. Provenc. *conservador*, *conservayritz*; espagn. *conservador*; ital. *conservatore*; du latin *conservatorem*, de *conservare* (voy. CONSERVER).

† CONSERVATIF, IVE (kon-sér-va-tif, ti-v'), adj. Qui a la faculté de conserver.

— HIST. XVI^e s. Le nitre est un sel conservatif, et qui empesche la putrefaction, PALISSY, 243. Les especes des indications ou enseignes prises des choses naturelles, que nous appelons conservatives.... PARÉ, *Introd.* 22.

— ÉTYM. *Conserver*; provenc. *conservatiu*; espagn. et ital. *conservativo*.

CONSERVATION (kon-sér-va-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1^o Action de conserver, de maintenir intact ou dans le même état. Veiller à la conservation d'un monument, de ses droits. Dieu qui rapporte tous ses conseils à la conservation de sa sainte Eglise, BOSS. *Reine d'Anglet*. Il devait la conservation de sa vie à Télémaque, FÉN. *Tél.* XVII. Vous apprendriez que, ce prince [le dauphin] devant aller à la tranchée, M. de Vauban a augmenté toutes les précautions et toutes les sûretés qu'il a accoutumé de prendre pour la conservation des assiégeants, SÉV. 466. Je crois qu'il est certain que la conservation n'est qu'une création continuée, puisque ce n'est que la même volonté de Dieu, qui continue de vouloir ce qu'il a voulu, MALEBR. *Recherche, clairc.* liv. I, t. IV, p. 14, dans POUGENS. [Dans les États despotiques] la conservation de l'État n'est que la conservation du prince, MONTESQ. *Espr.* V, 14. || Conservation personnelle, le soin que chacun prend de préserver sa vie. Instinct de conservation. || Terme de pharmacie. Art d'empêcher l'altération des drogues et des médicaments. || Terme de mécanique. Conservation des forces vives, condition des forces qui font qu'elles gardent toujours leur direction et leur intensité, tant que rien d'étranger n'intervient. Un des plus grands avantages qu'on tire de notre théorie, c'est de pouvoir démontrer que la fameuse loi

de mécanique appelée la conservation des forces vives a lieu dans le mouvement des fluides comme dans celui des corps solides, D'ALEMB. *Équilibre et mouvement des fluides*, OEUVRES, t. XIV, p. 185, dans POUGENS. Il est toujours certain qu'on ne doit point employer le principe de la conservation des forces vives pour trouver le mouvement d'un système de corps, lorsqu'on suppose qu'il y a dans ce système quelque corps dont la vitesse varie en un instant d'une quantité finie, id. ib. p. 188. || 2^o État de ce qui est conservé. La conservation de ces fruits est parfaite. Un tableau, une statue, d'une belle conservation. La conservation du teint. || 3^o Charge de conservateur. La conservation des hypothèques. Il y a trente et une conservations forestières. || Autrefois, la conservation de Lyon, juridiction établie à Lyon pour juger les affaires de commerce.

— HIST. XIV^e s. Et le juge doit plus amer la conservacion du droit commun, qui est bien commun, qu'à du droit ou du bien propre d'une personne privée, ORESME, *Eth.* 162. || XVI^e s. Conservation [salut], AMYOT, *Numa*, 23.

— ÉTYM. Provenc. *conservatio*; espagn. *conservacion*; ital. *conservazione*; du latin *conservatio-nem*, de *conservare*, conserver.

1. CONSERVATOIRE (kon-sér-va-toi-r'), adj. Qui conserve. || Terme de droit. Acte conservatoire, acte de procédure qui a pour objet d'empêcher qu'il ne soit porté préjudice à un droit; opposé à acte d'exécution. Saisie conservatoire.

— ÉTYM. *Conserver*.

2. CONSERVATOIRE (kon-sér-va-toi-r'), s. m. || 1^o Nom de certains établissements publics. Le Conservatoire de musique, haute école de musique qui conserve l'art et qui fut fondée à Paris en 1784, à l'imitation d'établissements semblables en Italie, et, par extension, école où l'on forme des sujets pour la musique, la danse, la déclamation. || Le Conservatoire des arts et métiers, établissement où sont exposés des modèles de machines et où l'on fait des cours techniques; il fut fondé en 1794. || 2^o Autrefois, maison où l'on retirait des orphelins, des filles et des femmes, pour les préserver de la débauche. || 3^o Réunion des conservateurs d'un établissement. Le conservatoire de la bibliothèque impériale.

— ÉTYM. *Conserver*.

† 3. CONSERVATOIRE (kon-sér-va-toi-r'), s. f. Ancien terme de jurisprudence. Siège du conservateur des droits de quelques corps, d'une université. Juge à la conservatoire.

CONSERVE (kon-sér-v'), s. f. || 1^o Sorte de confiture faite de substances végétales et de sucre. Conserve de fruits, de légumes. Et le printemps est toute l'année chez moi, ou en eaux ou en conserve, BALZ. *Liv.* II, *lett.* 4. || 2^o Terme de pharmacie. Préparation de consistance molle et qui cède facilement à la pression. || 3^o Substance alimentaire conservée dans des boîtes de fer-blanc ou des bouteilles privées d'air. Conserves de gibier, de petits pois. || 4^o Terme de marine. Navire qui fait route avec un autre pour le secourir. Ce vaisseau perdit sa conserve. Un vaisseau de conserve est celui qui sert d'escorte à d'autres vaisseaux. || De conserve, ensemble. L'Elisabeth et la frégate, voguant de conserve, rencontrèrent trois vaisseaux de guerre anglais, VOLT. *Louis XV*, 24. || Fig. Le courrier dit à l'autre qu'il contenterait sa curiosité, s'il lui voulait donner parole d'aller de conserve, ST-SIM. 2, 37. Que Mars, Phébus, Bacchus, Minerve, Voguent avec vous de conserve, BÉRANG. *Pauvres am.* || Navire servant de dépôt dans un port. || 5^o S. f. plur. Conserves, certaines lunettes qui facilitent la vue sans grossir beaucoup les objets. || 6^o Terme de fortification. Conserves ou contregarde, pièces plus longues et moins larges que les demi-lunes, qui couvrent les bastions entre le fossé et la contrescarpe. || 7^o Ancien nom d'un réservoir pour les aqueducs.

— HIST. XIV^e s. Mettez les noix bouillir en miel, et illec les laissiez en conserve, MÉNAGIER, II, 6. || XVI^e s. Le nombre des navires feut tel que vous ay expousé ou tiers livre, en conserve de triremes, ramberges.... RAB. *Pant.* IV, 4. Vous, m'amye, faictes voz honneurs comme vouldrez; vous avez en vos mains et conserve tous mes thesaurys, id. ib. IV, 3. Ces barbares, sans conserve d'aucunes lettres, avoient la cognoissance des choses advenues bien 800 ans auparavant, AMYOT, *Préf.* III, 27. Les lieux dont sourdent les fontaines n'ont pas des concavitez si capables qu'elles puissent fournir d'eautoutes prestes, comme qui les tireroit d'une conserve, à tant de gros ruisseaux et tant de profondes rivieres, ID. *P. Am.* 22. Il se meit aussi tost à la voile, et, ayant